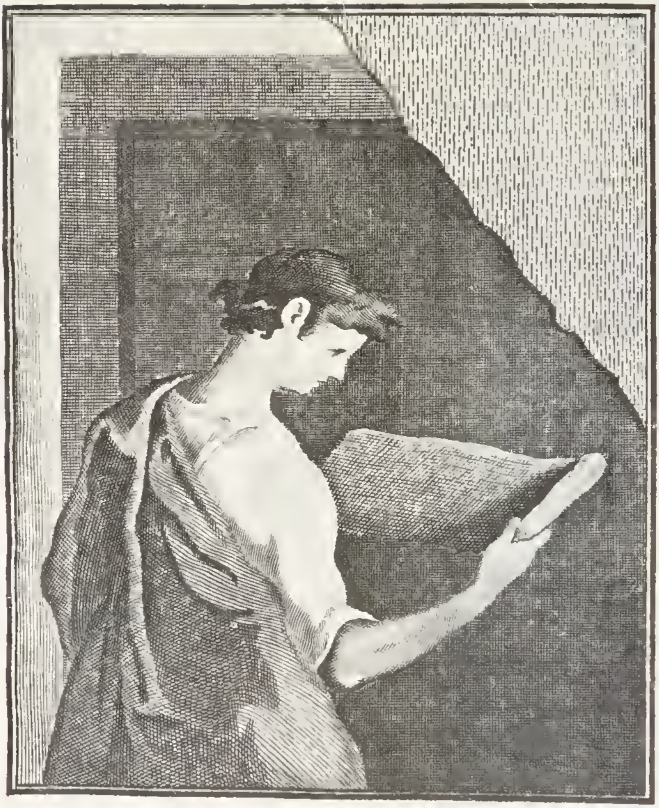

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	4. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1712.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation, 1712.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1712.

ARTICLE XLII.

HISTOIRE DE L'EGLISE. Tome cinquiéme, depuis l'an 840. *jusques à l'an* 1100. A Paris, chez Antoine Dezallier ruë Saint Jacques 1712. *in* 4°. *pages quatre cens trente six sans la table.*

CE cinquiéme tome de l'histoire de l'Eglise, entreprise par Mr. l'Abbé de Choisi, s'est fait attendre près de six ans. L'Auteur se justifie sans peine d'un si long retardement. Plus on avance, dit-il, dans l'hist-

toire Ecclésiastique, plus on a de peine à démêler le vrai. Les Auteurs se multiplient, ils sont d'avis differens, il faut les lire tous & les concilier, peser leur autorité, être en garde contre leurs passions. Il a raison, dans un travail si difficile la lenteur ne marque, ni paresse, ni découragement. Monsieur l'Abbé de Choisi a d'abord connu la grandeur de son entreprise, il en surmonte les embarras sans se rebuter : il compte donner dans peu le sixiéme volume, & finir tout l'ouvrage dans cinq ou six ans. Alors on aura une histoire complette de l'Eglise, qui dégagée des discussions ennuyeuses, & de ces détails trop chargez de circonstances, qui feroient perdre de vûë la suite des destinées de l'Eglise & de la conduite de Dieu sur elle, découvrira les fondemens de la Religion, & fera appercevoir dans son établissement son progrès, ses persecutions, la sagesse de Dieu qui la conserve & qui la gouverne. Ouvrage utile, s'il en fût jamais; lecture necessaire, sur tout aux gens du monde, à qui ces

grands objets ne ſçauroient être trop familiers : lecture agreable, par la ſingularité des évenemens, la varieté des ſituations, & que le ſtile de l'Auteur vif, élegant, & ſa maniere de conter, rendent encore plus agréable. Perſonne n'a mieux entendu l'art d'abreger ſans rien omettre d'eſſentiel ; perſonne n'a mieux choiſi les faits intereſſans, & ces traits qui frapent, qui touchent, & qui par là inſtruiſent mieux qu'un long diſcours. Il eſt le Velleius Paterculus de nôtre ſiécle.

Le tome dont nous parlons commence à la mort de Louïs le Debonnaire. L'Egliſe étoit floriſſante en Occident, & même aſſez tranquille dans les païs dont les Infidelles étoient maîtres : l'hereſie des Iconoclaſtes fut dans ce tems-là entierement éteinte en Orient par le zele de l'Imperatrice Theodore. La paix de l'Egliſe eſt bientôt troublée par tout ; le ſucceſſeur du Califе Moutaſem n'herite pas de ſa clémence, le ſang des Chrétiens recommence à couler à Babilone. La perſecution eſt encore plus vive en

Espagne. L'heresie de Goteschalc, quoique condamnée dès sa naissance, excite des divisions en France. Les Hongrois & les Normans se répandent dans la plus belle partie de l'Europe & la désolent, tandis que les Sarrasins infestent l'Italie & la Provence. Les Eglises, les Monasteres, les villes entieres sont réduites en cendres, la désolation est generale, & d'autant plus funeste, que les successeurs de Charlemagne, qui n'ont aucunes des vertus de ce Heros, sont plus occupez à se détruire, qu'à repousser les barbares. Cette malheureuse famille dégenerant de plus en plus, perd tant de Royaumes conquis par la valeur de ce grand Prince. L'Empire d'Orient occupé par des Princes encore plus indignes de regner, tombe dans un schisme funeste.

Dieu cependant n'a pas tout à fait oublié son Eglise, il lui donne de grands Saints, il choisit ce tems malheureux pour l'étendre dans la Suede, dans le Dannemark, dans la Moscovie, dans la Bulgarie, dans la Pologne, dans la Boheme; les

Normans même & les Hongrois se convertissent, les restes des Goths poussez par les Sarrasins dans les montagnes rentrent peu à peu dans leur païs, & y fondent plusieurs Royaumes.

L'Empire d'Occident reprend une nouvelle splendeur entre les mains des Othons & de St. Henry. L'Empire Grec a aussi d'excellens Monarques ; Basile le Macedonien, Leon le Philosophe, Jean Zimisce, Basile, Bulgaroctone ; mais le Saint Siege tombe dans l'état le plus affreux, par la vie scandaleuse des Pontifes auxquels Dieu irrité le livre : leurs vices n'alterent en rien la Foi, & l'on continuë de respecter par tout l'autorité de Saint Pierre, dans de si indignes successeurs ; les Grecs même rentrent sous son obéïssance. Les divisions, les guerres qu'excite le droit des investitures, causent de plus grands maux à l'Eglise ; on forme cependant le glorieux dessein de délivrer la Terre sainte, Godefroi de Bouïllon l'execute. Mr. l'Abbé de Choisi s'est un peu plus étendu sur ce grand éve-

nement que ſur les autres, & il n'a rien oublié pour inſpirer à ſes Lecteurs la haute & veritable idée qu'il a conçûë du premier Roi Chrétien de Jeruſalem.

L'Auteur mêle habilement le profane au ſacré : il s'arrête ſur tout aux affaires de France, qui ne peuvent paſſer pour étrangeres dans une hiſtoire de l'Egliſe, aux interêts de laquelle la Foi toûjours pure & le zele de nos Rois leur ont fait prendre tant de part. Ainſi l'on a dans le même livre l'hiſtoire de France, auſſi bien qu'une hiſtoire de l'Egliſe. Ce tome marque tous les degrez de la decadence de la maiſon de Charlemagne, & de l'élevation de la troiſiéme race de nos Rois ſur le trône : élevation dûë aux ſervices importans des ancêtres d'Hugues Capet liberateurs de la France, dûë au merite & à la moderation de ce Prince, & deſtinée de Dieu pour être la recompenſe éclatante de ſa pieté.

Mr. l'Abbé de Choiſi, quoique plus attentif à la France, n'a pas négligé les autres Royaumes, lorſque

leur histoire se mêle à celle de l'Eglise. Il sçait rappeller adroitement tout ce que la curiosité du Lecteur peut désirer pour être satisfaite. Dans ce tome on verra l'origine des Royaumes de Navarre, de Hongrie, de Sicile; des augustes maisons de Savoye & de Lorraine, la conquête de l'Angleterre par les Normans, toutes les revolutions de l'Empire Grec, les commencemens des Turcs.

L'art de nôtre habile Historien paroît sur tout dans les vies des Saints qu'il a inserées dans son ouvrage : ses portraits, quoiqu'en raccourci, représentent fidellement tous les traits distinguez de leur original.

Nous allons, selon nôtre coûtume, rapporter quelques endroits pour faire mieux connoître le caractere de l'ouvrage. Un stratageme hardi, mais heureux, la fermeté d'un Saint Moine, & le caractere de deux grands Rois peu connus, nous paroissent meriter l'attention du Lecteur.

Conrad Roi de la Bourgogne

Transjurane, attaqué en même tems par les Sarrasins & par les Hongrois, traite secrettement avec chacun de ces terribles ennemis ; il promet à chacun de ces peuples de se joindre à l'un contre l'autre. Trompez également, les Sarrasins & les Hongrois en viennent aux mains, le combat est long & sanglant. Conrad prend son tems, tombe sur les deux armées acharnées, affoiblies, & se défait sans peine de tous ses ennemis, qu'il passe au fil de l'épée. A cet exemple d'habileté dans un Prince, faisons succeder l'exemple d'un courage inébranlable dans un Religieux.

Saint Jean de Vandieres, depuis Abbé de Gorte, touché des maux que les Chrétiens souffroient en Espagne, se fait deputer par l'Empereur Othon vers Abderame leur persecuteur. Le Roi Sarrasin veut bien recevoir les presens de l'Empereur ; mais il refuse de recevoir sa lettre, *de peur qu'il n'y soit parlé de Jesus-Christ.* Le Saint Ambassadeur veut présenter la lettre, ou se retirer ; on n'oublie rien pour le flechir, on

en vient aux mauvais traitemens, on le menace de la mort. *C'est*, dit-il, *ce que je souhaite, je cherche le martyre.* Sa fermeté triomphe, on consent de recevoir la lettre. Abderame, selon la coûtume encore usitée chez les Turcs, lui envoye un habit magnifique pour paroître à l'audience; le Saint Moine ne veut point quitter l'habit de sa profession. *Qu'il vienne, s'il veut, revêtu d'un sac*, dit Abderame, *je ne l'en aimerai que mieux.* Il le reçut avec de grands témoignages d'amitié, & lui accorda des privileges en faveur de la Religion Chrétienne.

Alfrede & Canut Rois, l'un d'Angleterre, & l'autre de Dannemark, sont les deux Princes dont le caractere plaira sans doute aux Lecteurs, autant qu'il nous a plû.

Alfrede Roi d'Ovessex étoit en guerre avec le Roi des Merciens & celui des Nortumbriens. Ces deux derniers Rois avoient appellé les Normans, qui pousserent d'abord Alfrede, & l'obligerent à se retirer dans l'Isle des Nobles à l'extremité de son petit Royaume. Il s'y

croyoit ſans reſſource, lors qu'une nuit il crut voir Saint Cutbert Evêque de Lindisfarne, mort depuis deux cens ans, qui lui promettoit la domination de toute l'Angleterre. Il raconta ſa viſion, & perſonne ne douta qu'elle n'eut un jour ſon accompliſſement. Il ſortit de ſa petite Iſle, & eut bientôt aſſez de troupes pour battre les Normans, & reprendre tout le païs qu'il avoit perdu. Il ſoumit enſuite les Rois de Mercie & de Nortumbrie, chaſſa tous les petits Tyrans, & fut reconnu dans toute l'Angleterre. Dès qu'il ſe vit en paix, il diviſa tout le peuple de chaque canton en trois parts, dont deux étoient deſtinées à porter les armes, & l'autre à labourer la terre. Ses côtes étoient garnies de vaiſſeaux propres à empêcher les deſcentes des Pirates. Il n'oublia pas de cultiver les Arts, & fit venir de France des Prêtres celebres par leur ſcience & par leur vertu. Il les combla de biens & les éleva aux dignitez. Il ſe ſervit auſſi des Sçavans du païs, qu'il préferoit avec raiſon aux étrangers à merite égal. Aſſer, Moi-

ne de Saint Davis dans le païs de Galles, lui lisoit les bons Auteurs & fut fait Evêque de Schirburn. Plegmond, qui avoit été long-tems Hermite, devint Archevêque de Cantorbery. L'Ecole d'Oxford fut rétablie dans sa splendeur, & l'on y fonda un nouveau College pour y élever de jeunes étrangers de differentes nations. Les Professeurs y prétendoient suivre la méthode de St. Gildas, & remontoient jusqu'à St. Germain d'Auxerre.

Le Roi Alfrede, quoiqu'il n'eut commencé ses études que dans un âge assez avancé, traduisit en Anglois le Pastoral de Saint Gregoire & les œuvres de Bede. Il envoya un exemplaire de ses écrits à chaque Eglise Cathedrale de son Royaume, avec une écritoire d'argent pesant cinquante marcs. Les longues guerres avoient ruiné la discipline Ecclésiastique, il fit tenir plusieurs Conciles pour la rétablir, & témoigna toûjours un grand respect pour le Pape, à qui il envoyoit de tems en tems des presens magnifiques. Il employoit huit heures de

la journée à la priere & à la lecture des bons livres, huit heures à manger, ou à dormir, & huit heures aux affaires de l'Etat. Pour mesurer son tems, n'ayant point d'horloges, il fit faire six cierges d'un certain poids, qui duroient chacun quatre heures, & quand il y en avoit un de brûlé, ses Chapelains l'en avertissoient. Une vie si bien reglée conserva la paix en Angleterre, & fit regarder Alfrede comme le plus grand Prince qui l'eût jamais gouvernée.

L'histoire de Saint Canut, qui commence à la page trois cens quatre vingt dix neuf, est trop longue pour la transcrire : elle fera convenir que la vertu Chrétienne n'ôte rien à la magnanimité la plus heroïque. Canut saint dès son enfance, ne cede à aucun des Heros du Paganisme ; conquerant, toujours victorieux. Un trait de sa moderation l'emporte, à ce qui nous semble, sur ses actions les plus brillantes. Le Royaume de Dannemark étoit électif ; à la mort de son pere on lui préfera son frere, quoiqu'incapable en tout sens de porter la couronne. Les

Seigneurs ne ſongeant qu'à leurs interêts particuliers, eſtimoient, admiroient trop Canut pour en faire leur maître. Les armées de terre & de mer offrirent à Canut de chaſſer ſon frere. *Quoi !* s'écria-t'il, *mon ambition déſoleroit ma patrie ? Ah ! c'eſt Dieu qui diſpoſe des couronnes, je ne la meritois pas, puiſqu'il ne me l'a pas donnée.* De peur d'être tenté il s'exila lui-même, & ne revint qu'après la mort de ſon frere, élû tout d'une voix par les Etats de Dannemark, plus touchez de ſa moderation, qu'ils ne l'avoient été de ſes victoires.

La fin du chapitre premier du livre dixneuviéme ſera ſans doute mouillée de quelques larmes. On y verra le Saint Roi de Hongrie Etienne uniquement occupé à faire fleurir la Religion, & à procurer la paix à ſes peuples, perdre dans la fleur de l'âge le Prince Emery ſon heritier & ſa conſolation ; Prince dans qui l'heureux concert des vertus civiles & Chrétiennes avoient déja formé un Prince parfait. On adorera la Providence, qui ſemble avoir ſi peu d'égard aux interêts, non ſeulement

d'un pere vertueux & digne des faveurs du ciel, & d'un peuple désolé, dont Emery étoit l'esperance; mais encore aux interêts de la Religion, dont il auroit été le soutien, & de la vertu, dont il étoit le modele. On adorera, dis-je, les secrets conseils de Dieu, & dans ce triste accident, qui coûta si cher à la Hongrie, & dans le malheur semblable qui cause dans la France une douleur & si juste & si universelle.

ARTICLE XLIV.

DE RE BENEFICIARIA liber singularis, sive, quæstionis celebris & difficilis, an & quibus in casibus liceat homini Christiano absque culpa & peccato plura Beneficia Ecclesiastica possidere ΑΝΑΚΡΙΣΙΣ. Curâ & studio Theologi Parisiensis Abbatis Sidichembechensis. *Livre singulier touchant les Benefices, où est resoluë la fameuse & difficile question, s'il est permis, & en quels cas, à un Chrétien de posseder plusieurs Benefices Ecclésiastiques, sans être en faute & sans*

commettre de peché. Par le ſoin & l'étude d'un Théologien *de Paris*, 1710. *ſans nom d'Imprimeur*, in 12. pp. 296.

ON *ſe croit obligé d'avertir les Lecteurs, qu'on eſt très-éloigné d'approuver en aucune maniere la doctrine de ce livre, dont on donne ſimplement l'extrait. Comme il ne pouvoit pas manquer d'être refuté, on rendra compte des refutations.*

Peutêtre l'Auteur, qui s'eſt caché ſous le nom d'Abbé de Sidichembech, a-t'il voulu faire entendre par le tître, *liber ſingularis*, non pas que ſon ouvrage eſt renfermé en un ſeul livre, & n'eſt point diviſé en pluſieurs; mais qu'il eſt ſingulier, tant pour le ſujet, que pour le ſtyle. Car enfin perſonne n'a oſé ſoutenir par écrit la pluralité des Benefices, & aucun autre que l'Abbé de Sidichembech ne s'exprime comme lui.

Si l'on comprend quelque choſe en ſa préface, elle eſt deſtinée à prévenir & à fortifier l'eſprit des Lecteurs, contre les mauvaiſes conſéquences qui ſe peuvent tirer de la cauſe qu'il ſoutient: mais ce qu'on y voit clairement, c'eſt la proteſta-

tion d'une ſoumiſſion entiere au jugement doctrinal de la Faculté de Théologie de Paris, & au jugement déciſif du Saint Siege.. On demande en general, & ſans faire application à l'Abbé de Sidichembech, s'il eſt permis d'adopter & de publier ſes opinions contre la doctrine de l'Egliſe, & puis prétendre ſe ſauver en proteſtant de ſoumiſſion à ſon jugement? N'eſt-ce pas comme faire un larcin, avec proteſtation de reſtituer en cas de recherche & de pourſuite ?

Le livre eſt diviſé en 23. Chapitres, dont les deux premiers préparent & établiſſent la queſtion. L'Auteur dit, qu'un Benefice eſt le droit de faire quelque fonction Eccléſiaſtique, comme de gouverner un Dioceſe, une Paroiſſe, un Monaſtere, de celebrer l'Office divin, avec le droit de percevoir les fruits, ou les revenus, qui proviennent de cette fonction. Dans les premiers tems ces deux droits étoient tellement liez enſemble, que ſans fonction il n'y avoit point de fruit, & que par là tout Beneficier étoit attaché à ſon Cloitre, & obligé à la réſidence. Dans

la ſuite quelques Benefices ont été déchargez de toute fonction, & appellez Benefices ſimples, comme ſont les Abbayes & les Prieurez en Commande, qui, à l'obligation près du célibat & du Breviaire, ne ſemblent donner à leurs poſſeſſeurs que ce qui s'appelle *otium cum dignitate*, un repos honnorable. Au moins cette ſorte de Beneficiers ſont-ils tenus de faire un bon uſage d'un bien qu'ils recueïllent ſans peine : ce ſont les offrandes des Fidelles, c'eſt le patrimoine des pauvres, qu'ils ont entre leurs mains, & qu'ils doivent employer ſelon les regles preſcrites par le Concile de Trente & les Canons.

Mettant à part les vûës criminelles d'avarice, d'ambition, de luxe, de dépenſe vaine & ſuperfluë ; un homme d'Egliſe peut-il en conſcience recevoir & poſſeder pluſieurs Benefices ? L'Auteur tient pour l'affirmative, qu'il appuye d'un préjugé, pris de ce que des Prélats d'ailleurs irréprochables ne s'en ſont point fait un ſcrupule : il nomme le Cardinal de Berulle, Mr. de Gondrin Archevêque de Sens, & d'autres.

Il ſemble que la queſtion eſt propoſée en termes trop generaux, & qu'elle doit être particulariſée à ſçavoir, ſi un Eccléſiaſtique qui a de quoi vivre & s'entretenir honnêtement d'un Benefice, peut en conſcience & ſans peché recevoir & retenir un autre Benefice?

Il vient à la preuve de la tradition au ch. 3e. & la continuë dans les deux ſuivans. Euphronius Evêque de Celonie, ville de l'Armenie mineure, s'étant laiſſé engager à ſe charger encore de l'Evêché de Nicopolis, ſes premiers Dioceſains s'en plaignirent, dans la crainte de manquer de ſes ſoins: Saint Baſile leur écrivit deux lettres à ce ſujet [a], afin de les raſſûrer & de les conſoler, & il approuve ce qu'avoit fait Euphronius. Il appuye ſur l'exemple d'Actard, qui retenant l'Evêché de Nantes, fut encore chargé de l'Archevêché de Tours par l'ordre du Pape Adrien II. & avec l'agrément du Concile de Douzi. Gregoire de Tours [b] fait mention d'un Prêtre nommé Se-

[a] *S. Baſile ep.*290. & 292. [b] *L. de Glor. Martyr. c.*50.

vere, & qui est peutêtre Severe Sulpice, lequel desservoit deux Eglises, ou deux Cures. Saint Gregoire le Grand * unit deux Monasteres pour être gouvernez par un seul Abbé. Vers l'an 655. Saint Leger étoit Archidiacre de Poitiers & Abbé de Saint Maixant. Hugues fils de Drogon, & petit fils de Pepin Maire du Palais, fut tout à la fois Archevêque de Roüen, Evêque de Paris & de Bayeux, Abbé de Jumiege & de Fontenelle, ou de St. Vandrille. Alcuin Fondateur de l'Université de Paris, ne fut, ni Prêtre, ni Moine, il étoit seulement Diacre, toutefois il posseda cinq Abbayes; à sçavoir, celles de St. Martin de Tours, de Cormerie, de St. Loup de Troye, de Ferrieres, & de St. Josse en Ponthieu. Saint Bernon premier Abbé de Cluni eut encore cinq autres Abbayes.

L'Auteur ajoute plusieurs autres exemples de Saints, qui ne se sont point fait aucune difficulté d'unir, ou; comme il en parle, d'entasser plusieurs Benefices en leur personne.

* *Ep.39. ad Adeodatum.*

Si Charlemagne, dit-il, s'abstint de nommer jamais personne à deux Benefices, ce ne fut pas qu'il crût la chose condamnable en soi, mais pour se faire plus de créatures.

Dans le ch. 6^e. où il promet de traiter de l'histoire des Commandes, il dit que dans leur origine elles furent utiles à l'Eglise; puisque ce n'étoit autre chose que confier l'administration d'un Evêché vacant à un Evêque voisin, & d'une Abbaye vacante à un Abbé; ce qui se pratiquoit également parmi les Grecs & les Latins. Une bonne chose dégenera en un abus horrible, l'Evêché, ou l'Abbaye, demeurant en tître perpetuel à celui qui n'en devoit être que l'administrateur pour un tems. Pour obvier à ce désordre, Leon IV. environ l'an 844. fit son decret, de ne posseder qu'un Evêché en tître, & un autre en Commande, entendant que cette Commande ne seroit qu'une pure administration non perpetuelle, & jusqu'à l'élection d'un Evêque. Innocent IV. au Concile de Lion en 1254. renouvella le même decret; & Clement V. qui

avoit accordé des Commandes perpetuelles, les revoqua en 1307. Le mal alla plus loin, les Monasteres & les Abbayes devinrent la proye des Séculiers, & même des Laïques, sous le nom specieux de Protection & de Commande. Après de fortes & longues oppositions de la part de l'Eglise, les Commandes se sont enfin établies, comme nous les voyons, sans que personne s'en scandalise, ou s'en fasse de scrupule. Le prétexte, ou l'occasion de les introduire, dit l'Auteur, fut la mauvaise conduite des Moines, qui étoient la plûpart *vappæ & gumiæ & otiosi ventres*, differens de ceux des Congregations de Saint Maur, de Cîteaux & des Chartreux, *quantùm distant latrinæ à cœlo empireo.*

Les Théologiens, poursuit-il au ch. 7e. conviennent qu'il y a de bonnes raisons de posseder plusieurs Benefices. 1°. Quand ils sont unis : & quant à lui, il ne trouve pas qu'il y ait plus d'inconvenient à les unir en la personne d'un seul Beneficier, & pour sa vie seulement, que de les unir à perpetuité. 2°. Il est permis de

joindre une dignité à un Canonicat dans la même Eglise. 3°. Un Beneficier qui n'a pas de quoi vivre & s'entretenir de son premier Benefice, en peut prendre un autre. 4°. Et cela doit encore s'entendre d'un Beneficier employé pour les affaires de l'Eglise. 5°. La disette de Ministres oblige à confier à un seul le soin de plusieurs Eglises. 6°. L'administration d'un Benefice vacant, en attendant qu'il soit rempli, peut compatir avec un autre Benefice en tître. 7°. Deux Evêchez d'un revenu si modique, que ni l'un ni l'autre ne suffit pas à l'entretien de son Evêque, peuvent, avec l'agrément du Pape, être possedez par un seul. 8°. Un Benefice à charge d'ame & obligeant à résidence, mais qui ne peut pas nourrir celui qui en est chargé, ne l'empêche pas de se pourvoir d'un autre simple. 9°. Les Cardinaux peuvent joüir de plusieurs Benefices, afin de soutenir leur dignité. Puis donc, continuë l'Auteur, qu'en tant de cas la pluralité des Benefices se trouve justifiée; il faut conclurre qu'elle n'est condamnable que dans

des vûës d'avarice, d'ambition & de luxe.

Comme les cas que l'on vient de marquer ſe rapportent preſque tous à pourvoir un Beneficier d'un entretien honnête, il s'agit principalement de décider quel eſt cet entretien honnête. Et c'eſt à quoi l'Auteur vient au ch. 8e. Il remarque que le point eſt délicat, & que Navarre a été long tems ſans oſer le toucher. Car quoique la modeſtie & la temperance ſoient recommandées aux Miniſtres de l'Egliſe, il y a toutefois des égards à avoir pour leur rang & leur merite. Réduire en general leur dépenſe par an à quinze livres, ſelon un arrêté de la Faculté de Theologie de Paris en 1238. ce ſeroit preſentement les condamner à mourir de faim. L'étendre juſqu'à quinze cens livres, ſera-ce aſſez pour un Cardinal, un Evêque, un Abbé, un Chanoine d'Egliſe Cathedrale, ou de Chapelle Royale? Navarre * regle ainſi l'état de la maiſon des Beneficiers. A un ſimple Clerc c'eſt aſſez d'un valet. Un Noble, un Maî-

* *De orat. & horis Canon. c.22. n.69.*

tre en Théologie, & un Docteur en Droit de peu de consideration, doivent se contenter de deux valets, avec un cuisinier & un cheval. A un fils de Baron, ou de Vicomte, & à un Docteur de conséquence, il suffit d'avoir quatre valets, un cuisinier & un cheval, & eû égard au tems present, l'Auteur ajoûte un carrosse. A un fils de Duc, ou de Marquis, ou de Comte, huit valets, un cuisinier & deux chevaux. Navarre ne sçait à quoi réduire un fils de Prince, ou de la haute Noblesse. Ce n'est pas tout : car il y a à regler l'état de la maison des Prélats, des Abbez, des Chanoines, des Curez; & entr'eux il y a encore differens degrez. Comitolus *, au sentiment de l'Auteur, le Phœnix des Casuistes, n'approuve pas ces reglemens de Navarre, il avertit les Beneficiers de retrancher le plus qu'ils pourront de leur dépense, afin d'avoir davantage à donner aux pauvres, & qu'ils ne craignent point en cela de pousser les choses trop loin.

Depuis le 9e. ch. jusqu'à la fin du

* *L.* 1. *respons. moral.* 4. 74.

livre, l'Abbé de Sidichembech s'occupe à répondre aux objections contre la pluralité des Benefices, & surtout à refuter ce que la Place, Recteur de l'Université de Paris, a écrit, *de singularitate Beneficiorum*, pour montrer qu'il est défendu de retenir plus d'un Benefice. L'Abbé de Sidichembech le choisit, comme étant, *stomachosior & morosior*, le plus colere & le plus chagrin de ceux qui ont traité la matiere dont il est question, & un homme *sulphureæ mentis.*

Quelque Decret des Conciles & des Papes, quelque autorité des Peres & des Docteurs que l'on puisse alleguer contre le sentiment de l'Abbé de Sidichembech, il n'y voit que la condamnation de l'avarice, ou de l'ambition, qui portent à accumuler des Benefices, & du mauvais usage des revenus Ecclésiastiques en dépenses superfluës, ou criminelles. D'ailleurs, & c'est sa seconde réponse, ces autoritez viennent d'un tems où tout Benefice assujetissoit à la résidence : la distinction des Benefices simples, celle des compatibles & in-

compatibles, étoit ignorée, & n'étoit pas encore introduite.

C'est ainsi qu'il répond au 10e. Canon du Concile de Calcedoine, & au 3e. du second Concile de Nicée, remarquant néanmoins qu'en celui-là il s'agit seulement d'arrêter les Clercs qui d'eux mêmes passoient d'une Eglise à une autre ; & dans celui-ci, de reprimer leur avarice. Le Concile leur ordonne même de pourvoir au surplus de leurs necessitez par quelque mêtier, ce qui est si éloigné de nos usages, que le Public, dit l'Auteur, seroit plus choqué de voir un Clerc Cordonnier, ou Tailleur, qu'un Chanoine Prieur, ou Abbé.

Le 3e. & le 4e. Concile de Latran ne regardent que les Benefices à charge d'ames & obligeant à la résidence, dont même l'incompatibilité n'est que de droit Ecclésiastique, puisque le Pape se reserve le pouvoir d'en dispenser en faveur des personnes distinguées par leur naissance, ou leur sçavoir.

L'Auteur n'est pas plus embarrassé de la lettre 271e. de Saint Bernard à Thibaud Comte de Champagne, &

il tourne auſſi à ſon ſens le témoignage de Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, & le decret de la Faculté de Paris en 1238. rapporté par le ſeul Thomas de Cantpré : mais il n'a pas de foi à ce qu'ajoûte Cantpré, que n'y ayant eû que deux Docteurs à s'oppoſer au decret, ſçavoir, Philippe de Greve Chancelier de l'Univerſité & de l'Egliſe de Paris, & Arnould, qui fut enſuite Evêque d'Amiens, le premier revint après ſa mort dire qu'il étoit damné, & qu'une des cauſes de ſa damnation étoit d'avoir ſoutenu la pluralité des Benefices. La crédulité de l'Hiſtorien lui eſt ſuſpecte, ſurtout au déſavantage d'un Docteur qui s'étoit déclaré contre les Dominicains ; & d'ailleurs le même ſentiment ne nuiſit point à Arnould, ne l'empêcha point d'être Evêque, ni d'être en conſideration auprès de Saint Louïs, qu'il accompagna à l'expedition de Damiette, que l'Auteur nomme *Peluſium.*

Il applique la même réponſe à tout ce que les Théologiens ont pû dire. Saint Thomas, Denys le Chartreux

& les autres, ont ſeulement condamné l'abus de prendre enſemble des Benefices incompatibles. Et c'eſt pour le corriger que Jean XXII. publia la Bulle *Execrabilis*.

Il n'entend pas autrement ce qu'ordonne le Concile de Trente *. » Qu'un ſeul Benefice Eccléſiaſtique » ſoit conferé à une ſeule perſonne. » Que s'il ne ſuffit pas pour faire vivre » celui à qui il eſt conferé, & qu'il » ſoit au deſſous de ce qui eſt neceſ- » ſaire à l'honnête entretien d'un » Cardinal, d'un Evêque, d'un Cha- » noine, d'un Curé, il ſera permis » de lui en conferer encore un ſim- » ple, qui ne requiere point de réſi- » dence perſonnelle. L'Abbé de Sidichembech dit, que le Concile avoit principalement en vûë les Cardinaux qui poſſedoient pluſieurs Evêchez.

Au reſte, il lui paroît incroyable que la France ait demandé l'unité des Benefices ; car il met la pluralité entre les privileges de l'Egliſe Gallicane. Il dit néanmoins que l'Ambaſſadeur du Roi, faiſant inſtance

* *Seſſ. 24. C. 17. de reformat.*

auprès de Pie IV. pour faire décider par le Concile qu'il n'eſt pas permis de poſſeder plus d'un Benefice, le Pape lui répondit agréablement qu'il falloit attendre le Cardinal de Lorraine pour avancer cette affaire. Le Cardinal joüiſſoit de trois cens mille écus de rente en Benefices.

Une autorité preſſante contre l'Abbé de Sidichembech, laquelle pourtant lui eſt reſpectable, eſt celle de Mr. Pavillon Evêque d'Alet, qui, parmi les enſeignemens ajoutez à la fin de ſon Rituel, remarque expreſſément: „ Que le Concile de Trente „ ne défend pas un ſecond Bene„ fice, quand le premier eſt inſuffi„ ſant pour la ſubſiſtance honnête „ d'un Eccléſiaſtique; & il avertit, „ qu'afin de ne ſe pas tromper ſoi„ même, il faut en ce cas prendre „ conſeil d'une perſonne éclairée & „ vertueuſe, & principalement d'un „ Evêque, qui, ſuivant l'eſprit de „ l'Evangile & de Saint Paul, ne „ craigne pas de dire le vrai & n'oſe „ dire le faux.

L'Abbé de Sidichembech ſe tire

habilement de ce pas. Quel est donc l'Evêque, dit-il, qu'il faudra consulter ? Sans doute ceux qui ont donné leur approbation au Rituel. Or la plûpart, outre leur Evêché, avoient des Abbayes & des Prieurez, quelques-uns avoient des Benefices reputez incompatibles. Il faut bien, continuë l'Abbé de Sidichembech, que ces Prélats de merite & de vertu, qu'il nomme l'un après l'autre, ne se crûssent pas obligez de prendre à la lettre ce que dit St. Paul : *Ayant donc de quoi nous nourrir & de quoi nous couvrir, nous devons être contens.* Ils donnoient plus d'étenduë à l'honnête subsistance par rapport à leur dignité.

Fagnani passe pour être severe, jusqu'au point de réduire les Cardinaux, selon que l'ordonne le Concile de Trente, à ne posseder qu'un Benefice en Commande, avec un autre en tître : toutefois l'Auteur tâche de l'attirer à son sentiment, parce qu'il a dit que le Pape peut dispenser de cette loi étroite.

L'Abbé de Sidichembech avoit témoigné dans sa préface qu'il n'é-

toit pas content d'une Consultation de treize Docteurs de Sorbonne, publiée en 1697. contre la pluralité des Benefices : il entreprend d'y répondre dans le chapitre vingt-deuxiéme, & il leur soutient que St. Louïs ne recommanda à son fils, si non de ne pas conferer deux Prebandes à une même personne; qu'ils ont mal entendu le Concile de Trente, & plus mal encore celui d'Aix-la-Chapelle en 816. où il s'agit seulement d'égaler les portions entre les Chanoines d'une même Eglise; que s'ils estiment indigne & contre le droit naturel, qu'un Ecclésiastique soit dans l'opulence, tandis que d'autres souffrent l'indigence, ils n'y remedient pas, vû que tel Benefice vaut plus lui seul que cent autres mis ensemble; qu'enfin la volonté des Fondateurs doit être interpretée selon les besoins & les intentions de l'Eglise, qui transporte les fondations à des usages, lesquels n'avoient pas été prévûs par ceux qui les ont faites.

Un Ministre Calviniste, le Sieur la Roque, s'avisa aussi en 1688. d'écrire contre la pluralité des Benefi-

ces, & produisit le Canon quatriéme du sixiéme Concile de Tolede, la Regle de Crodogangue Evêque de Mets, le Canon huitiéme du Concile de Nantes, le quarante-neuviéme du sixiéme Concile de Paris, les Capitulaires de Charlemagne l.1. ch.92. & l.6. ch.73. L'Abbé de Sidichembech renvoye toutes ces citations aux Benefices chargez du soin des ames & obligeans à la résidence. Il en use de même à l'égard de quelques decrets & de quelques épîtres des Papes sur ce sujet. Il dit que le huitiéme Canon du Concile de Vannes, le trente-huitiéme d'Agde, & le neuviéme d'Epaune, ne regardent point la question presente, Volkuin Abbé de Sidichembech n'attaque si vivement que la pluralité des Benefices incompatibles. *Fervore pietatis quasi fulgetra & tonitrua vibrat in multitudinem Præbendarum, Curarum Pastoralium, & Episcopalium Infularum.*

ARTICLE XLV.

DE RE BENEFICIARIA, ſive de non poſſidendis ſimul pluribus Beneficiis, libri tres, ad Eminentiſſimum Proviſorem & Magiſtros ſapientiſſimos, adversùs librum ſingularem Abbatis perſonati Sidichembechenſis. C'eſt-à-dire, *Sur la matiere des Benefices, ou qu'il n'eſt pas permis de poſſeder enſemble pluſieurs Benefices, à ſon Eminence, le Proviſeur, & aux très-ſages Maîtres, trois livres contre le livre ſingulier du faux Abbé de Sidichembech.* A Paris, chez Charles Oſmond, ruë Saint Jacques à l'écu de France, 1710. *in* 12. *pages* 466.

QUoique l'Abbé de Sidichembech ne pût pas ſe promettre que ſon livre ne ſeroit point attaqué, il y a pourtant apparence qu'il ne s'attendoit pas qu'une refutation ſi travaillée ſuivroit de ſi près : car c'eſt l'ouvrage de trois mois ſeulement.

Mr. Vivant Pénitencier, & Vi-

caire General de Monſeigneur le Cardinal de Noailles, Auteur de cet ouvrage, dit dans l'épitre dédicatoire, qu'outre l'obligation generale impoſée aux Paſteurs & aux Prêtres, de s'oppoſer à la mauvaiſe doctrine, il en a une particuliere de refuter un livre, qui non ſeulement eſt pernicieux à ceux qu'il flatte, bleſſe l'honneur du Clergé, renverſe l'autorité des Canons, ſcandaliſe les Fidelles; mais qui flétriroit en quelque ſorte la reputation de la Maiſon de Sorbone, ſi aucun des Docteurs qui la compoſent ne s'élevoit pour combattre l'erreur. Comme celui qui a oſé l'avancer, quoique ſous un nom emprunté, ſe vante d'être de la même Maiſon, une partie du déshonneur ſembleroit retomber ſur elle.

A la verité l'Auteur du livre ſingulier proteſte de ſa ſoumiſſion au jugement de la Faculté de Paris & du S. Siege, & s'engage à ſubir toute la rigueur de l'ancienne pénitence, s'il eſt jugé la meriter: mais en cela même il paroît de l'affectation, puiſque la cauſe eſt déja

jugée, que cette pénitence n'eſt point en uſage, & qu'elle ne l'a jamais été pour les Clercs. D'ailleurs, pourquoi dans ſa proteſtation a-t'il omis de nommer ſon Archevêque Eminentiſſime, & la Maiſon de Sorbone? Il ne peut ignorer que leur jugement ne fût un grand préjugé de la déciſion du S. Siege; comme il a paru en l'erreur du ſilence reſpectueux condamné par le Pape, comme il l'avoit été par ſon Eminence. Mr. Vivant prend occaſion de féliciter la Sorbone d'avoir Monſeigneur le Cardinal de Noailles pour Proviſeur. Il ajoute une courte harangue qu'il fit en une aſſemblée de la Maiſon de Sorbone le 31. d'Octobre 1710. par laquelle il requit les Docteurs d'agréer qu'il dédiât ſon ouvrage à ſon Eminence, leur Proviſeur, dont il avoit la permiſſion, & à eux; ce qui lui fut accordé par une concluſion qu'il rapporte.

Il commence par une eſpece de prologue, en addreſſant la parole à l'Auteur, qui s'eſt déclaré pour la pluralité des Benefices, & en lui

rappellant la memoire d'une conversation qu'ils avoient eûë quelques années auparavant sur ce sujet : il le fait souvenir que lui ayant alors entendu dire qu'il s'étoit fortifié contre le scrupule de posseder plusieurs Benefices, par un écrit qu'il avoit composé, lui de sa part s'engagea à refuter cet écrit s'il devenoit public. Il dit qu'il l'y reconnoît sous le nom de l'Abbé de Sidichembech, comme dans un ouvrage précedent, sous le nom de Marcel d'Ancyre. Il lui promet pourtant de le ménager, sans préjudice néanmoins de la cause dont il s'agit entre eux.

Le premier livre est divisé en 23. chapitres, & destiné à examiner la méthode, & à refuter les preuves du Défenseur de la pluralité des Benefices. Et premierement il est remarquable, que sans beaucoup de recherches & de travail il a pû faire un livre, puisqu'il n'a presque fait que copier & tourner en preuves, ce que le P. Thomassin & la Place avoient ramassé & s'étoient objecté de faits, dissimulant les ré-

ponſes & les correctifs de ces Théologiens. Quant à ſa méthode, elle ne ſçauroit être que défectueuſe, vû qu'elle tombe en contradiction ſur l'état même de la queſtion, laquelle certainement n'eſt autre, que de ſçavoir , ſi un Eccléſiaſtique qui a de quoi vivre & s'entretenir honnêtement d'un Benefice , peut en conſcience en accumuler d'autres : c'eſt ce qu'il dit être conteſté, & ce qu'il ſe propoſe de ſoutenir, en déclarant qu'il ne condamne que le mauvais uſage de ce ſurcroît de revenus. Toutefois il avance : » Qu'il n'eſt jamais venu en » l'eſprit d'un Chrétien, ni dans le » ſien , d'excuſer ces perſonnes qui » ſont chargez d'un nombre de Be» nefices, dont le moindre eſt ſuffi» ſant à la ſubſiſtance honnête d'un » homme de condition & de Let» tres. Et en une autre endroit il ne reconnoît de raiſons legitimes de poſſeder plus d'un Benefice, que celles qui ſont avoüées des Théologiens les plus rigides & les plus chagrins.

Touchant l'exemple d'Euphrone

allegué par le Défenſeur de la pluralité des Benefices, Mr. Vivant dit au chapitre quatriéme que ce qu'en écrit Saint Baſile ſemble devoir s'entendre, qu'Euphrone fut tranſferé de l'Egliſe de Colonie à celle de Nicopolis, ſans garder la premiere, à laquelle il ne laiſſeroit pas de continuer ſes ſoins en qualité de Métropolitain, & non pas comme Evêque particulier. Mais ſoit tranſlation d'un Evêché à un autre, ſoit poſſeſſion de deux Evêchez, l'une & l'autre contreviennent également aux Canons, & il falloit en ce cas, à l'imitation de Godefroi, de Meſſieurs Herman & Tillemont & du P. Thomaſſin, recourir à la neceſſité des tems, & ne pas avancer crûment, que la vigilance & la ſainteté des Paſteurs étoit une raiſon de multiplier les Benefices en leur perſonne.

Le Ch. cinquiéme commence par un avertiſſement remarquable de S. Severe Sulpice *, & très-utile en cette matiere. « Quoi donc, ne » voyez-vous pas comme les Gram-

* *Dial. 2. n. 7.*

» mairiens ont coûtume de dire, » qu'il faut avoir égard au lieu, au » tems, à la perſonne? Si quelqu'un » donc prétend s'autoriſer d'un exem- » ple, qu'il le prenne dans toutes les » circonſtances de la choſe, de la » perſonne, du devoir. Or le S. Severe, ou Severin, dont parle Gregoire de Tours, avoit fondé les deux Egliſes qu'il deſſervoit; & c'eſt déja une bonne raiſon pour ne pas le ſoupçonner d'avarice: il fut peutêtre contraint de ſe charger de l'une & de l'autre, comme il ſe pratique aujourd'hui lorſque les ſujets manquent: ce n'étoit peutêtre que ſa dévotion particuliere qui le faiſoit aller dire une ſeconde Meſſe à l'Egliſe en laquelle il ne réſidoit pas. Mais à quoi bon ces exemples d'Euphrone & de Severe, qui prouveroient plus que ne prétend le Défenſeur de la pluralité, & qui ôteroient la diſtinction des Benefices compatibles & incompatibles?

C'eſt avec auſſi peu de raiſon que le Défenſeur de la pluralité cite l'exemple de pluſieurs Monaſteres gouvernez par un ſeul Abbé.

Car que trouve-t'il qui le favoriſe, en ce qu'un Abbé General de Cluni, de Prémontré, de Sainte Genevieve, ſoit à la tête de ſa Congregation ? Outre cette réponſe generale, Mr. Vivant obſerve que Saint Gregoire le Grand * ne commet à Adeodate Abbé de Naple le ſoin de l'Abbaye de Gazare, que juſqu'à ce qu'il y fût pourvû d'un autre Abbé.

Dans le chapitre ſixiéme il releve trois choſes, que le Défenſeur de la pluralité ne ſçauroit prouver. 1°. Que l'Archidiaconé fût un Benefice en tître pour Saint Leger, & ne fût pas une ſimple fonction, comme celle de Grand-Vicaire. 2°. Que St. Leger ait poſſedé en tître l'Abbaye de Saint Maixant, & qu'il n'en ait pas eû la ſeule inſpection par le devoir d'Archidiacre. 3°. Qu'en cas qu'il en ait été veritablement Abbé, il ne ſe fût pas auparavant démis de la charge d'Archidiacre, comme l'Hiſtorien de ſa vie le donne à entendre.

Il dit dans le chapitre ſeptiéme que les exemples d'Hugue, petit-fils

* *L. 8. epiſt. 39.*

de Pepin Maire du Palais, & d'Hincmar de Laon, ne ſont de nul ſecours au Défenſeur de la pluralité ; parce qu'en leur tems ils ont été regardez comme contraires aux Canons. Et en paſſant il l'avertit qu'Hincmar de Laon étoit fils d'une ſœur, & non pas d'un frere, d'Hincmar de Rheims. Il lui arrache l'exemple d'Ebbon, qui ne fut pourvû de l'Abbaye de Saint Columban en Italie, qu'après avoir été dépoſſedé de l'Archevêché de Rheims, & qui quitta la même Abbaye quand il trouva un Evêché en Alemagne.

Il examine en habile Critique dans le chapitre huitiéme l'affaire d'Actard, qui chaſſé de l'Evêché de Nantes que les Normans avoient ravagé, fut transferé à l'Archevêché de Tours, par les inſtantes prieres de toute la Province & avec l'approbation du Concile de Douzi, le Pape Adrien II. lui ordonnant de ne point quitter le titre d'Evêque de Nantes, & de n'abandonner pas abſolument cette Egliſe déſolée. Hincmar Archevêque de Rheims avoit aſſiſté au Concile de Douzi,

& étoit instruit de tout : ce n'est pas donc contre Actard qu'il a écrit si fortement son opuscule quarante-cinquiéme, quoique le tître porte, *De translatione Episcoporum contra Actardum Nannetensem*, & il en faut effacer ces derniers mots. Peutêtre Hincmar n'en veut-il qu'en general aux Evêques, qui par ambition recherchent des Evêchez plus relevez, ou s'il désigne quelqu'un en particulier, il avoit en vûë un autre qu'Actard. Quoiqu'il en soit, la vertu d'Actard loüée par le Pape en trois lettres, & l'état où la fureur des Normans avoit réduit l'Eglise de Nantes, ne permettent pas au Défenseur de la pluralité de tirer avantage de ce fait.

C'est faire injure à Charlemagne, dit Mr. Vivant au chapitre neuviéme, de donner créance à un miserable Historien, qui attribuë à politique la loi qu'il se fit, de ne donner qu'un Benefice à une personne : en cela il respectoit les Canons de l'Eglise qu'il confirma dans ses Capitulaires *. Si Carloman fils

* *L.6. c.9.*

de Charle le Chauve, Hotton Archevêque de Mayence, & Salomon Evêque de Conſtance, ont accumulé les Abbayes, ils en ont été hautement blamez.

L'exemple d'Alcuin ſeroit d'une plus grande conſideration, & Mr. Vivant l'examine au chapitre dixiéme. Il ſe plaint que le Défenſeur de la pluralité, qui n'a conſulté que le P. Thomaſſin ſur ce point, ait omis la remarque de ce Prêtre ſi ſage, qu'à la verité Alcuin ſemble autoriſer les Commandes, mais nullement la pluralité des Benefices. Car enfin Alcuin étoit en poſſeſſion des Abbayes de Ferrieres & de Saint Loup de Troye, lorſqu'il diſoit à Charlemagne, qu'ayant laiſſé un patrimoine qui n'étoit pas médiocre en ſon païs, il vivoit content de ſa pauvreté : il n'étoit donc pas ſorti de la regle de l'honnête ſubſiſtance. Etant fort avancé en âge, & en 796. il eut l'Abbaye de Saint Martin de Tours, à laquelle étoit unie celle de Cormeri ; & en la même année il demanda à Charlemagne la permiſſion de ſe démet-

tre de ſes Abbayes, de les partager entre ſes Diſciples, & de s'aller faire Moine à Fulde; ce qui lui fut refuſé en vûë du plus grand bien de l'Egliſe. Il étoit donc bien éloigné d'approuver la pluralité des Benefices.

Mr. Vivant continuë juſqu'au vingtiéme chapitre à faire voir au Défenſeur de la pluralité, combien il s'eſt trompé dans ſes exemples; & il lui corrige un ſi grand nombre d'inadvertances, & tant de négligences dans ſes citations, que ce n'eſt plus λήμματα, mais σφάλματα ἱστορικά, non des traits, mais des fautes d'hiſtoire.

Sur le chapitre de Saint Pierre de Damien, il lui parle ainſi: *De Beato Petro Damiani, quem abſque Beati titulo cur nomines, cauſam ſuſpicabitur aliquis libelli alterius tui manentem adhuc animo tuo cum tanto viro diſcordiam ac prope declarato bello inimicitiam.* On ne doit pas oublier qu'en quantité de faits les recherches de Mr. Vivant vont bien audelà de celles du P. Thomaſſin.

Au chapitre vingtiéme il ramene

le Défenſeur de la pluralité à faire reflexion ſur la maniere dont il traite l'origine des Commandes, ſur ſes termes bas & injurieux à l'égard des Moines dont il exagere les déſordres. Les Monaſteres à la verité mis en Commande, l'autorité des Superieurs s'affoiblit & entraîna le relâchement de la diſcipline monaſtique. Mais s'il étoit vrai que le relâchement eut précedé, & eut été l'unique cauſe d'introduire les Commandes, elles devroient être abrogées, maintenant que la diſcipline s'eſt rétablie. Au reſte, ne donner aux Commendataires qu'une oiſiveté honorable, *otium cum dignitate*, c'eſt l'excès de la morale relâchée.

Dans les trois chapitres ſuivans il met devant les yeux le défaut de ſes raiſonnemens, qui ſont, qu'il y a des raiſons juſtes & legitimes de poſſeder plus d'un Benefice, donc il n'y a que les vûës d'avarice & d'ambition qui ſoient blâmables; qu'il eſt difficile de définir au juſte ce qui ſuffit à l'honnête ſubſiſtance d'un Ecléſiaſtique, donc il peut accumuler des Benefices, pourvû que ce ne

ſoit pas par un motif d'avarice & d'ambition. Il lui montre ſon peu d'exactitude en l'énumeration de ces cauſes juſtes & legitimes, qui ſe réduiſent preſque toutes à une ſeule, de la ſubſiſtance honnête, laquelle doit ſe déterminer, non par des regles generales, mais ſelon la prudence & avec diſcretion.

Si le Défenſeur de la pluralité eſt foible dans ſes preuves, il le paroît encore plus dans ſes réponſes aux objections qu'il s'eſt propoſées; réduit à tâcher d'éluder les unes, & forcé par l'évidence des autres de nier avec hardieſſe les veritez le mieux établies. C'eſt de quoi Mr. Vivant entreprend de le convaincre dans le ſecond livre diviſé en 26 chapitres. Les deux premiers contiennent un préjugé très-puiſſant. Car contre qui le Défenſeur a-t'il à ſe défendre? N'eſt-ce pas contre les Canons exprès de l'Egliſe, contre l'autorité de tous les Peres, & de tous les Théologiens, n'y en ayant aucun qui le favoriſe? Depuis l'établiſſement des Benefices en Commande & ſimples, n'eſt-ce

pas encore le même consentement à en reprouver la pluralité?

Comme il est impossible de suivre pied à pied & d'exposer en détail tout ce que dit Mr. Vivant, pour soutenir les objections contre la pluralité des Benefices, & annéantir les réponses, on se restreint à quelques endroits qui feront juger des autres. Dans le chapitre troisiéme il dissipe les nüages que le Défenseur de la pluralité a prétendu opposer à la clarté du Canon dixiéme du Concile de Calcedoine, qui défend *qu'un Clerc soit inscrit en deux Eglises.* Comme si l'ambition seulement des Clercs, qui d'eux mêmes passent d'une moindre Eglise à une plus considerable, y étoit condamnée, ou qu'il ne s'y agît que des Benefices sujets à la résidence, n'en étant point alors d'une autre nature; ou qu'enfin le Canon fût sans vigueur, ayant été formé dans une action du Concile à laquelle les Legats de Saint Leon refuserent d'assister.

Mr. Vivant se mocque de ces trois réponses. De la premiere, par-

ce que dans le Canon le terme κατὰ τὸ ἀυτὸ, ou, ſelon les éditions de Juſtel & de Beverege, κατὰ ταυτόν, eſt rendu en Latin dans les anciennes verſions par celui de *ſimul*, ou *pariter*, & dans la traduction de Beverege, *eodem tempore* : il ne ſçauroit même ſignifier *per ſe ipſum*, & perſonne ne l'a ainſi interpreté ; il faut donc conclurre que la pluralité des Benefices eſt autant défenduë que la tranſlation des Clercs. De la ſeconde, parce qu'encore qu'il n'y eut alors, ni Commandes, ni Benefices ſimples, toutefois le Canon les renferme dans ſon expreſſion generale, & il a été dans la ſuite conſtamment entendu de toutes ſortes de Benefices : il eſt même hors de doute que le Concile de Trente l'a eû en vûë, lorſqu'il a cité les anciens Canons. De la troiſiéme, parceque St. Leon ne déſapprouva que le ſeul Canon du Concile de Calcedoine, qui élevoit les Archevêques de Conſtantinople, & notamment celui-ci eſt inſeré dans l'ancien Code à l'uſage de l'Egliſe Romaine.

En refutant dans le quatriéme &

cinquiéme chapitre la réponſe du Défenſeur de la pluralité au Canon quinziéme du ſecond Concile de Nicée, il lui apprend que ce Canon fut formé à Conſtantinople, que c'eſt Conſtantinople qui y eſt appellée *Ville que Dieu conſerve*; que ce qui eſt conſeillé aux Clercs, de pourvoir par quelque travail à leur neceſſaire, quand ils ne le tirent pas de leurs fonctions, leur eſt de même conſeillé depuis le Concile de Trente, par un Concile de Milan & par l'aſſemblée de Melun; qu'à cet égard la diſcipline n'a point varié, & qu'il a tort de faire le plaiſant en parlant de Clercs Cordonniers & Coûturiers, puiſqu'il y a tant d'Arts honnêtes auxquels ils peuvent s'appliquer ſans s'avilir.

Il le pouſſe plus fortement dans le chapitre ſixiéme ſur ſes réponſes à l'autorité de Saint Bernard, il lui reproche quelques fautes conſiderables de Chronologie, & gemit ſur ſes expreſſions inconſiderées, non ſeulement boufonnes, mais impies, à les prendre à la lettre.

Au chapitre neuviéme il marque

une grande indignation de la hardieſſe du Défenſeur de la pluralité, à revoquer en doute le témoignage de Cantpré, ſur deux aſſemblées de la Faculté de Théologie de Paris, en 1235. & 1238. Il demande où ſont les Regiſtres exacts de ce tems-là qui puiſſent être conſultez ? Il fait remarquer au Défenſeur ſes contradictions. Selon lui Genebrard eſt le premier qui ait cité Cantpré ſur ce fait, bien que, de ſon aveu, Denys le Chartreux en faſſe mention, & que Genebrard le rapporte d'une ancienne Chronique des Païs-Bas. Quant à l'hiſtoire de Philippe de Greve, damné pour s'être oppoſé au ſentiment commun de la Faculté contre la pluralité des Benefices, Mr. Vivant, ſans s'engager à la ſoutenir, dit que c'eſt une calomnie, d'avancer que Cantpré l'ait, ou controuvée, ou décrite, par un eſprit de vengeance, contre un Docteur qui n'avoit pas été ami des Dominicains ; d'ailleurs Albert le Grand & Durand Evêque de Mande la confirment.

Avril 1712.

Touchant le Concile de Trente, que le Défenſeur de la pluralité a oſé prétendre mettre de ſon côté, il l'appelle dans le ch. 20^e^. à ſa religion, à ſa bonne foi, à ſon jugement. Il lui fait ſentir que le mot *Sacerdotium*, dont le P. Lainez General des Jeſuites ſe ſervit en cette occaſion, ſignifie generalement tout Benefice, & n'eſt point reſtreint aux Evêchez & aux Cures. Dans les deux chapitres ſuivans il lui ſoutient, qu'en effet la France propoſa au Concile de réduire les Eccléſiaſtiques à un ſeul Benefice, & que jamais l'Egliſe Gallicane n'a compté un uſage contraire contre ſes libertez, leſquelles conſiſtent à s'en tenir aux anciens Canons.

Au ch. 24^e^. & 25^e^. il lui reproche la maniere dont il s'eſt expliqué, *ludificante calamo & mendaci magis quam lepido ſtylo*, ſur une Conſultation faite en Sorbone & ſignée par treize Docteurs, ſans avoir pourtant pû répondre à leurs raiſons.

Entre pluſieurs autres choſes que Mr. Vivant touche dans le ch. 26^e^. il marque premierement ſa douleur,

que le Défenseur de la pluralité, en prenant le nom d'Abbé de Sidichembech, ait pris le sentiment opposé à celui du Bienheureux Wolkuin Abbé de Sidichembech, dans l'homelie sur la semence & la zizanie. Secondement, il avouë qu'il ignore en quel païs est située l'Abbaye de Sidichembech, dont il n'a trouvé nulle part aucun vestige, & il soupçonne que si Wolkuin est le même que St. Vulquin de l'Ordre de Cîteaux, & Abbé de Sichem en Turinge, le nom de Sidichembech a été allongé. Troisiémement, il observe qu'une homelie sur la zizanie est attribuée par Swerte à Fulquin Abbé de Saint Bertin & puis Abbé de Laube.

Mr. Vivant divise le 3e. livre en vingt chapitres, & l'employe à prouver l'obligation imposée à tout Ecclésiastique, de se contenter d'un seul Benefice qui lui fournit une subsistance honnête. Comme il ne s'agit point ici de joindre en une seule personne deux ou plusieurs Benefices, qui chacun obligent à residence, la question, dit-il au ch. premier, se ré-

duit à deux points. Le premier, ſi un Clerc déja pourvû d'un Benefice, dont il a de quoi vivre honnêtement, peut ſans bleſſer ſa conſcience en prendre un autre, ſoit pour ſe procurer de plus grandes commoditez, ſoit pour des uſages de ſoi licites, maïs au delà du neceſſaire, ſoit afin de ſe mettre en état de faire l'aumône, ou d'autres bonnes œuvres auxquelles il n'eſt point obligé ? Le ſecond, ſi la regle de l'honnête ſubſiſtance eſt ſi difficile à établir, qu'il ne ſoit preſque pas poſſible de juger qu'un Ecléſiaſtique l'ait outrepaſſée ?

Avant que de décider le premier point & d'en venir aux preuves, il expoſe dans les trois chapitres ſuivans à quoi ſont deſtinez les revenus des Benefices ſelon leur inſtitution : c'eſt à l'entretien des Miniſtres de l'Egliſe, à la reparation & l'ornement des Egliſes particulieres, au ſoulagement des pauvres. D'où il s'enſuit 1°. Qu'il n'y a rien de ſuperflu dans ces revenus, rien qui n'ait ſa propre deſtination. 2°. Que la ſeule part qu'y puiſſent legitimement prétendre ceux qui les poſſedent, ne paſſe pas les

bornes de leur honnête subsistance. 3°. Qu'ils n'y peuvent même prétendre qu'à raison de leur service ; ils sont comme des ouvriers & des soldats qui reçoivent leur salaire. Il n'y a là dessus aucune exemption en faveur des Benefices en Commande & simples : s'ils ne demandent pas une résidence continuelle, ils exigent des soins, ils portent l'obligation du Breviaire, ils veulent un homme disposé à rendre service selon les besoins de l'Eglise. En un mot, *Beneficium propter Officium* ; c'est toujours un salaire & une solde. Tout cela est appuyé de citations choisies des Canons & des Peres.

Ensuite Mr. Vivant propose sept argumens en autant de chapitres.

1°. Les Canons attachent chaque Clerc à une Eglise, leur défendant de passer à une autre, ou de s'inscrire en deux Eglises. Or la longueur du tems n'a rien diminué de la vigueur de ces Canons, puisque le Concile de Trente fonde sur eux sa décision contre la pluralité des Benefices.

* *Sess. 24. de reform. c. 18.*

2o. Une ſuite perpetuelle de Canons & de Decrets ordonne conſtamment, ſans qu'il paroiſſe aucune exception, qu'un Clerc ne poſſede qu'une Egliſe, ou qu'un Benefice.

3°. Le Concile de Trente ne pouvoit s'expliquer ſur ce ſujet en termes plus clairs & plus précis, & il n'y a eû au monde qu'un ſeul homme qui ait entrepris d'en obſcurcir & d'en détourner le ſens. S'il avoit encore beſoin d'interpretation, l'exemple & les ordonnances de Saint Charles pourroient ſuffire.

4°. La nature des revenus Eccléſiaſtiques, telle qu'elle a été expliquée, démontre la même choſe. Inſtituez pour la ſubſiſtance des Miniſtres, pourquoi un ſeul s'arroge-t'il celle de pluſieurs *, *ſtipendia ſibi vindicet plurimorum*?

5o. Puiſqu'il n'eſt point de Benefice ſans obligation & ſans charge, multiplier les Benefices, c'eſt priver l'Egliſe de Miniſtres & d'ouvriers, qui pourroient lui devenir utiles; c'eſt diminuer le culte de Dieu. Et

* *Later. Conc. III. can.13. & Joannes XXII. extrav. Execrabilis.*

Navarre * prouve solidement que quiconque joüit de deux Benefices, sans lesquels il ne sçauroit vivre, est obligé à reciter deux fois les Heures Canoniales.

6°. Le consentement des Théologiens est si universel, que Comitolus, appellé par le Défenseur de la pluralité le phénix des Casuistes, assûre qu'il n'est pas permis à un Docteur Catholique de former un doute sur cet article.

7o. Enfin l'opinion opposée n'est nullement probable, & par conséquent ne peut être suivie en conscience. Cet argument se conclut par une vive exhortation au Défenseur de la pluralité, de penser à la mort qui n'est pas éloignée.

Dans le ch. 12e. il répond fortement à l'objection tirée de l'exemple de tant d'Ecclésiastiques pourvûs de plusieurs Benefices, que Dieu jugera, non sur les exemples, mais sur sa loi; & il oppose l'exemple de Saint Charles, de Mgr. le Cardinal de Noailles, de Mr. Barillon Evêque de Luçon, de Mr. l'Abbé Fleuri, de Mgr. l'Archevêque de Cambrai.

* *Miscell.* 60.

Comme le Défenseur de la pluralité revient perpetuellement à dire qu'un gros Benefice vaut plus lui seul que plusieurs petits joints ensemble, & qu'il n'y a pas plus d'inconvenient à unir deux Benefices pour la vie d'un unique possesseur, qu'à perpétuité, Mr. Vivant lui remontre dans le chapitre treiziéme, que de telles raisons iroient jusqu'à lever l'incompatibilité des Evêchez & des Cures, vû l'inégalité d'étenduë & de revenus, & pour ce qui est des unions perpetuelles, l'Eglise a eû de bonnes raisons de les faire.

Dans le chapitre quatorziéme il passe au second point de la question, lequel regarde la subsistance honnête. Elle doit, dit-il, être reglée par la prudence, eû égard à la modestie qui convient à un Ecclésiastique. Et dans les trois chapitres suivans il établit trois regles.

Premiere regle. Un Evêque & un Ecclésiastique ne doit pas se croire obligé à toutes les bonnes œuvres que sa pieté lui suggere. Les revenus de toute l'Eglise de France ne suffiroient pas à l'Archevêque de Pa-

ris, qui certainement trouveroit à les employer charitablement. Un Beneficier doit donc premierement acquitter les charges de ſon Benefice, enſuite prendre ſa vie & ſon entretien, & enfin faire ce qu'il peut pour les pauvres & pour d'autres deſſeins loüables.

Seconde regle. La modeſtie preſcrite par les Conciles & les Peres aux Eccléſiaſtiques, pour leur vêtir, leur emmeublement, leur table, eſt telle qu'un médiocre revenu y peut ſuffire. Mr. Vivant cite de beaux endroits ſur ce ſujet, & entre autres de St. Charles.

Troiſiéme regle. Ce n'eſt, ni à ſa naiſſance, ni à de ſemblables conſiderations, qu'un Eccléſiaſtique doit meſurer ſa dépenſe ſur les revenus de ſon benefice; mais à la ſeule utilité de l'Egliſe. Par là il retranchera & chevaux & carroſſe, ſi ce n'eſt que pour s'acquitter de ſes fonctions il en ait abſolument beſoin.

Mais de quel revenu doit être un Benefice, afin d'être eſtimé ſuffire à l'honnête ſubſiſtance d'un Eccléſiaſtique? Eſt-ce aſſez de quinze livres

Parisis, comme le décida l'Assemblée des Théologiens de Paris en 1238 ? Mr. Vivant chapitre dix-huitiéme dit que cette somme revient pour le poids à soixante de nos écus, & que pour l'usage & la necessité de la vie elle profitoit alors plus que ne le feroient aujourd'hui six cens livres. Elle suffisoit sans doute, puisque sur l'état de la Maison de Saint Loüis en 1261. il n'est marqué que quatre deniers par jour pour les Chapelains, & deux deniers pour les Clercs de la Chapelle ; ce qui à la fin de l'année n'arrive pas aux vingt-cinq livres. Et Philippe le Hardi par son testament en 1285. * assigne seulement vingt livres Tournois, ou seize livres Parisis de pension, à ceux de ses Chapelains & de ses Clercs qui n'avoient point de Benefices. De plus Gautier Evêque de Poitiers en ses constitutions Synodales l'an 1284. fixe les mêmes quinze livres.

La France s'étant soustraite de l'obédience des Papes qu'elle accusoit d'entretenir le schisme par leur

* *Vie de Charles VI. par le Laboureur.*

connivence, une aſſemblée tenuë à Paris l'an 1408. ordonna qu'un Gradué ſeroit reputé être rempli, s'il joüiſſoit d'un Benefice de quatre cens livres tournois, & qu'en vertu de ſes Grades il ne pourroit en pourſuivre un autre, excepté néanmoins les Docteurs de Théologie & de Droit, les Licenticz de Medecine, les Bacheliers de Théologie, les Maîtres des Requêtes, les Chapelains & les Aumôniers du Roi & des Princes du ſang; laquelle exception ne ſe voit point dans un manuſcrit de l'Abbaye de St. Victor cité dans l'hiſtoire de l'Univerſité.

Selon le Concile de Bâle Seſſion trentiéme, la Sanction Pragmatique & le Concordat, un Benefice de deux cens Florins de la Chambre Apoſtolique ſuffit pour remplir un Gradué: or les deux cens florins ne ſont que deux cens livres Tournois, ſelon les regles de la Chancellerie Romaine.

Enfin les Edits de nos Rois & les arrêts de Parlement, obligent les Graduez à s'en tenir à un Benefice de quatre cens livres, & les Indul-

taires à un de six cens. Chacun sçait que les portions congruës sont fixées à cent écus.

De tout cela Mr. Vivant conclut au chapitre dix-neuviéme, que si ces sommes paroissent courtes pour une subsistance honnête, c'est pour faire entendre aux Ecclésiastiques que leur état les engage à la modestie & à la frugalité, & pour leur ôter l'envie d'accumuler les Benefices ; quoi qu'en effet il y ait de la distinction à faire, eû égard au bien de l'Eglise, entre les differentes places qu'ils occupent.

Touchant les dispenses de posseder plusieurs Benefices, il remarque que le besoin d'obtenir de pareilles dispenses prouve la regle generale de se contenter d'un seul. Il ajoûte qu'il ne lui appartient pas de juger en particulier de ceux qui les demandent & les obtiennent, que la charité oblige à croire qu'un premier Benefice ne leur suffisoit pas pour vivre & s'entretenir honnêtement. Mais en general, si leur exposé sur ce point n'est, ni vrai, ni sincere, la dispense ne les met pas en sûreté de con-

ſcience. Il cite Tolet, Bellarmin, Vaſquez, Leſſius, & c'eſt le ſentiment de tous les Théologiens & de tous les Caſuiſtes : il rapporte les paroles de Guillaume Evêque de Paris & de St. Thomas.

La concluſion de l'ouvrage eſt forte & ſçavante.

Mr. Vivant finit en priant le Défenſeur de la pluralité de faire une ſérieuſe reflexion ſur ſept propoſitions tirées de ſon livre ſingulier.

Premiere. L'incompatibilité des fonctions & l'obligation de réſider, ſont les ſeules cauſes pourquoi il ne ſoit pas permis de poſſeder plusieurs Benefices. Ces cauſes ôtées, rien n'empêche.

Seconde. Par une coûtume paſſée en loi la plûpart des Benefices ſont dégagez de ces épines & de ces mauvais pas, entendant par ces épines & par ces mauvais pas, les fonctions Eccléſiaſtiques & la réſidence.

Troiſiéme. Les Abbayes & les Prieurez en Commande ne laiſſent à ceux qui les poſſedent qu'un loiſir honnête, ou qu'une honnête oiſive-

té, *otium cum dignitate.* La résidence des Commendataires est devenuë superfluë & onereuse aux Moines.... ces Benefices sont destituez de toute fonction.

Quatriéme. Il est si difficile qu'en effet il est impossible, de déterminer ce qui suffit à la dépense & à la subsistance d'un Ecclésiastique.

Cinquiéme. Je ne doute pas qu'un Evêque ne soit fortement pressé de necessité, de sorte qu'à peine peut-il parvenir à avoir de quoi fournir suffisamment aux dépenses necessaires à la grandeur Episcopale.

Sixiéme. Il semble que promouvoir un même Clerc à plusieurs Ordres, ce soit nuire au culte divin & diminuer le nombre des Ministres de l'Eglise; & c'est une chose plus défenduë par nos Anciens, que la pluralité des Benefices.

Septiéme. L'Ancienne pratique approuvée par le Concile de Carthage, & maintenant abrogée, que les Clercs s'exerçassent à quelques Arts bas, leur est défenduë par presque tous les Conciles Provinciaux tenus depuis le Concile de Trente;

comme ne pouvant travailler ſans s'avilir, & la bienſéance ne pouvant convenir avec la boutique : ſi c'eſt bien & ſagement que les uſages changent avec le tems, ce n'eſt pas de quoi il eſt ici queſtion.

ARTICLE XLVI.

LETTRE D'UN DOCTEUR de Sorbone à un de ſes amis, ſur le livre intitulé, De re Beneficiaria, ſub nomine Abbatis Sidichembechenſis.

Seconde lettre d'un Docteur de Sorbone à un de ſes amis ſur la matiere des Benefices. A Paris, chez Charles Oſmont, ruë Saint Jacques à l'Ecu de France. *Deux brochures in* 12. *la premiere de* 64 *pages, la ſeconde de* 99.

LA premiere de ces lettres a paru avant l'ouvrage dont on a parlé dans l'article précedent, de ſorte que l'Abbé de Sidichembech n'attendit pas long-tems la refutation des principes ſur leſquels il avoit prétendu juſtifier la pluralité

des Benefices. Car c'eſt à faire voir la fauſſeté de ces principes, que le Docteur de Sorbone s'attache dans la premiere lettre.

Le faux, dit-il, & le menſonge ne ſçauroit être défendu d'une maniere raiſonnable ; & c'eſt ce qui eſt arrivé à l'Abbé de Sidichembech, dans le mauvais parti où il s'eſt engagé. Car 1°. » Il n'écrit pas » avec autant de diſcernement & de » prudence qu'il eut été à déſirer ; » parce que le plus grand nombre » de ſes argumens va à autoriſer » une pratique, qu'il avouë lui-mê» me être très-mauvaiſe & très-con» damnable. 2°. La verité contre la» quelle il écrit eſt ſi claire, que » dans pluſieurs endroits de ſon li» vre il eſt obligé de ſe réduire au » ſentiment qu'il s'étoit proposé d'a» bord de combattre.

Comme il s'agit ici d'un point de diſcipline, il faudroit citer des Canons ; mais l'Abbé de Sidichembech n'en trouvant aucun de favorable à ſa cauſe, & contraint de ſe retrancher aux exemples, a eû le malheur de les choiſir ſi mal, qu'ils

ſe tournent tous contre lui. Quels ſont ces exemples ? Ils ſont pris d'un tems où tout Benefice requeroit la réſidence, & étoit chargé du ſoin des ames & de quelque fonction Eccléſiaſtique. Or il reconnoît que de tels Benefices ſont incompatibles, & qu'à cet égard la pluralité eſt très - condamnable.

Le Docteur de Sorbone lui fait voir le foible de tous ſes exemples l'un après l'autre, & puis de toutes ſes citations, & enfin il renverſe toutes ſes réponſes. A entendre, dit - il, que la pluralité des Benefices autrefois ſi condamnée eſt aujourd'hui permiſe, à raiſon que les choſes ſont changées, & qu'il y a des Benefices ſimples, c'eſt comme prétexter en faveur des ſpectacles, qu'ils ſont maintenans differens de ceux que les Peres ont tant blâmez : nonobſtant ces differences, les mêmes raiſons ſubſiſtent. Il remarque que l'Abbé de Sidichembech, » faiſant l'énumeration de ceux dont il » eſt difficile de fixer ce qui eſt ſuf- » fiſant pour leur entretien, a grand » ſoin de nommer les Chanoines & » de ménager leurs interêts.

Il traite de sophiſmes ce qu'avance le même Abbé, du bon emploi que fera un Eccléſiaſtique des revenus de ſes Benefices ; qu'il n'y a pas plus d'inconvenient à en poſſeder pluſieurs comme unis à vie, qu'unis perpétuellement, que tel Benefice vaut plus que pluſieurs autres. Enfin il l'exhorte à une retractation publique, & il annonce l'ouvrage de Mr. Vivant.

Dans la ſeconde lettre le Docteur de Sorbone ſe propoſe de répondre à ce qu'alleguent les Eccléſiaſtiques, pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de pluſieurs Benefices. Il examine donc, s'ils ont raiſon de ſe prévaloir d'une diſpenſe, laquelle en effet eſt cenſée ſubreptice & nulle, ſi elle ſort hors des bornes marquées par le Concile de Trente, de l'honnête ſubſiſtance, & ſi elle n'eſt pas donnée par rapport au plus grand bien de l'Egliſe. Sur quoi il rapporte le ſentiment des Cardinaux Cajetan, Tolet, Bellarmin, & des Théologiens conſultez par le Pape Paul III.

Un autre retranchement, & auſſi foible, c'eſt qu'il faut avoir de quoi

ſoutenir ſa dignité & ſon rang.
» Fauſſes couleurs, que l'ambition
» employe vainement pour autori-
» ſer ſes déſirs criminels. Il n'eſt
» point vrai que le goût pour la re-
» gle & pour la vertu ſoit paſſé. On
» voit avec plaiſir encore preſente-
» ment que les Miniſtres zelez, &
» qui tiennent pour la regle, ſont
» eſtimez & reſpectez, pendant que
» les autres ſe font mépriſer par leur
» pompe & leur éclat. Saint Bernard
& Saint Gregoire de Nazianze s'expliquent admirablement ſur ce qui donne une veritable conſideration aux Prélats, & St. François de Sales leur eſt un bel exemple.

Un prétexte plus ſpécieux eſt le deſſein de faire des bonnes œuvres. C'eſt vouloir ſacrifier à Dieu ce que vous avez uſurpé & ce qui ne vous appartient pas. » Faites l'au-
» mône des revenus de vôtre Bene-
» fice, épargnez, retranchez-vous,
» afin d'être plus en état de ſoulager
» les pauvres. Voilà ce que le Sei-
» gneur demande de vous. Mais
» que vous amaſſiez pluſieurs Bene-
» fices, même avec le pieux deſſein

 de

» de ſoulager les pauvres, les Ca-
» nons le défendent, les Canons
» n'ont point mis cette exception.

Au moins les Evêques, à qui appartenoit autrefois l'adminiſtration de tous les biens Eccléſiaſtiques, ne pourront-ils pas poſſeder pluſieurs Benefices dans l'étenduë de leurs Dioceſes? Le Docteur répond qu'ils ne le peuvent. Car outre que c'étoit une pure adminiſtration, qui n'enrichiſſoit pas davantage les Evêques, l'Egliſe ayant ſéparé & diviſé les Benefices, ne permet pas qu'ils reviennent à une ſeule perſonne.

Que dire enfin de ceux en qui la dignité de la Prélature eſt jointe à celle de Princes temporels? Ils doivent ſe ſouvenir qu'ils ſont Eccléſiaſtiques, & par conſéquent renoncer au faſte du ſiécle.

La comparaiſon priſe des Commandes n'autoriſe nullement la pluralité des Benefices. Car ſi elles ſont regardées comme un abus, elles ne ſervent de rien à juſtifier un autre abus. Mais quoique l'Egliſe ait témoigné ſouhaiter que les Benefices réguliers fûſſent donnez aux Ré-

guliers, elle n'a pas toutefois condamné les Commandes, & elle a même supposé qu'elles peuvent être licites, les Benefices simples étant presque tous de cette nature.

Il est ensuite parlé de la Conclusion de Sorbone pour l'ouvrage de Mr. Vivant, à laquelle se rangea aussi celui qui paroissoit avoir interêt à s'y opposer. Après quelques difficultez il dit : *Conclusionem vestram toto pectore confirmo.*

Le reste de la lettre ne regarde plus la pluralité des Benefices, mais la maniere d'entrer dans les Benefices, l'usage qu'il faut faire de leurs revenus, la vocation à l'état Ecclésiastique. L'Auteur est précis & exact dans ses raisonnemens.

ARTICLE XLVII.

RACCOLTA DI ALCUNI discorsi composti di alcuni Oratori della Compagnia di Gesu, Deca prima. C'est à dire, *Recueïl de quelques discours composez par des PP. de la Compagnie de Jesus.* A Naples, de l'Imprimerie Avril 1712.

de Felix Mosea 1709. *Premiere partie, in 12. pages 236.*

CE recueïl contient dix pieces d'éloquence composées par les plus habiles Orateurs d'Italie. Les Lecteurs n'y trouveront pas autant de ces mouvemens extraordinaires, de ces figures recherchées, ni cet arrangement étudié de mots, & ces pensées un peu bizarres qu'on reprochoit autrefois aux Italiens: ils trouveront dans la plûpart de ces pieces une diction pure, des pensées aisées & naturelles, un raisonnement juste & suivi.

Le premier de ces discours fut prononcé devant le Senat de Luques en 1674. par le P. Thomas Strozzi. L'Orateur y montre que cette liberté, dont les Republiques sont si jalouses, ne peut se conserver, qu'autant qu'elle est soumise à la loi de Dieu. Ce discours est plein des plus beaux traits de la Morale Chrétienne.

La seconde piece de ce recueïl fut prononcée en présence du même Senat par le P. Pierre Bresciani.

ni. Il y fait voir que tout le bonheur d'une Republique dépend des perſonnes que l'on choiſit pour en remplir les charges.

Le troiſiéme diſcours eſt un panégyrique d'Auguſtin Centurione Doge de Gennes. L'eſprit & le bon ſens de l'Auteur y brillent par tout. Nous donnerions volontiers ici la traduction de quelques endroits de cette piece, mais comme la langue Italienne a un caractere qui lui eſt propre, il ſeroit difficile de traduire ces endroits ſans les dépoüiller de leur beauté.

Un probleme propoſé à l'Academie Royale de la Reine de Suede fait le ſujet du quatriéme & du cinquiéme diſcours. Le probleme conſiſte à ſçavoir, ſi le ris de Democrite qui ſe mocquoit de tout, étoit plus raiſonnable que les larmes d'Heraclite, qui pleuroit de tout. Ces deux pieces ſont pleines d'eſprit, & peut-être y en a-t'on voulu trop mettre.

Le ſixiéme diſcours eſt un panégyrique du Duc de Savoye, Victor Amedée. Il fut compoſé par le P. Audiberti, & prononcé dans le

College Royal de Savoye, l'année que ce Prince extermina des vallées du Piémont les heretiques Vaudois. Les Lecteurs nous permettront d'inserer ici l'endroit où l'Orateur compare son Heros à deux grands Princes, tous deux occupez à faire fleurir la Religion dans leurs Etats. *Ammirati*, dit-il, *Monarchi sopra della Senna e del' Tamigi si nobilmente impiegati in quella, che é la maßima delle humane imprese consistente nell' ottimo uso, e nella magnanima promozione di un bene, che trà mortali è il più grande, cioè la fede, per cui ci alziamo sovra natura all immortale e al divino, chi puo spiegare quanto havete accresciuto di venerazione a vostri nomi, mentre tanta ne ritoglieste alla falsa Religione & ne restituiste alla vera? Ma se di questa esizial pianta e di si gravi danni. Fecond a Uno di voi, ne sfronda il più bel verde, l'altro ne recide l'intero tronco, permettete ch' el dica più glorioso il vostro nipote ha fornito di svellerne la radice. Onde se devesi al primo che l'Eresia più non regna; al secondo che più non ardisce, si deve al terzo che più non vive,*

sterpato le hà Giacomo il diadema dal capo, le hà posto Luigi la scure al collo; la strozza Vittorio e ne spreme l'ultimo spirito &c.

Le septiéme discours fut prononcé à Venise par le P. Jerôme Santi, le jour que l'on y rendoit de solemnelles actions de graces à Dieu, de ce que la ville avoit été délivrée d'un incendie qui y arriva en 1686.

Les deux pieces qui suivent sont des Oraisons funebres, l'une de la Duchesse de Mantouë, l'autre de la Marquise de Pianesse.

L'Oraison funebre de la Duchesse de Mantouë est du Pere Antoine François Bellati, Prédicateur generalement estimé en Italie, & d'un goût parfaitement épuré des défauts qui ont autrefois infecté l'éloquence Italienne. Nous avons déja parlé de cette belle piece dans nos Memoires; elle a eû quatre éditions.

L'Oraison funebre de la Marquise de Pianesse est du Pere Charles Hyacinthe Ferrero.

Enfin le dernier discours de ce recueïl fut prononcé par le P. Josephe Marie Prola dans l'Eglise des

Religieuſes de l'Annonciade, l'année ſéculaire de leur fondation.

ARTICLE XLVIII.

LETTRES SUR LE CULTE & l'invocation de la très-ſainte Vierge & des Saints, écrites à Mr. d'Abbadie Capitaine au Regiment de Lindeboom, par le Pere de Soüaſtre de la Compagnie de Jeſus; avec les réponſes de cet Officier Proteſtant, & la refutation de ces réponſes. A Lille, chez Ig. Fievet, & L. Danel Imprimeurs, ſur la grande place 1710. *in* 8°. *pages* 211.

CE n'eſt pas une choſe extraordinaire qu'une perſonne engagée de profeſſion à procurer la converſion & le ſalut de ſon prochain, diſcute avec un Proteſtant des points qui le ſéparent de la veritable Egliſe. Il eſt plus particulier & plus nouveau, qu'une longue & ſerieuſe controverſe comme celle-ci, prenne naiſſance d'une reſtitution legere envoyée avec une lettre de compliment à un Officier d'armée.

Peu touché de la reſtitution, dont il ne devenoit gueres plus riche, il la néglige & la renvoye, trouvant plus à gagner à faire valoir en faveur de ſa ſecte des préjugez, que le texte ſaint & la parole de Dieu lui ont, à ce qu'il aſſûre, inſpirez. L'argent en effet eſt mis en aumônes & l'on n'y penſe plus. Le don de la vraye Foi, que l'on demandoit au Ciel pour celui à qui on faiſoit la reſtitution, eſt ce qui occupe l'attention & l'eſprit de part & d'autre; & la matiere que chacun tourne ſelon ſes idées, ne tarde pas à devenir un ſujet de diſpute pour le Proteſtant & pour le Catholique. C'eſt Mr. d'Abbadie qui la préſente, & qui donne comme le ſignal du combat, à ces mots de ſa réponſe à la premiere lettre du P. de Soüaſtre. » Au reſte, Monſieur, je vous ſuis » très-obligé de la priere que vous » faites au Seigneur pour moi, afin » que je lui demande avec ferveur » le don de la vraye Foi. Je vous » avouë que je ne ſçai, ni ne veux » ſçavoir autre maniere de prier, » qu'en demandant très-ardemment

» à Dieu la Foi en JESUS-CHRIST » nôtre ſeul Sauveur, Médiateur & » Redempteur, & je ſuis très-per- » ſuadé qu'on ne peut avoir de ve- » ritable Foi qu'en ce divin JESUS, » & que tous ceux qui enſeignent » des doctrines contraires, en aſſo- » ciant d'autres médiations à la mé- » diation de nôtre divin Sauveur, » ſont hors de la bonne voïe qui » conduit à l'éternité bienheureuſe.

De ce principe, ſçavoir, de JESUS-CHRIST *ſeul Médiateur*, entendu à la Calviniſte & pris dans la rigoureuſe ſignification des termes, Mr. d'Abbadie, avec ceux de ſa Reforme, conclut à proſcrire de l'Egliſe Romaine toutes les pratiques de pieté avec leſquelles elle honore les Saints & reclame leur ſecours, traitant cet uſage d'abus impie & d'injure atroce faite à JESUS-CHRIST, dont on détruit la médiation en la partageant injuſtement avec la créature, revêtuë du même crédit & du même pouvoir que le Créateur. Ainſi s'explique-t'on dans la Religion Prétenduë Reformée, ſur le culte & l'invocation des Saints, at-

taquée comme une prévarication & un abus, & soutenuë comme un dogme catholique & orthodoxe, dans l'ouvrage dont nous faisons ici part au Public.

C'est un recueïl d'onze lettres, dont il y en a quatre qui sont de Mr. d'Abbadie, & sept du P. de Soüastre. Les trois dernieres sont. 1°. Des plaintes à Mr. d'Abbadie, sur le refus qu'il avoit fait de recevoir deux lettres du P. de Soüastre, qui étoient une réponse à la troisiéme de Mr. d'Abbadie. 2°. La justification de la conduite de Mr. d'Abbadie à l'égard des deux lettres. 3°. Une acceptation de ses excuses, à condition qu'il lira les deux lettres, & qu'en cas qu'elles ne satisfassent pas pleinement à ses difficultez, on continuera de les lever par de nouveaux éclaircissemens.

Si Mr. d'Abbadie se retire de bonne heure, & sort le premier du combat, c'est aussi lui, comme nous l'avons remarqué, qui y entre le premier & qui engage l'action d'abord assez legerement, dans sa premiere & seconde lettre; mais for-

tement, mais pleinement, dans sa troisiéme. Il a beau dire qu'il n'est pas Théologien, & qu'il n'a pas l'honneur d'être Ministre, il n'en soutient pas moins habilement sa cause, & sans prendre pour second Mr. Jurieu, qu'il copie & qu'il cite souvent mot à mot dans son *Préservatif contre le changement de Religion*, Mr. d'Abbadie avoit de son propre fonds assez de capacité & de lumieres, pour exposer, selon les principes de sa secte, le point de doctrine qui fait ici l'objet & la matiere de son faux zele.

Comme l'article de l'innovation des Saints est une querelle qu'on a depuis long-tems avec la secte Protestante, il y a long-tems aussi qu'on sçait les moyens de terminer cette querelle à l'avantage de l'Eglise Romaine; & le P. de Soüastre n'a pas eû lieu de craindre un adversaire de la distinction de Mr. d'Abbadie, dès que pour soutenir le combat contre lui, il n'a fallu que se servir de sa plume en maître habile, & qui possede parfaitement la matiere. Le Défenseur du dog-

me Catholique n'a rien omis pour l'éclaircir, pour le justifier, pour l'établir. Conformement à la doctrine de Saint Paul & du Saint Concile de Trente *, il va d'abord au principe de la dispute, & montre quelle est la médiation qui convient uniquement & proprement à JESUS-CHRIST, médiation de Sauveur, médiation de Redempteur, médiation de Propitiateur: & celle que nous attribuons aux Saints, médiation de priere & de pur suffrage, médiation de suppliant seulement & d'ami, qui use en faveur de ses freres du crédit que lui donne auprès de Dieu l'état de grace & de gloire où un heureux sort l'a élevé. Deux médiations qui bien loin de confondre ensemble le Créateur & la creature, en désignent au contraire & en marquent sensiblement la difference, par celle du rang & du pouvoir qui se trouve des deux côtez. Pouvoir de maître & de superieur d'une part, indépendant & qui se suffit à lui-même; mais qui n'en ex-

* *Conc. Trid. de invoc. Sanct. sess. 25.*

clut pas pour cela un autre, qui peut le fléchir par sa soumission & par l'aveu de sa foiblesse, par une humble, mais vive, mais fervente, mais touchante priere.

Il ne faut que vouloir s'entendre pour être bientôt d'accord sur le fonds de la question ainsi exposé & réduit : mais il ne faut pas attendre une pareille docilité de l'erreur qui se fait une religion de son aveuglement, & qui ne croit voir qu'un seul Médiateur dans l'Ecriture.

Le P. de Soüastre explique à Mr. d'Abbadie les textes qu'il allegue pour un Médiateur unique, & lui montre en quel sens, & de quelle médiation il faut les entendre. Il soutient, il confirme, l'explication de ces passages par un beaucoup plus grand nombre d'autres, qui font voir que la créature peut interceder & intercede en effet pour la créature. Les Théologiens les plus connus & les plus accréditez parmi les nouveaux Reformez, les Cardinaux Bellarmin, du Perron, Richelieu, l'attestent, comme le Pere de Soüastre, à Mr. d'Abba-

die, les propres Miniſtres & les Docteurs de ſa Communion en font autant ; & Mr. d'Abbadie doit certainement être embarraſſé, quand on le fait reflechir ſur les prieres que l'Apôtre Saint Jacques nous recommande de faire les uns pour les autres, & ſur celles que Saint Paul demande pour lui aux Fidelles de Rome, de Theſſalonique & de Corinthe. Cela eſt en effet déciſif pour la verité qu'attaque Mr. d'Abbadie, & tout ce qu'en expoſe le P. de Soüaſtre à ſon adverſaire n'eſt pas moins évident, ni moins concluant.

Il condamne deux cultes, auſſi bien que deux médiations, & on lui répond qu'il y a un culte purement divin, qu'on nomme de *latrie*, qui ne convient qu'aux perſonnes divines ; & un autre propre des hommes, qu'on revere & qu'on reſpecte comme amis & comme ſerviteurs de Dieu plus favoriſez que les autres ; que ce culte appellé de *dulie*, marque aſſez qu'on n'ôte à Dieu rien de ce qui lui eſt dû pour le donner aux Saints. Qu'y a-t'il là qui ſoit capable de ſcandaliſer ?

Mais parmi les Saints que nous invoquons on ne peut souffrir la distinction que nous faisons de la très-sainte Vierge, ni nous pardonner les vœux que nous lui addressons, les fêtes que nous celebrons en son honneur, les graces que nous lui demandons, l'assistance miraculeuse que nous publions en avoir reçûë, tout est outré, tout est exageré, & le P. Crasset, pour avoir rempli presque tout son livre de la dévotion à la Vierge, de faits & d'expressions de cette espece, auroit dû il y a long-tems être censuré par l'Eglise.

A ce langage il est aisé de reconnoître l'ancienne haine de l'heresie contre la mere de Dieu; & Mr. d'Abbadie doit sçavoir bon gré à quelques Ecrivains de nos jours, qui sous le spécieux prétexte de ne rien dérober au fils, ont tâché de dépoüiller la mere de l'honneur que les Fidelles lui rendoient, qui ont alteré & supprimé ses éloges par tout où ils les ont rencontrez, & afin de de ruiner tout à fait nôtre confiance & nôtre zele, au lieu de l'assistan-

ce & de la protection que nous cherchions dans elle, ne nous y ont plus conservé qu'un exemple de régularité & de vertu qu'il nous est utile & avantageux d'imiter. Mais le déchaînement & la malignité des ennemis de Marie, iroient-ils encore plus loin, cela n'empêchera pas que comme mere de Dieu, elle ne tienne auprès de lui un rang & une place où il n'est permis à nul autre de prétendre ; & que son crédit, aussi-bien que sa gloire, ne surpasse infiniment ce qu'une simple créature en possedera jamais. Cela n'empêchera pas qu'un Historien & un Auteur zelé pour Marie n'en exalte les prérogatives & les privileges, n'en raconte les faveurs & les graces, prenant pour regle de ses expressions ce qu'en ont dit avant lui les Saints Peres les plus respectez, les Théologiens les plus Catholiques, les livres les plus approuvez. C'est par là qu'on justifie aisément le culte que l'Eglise depuis tant de siécles rend à la mere de Dieu. Le Protestant, qui s'étoit beaucoup étendu sur cet article, y trouve aussi

une ample & exacte instruction qui finit toute la controverse.

La méthode & le stile est le même par tout : beaucoup de netteté, de facilité, de solidité. A quoi Mr. d'Abbadie ne sçauroit lui même refuser un juste éloge dans la penultiéme lettre de ce recueïl. Tous les points de controverse travaillez de la même main que celui-ci, feront, quand le P. de Soüastre le voudra, un ouvrage des plus utiles & des plus accomplis que nous ayions en ce genre.

Un Ministre de Hollande a donné au Public un livre sous ce tître : *Réponse du Sieur d'Abbadie Capitaine au Regiment de Lindeboom, à diverses lettres du P. de Soüastre Jesuite de Lille en Flandres, touchant le culte des Saints & l'autorité de l'Eglise Romaine.* Ce Ministre attendra long-tems que le P. de Soüastre fasse connoître son livre en y répondant ; ce n'est rien moins qu'une réponse aux lettres du P. de Soüastre, qui n'a ainsi aucun interêt ni aucune obligation de repliquer.

De 89 pages que contient le

libelle du Miniſtre, il s'en trouve quarante de compte fait, où il ne s'agit, ni du culte de le Sainte Vierge, ni de celui des Saints; on y parle de toute autre choſe.

Onze autres pages concernent uniquement la connoiſſance que les Eſprits bien-heureux peuvent avoir de nos prieres, de quoi il n'avoit été nullement queſtion.

Reſtent 38 pages, où le Miniſtre de Hollande fait quelque mention du culte des Saints; mais il n'y a que des redites & quelques pauvretez, dont une partie ne regarde même que l'honneur que nous rendons aux images. Il n'y refute aucun article des *diverſes lettres* mentionnées dans le tître de ſa prétenduë réponſe.

Le ſujet unique de ces *diverſes lettres*, eſt le culte de la très-ſainte Vierge & des Saints, & nullement l'*autorité de l'Egliſe*.

Le Jeſuite s'y étoit même borné aux deux ſeuls chefs de l'accuſation intentée par Mr. d'Abbadie, je veux dire, à prouver que ce culte n'eſt, ni idolatrique, ni injurieux au ſeul

médiateur. Car il s'eſt agi de cela ſeulement entre le Jeſuite & le Capitaine. Ainſi l'écrit du Miniſtre ne répond à rien du tout. On auroit peine à deviner ce qui fait la matiere des quarante pages dont j'ai parlé.

Le Miniſtre les employe à faire en general au Jeſuite les reproches les plus inſenſez.

A relever en general ſes *ruſes de guerre*, ſes *artifices*, ſes *fanfaronades*, ſans rien ſpécifier en particulier.

A le comparer à Samſon, *qui tournoit une meule, & marchoit tout le jour ſur un petit cercle ſans changer de place.*

A le dépeindre *fidelle au Pape, comme un Aga des Janiſſaires au Grand Turc.*

A le repréſenter comme un homme *qui court les ruës avec un maſque ſur le nez*, comme un brave *qui ſe jette ſur le pauvre Capitaine d'Abbadie l'épée à la main, ſans lui donner le loiſir de ſe mettre en garde*; comme *un champion diſtingué, qui s'empare du champ de bataille, dès qu'il apprend la mort de ſon ennemi.*

A admirer la diſpoſition de la Providence, *qui ſurprend les ſages dans leur ruſe.*

A déplorer la *déconfiture de ces petites troupes de raisonnemens*, sur lesquelles le Jesuite *rusé & artificieux* est venu *tomber avec de grands commentaires*, après les avoir séparées.

A désirer que les François permissent, qu'au lieu de combattre leur armée en corps, les alliez pûssent, comme ce malin Jesuite, *la séparer par petits pelotons, pour les attaquer ensuite avec de grosses troupes, & pour les expedier les uns après les autres.*

A accuser l'Eglise Romaine d'*ambition*, d'*avarice*, de *fraudes*, d'*artifices*, de *tyrannie*, d'*usurpations*, de *cruauté*, de *maximes sanguinaires*, de *doctrines artificieuses*, comme celles du *Purgatoire*, des *indulgences venales* &c. à l'accuser d'*impudicité*, d'*infidelité*, d'*adultere* &c.

A faire à *Messieurs les Jesuites* cet honneur, de dire qu'*ils sont les plus chers enfans* de l'Eglise Romaine.

A observer que *les idolâtres ont les yeux plâtrez* &c. Qu'il doit y avoir dans le monde *une grande prostituée, avec laquelle les Rois & les grands de la terre doivent se souiller, & s'ennivrer avec elle du vin de ses débauches.*

Avril 1712.

A nous dire qu'il ne s'étonne plus que des Princes ainſi ennivrez ſe laiſſent *conduire, gourmander, & mettre le pied ſur la gorge par un miſerable Prêtre*, qui n'a pas plus de tître *que le pauvre d'Abbadie*, ni dans l'Ecriture, ni dans la tradition, pour exercer l'*énorme puiſſance* qu'il s'attribuë &c. Qu'il ne s'étonne plus que des Ecrivains, tels que ce Jeſuite & l'Evêque de Meaux, *enfans & complices de la grande proſtituée*, déguiſent par des négations, ou par des palliations affectées, *les excès & les impuretez de leur mere*, & tâchent de couvrir *ſes infamies & ſes actions ſcandaleuſes*, en lui attribuant des intentions plauſibles.

Que *c'eſt une choſe incommode, de ſe voir obligé* de prouver à des hommes communs, *confits dans l'artifice & la diſſimulation*, qu'ils ne penſent pas, ou que du moins ils ne peuvent pas penſer les choſes comme ils les diſent.

A vouloir nous perſuader que la ſeule choſe qui empêche aujourd'hui le P. de Soüaſtre d'être *Proteſtant*, c'eſt qu'il eſt *Jeſuite*, c'eſt à dire,

un homme aveuglement dévoüé à l'Eglise Romaine, c'est qu'il est *ennivré de ses délices*, & que dans l'état de *son yvresse* il ne comprend rien à ses artificieuses idolatries.

A nous faire ces demandes, aussi ridicules que déplacées, si nous sçavons bien ce que c'est que l'Eglise?

S'il n'y a pas encore aujourd'hui une Eglise Grecque en Orient?

Quand & pourquoi cette Eglise a perdu le nom d'Eglise & d'Epouse de JESUS-CHRIST?

Si l'Eglise Romaine s'est séparée des autres Chrétiens, ou si les autres Chrétiens se sont séparez d'elle?

Si nous sommes bien sûrs que les Calvinistes soient Schismatiques?

Si nous avons droit de leur reprocher le Schisme de leurs peres, & leur défaut de soumission à un Prêtre qui se dit *Plenipotentiaire* du Ciel, *un Dieu en terre &c.*?

Si nous ne croyons pas qu'il doit arriver dans l'Eglise Chrétienne une grande revolte 2. Thessal 2. v. 3. & qu'un homme ambitieux, qualifié par excellence *l'homme de peché* & *le fils de perdition*, doit en étre le Chef,

qu'il doit *s'asseoir dans le temple de Dieu*, & y agir *comme s'il étoit Dieu*? Si nous ne voyons pas là nôtre Pape, que lui Ministre & son d'Abbadie y voyent *clair comme le jour*?

Si nous ne reconnoissons pas que l'Ante-Christ doit avoir le siege de son empire à Rome?

Si quand il y sera venu il ne faudra pas se séparer de la Communion de ce Chef de revolte, suivant ce commandement de l'Apocalypse 18. v. 4. *Sortez de Babilone mon peuple*?

Si alors tous les bons Chrétiens ne doivent pas devenir Protestans, & se séparer de la grande prostituée?

Si nous trouvons étrange que pour l'établissement, pour le progrès, & pour la ruine du regne de l'Ante-Christ, on prenne les 1260 jours de ce regne pour autant d'années?

Où sont les tîtres dans la parole de Dieu des prodigieuses prétentions de nos Papes?

Quelle certitude nous avons que JESUS-CHRIST ait fait de Saint Pierre un Prince & un Monarque par dessus tous ses Collegues?

Quelle certitude nous avons que cet Apôtre ait été à Rome?

Quel fonds nous pouvons faire sur l'autorité d'un Papias, *homme de petit génie, de petit esprit &c* ?

Si l'autorité de St. Clement, qui ne parle qu'en termes generaux & vagues de la mort de St. Pierre, n'est pas préferable à celle de ce petit homme ?

Si le silence de St. Paul ne détruit pas cette autorité ?

Quelle certitude nous pouvons avoir dans nôtre Papisme, si Saint Pierre n'a jamais été à Rome, tout étant ruiné pour nous dans cette supposition ?

C'est le précis de ces quarante pages.

On peut juger si le Jesuite a eû tort de mépriser cette prétenduë réponse à sa lettre sur le culte de la très-Sainte Vierge & des Saints, & ces questions absolument étrangeres à sa dispute avec Mr. d'Abbadie, & dont le Ministre trouvera la solution dans les Auteurs les plus sensez de sa Communion, dans Grotius entr'autres, & dans Hammond.

IMP. CLAVDIVS P F AVG
IIII
Æ
VICTOR GERMAN.

ARTICLE XLIX.

DISSERTATION SUR UNE *medaille de Claude le Gothique, par le R. P. Chamillart Jesuite.*

MONSIEUR,

Avant vôtre depart de Paris vous fûtes témoin de la dispute qu'eurent chez Mr. * * * deux sçavans Antiquaires au sujet de Claude le Gothique. L'un soutenoit que cet Empereur étoit surnommé *Germanicus*, également comme *Gothicus*, à cause de ses victoires. L'autre au contraire vouloit que *Germanicus* fût un surnom de famille, & faisoit descendre Claude le Gothique de l'Empereur Tibere Claude frere de Germanicus.

La dispute bien loin de finir n'a fait que s'échauffer de plus en plus, & est cause qu'on nous a donné sur cela plusieurs dissertations curieuses & bien écrites. Sur tout vôtre ami a brillé, & quoique sa cause fût mau-

vaiſe il ne laiſſoit pas d'avoir un grand nombre de partiſans.

La preuve dont il ſe ſervoit pour faire voir que le ſurnom de *Germanicus* n'avoit jamais été donné à Claude le Gothique par rapport à ſes victoires, étoit ſans doute très-plauſible, & très-propre à convaincre quiconque a un peu le goût de l'antiquité. Car il défioit ſon adverſaire de lui montrer, ſoit dans l'hiſtoire, ſoit dans les inſcriptions, ſoit ſur les medailles, la moindre trace que les nations de la Germanie ayent été vaincuës par Claude. Remarque que Mr. Triſtan avoit faite en rapportant la medaille d'or qui a pour Legende : IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS GER. GOTHICVS.)(. INVICTVS AVG. une tête caſquée. Auſſi ajoute-t'il que cette medaille étoit l'unique des medailles de Claude le Gothique, que l'on connût de ſon tems avoir le ſurnom de *Germanicus*, & que c'eſt uniquement par là que nous avons appris ce point de l'hiſtoire Romaine.

Nous avons été plus heureux de nos jours ; puiſque Mr. Mezabarbe

met dans ſon recueïl : IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS P. F. AVG. GERM. GOTTHICVS.)(. AEQVITAS AVG. & DIVO CLAVDIO AVGVSTO.)(. GERMANICO GOTTHICO OPTIMO PRINCIPI. Mais outre qu'on a ſujet de douter de l'antiquité de ces deux medailles, que cet Auteur ne cite que ſur le témoignage d'autrui, c'eſt qu'il eſt toujours vrai de dire que les Empereurs Romains ont pour l'ordinaire marqué ſur quelques unes de leurs medailles, par quelques revers ſinguliers & propres du ſujet, les actions éclatantes qui leur ont merité les ſurnoms glorieux, qui ſemblent faire leur éloge & leur caractere.

Trajan, par exemple, s'eſt-il appellé DACICVS ? L'on voit dans ſes medailles, tantôt une victoire qui écrit ſur un bouclier DACIA, ou VIC. DAC. tantôt une figure aſſiſe ſur un amas de toutes ſortes d'armes, DAC. CAP. Marc Aurele & Luce Vere ont-ils le ſurnom d'ARMENIACVS ? L'un a au revers d'une de ſes medailles l'Armenie aſſiſe

& dans la posture d'une personne désolée, avec cette legende, ARMENIA; & l'autre paroît assis sur une espece de trône, accompagné de deux ou trois de ses officiers, & étendant la main du côté du Roi des Armeniens, qui est debout au bas de ce trône, REX ARMENIIS DATVS.

Parcourez vôtre cabinet, & vous trouverez le même dans Commode, dans Severe, dans Antonin Caracalle, & dans une infinité d'autres Empereurs. Ces qualitez encore une fois, & ces surnoms, COMMODVS BRITANNICVS, SEVERVS PARTHICVS MAXIMVS, ANTONINVS BRITANNICVS, ont comme entraîné après soi, BRITANNIA P. M. TR. P. X. IMP. VI. COS. IIII. P. P. Commode. VICTORIA PARTHICA MAXIMA, Severe. VICTORIAE BRITANNICAE, Caracalle.

D'un autre côté l'Abbé* * *. & ceux qui s'étoient déclarez en sa faveur sont demeurez fermes dans ce principe, que les surnoms qui se suivent de la sorte dans les legendes

devoient être expliquez de la même maniere & pris dans le même ſens. En effet nul Antiquaire ne s'étoit encore aviſé d'attribuer les uns à quelque victoire, & de regarder les autres comme des noms de famille ; quoique nous voyions de ces ſurnoms quelquefois juſqu'à trois ſur la même medaille: IMP. CAES. NER. TRAIANO OPTIMO AVG. GER. DAC. PARTHICO P. M. TR. P. COS. VI. P. P.)(. REGNA ADSIGNATA.

Ce n'eſt pas tout ; ils ont tiré de ce raiſonnement une autre conſéquence ; ſçavoir, que ces ſurnoms étoient placez ſelon l'ordre des victoires remportées par ces Princes. Par conſéquent que Trajan n'avoit vaincu les Parthes qu'après avoir ſubjugué les peuples de la Germanie & les Daces.

Voilà, Monſieur, le progrès qu'avoit fait la diſpute dont vous fûtes alors le témoin ; & je crois que les eſprits ſeroient toujours demeurez partagez, ſi le hazard ne m'avoit fait découvrir une medaille qui décide pleinement & ſans replique cet-

te queſtion. Jugez en vous même. IMP. C. CLAVDIVS P.F. AVG. Claude avec une couronne rayonnante.)(. VICTOR. GERMAN. un trophée fort ſingulier & ſurmonté d'un caſque. Au bas du trophée un eſclave de chaque côté aſſis & déſolé.

Je n'ai garde de vous expliquer plus au long cette medaille, elle n'a rien qui ne ſoit intelligible & commun ; mais permettez moi de vous faire remarquer.

Premierement, qu'il n'eſt donc plus permis de douter que Claude le Gothique n'ait combattu & vaincu les nations belliqueuſes de la Germanie.

En ſecond lieu, que cette victoire ne ſoit le commencement des victoires de ce Prince. Ce Prince fut déclaré Empereur à Pavie ; & loin de tourner ſes armes contre Tetricus, qui s'étoit emparé du Languedoc & d'une partie de l'Eſpagne, il ne ſongea qu'à prévenir les Goths, qui joints aux Scythes & à pluſieurs autres peuples barbares, menaçoient d'entrer avec une armée de plus de trois cens mille hommes, ſoutenuë

d'une armée navale nombreuſe & redoutable, dans l'Illyrie, la Thrace, la Macedoine, & autres Provinces de l'Empire Romain. Ce qu'il ne pût executer ſans traverſer la Germanie, qui n'étoit ſéparée de la Sarmatie que par la Viſtule.

Enfin que les Goths dont Claude défit tant de nombreuſes armées, ne ſoient ces peuples qui habitoient la Gothlande, ou la Sarmatie Européenne, c'eſt à dire, les côtes ſeptentrionales de la mer de Zabache & de la mer Noire juſques au Boriſthene, & non pas les peuples qui habitoient le Languedoc & le long des Pyrenées, comme le prétendoit vôtre ami, convaincu, diſoit il, que le Languedoc long tems avant Claude s'appelloit *Gothia*; & que ce nom ne lui a point été donné par aucune irruption, & par aucun établiſſement qu'ayent fait en ce païs-là les peuples de la Sarmatie Européenne, ſentiment qui lui étoit commode; car autrement il lui auroit fallu conduire Claude en Germanie, & de là aux pieds des Pyrenées. Or le regne de ce Prince a été trop court pour le faire paroître

victorieux, tantôt ſur le Danube, & tantôt ſur la Garonne.

Je me flatte que vous me ſcaurez gré de vous avoir fait part d'une pareille découverte, & que vous vous fortifierez dans la réſolution que vous avez priſe, de vous addonner à l'étude des medailles. On leur doit la connoiſſance d'une infinité de faits hiſtoriques, qui avoient échappé à la plume des Hiſtoriens, & qui ſeroient demeurez dans un oubli éternel, s'il ne s'étoit trouvé des Curieux, qui ayant du goût pour ces précieux monumens de l'antiquité, en ont fait des amas nombreux & conſiderables.

Au reſte, je ne crois pas que vous doutiez de la bonté & de l'antiquité de la medaille dont j'ai l'honneur de vous parler. J'ai vû & examiné en ma vie un aſſez grand nombre de medailles, pour pouvoir décider ſi elles ſont vrayes, ou fauſſes; & puis celle-ci me vient de Monſieur de Ballonſſeaux, Conſeiller au Conſeil Provincial de Luxembourg, c'eſt-à-dire, d'un des hommes du monde qui a le plus de capacité & d'experience

en ces ſortes de matieres : ce qui redouble ma reconnoiſſance à ſon égard, puiſque connoiſſant parfaitement la bonté & la rareté de cette medaille, il a bien voulu m'en faire genereuſement un ſacrifice. Je ſuis &c.

ARTICLE L.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de lune du 23. Janvier 1712. faite à Caën. Par le Pere Aubert Jeſuite Profeſſeur de Mathematique.

JE vous envoye le détail de l'éclipſe de lune du 23. Janvier 1712. telle que je l'obſervai.

La pendule reglée ſur le mouvement moyen avoit été miſe avec le ſoleil le 22. au ſoir par le moyen de quelques étoiles fixes, & le 23. à midi elle ſe trouva exactement devancer le ſoleil de 10''. ce qu'elle devoit faire en ſuivant le mouvement moyen ; cette partie de tems, & celle que la pendule dût avancer ſur le vrai tems juſqu'à l'heure de l'éclipſe étant évaluée.

Le commencement de l'éclipſe arriva à Caën à 6 heures 36 minutes 30 ſecondes.

à $6^h.43'.58''$. L'ombre eſt à Harpalus.
50. 44. L'ombre eſt à l'Helicon.
55. 1. L'ombre eſt à Platon.
57. 1. Platon eſt tout dans l'ombre.
59. 21. L'ombre eſt à Ariſtarque.
7. 21. 48. L'ombre touche la mer de ſerenité.
8. 5. 36. L'ombre quitte Heraclides.
9. 6. Helicon eſt hors de l'ombre.
14. 2. Eudoxe ſort de l'ombre.
17. 6. Platon ſort de l'ombre.
28. 8. Fin de l'éclipſe.

Ainſi la durée de l'éclipſe a été de 1 heure 52 min. 38 ſecondes.

La multitude des perſonnes qui vinrent au College pour voir obſerver l'éclipſe, me firent perdre l'immerſion & l'émerſion de quelques autres taches de la lune.

Extrait d'une lettre du même Pere Aubert, qui contient une observation d'Anatomie.

On m'apporta hier un œuf de poule qu'on avoit fait cuire jusqu'à le durcir pour le manger. Il y avoit dedans un crin de cheval, qui faisoit plusieurs contours dans le blanc de l'œuf, sans entrer dans le jaune : cela me parut assez extraodinaire, car il a fallu que ce crin soit entré par les veines lactées, qu'il ait coulé le long du canal thorachique, qu'il soit tombé dans la veine cave, de là dans le cœur, & qu'étant sorti par la branche descendante de l'aorte, il se soit insinüé dans l'ovaire; ce qu'il n'a pas pû faire en peloton, & ce qu'on conçoit très-difficilement qu'il ait pû faire allongé, puisque le moindre détour que l'extremité du derriere ait été obligée de prendre, a dû arrêter l'extremité qui marchoit devant, il a encore autant de ressort qu'un autre crin tout semblable.

ARTICLE LI.

DISSERTATION SUR LA mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les Ducs de Normandie y prétendirent, & sur quelques autres sujets historiques. A Paris, chez François Fournier Libraire ruë Saint Jacques, 1711. *in 12. pages 287. sans la table.*

NOus avons donné dans les Memoires du mois de Janvier 1711. l'extrait d'une dissertation de Mr. l'Abbé de Vertot sur la mouvance de la Bretagne. Voici un nouvel adversaire du R. Pere Lobineau, qui se met sur les rangs pour soutenir le droit des Ducs de Normandie. Il a, dit-il, appris que ce sçavant Benedictin alloit faire imprimer sa réponse à Mr. de Vertot, & il s'est hâté de publier ses objections, pour que le P. Lobineau les éclaircisse dans l'ouvrage qu'il va publier, & que la cause soit si parfaitement instruite, que rien n'en retarde la décision.

Ce nouvel adverſaire de l'Hiſtorien de Bretagne n'eſt rien moins que mépriſable. Il paroît un Critique judicieux, accoûtumé à approfondir les matieres, & fort verſé dans la partie de nôtre hiſtoire qui regarde ſon ſujet.

L'ouvrage qu'il nous donne eſt partagé en quatre diſſertations, dont il n'y a proprement que la premiere qui ait pour objet la mouvance de la Bretagne. Dans la ſeconde nôtre Auteur devient aggreſſeur, & prétend montrer au Pere Lobineau, qu'il s'eſt trompé en pluſieurs faits importans de l'hiſtoire de Normandie. La troiſiéme diſſertation eſt une critique de l'hiſtoire du retour du corps de Saint Martin à Tours, qui porte le nom de Saint Odon de Cluny, & dont nôtre Auteur démontre la ſuppoſition.

La quatriéme diſſertation n'a point de liaiſon avec les autres, mais le ſujet en eſt plus intereſſant. Il s'agit de la vraye origine des Rois de la troiſiéme race. L'Auteur a joint à cette diſſertation, & à la premiere, des tables génealogiques qui ſer-

vent beaucoup à les entendre.

Extrait de la premiere Dissertation.

Dudon Doyen de Saint Quentin est le premier Ecrivain de l'histoire de Normandie ; c'est aussi le premier qui ait parlé de la cession faite par Charles le Simple à Rollon de la Bretagne, pour être désormais feudataire de la Normandie. Dom Lobineau, dans le dessein de renverser le fondement de la prétention des Normans, n'a rien omis pour ôter toute créance au Doyen de Saint Quentin. Il lui reproche entre autres cinq fautes considerables, capables, dit-il en termes exprès, de faire mettre même son histoire au même rang que la Théologie d'Hesiode. Mr. de Vertot s'étoit efforcé de justifier Dudon ; nôtre Auteur le justifie avec encore plus de soin. Il est difficile d'entrer ici dans le détail des chefs d'accusation & des réponses, & d'ailleurs il faudra necessairement en parler quand nous rendrons compte au Public de la replique du P. Lobineau. Nous di-

rons ſeulement que nôtre Auteur, en travaillant à juſtifier le Doyen de Saint Quentin, a éclairci beaucoup de points difficiles de l'hiſtoire de ce tems, qu'il a rectifié des dattes, des genealogies, & que ceux même qui prennent peu de part à la mouvance de la Bretagne, trouveront dans cette premiere diſſertation de quoi contenter leur curioſité ſur la partie de l'hiſtoire de France qu'il eſt obligé d'y traiter. Equitable, au reſte, il ne s'eſt point fait un honneur de défendre Dudon en tout, il blâme ſes défauts, il découvre ſes mépriſes.

Nôtre Auteur après avoir juſtifié, autant qu'il ſe peut, l'Hiſtorien Norman, parcourt l'hiſtoire des Ducs de Normandie, depuis Richard ſecond juſqu'à la conquête de ce Duché par Philippe Auguſte, qui le réünit à la Couronne de France. Il cherche dans la vie de chaque Duc des preuves de la dépendance des Ducs de Bretagne. La plûpart de ſes preuves ne ſont fondées que ſur des conjectures ; mais je ne ſçai s'il n'y auroit pas à

gagner pour les Bretons de les lui paſſer pour conſtantes, & de s'en tenir au témoignage avantageux qu'il rend à leur bravoure & à leur fidelité, après un ancien Ecrivain Norman. Cet ancien Ecrivain nous apprend, que Richard ſans peur avoit une confiance ſi entiere ſur les Bretons, que dans les combats il vouloit toûjours être au milieu des troupes de cette nation. Une autre preuve de la ſincerité de nôtre Auteur, c'eſt l'aveu qu'il fait que les Seigneurs Normans empoiſonnerent par jalouſie Alain Duc de Bretagne, & que ſon fils Conan eut le même ſort, parce qu'il parut à Guillaume le Conquerant qu'il étoit plus difficile de vaincre le Prince Breton, que de le faire empoiſonner. Les Bretons liront avec plaiſir dans nôtre équitable Auteur l'expedition du Conquerant de l'Angleterre, contre le Duc de Bretagne Alain Fergent. Guillaume, dit-il, aſſiegea Dol en 1075. Il avoit juré qu'il ne ſe retireroit point qu'il n'eût emporté la place. Cependant dès qu'il ſçut que le Duc

Alain Fergent s'avançoit en diligence à la tête d'une nombreuse armée pour le combattre, il s'accommoda avec les assiegez avant qu'ils fûssent informez du secours, afin de tâcher par là de couvrir la honte de sa retraite, & il repassa même en Normandie avec tant de précipitation, qu'il abandonna presque tout son équipage, qu'on estimoit plus de quinze mille livres sterling, ce qui équipolloit à plus de cinq cens mille livres d'aujourd'hui. Ainsi, c'est toûjours l'Ecrivain Norman qui parle, celui à qui l'Angleterre n'avoit pû résister, qui avoit plus d'une fois fait fuir devant lui les Rois de France; enfin, le Heros de son siécle fut à son tour obligé de prendre la fuite devant un jeune Prince, qui commençoit seulement à apprendre le métier de la guerre. C'est là ce qui lui donna tant d'estime pour Fergent, que renonçant à le vaincre par la force, il voulut se l'attacher par le lien le plus étroit de l'amitié, & il lui fit épouser peu de tems après Constance, l'une de ses filles. Nôtre Auteur

donne encore aux Bretons la principale gloire de la bataille de Tinchebray.

Qu'on ne ſoupçonne pas que nôtre Auteur parle ainſi d'une nation rivale de la ſienne par je ne ſçai quelle inſenſibilité pour ſa patrie, elle ne peut que ſe loüer de ſon zele : il défend avec vivacité ſes interêts les moins preſſans, c'eſt encore trop peu pour lui : aucun Ecrivain n'a plus travaillé pour la gloire des Normans, & n'a donné une plus grande idée de ſa nation. Les Normans, dit-il, pouvoient bien ne pas ſurpaſſer les Bretons en valeur, mais certainement ils étoient alors fort au deſſus d'eux pour l'ambition. Les Bretons, contens de leur païs, ne penſoient preſque jamais à s'étendre, & s'ils faiſoient la guerre à leurs voiſins, c'étoit bien plus pour en partager les dépoüilles, que pour les ſoumettre. Les Normans au contraire n'étoient pas contens de vaincre, ils vouloient dominer ; en cela, aſſez conformes aux anciens Romains, ils s'imaginoient que le Ciel les avoit particulierement deſtinez pour gou-

verner la terre, auſſi, ſentant leur génie, il falloit neceſſairement qu'ils dominaſſent par tout où ils ſe trouvoient. Quoi, par exemple, de plus prodigieux que leur établiſſement en Italie ? Une poignée de Gentils-hommes attirez par les promeſſes des Princes du païs, pour le défendre contre les Sarraſins, s'y forme en peu de tems un grand Royaume : quelques-uns ayant pouſſé juſques dans l'Orient, s'y rendirent ſi neceſſaires aux Empereurs, qu'on leur confia le commandement des armées, & leur crédit fut bientôt ſi ſolidement établi, qu'ils firent la guerre aux Empereurs mêmes, dès qu'ils furent mécontens de ces Princes. Ceux qui conduiſirent la Princeſſe Matilde à l'Empereur Henri V. ſon époux, s'emparerent peu à peu de toute l'autorité, & ils ſe ſeroient rendus maîtres de l'Empire d'Occident, ſi Henry, s'appercevant de leur pouvoir exceſſif & de leur caractere intriguant, ne les eut chaſſez de ſa Cour. S'ils vouloient dominer, ils rendoient leur domination agréable. Les Siciliens

& les Anglois avoüent que ces Iſles prirent une nouvelle face ſous les Princes Normans, qu'ils y firent refleurir la religion, les mœurs, les ſciences : elles ſont pleines des monumens de leur pieté magnifique, & un Hiſtorien Anglois aſſûre, que les Seigneurs Normans comptoient pour perdus, les jours qu'ils n'avoient pas ſignalez par quelque liberalité éclatante. Nôtre Auteur conclut cet éloge, tiſſu de paſſages d'Hiſtoriens contemporains, par une reflexion qui le réünit au ſujet de ſa diſſertation. Les Bretons, dit-il, ne doivent pas avoir honte de s'être ſoumis à de tels maîtres, il ſeroit incroyable qu'ils euſſent pû ſe ſouſtraire à l'ambition des Normans.

N'oublions pas de remarquer que nôtre Auteur reſſerre les droits des Normans, plus que n'a fait Mr. l'Abbé de Vertot : il croit que Charles le Simple n'a cedé à Rollon que la haute Bretagne, & il nie que les Normans de la Loire, qui étoient alors maîtres de la baſſe Bretagne, fûſſent ſoûmis aux Normans de la Seine.

Extrait de la ſeconde Diſſertation.

Le Pere Lobineau a reproché cinq fautes au premier Hiſtorien des Normans, on lui en reproche ſix, & on lui prouve que Guillaume le Conquerant n'a aſſiegé Dol qu'une fois; que ce n'eſt pas Philippe Roi de France qui lui fit lever le ſiege; que Conſtance, fille du Conquerant, épouſa Alain Fergent Duc de Bretagne l'an 1076. que ce que l'on raconte de la retraite de l'Empereur Henry V. pour faire pénitence, eſt une fable, & que Matilde ſa veuve n'épouſa Geoffroy Comte d'Anjou qu'après la mort de ſon premier mari; que Saint Bernard n'a pû parler d'Henry ſecond, fils de Matilde, dans les termes injurieux que Bromten attribuë à ce Saint; qu'il y a auſſi peu de vraiſemblance dans l'intrigue amoureuſe de Geoffroy Comte d'Anjou & de la Reine Eleonor.

Extrait de la troiſiéme Diſſertation.

Meſſieurs du Cheſne, du Pin, &

Baillet, les Peres Labbe, le Cointe & Mabillon, n'ont pas douté de la sincerité *de l'histoire du retour du corps de Saint Martin attribuée à Saint Odon Abbé de Cluny*. Ils n'en ont pas ignoré les défauts, mais ils ont crû pouvoir les rejetter sur les Copistes, ou sur la grossiereté de l'Ecrivain de l'ancienne relation, que Saint Odon auroit seulement retouchée pour le stile. Les grands noms de ces Critiques sembloient mettre à couvert cette relation. Nôtre Auteur cependant, frapé des fables dont elle est pleine, l'a soumise à un nouvel examen, & nous ne craignons point de dire qu'il rend évidente la supposition de cette piece, & des deux lettres qui y sont jointes. La fausseté de l'histoire n'emporte pas la fausseté du retour du corps de Saint Martin, dont l'Eglise de Tours fait une fête; nôtre Auteur en convient.

Extrait de la quatriéme Dissertation, sur l'origine de la maison de France.

La question importante qui fait le sujet de cette quatriéme disser-

ration étoit déja fort obſcure dès l'onziéme ſiécle, ſi nous en croyons Glaber. Il s'agit de l'extraction de Robert le Fort, biſayeul de Hugues Capet. Il y a, dit l'Auteur, ſur cette extraction au moins quatre opinions differentes fondées en tîtres, pour ne point parler des autres qu'on n'appuye que ſur des conjectures peu vraiſemblables.

La premiere opinion eſt celle de Conrad Abbé d'Uſperg, Auteur du treiziéme ſiécle, qui donne pour pere à Robert un Uitiking Aleman qui ſe ſeroit refugié en France; mais ce Uitiking, qui ne peut être le fameux Chef des Saxons ſi ſouvent rebelle à Charlemagne, eſt de l'invention de l'Abbé Aleman; nul Auteur contemporain n'en a parlé.

Le ſçavant André du Cheſne eſt Auteur de la ſeconde opinion. Elle fut d'abord embraſſée par tous nos Genealogiſtes, ravis d'y voir la troiſiéme race de nos Rois ſe rejoindre à la ſeconde, & remonter enſemble juſqu'à Saint Arnould Evêque de Mets, qui vivoit au commencement du ſeptiéme ſiécle. Ce grand

Homme crut avoir découvert que Robert le Fort étoit fils d'un autre Robert Comte de Matrie au Diocese d'Evreux, & d'Agane fille de Victred Comte de Berry, lequel Robert Comte de Matrie a eû constamment pour pere Théodebert, fils de Nebelong, & petit fils de Childebrand frere de Charles Martel. Du Chesne n'avoit laissé cette descente que sur une simple feuïlle de papier, où il avoit seulement indiqué les passages des Auteurs qui lui servoient de preuves. Cette feuïlle ayant été communiquée à Mr. du Bouchet, elle se convertit bientôt entre ses mains dans un gros volume de la plus grande forme, sous le tître *d'Histoire de la veritable origine de la Maison de France* : c'étoit un homme fort habile, & il opposoit cet ouvrage à un autre gros livre Latin intitulé, *Vindiciæ Hispanicæ*, que le celebre Chifflet Medecin & Historiographe du Roi d'Espagne venoit de publier.

Monsieur le Duc d'Epernon entreprit la refutation de cette seconde opinion, pour en faire recevoir une

 troisiéme,

troisiéme, dont il étoit l'inventeur: elle differe de celle de du Chesne, en ce que Mr. le Duc d'Epernon substituë à Theodebert Childebrand second son frere, pere d'Eccard, ayeul de Nebelong second & bisayeul de Robert le Fort. Le Duc avoit reproché à Mr. du Bouchet que les tîtres dont il avoit appuyé la découverte de du Chesne étoient supposez, ou alterez: il ne put éviter le même reproche, & son sentiment ne fit pas fortune. Comment auroit-il réüssi? Le testament d'Eccard prouve qu'il est mort sans enfans.

La quatriéme opinion dont le P. Mabillon a fait honneur à Dom Viole son Confrere, mais qui avoit été proposée il y a long-tems par Belleforest, & soutenuë avec beaucoup de chaleur par Chifflet, est celle qui paroît la plus vraisemblable à nôtre Auteur: elle fait Robert le Fort frere de Hugues l'Abbé & fils de Conrad Comte d'Auxerre, beaufrere par sa sœur de l'Empereur Louïs le Debonnaire, & petit fils de Velfe Duc de Baviere. La Chronique de St. Benigne de Dijon est le

fondement de cette opinion : mais ce fondement n'eſt pas inconteſtable, le paſſage qui fournit cette deſcendance varie dans l'endroit déciſif, c'eſt à la page 417. On y lit: *Supererant duo filii Roberti Andegavorum Comitis fratres Hugonis Abbatis : ſenior Odo dicebatur, Robertus alter patrem nomine referens.* Si cette maniere de lire eſt la veritable, il ſera certain que Robert le Fort aura ſeulement épouſé Adelaïde veuve de Conrad & mere de Hugues ; qu'il aura été vrai frere d'Adelelme Comte de Laon, qui eſt nommé oncle d'Eude ſon fils aîné dans Reginon & dans les annales de Mets. Mais ſi l'on admet la leçon qui ſe trouve dans les manuſcrits, & qu'on mette *fratris* au lieu de *fratres*, Robert aura été fils de Conrad & beau frere d'Adelelme. Le choix des deux manieres de lire ſera bientôt fait, quand on aura lû avec quelque attention les judicieuſes remarques de nôtre Auteur, ſur les embarras où l'on ſe jette, en ſuppoſant que Robert le Fort ait épouſé la veuve de Conrad, & qu'il ſoit beaupere, & non pas frere de Hu-

gues l'Abbé, l'âge de Robert le Fort, celui de ses enfans, celui de ses beaux fils, y repugnent : la contradiction augmente, quand on voit que dans un tems où les gouvernemens étoient presque hereditaires, celui de Conrad est donné à Robert le Fort, qui dès là est probablement son fils. Quelle apparence que ce Seigneur, déja possesseur du plus beau gouvernement de France, enlevât au fils de sa femme le Comté d'Auxerre ? Ces remarques sont fortes, nôtre Auteur en fait encore une également sensible, sur l'union étroite des enfans de Robert avec les enfans de Hugues, & sur la haine irreconciliable entre la maison d'Adelelme & celle de Robert le Fort : union, haine, aisées à expliquer dans l'opinion de l'Auteur, qui fait Robert frere de Hugues & beaufrere d'Adelelme ; inexplicables dans l'opinion contraire, qui fait Robert frere d'Adelelme & beaupere de Hugues.

Un autre avantage de l'opinion que suit nôtre Auteur, c'est qu'en la suivant on explique assez naturellement

le paſſage d'Aimoin, qui donne à nos Rois de la troiſiéme race une origine Saxone. Du tems d'Aimoin on confondoit les Saxons & les Alemans, parceque l'Alemagne étoit depuis long-tems ſous la domination de la maiſon de Saxe. Conrad pere de Robert le Fort étoit Aleman, & ſa mere deſcendoit des Princes de Saxe. L'origine Bourguignone attribuée à la même race Royale par Hugues de Cleriis s'explique encore plus aiſément. Dans le ſentiment que nôtre Auteur préfere aux autres Conrad s'établit d'abord en Bourgogne, où dans la ſuite la poſterité d'Hugues fonda le Royaume de Bourgogne. Quelques paſſages d'Auteurs eſtimez, qui parlent de Robert comme d'un Prince François, qui donnent la Neuſtrie pour patrie à Eudes, qui les loüent, eux & leurs deſcendans, de la grandeur de leur maiſon & d'avoir eû des Rois pour ancêtres, tous ces paſſages conviennent à ce ſentiment. On a pû regarder Robert né en France, fils d'un pere établi en France, comme un Seigneur François : rien n'empêche que ſon

fils Eudes ſoit né dans la Neuſtrie dont ſon pere étoit Gouverneur, ils deſcendoient par les femmes de la maiſon de Charlemagne, ils tiroient leur origine des anciens Rois de Baviere. L'Auteur ne craint pour le ſentiment qu'il produit de nouveau que la prévention agréable où l'on eſt que les deux races n'en font qu'une, mais la verité doit l'emporter ſur toutes les préventions. Au reſte il n'y a rien à perdre pour nos Princes, la maiſon dont l'Auteur les fait ſortir eſt appellée très noble par Tegan Auteur contemporain, Velfe pere de Conrad vit ſa fille Judith ſur le trône Imperial, & il avoit pour ayeux les Rois de Baviere connus dès le cinquiéme ſiécle. Si ce ſentiment l'emporte, l'Auguſte Maiſon de France aura pour aînez les Princes d'Eſte & de Brunſvik, & par un caprice de la fortune aſſez bizarre, Didier Roi des Lombards, Taſſillon Roi de Baviere, Vitikind Prince des Saxons vaincus & dépoüillez par Charlemagne, auront eû dans leurs deſcendans des vangeurs; la poſterité de Didier aura chaſſé d'Italie la

posterité de Charlemagne, celle de Tassillon aura enlevé le Royaume de France à celle de Charlemagne, & les descendans de Vitikind lui auront ôté l'Empire d'Alemagne.

Mais nous ne pouvons entrer dans le sentiment de l'Auteur sur l'origine de nos Rois. Le Pape Innocent troisiéme dit nettement qu'il est certain que Philippe Auguste étoit de la race de Charlemagne. L'attachement des François au sang de leurs Rois ne permet pas de supposer qu'ils ayent mis sur le trône une maison étrangere. En effet la Chronique manuscrite de l'Abbaye de Saint Pierre le Vif à Sens, dit *que Hugues Capet venoit d'un fils puisné de Charlemagne.* La Chronique manuscrite des Comtes d'Anjou nomme ce fils, & dit que *Hugues l'Abbé*, frere de Robert le Fort, étoit *fils d'un autre Hugues l'Abbé Duc de Bourgogne*, qui ne peut être autre que le fils de Charlemagne, ce que le nom d'Hugues & la qualité d'Abbé, si communs dans la famille de Robert, les biens que ce Prince, son frere & ses enfans ont possedez en Bourgogne, auroient porté à conjecturer, quand cette Chronique ne le diroit pas. L'âge convient, il n'y a que vingt-trois ans entre la mort d'Hugues l'Abbé fils de Charlemagne & celle de Robert le Fort. Il est surprenant que cette cinquiéme opinion ait échapé à nôtre Auteur. Mrs. de Sainte Marthe la jugent très-probable, & Besly, Auteur de l'histoire des Comtes de Poitou, qui l'a proposée le pre-

mier, eſt ſans doute un des plus judicieux Critiques du ſiécle paſſé. La Chronique de Saint Benigne, qui eſt le ſeul fondement de l'opinion de l'Auteur, eſt pour le moins auſſi favorable à cette cinquiéme opinion qu'à celle de l'Auteur, puiſqu'elle dit ſeulement que *Robert le Fort étoit frere de Hugues l'Abbé.* L'Auteur ne manquera pas d'oppoſer à des preuves ſi fortes l'autorité des annales de Saint Bertin & d'Eric Moine de St. Germain d'Auxerre, qui font Hugues l'Abbé fils de Conrad Comte d'Auxerre. Cette objection ſpécieuſe à la verité a peutêtre été la ſeule cauſe qui ait empêché tous les Sçavans d'embraſſer un ſentiment ſi commode & d'ailleurs ſi bien appuyé. On répond aiſément en diſtinguant deux Hugues Abbez contemporains qu'on a confondus, comme Alberic des trois fontaines a confondu Hugues fils de Charlemagne & les deux autres. Il falloit diſtinguer Hugues l'Abbé fils de Conrad, & Hugues l'Abbé frere de Robert le Fort, & fils, comme lui, de Hugues l'Abbé fils de Charlemagne. Les differens caracteres de ces deux Hugues marquez dans les Hiſtoriens les diſtinguent aſſez. Les annales de Saint Bertin dépeignent Hugues fils de Conrad *comme un homme ſcandaleux par ſes vices*; les annales de Mets loüent dans Hugues frere de Robert le Fort *le courarage, la modeſtie, l'amour de la juſtice & de la paix, des mœurs irreprochables.* Ces

deux portraits conviennent-ils à un même homme ? Dominici s'est fort échauffé pour prouver que Hugues fils de Charlemagne n'a pû avoir d'enfans, puisqu'il étoit Prêtre & Moine. Il s'est donné beaucoup de peine inutilement. Le Chanoine de Tours, dont il cite lui même l'ouvrage, dit clairement que *Charles* le Chauve *maria Petronille, fille de Hugues Duc de Bourgogne & tante de Hugues l'Abbé à Tertulle*, en lui donnant le Gâtinois. Quand on accorderoit à Dominici que Hugues fit dès l'an huit cens dixhuit les vœux de Religion, il a pû s'être marié en huit cens quinze, & avoir trois enfans avant son monachisme. Il étoit encore jeune à la mort de son pere en 814. mais on est encore jeune à dix-huit & dix-neuf ans. Concluons donc qu'à examiner sans préoccupation les divers sentimens sur l'origine de la maison regnante, ce dernier paroît le plus vraisemblable.

ARTICLE LII.

LETTRE DE MONSIEUR LE BARON de Leibnits à Monsieur Hartsoeker, le 12. de Juillet 1711.

MONSIEUR,

Pour répondre à mon retour à l'honneur de vôtre lettre du 13. de Mars, je repasserai sur son contenu.

1. Vous dites que rien n'empêche que Dieu n'ait partagé la matiere en des corps d'une dureté parfaite, qui fût telle par soi-même, ou par la volonté toute seule de Dieu. Mais à mon avis il y a des empêchemens. Le premier, qu'il auroit borné les sousdivisions sans raison. Le second, qu'il faut que la dureté ait sa raison, puisque la matiere est divisible ; à moins que quelque raison ne l'empêche, & la volonté de Dieu est toujours raisonnable. Je pourrois encore alleguer d'autres empêchemens, mais ils me meneroient trop loin.

2. Vous trouvez trop peu de mouvement, Mr. dans les parties d'un diamant, pour croire que ce mouvement soit capable de lui donner cette grande dureté. Pour répondre, je vous dirai, Mr. que dans les mouvemens qui conspirent à empêcher la séparation de deux corps, je comprens ceux des corps fluides qui coulent à travers, quand leur mouvement est troublé par la séparation, & fait effort pour se remettre : c'est ainsi qu'une petite quantité de poudre à canon a tant de force, & même une force qui surpasse celle qu'il faut pour rompre un diamant d'un poids égal à celui de la poudre, car au mouvement des parties de la poudre il faut joindre celui des corps qui l'environnent, autrement on auroit de la peine à rendre raison de ce grand éclat.

3. J'ai dit que si Dieu vouloit qu'une planete allât circulairement dans son orbe

ſans que rien ne l'y aidât, ou l'empêchât de s'éloigner par la tangente, ce ſeroit un miracle perpetuel. Je le dis encore, & vous n'y répondez pas, Mr. en diſant que l'équilibre de la matiere où nagent les planetes, les empêche de s'éloigner. Car en diſant cela vous ſuppoſez quelque choſe qui les en empêche, contre la ſuppoſition dont il s'agit. Donc ce que j'ai dit ſubſiſte, & la dureté primitive d'un corps conſiſteroit dans un miracle, ſemblable à celui qui conſerveroit les planetes dans leur orbe ſans rien employer qui y contribuât.

4. Vous recourez à la volonté de Dieu pour rendre raiſon pourquoi D, ne ſçau-

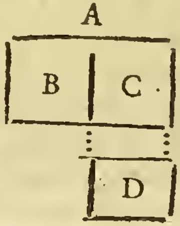

roit emporter C, ſans entraîner B; mais puiſque vous n'y reconnoiſſez rien qui puiſſe ſervir à expliquer comment cette volonté s'execute, vous quittez le naturel & vous vous ſauvez au miracle, tout comme feroit celui qui expliqueroit par la ſeule volonté de Dieu le mouvement des planetes dans leur orbe.

5. Vous ne dites point, Mr. pourquoi il

ne faut admettre que deux matieres, une parfaitement dure, c'eſt à dire, celle des atomes, & une autre parfaitement fluide; & pourquoi il n'eſt point poſſible qu'il y ait des matieres moyennes, dont la dureté & fluidité pût être ſurpaſſée.

6. Vous ne voulez point, Mr. que vôtre premier élement, ou vôtre fluide parfait, ſoit appellé matiere. N'eſt-ce pas diſputer du mot? C'eſt un corps, étendu, réſiſtant. On a coûtume d'appeller cela matiere, & vôtre fluide doit être réſiſtant, puiſqu'il peut pouſſer les atomes.

7. Mais vous dites qu'il eſt agiſſant. Soit: c'eſt parce que Dieu lui a imprimé d'abord de la force, & ſi Dieu avoit de même imprimé de la force ou du mouvement aux atomes, comme il l'a imprimé à vôtre fluide, en ſeroient-ils moins materiels? Il y a même lieu de croire que Dieu a imprimé de la force à tous les corps.

8. Si Dieu vient mettre une ame dans une portion de la matiere, ou de l'étenduë, il lui accordera des organes, autrement il n'agiroit point avec ordre.

9. On a aſſez montré ailleurs comment la liberté n'eſt point oppoſée à la préſcience, ou à la certitude, & je me rapporte à ce qui a été dit là deſſus. Je ſuis, &c.

ARTICLE LIII.

LETTRES EN FORME DE dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun, & sur l'origine de celle de Dijon. A Dijon, chez J. Ressayre seul Imprimeur ordinaire du Roi 1710. avec permission, *in* 12 *pages* 127 *avec douze planches de figures.*

QUoïque ces lettres ne regardent que deux des villes du Duché de Bourgogne, elles ne laissent pas d'avoir de quoi interesser les Lecteurs. Elles sont de feu Mr. Baudot, dont le nom est fort connu en Bourgogne, où ses emplois lui ont donné plusieurs fois entrée dans les Etats de la Province, & où il s'est beaucoup distingué par son esprit & sa politesse, par une conduite sage & soutenuë, & surtout par une probité exacte & chrétienne. Il avoit voulu cacher son nom : mais comme il n'a survécu que peu de mois à la publication de son ouvrage, nous usons de la liberté que sa mort nous laisse de le faire connoître.

Il ne donnoit à l'étude que ses momens de relâche, & jamais la curiosité ne lui a enlevé les heures qu'il devoit au Public. C'est dans ces courts intervalles, que lui laissoient de plus importantes occupations, qu'il a écrit les deux dissertations dont nous donnons l'extrait.

La premiere concerne la ville d'Autun. Cette ville est depuis longtems en possession d'exercer les Critiques. Cesar, le seul Auteur sur lequel on puisse faire quelque fonds en ce qui regarde l'ancienne Gaule, parle d'une ville des Eduens, qu'il nomme *Bibracté*; & il en parle comme d'une ville considerable. C'est ce nom qui fait le sujet de la dispute. Comme il n'y a dans le païs aucune ville de ce nom, Autun prétend que ç'a été le sien, qui dans la suite a été changé dans celui d'*Augustodunum*. D'autre part Beaune, petite ville que l'on ne découvre, dit Mr. le Valois *, que dans les Chroniques des Monasteres de Bourgogne, s'inscrit en faux contre les prétentions d'Autun, & soutient qu'elle est la vraye *Bibracté*. Les Geographes & les Antiquaires sont partagez sur ce different. Oronce, Finé, Blaise Vigenere, Jean Passerat, Charles Etienne, ont pris parti pour Beaune, sans raison, dit Mr. de Valois dans sa notice, *nullâ ratione ducti*. Messieurs Samson, Duval, d'Ablancourt, les Peres Philibert Monet & Philippe Labbe, & tout recemment le docte Cellarius, se sont déclarez pour Autun. Quelques autres ont crû trouver dans les noms de Beuvrai, qui subsiste encore dans le Duché de Bourgogne, & de Pebrac, Bourg en Auvergne, assez de ressemblance avec celui de *Bibracté* pour

* *Adrian. Vales. not. Gall.*

fonder des conjectures. Le procès en étoit là & sembloit assoupi ; mais deux dissertations inserées dans nos Memoires de 1704. la premiere au mois de Juillet page 1131. la seconde au mois d'Octobre page 1789. ont remis les esprits en mouvement. Monsieur de Salins , Docteur en Medecine établi à Dijon & originaire de Beaune, après s'être signalé dans la dispute sur la préference des vins de Champagne , ou de Bourgogne , voulut encore prêter sa plume à la défense de sa patrie , & composa deux lettres imprimées en 1708. l'une à Dijon , & l'autre à Beaune , pour prouver que le nom de *Bibracté* appartient en effet à cette derniere ville.

Mr. Baudot , convaincu que *Bibracté* est l'ancien Autun , examine d'abord la situation de *Bibracté* , telle que la décrit Cesar au premier livre de ses Commentaires , & il trouve que c'est précisément celle d'Autun, au lieu que Beaune est dans une situation plus Orientale de six ou sept lieuës , que n'étoit *Bibracté*. Cette raison est décisive , & Monsieur Baudot est le premier qui s'en soit servi & qui l'ait fait valoir. Ensuite il recherche les ouvrages publics & les monumens payens de l'ancienne *Bibracté* , & en montre les restes , ou les ruines , dans Autun : on auroit peine à en trouver même la place à Beaune. Enfin il fait remarquer dans Autun , depuis l'établissement du Christianisme , la distinc-

tion que devoit avoir une ville aussi considerable que *Bibracté* : article sur lequel les partisans de Beaune n'ont rien à opposer. Ces trois chefs divisent naturellement sa dissertation en trois parties.

Dans la premiere Monsieur Baudot s'attache à Cesar & le suit pas à pas : il ne pouvoit choisir un guide plus sûr. Ce grand Capitaine raconte, dans le commencement de son premier livre de la guerre des Gaulois, comment il joignit & défit l'armée des Suisses à quelques lieuës de *Bibracté*. Mr. Baudot, marchant sur ses traces, le trouve justement à la même distance d'Autun, d'où il conclut qu'Autun est précisément dans la même situation que *Bibracté*. Les observations que fait le judicieux Auteur sur toute la marche de Cesar mettent la chose dans un grand jour.

On voit d'abord les Suisses sortir de leur païs où ils étoient trop resserrez, & jetter les yeux sur la Xaintonge pour s'y établir. Ils prennent leur route par la Franche-Comté, passent la Saone sur des ponts de bateaux & se répandent dans l'Autunois. Cesar, averti du dégât qu'ils font sur les terres des Alliez du peuple Romain, traverse en hâte le Dauphiné & la Bresse, & les vient charger en queuë. Les Suisses étonnez de cette défaite, & plus encore de l'activité de Cesar, qui dans un jour avoit fait passer à son armée une riviere qu'ils n'avoient pû passer en vingt jours,

proposerent une négociation qui n'eut aucun effet : ils décamperent , Cesar les suivit de près , les harcelant pendant quinze jours que dura la marche. A la fin l'armée Romaine manqua de vivres. Cesar avoit sur la Saone des bateaux chargez de blé , mais il ne pouvoit s'en servir , parcequ'en poursuivant les Suisses il s'éloignoit de cette riviere ; il avoit demandé des vivres aux Eduens , mais il n'en avoit pû rien tirer. Enfin les deux armées arrivent à quelques quatre lieuës de *Bibracté* , la ville la plus considerable & la mieux fournie qu'eussent les Eduens , deux jours après il falloit distribuer du blé aux soldats , pour en avoir , il quitte l'ennemi & s'approche de *Bibracté*. Les Suisses avertis tournent tout court sur son arriere garde , l'action s'engage , ils sont défaits & obligez de retourner chez eux. C'est là le précis de la narration de Cesar. Voici maintenant les reflexions de Mr. Baudot.

1. Il suit la marche des Suisses, & cherche en quel endroit ils passérent la Saone , & pour cela il remarque , que quoique Cesar ne fasse mention que d'une riviere qui sépare , dit-il , l'Autunois de la Franche-Comté , il y en a pourtant une autre assez grande , à sçavoir , le Doux , qui prend sa source au pied du Mont-Jura & coule jusqu'aux environs de la Vauge , puis se repliant vient tomber à Besançon , ensuite à Dole , au confluant où se trouve la peti-

te ville de Verdun. Les Suiſſes, qui s'étoient rendus ſur les bords du Rhône, & qui avoient pluſieurs fois tenté de le paſſer, ſans en pouvoir venir à bout, ne pûrent tenir un autre chemin que celui qui conduiſoit le long du retranchement de Ceſar, pour aller du côté du Mont-Fura, afin d'y trouver une ouverture, & paſſer par là dans la Franche-Comté. Par ce chemin côtoyant toujours le retranchement ils vinrent paſſer la Saone au-deſſus du confluant, puiſque ſelon Ceſar ils ne paſſerent qu'une riviere & au deſſous de Châlons. C'étoit le chemin le plus droit pour aller dans la Xaintonge. En tirant vers Beaune ils s'en éloignoient. C'eſt donc droit à Autun, qu'ils vouloient laiſſer à leur droite, que marchoient les Suiſſes quand Ceſar les battit. Mr. Baudot ajoute encore quelques reflexions que l'on verra dans ſa diſſertation.

2. Si Ceſar pourſuivant les Suiſſes du côté de *Bibracté*, près de laquelle ſe donna la bataille, s'approchoit de Beaune, il ne peut pas dire qu'il s'éloignoit des bateaux chargez de vivres qui lui venoient par la Saône, puiſque Beaune n'en eſt qu'à trois lieuës; tirant vers Autun il s'en éloignoit, la Saone eſt à dix lieuës de cette ville.

3. La marche des deux armées fut de quinze jours, leur faiſant faire une lieuë par jour, au bout des quinze elles dûrent ſe rencontrer à dix lieuës audelà de Beaune.

Avril 1712.

si elles y passerent, & environ à 4 lieuës en deça d'Autun; que si on les fait aller droit de Châlons à Autun, elles se trouveront à même distance par delà Autun, d'où l'Auteur conclut qu'Autun est la ville dont parle Cesar.

Dans la seconde partie de sa dissertation, Mr. Baudot remarque la cause du changement du nom ancien de *Bibracté* en celui d'*Augustodunum*, d'où est venu celui d'Autun. Le désir de faire sa cour à Auguste lui fit prendre ce nom, qui, partie Latin & partie Gaulois, marque, & le devouëment des Citoyens à l'Empereur, & la situation de la ville. On sçait que *Dun* en langue Celtique veut dire colline, Autun est bâti sur une colline adossée à une haute montagne.

La fondation de cette ville est un point plus obscur. Ceux qui ont dit qu'elle avoit été bâtie par Samotes, fils de Japhet & petit-fils du Patriache Noé, n'apportent aucune preuve de leur opinion. Mr. Baudot dit seulement qu'Autun est une ville ancienne: c'est en effet tout ce que l'on en peut assûrer.

Longtems avant Cesar les Eduens étoient alliez des Romains. Avant qu'ils fûssent leurs alliez, ils avoient été leurs ennemis, témoin l'irruption qu'ils firent en Italie sous le regne du premier Tarquin. Tite Live en parle l. 5. c. 34. Ils avoient dès-lors un établissement dans les Gaules.

Les restes des anciens murs d'Autun font juger qu'autrefois le circuit en a été de plus de deux lieuës : c'étoit le rendès-vous de la Noblesse Gauloise, qui venoit de toutes parts pour s'y former aux Lettres & aux armes. Tacite l.3. Ann. donne assez à entendre qu'il s'assembloit à Autun une grande multitude de noblesse. Ammien Marcellin l.15. parle d'Autun comme d'une grande & ancienne ville. *Augustoduni mœnium magnitudo vetusta.* Ailleurs l.6. il dit que les murs d'Autun tomboient de vieillesse & de pourriture. *Augustoduni antiquos muros, spatio siquidem ambitûs, sed carie vetustatis invalidos* : paroles qui donnent une idée d'une grande ancienneté, à ceux qui sçavent quelle étoit chez les Anciens la maniere de construire les murs des villes. On pourroit dire que cette pourriture venoit de ce qu'il y avoit des poutres engagées dans ces murs *, comme on en mettroit dans des murailles de tuiles pour les rendre plus inébranlables aux coups de belier. La dissertation inserée dans nos Memoires du mois d'Octobre 1704. porte que l'on voit dans les restes des murs d'Autun les trous où étoient ces poutres. Mais Mr. Baudot dit qu'il n'y en a point vû.

Deux portes, restes magnifiques de l'ancienne beauté de cette ville, ont attiré la curiosité de Mr. Colbert. Ce sage Ministre les fit examiner avant que de dresser le plan

* *Cæs. de bel. Gal. l.7.*

des portes neuves de Paris. Moreri a voulu faire passer ces portes antiques pour des arcs de Triomphe, mais en cela il s'est trompé.

On voit encore à Autun les restes de trois temples, dont un étoit consacré à Janus, & un autre à Diane : celui-ci étoit rond, on peut penser que cette figure avoit été préferée à cause de la rondeur du corps de la lune adorée sous le nom de Diane. Celui de Janus étoit quarré, par un rapport naturel à ce Dieu à qui l'on donnoit quatre visages ; il reste deux faces de ce temple, & l'on connoît qu'il avoit douze fenêtres qui se rapportoient aux douze mois de l'année. Ce rapport est encore fondé sur l'idée que les Anciens avoient de leur Janus. On y voit un reste de theatre, ou cirque, & une pyramide, qui ne peut avoir été autre chose qu'un tombeau ; aussi est-elle dans un champ qu'on appelle le champ des urnes, parce qu'on y trouve des inscriptions de sepulchres, des urnes à mettre les cendres des morts, des lacrimatoires & autres semblables antiquitez.

Il est fâcheux pour ceux qui veulent trou-trouver *Bibracté* dans Beaune, de ne pouvoir trouver l'ancien Autun hors de *Bibracté*, & de ne pouvoir rencontrer *Bibracté* qu'avec les caracteres des villes capitales ; *Oppidum maximum, maximæ auctoritatis*. Strabon fait mention de deux villes des Eduens, Châlon & *Bibracté*. Ptolomée,

qui nomme auſſi deux villes des Eduens, les appelle Châlon & Autun. D'où il eſt bien naturel de conclurre que *Bibracté* & Autun ſont la même ville. En effet, ſi avant le tems d'Auguſte Autun ne portoit pas le nom de *Bibracté*, comment s'appelloit-elle alors ?

Voici encore une preuve bien forte. On a trouvé à Autun deux marbres antiques, & une plaque de bronze, qui paroiſſent décider abſolument la queſtion. On voit dans le premier de ces marbres les deux pieds de la Déeſſe, & au bas on lit ces mots en très-beaux caracteres : *Deæ Bibracti.* L'autre marbre porte : *Deæ Bibracti ſignatum.* Il ſe peut faire qu'il manque quelques lettres au commencement du dernier mot, parce qu'en cet endroit la pierre eſt rompuë. On lit ſur la plaque de bronze cette inſcription : *Deæ Bibracti P. Capril. Pacatus* IIIIII *vir Auguſta. V. S. L. M.* Si ces monumens s'étoient trouvez à Beaune, on ne déſapprouveroit pas que l'on fît valoir le préjugé de cette découverte en faveur de la ville où elle ſeroit trouvée. Mais ces inſcriptions ayant été tirées des ruines de l'ancien Autun, chercher *Bibracté* ailleurs, c'eſt, ce ſemble, la chercher où elle ne fut jamais, & ne vouloir pas la reconnoître où elle eſt. On trouvera la troiſiéme de ces inſcriptions expliquée dans les Memoires de l'année 1701. au mois de Juillet page 131.

Dans la troisiéme partie Mr. Baudot prouve que Beaune n'a jamais été *Bibracté*, parceque la consideration de cette ancienne ville auroit infailliblement attiré à Beaune l'honneur d'un siege Episcopal. Il remarque aussi que Mr. Adrien de Valois, dans *sa notice des Gaules*, met Beaune dans le Diocese de Châlon, au lieu de le mettre dans celui d'Autun, & que sur la fin du seiziéme siécle Beaune ayant voulu disputer à Autun la préséance aux Etats de la Province, le Parlement de Dijon jugea en faveur d'Autun, attendu l'ancienneté & la grandeur de la ville.

La seconde dissertation de Mr. Baudot regarde Dijon, dont il recherche l'origine, sujet peu examiné jusqu'ici. Le sentiment ordinaire la rapporte au tems & à la superstition de l'Empereur Aurelien. Gregoire de Tours * le dit sur la foi des Anciens. *Veteres ferunt ab Aureliano hoc Imperatore fuisse ædificatum.* Il parle du *Castrum Divionense*, ou *Divionum*, dont il a donné une description fort exacte.

Mr. Baudot croit Dijon d'une origine plus ancienne, & lui donne un Fondateur plus illustre. Le nom de *Castrum* lui a fait naître une conjecture, qu'il rend fort plausible par les preuves qu'il en apporte. Voici le précis de tout son raisonne-

* *L.3. num.19.*

ment. Du tems de Gregoire de Tours le circuit de Dijon étoit fortifié de trente trois tours. *Totum ædificium triginta tres turres exornant.* Elles subsistoient déja, du moins quelques-unes, dès le tems de la mort de Saint Benigne. Ce Saint fut renfermé dans une qui subsiste encore, mais qui a été changée en une Chapelle, que l'on ne doit pas confondre, comme ont fait quelques Ecrivains, avec l'Eglise Abbatiale de Saint Benigne. A cette occasion on examine l'époque de la Mission de ce Saint en Bourgogne, & on la fixe au tems de Marc-Aurele. Quelque parti que l'on prenne sur ce fait, la preuve de Mr. Baudot subsiste.

En bâtissant sa maison il démolit une des trente trois tours, & dans les démolitions on trouva des pierres chargées de figures & d'inscriptions d'assez bon goût pour les croire des bons tems, comme celles qu'on a trouvées aussi en plusieurs autres endroits de Dijon. Ce n'étoit pas pour servir à l'ornement de la tour qu'on les avoit mises dans le lieu où elles ont été trouvées, puisqu'elles y étoient les unes de côté, & les autres renversées. Mr. Baudot raisonne sur ces inscriptions comme on a fait depuis peu sur de semblables monumens trouvez dans l'Eglise Cathedrale de Paris. On n'a point douté qu'elles ne vinssent de la démolition de quelque édifice plus ancien. Il en est de

même des inſcriptions & des figures trouvées à Dijon dans la démolition des anciennes tours. Puiſque ces inſcriptions & ces figures n'ont jamais pû être faites pour les tours mêmes, il faut reconnoître qu'avant le *Caſtrum* aux trente trois tours, il y avoit un établiſſement dans l'endroit où eſt à preſent Dijon. Quel étoit cet établiſſement ? Voici ſur cela la conjecture de Mr. Baudot. Ceſar dit [a] que pour conſerver la Gaule aux Romains il voulut s'aſſûrer des Belges & des Eduens, parceque les premiers avoient en main la force, & que les autres étoient en poſſeſſion de l'autorité. Dans cette vûë quatre Legions furent envoyées pour tenir les Belges en reſpect, & autant pour contenir les Eduens. Mr. Baudot juge donc que ces troupes furent poſtées dans l'endroit où eſt Dijon, d'où elles étoient en état d'obſerver les Sequanois, les Eduens & les Lingonois, & où elles étoient à portée de ſoutenir la fidelité des uns, & de reprimer les ſoulevemens des autres. Le camp fut fermé de murailles & bâti en forme de ville, ainſi en uſoient les Romains en pareilles circonſtances. Juſte-Lipſe parlant des camps dit [b] : *Inſtar oppidorum ſæpè ſtruebantur, præſertim in finibus Imperii, & ubi perpetuæ ſtationes & prætenturæ*

[a] L. 3. de bel. Gal. [b] De mil. Rom. l. 5. c. 1.

tentura contra hostem, & ea origo & genitura nobilium hodie oppidorum. C'est apparemment là l'origine de la ville de Dijon; c'est pour cette raison qu'elle a porté si long-tems le nom de *Castrum.* Mais les 33 tours de quel tems sont-elles? Du tems de Marc Aurele il y eut des soulevemens dans la Franche Comté; Jules Capitolin le dit: *Res in Sequanis turbatas censurâ & auctoritate repressit.* Il lui étoit très-utile d'avoir à Dijon une place forte, & des troupes, pour tenir en bride les Sequanois. Par là on justifie ce que portent les actes du martyre de Saint Benigne, que l'Empereur vint à Dijon pour visiter les nouveaux murs qu'on y avoit construits, sans doute par son ordre: *Ut videret novos muros quos construxerant.* Alors les pierres chargées de figures & d'inscriptions, qui avoient servi d'ornement au *Castrum*, entrerent dans la construction des tours.

On ne peut mettre ici le détail des figures, il faut en avoir les planches, pour lire avec plaisir l'explication que Mr. Baudot en donne. Voici les inscriptions: *Sentrus Secularis Filius sibi vivus fecit monumentum hoc & Cassiopa uxori Carantillo Act. Scatnilla senilis Fil. S. L.. Andidia Paterna Socra Restitutus Vet. Leg. XXII. P.*

On voit aisément que ce *Restitutus*, veteran de la XXII. Legion, sert à confirmer la conjecture judicieuse de Mr. Bau-

dot sur l'origine de Dijon, & on ne peut que le louër d'avoir écrit pour la gloire de sa patrie avec autant de zele qu'il en avoit eû à travailler aux solides interêts de ses Citoyens.

ARTICLE LIV.

OBSERVATIONES MATHEMATICÆ & Physicæ in India & China factæ &c. C'est à dire, *Observations de Mathematique & de Physique faites dans les Indes & la Chine depuis l'an* 1684. *jusqu'à* 1708. *Par le P. François Noël de la Compagnie de Jesus.* A Prague, de l'Imprimerie de l'Université, au College de Saint Clement de la Compagnie de JESUS. 1710. *in* 4°. *pages* 133.

UN Missionnaire, quelque zelé qu'il soit, n'est pas toûjours dans le ministere Evangelique, il ne prêche pas & ne catéchise pas toûjours; & sans rien dérober du tems consacré à étendre les limites de l'Eglise, il lui reste des momens, comme en sa disposition, & qu'il peut mettre à profit pour l'avancement des Sciences. Ceux qui sont répandus dans la Grece, dans la Syrie, l'Egypte, l'Armenie & les païs voisins, trouveroient sans doute, s'ils cherchoient, des monumens de l'antiquité, inscriptions, medailles, manuscrits; & quelque attention à ce qui

est devant leurs yeux, deviendroit utile à la Géographie & à l'Histoire naturelle. Les Jesuites envoyez à la Chine n'ont pas negligé de faire des observations astronomiques & physiques, qui ont été publiées en divers tems. En voici de nouvelles, faites par le P. Noël, qui les rapporte d'une maniere à persuader qu'elles sont exactes.

A la verité les instrumens dont il s'est servi n'étoient pas fort justes. Son quart de cercle astronomique élevoit les objets de quatre minutes & trente secondes, & sa pendule, les dix huit premieres heures après avoir été remontée, avançoit d'une minute & demie, & puis retardoit d'autant, mais des défauts ainsi reconnus ne trompent plus; on peut même dire, que tenant l'Observateur en une perpetuelle défiance, ils le rendent plus circonspect, & le précautionnent contre la surprise & l'erreur.

Il rapporte dans le chapitre premier quelques observations des satellites de Jupiter, qu'il a faites à Hoayngan, grande ville de la Province de Nanquin à la hauteur de 33 degrez & 32 minutes.

En 1689. le septiéme d'Octobre, le premier satellite parut sortir de l'ombre au moment que la pendule marquoit 11 heures 23'. 8": mais le P. Noël corrigeant ce tems par l'ascension des deux étoiles nommées Aldebaran & la Chevre, trouva

11^h. 14'. la même émersion selon les tables dut arriver à Paris à 3^h. 28". Ce qui donne 7^h. 46'. pour la difference des méridiens.

Il suffit d'avertir pour les observations suivantes, que le P. Noël a gardé la même méthode, corrigeant le tems de sa pendule par l'ascension droite de deux ou trois étoiles, & ayant égard à la refraction.

Emersions du premier satellite, l'an 1689.

Le premier jour de Novembre, à la pendule.	5^h. 53'. 30". du matin.
Au tems corrigé.	5. 6'.
A Paris.	10. 46'. 40". du soir.
Difference.	7. 45'. 40".
Le 8e. du même mois, à la pendule.	8. 15'. 4".
Tems corrigé.	7. 56'. 19".
A Paris.	10'. après minuit.
Difference.	7. 46'. 19".
Le 15e. du même mois, à la pendule.	9. 52'. 55". du matin.
Tems corrigé.	9. 50'. 31".
A Paris.	2. 4'. après midi.
Difference.	7. 46'. 31".

Le premier de Decembre, à la pendule.	8h. 7'.	du soir.
Tems corrigé.	8. 5.	
A Paris.	19.	
Difference.	7. 46'. 10".	

Il conclut de ces observations, que la difference entre les méridiens de Paris & & de Hoayngan est en tems de 7h.46'.15". & en degrez de 116. 33'. 45". Il en rapporte plusieurs autres d'émersions & d'immersions des quatre satellites dans les deux années suivantes.

Dans le second chap. il marque les éclipses de soleil & de lune, qu'il a observées en divers endroits des Indes & de la Chine, & qui l'ont aussi été ailleurs. Par la comparaison de celles de lune, il forme cette table de differences de méridiens entre Paris & quelques autres lieux de la terre.

	En tems.	En degrez.
Goa.	4h. 49'.	72d. 15'.
Trinquimale en l'Isle de Ceilan.	5. 24. 1.	81 0. 15".
Malaca.	6. 31. 32.	97. 53.
ou	6. 30. 33.	97. 38. 15.
Siam.	6. 33.	98. 15.
Macao.	7. 24. 30.	111. 7. 30.
Pekin.	7. 36. 38.	114. 9. 30.
Nankin.	7. 44. 15.	116. 3. 45.
Hoayngan.	7. 46. 15.	116. 33. 45.

L'Isle de Palme,
ou de Fer. 1h. 17'. 21d. 45'.

Le chapitre troisiéme contient une table des longitudes & latitudes de divers lieux, principalement de la Chine, que le P. Noël a dressées sur ses observations. Il met Pekin à 137d. de longitude & à 40 de latitude : Nankin à 138 d. 34'. de longitude & à 32. 5'. de latitude, supposée la longitude de Paris de 22 d. 30'. laquelle lui paroît trop grande, comme elle l'est en effet.

Il donne dans le chapitre quatriéme un catalogue plus exact que ceux de Riccioli & d'Hevelius, de toutes les étoiles de l'hemisphere austral, avec leur ascension droite, leur déclinaison & leur grandeur, telles qu'elles se faisoient voir en 1687.

Un peu plus d'étenduë dans le chapitre cinquiéme auroit été de quelque secours aux Lecteurs pour mieux comprendre ce qu'y dit le P. Noël, des mesures du tems en usage parmi les Chinois. Ils forment un cycle de 60 ans par la combinaison de dix lettres avec douze autres lettres, les prenant deux à deux : ils le commencent au solstice d'hyver à minuit, & ils prétendent que l'Empereur Hoam-Ti en a été l'inventeur. Cette année 1712. est la vingtneuviéme de leur cycle courant.

Leur année est lunaire avec des mois intercalaires pour la ramener au cours du

ſoleil. Ils ne comptent dans le jour que douze heures, les diviſent en trois parties, & celles-ci en quatre autres.

L'Aſtronomie Chinoiſe partage auſſi le ciel en conſtellations, dont le P. Noël au chapitre ſixiéme marque le nom & la poſition, avec les étoiles compriſes en chacune d'elles. Les noms Chinois des étoiles font du ciel une carte de la Chine. Ils ont donné à ces aſtres les noms des dignitez de la Cour, des Magiſtratures, des villes, des fleuves, de la Chine, des animaux qu'on y voit, & ſi on en croit leurs fables, les vingt-huit conſtellations qui partagent le ciel ſont vingt huit Heros Chinois changez en aſtres.

Nous prenons le travers d'un grain d'orge pour la plus petite meſure de longueur, les Chinois, dit le P. Noël au chapitre ſeptiéme, prennent un grain de millet : le *fuen* eſt composé de dix de ces grains, le doigt de dix *fuens*, la coudée de dix doigts. Ils ont deux differentes coudées, l'une pour meſurer les etoffes, l'autre plus petite pour la maçonnerie & ſemblables ouvrages. A la Chine, comme en France, les meſures varient ſelon les divers lieux : la grande coudée de Nankin eſt égale au pied de Paris & un pouce & une ligne, la petite à un pied de Paris & ſix lignes.

Les Chinois comptent ſix coudées, apparemment des petites, pour le pas ; trois

cens ou 360 pas pour le *ly*: & 250 *lys* font un degré de latitude. Il peut cependant y avoir en cela quelque mécompte par la difference arrivée aux mesures, qui autrefois n'étoient pas si grandes.

Kin est un poids qui à la Chine répond à nôtre livre, & se divise pareillement en 16 parties nommées *leams*, un *leam* en 10 *ciens*, le *cien* en dix *fuens*, le *fuen* en 10 *lys*; & la division se pousse encore de dix en dix jusqu'à un cinquiéme terme. Un de nos demi-écus de 1691. pese 3 *ciens*, 5 *fuens*, 8 *lys*. La grande mesure pour le blé, le ris & les autres denrées, se nomme *xe*, & pese 120 *kins*, elle se divise en 10. *teus*, & la division de dix en dix va encore jusqu'à un sixiéme terme.

Dans le chapitre huitiéme le Pere Noël rapporte un grand nombre de ses observations sur la variation de la boussole dans la route depuis Lisbonne jusqu'à la Chine. Il a eû le moyen de s'y rendre exact, ayant fait le chemin quatre fois. C'est certainement une chose digne de remarque. 1°. Qu'au même endroit de la terre la variation de l'aiman change tous les ans, de 9 minutes & 30 secondes: ainsi au Cap de Bonne-Esperance le P. Noël la trouva en 1667. de 7 d. 15′ vers l'oüest, en 1702. de 12 d. 50′, en 1706. de 13 d. 40′, en 1708. de 14 d. 2°. Cette variation a ses limites, repassant de l'oüest à l'est, & de l'est à l'oüest. 3°. Elle est toute diffe-

rente en differens lieux. Car ſelon les obſervations du Pere Noël en 1706. la déclinaiſon d'oüeſt décroit continuellement depuis Lisbonne juſqu'à la hauteur de l'Iſle de Fer, d'où elle paſſe à l'eſt & croît juſqu'à environ 360 lieuës du Cap de Bonne-Eſperance, là elle retourne à l'oüeſt juſqu'à la hauteur de Madagaſcar, & puis à l'eſt juſqu'au détroit de la Sonde, & de ce détroit en allant à Ceilan & à Goa elle reprend l'oüeſt. Il dit que ſous le méridien du Cap le plus auſtral de Madagaſcar, faiſant route vers le pole auſtral, la bouſſole décline de plus en plus à l'oüeſt, de 20 degrez à la latitude de 30. 40″. de 36 degrez à la latitude de 36. 4°. Une telle diverſité de déclinaiſons ne convient point avec les méridiens, & ne ſçauroit s'ajuſter à aucun grand cercle; de ſorte qu'il n'eſt pas permis de feindre des poles fixes & des méridiens magnétiques.

Ce que le P. Noël à obſervé de l'inclination de l'aiguille n'eſt pas moins curieux, & paroîtra plus nouveau. Il ſe fit faire une eſpece de bouſſole, non pas pour être placée horizontalement, mais pour être ſuſpenduë verticalement, & qu'il eut ſoin de tenir dans la ligne de déclinaiſon : l'aiguille tournoit aiſément ſur ſon axe & étoit en parfait équilibre, avant que d'avoir été aimantée. L'ayant été à Lisbone, où la hauteur du pole eſt

de 48 d. 40'. elle inclina de 48 d. 10'. & en avançant vers l'équateur, l'inclination diminua toûjours. Elle fut encore de 10 degrez & 30 minutes sous l'équateur, & 3 d. 30' à la latitude australe de 4 d. 15'. mais au sixiéme degré 30'. l'aiguille s'éleva de près de 3 degrez sur l'horizon; & continuant de s'élever à mesure que le vaisseau s'éloignoit de l'équateur, à la latitude australe de 36 degrez sous le méridien du Cap austral de Madagascar, son élevation fut de 89 d. 30'. De là faisant route au nord-quart de nord-est, à la latitude de 35 d. 25'. l'aiguille se mit verticale, & demeura ainsi par les latitudes de 34. 44', 32. 10', 31. 25'. Elle garda presque la même situation par les 30. 40' & 29. 47': Au vingthuitiéme d. 15'.elle se remit à 89 d. 30'. Ensuite faisant route à l'est-nord-est, & puis au nord-nord-est, l'élevation de l'aiguille fut de 60 d. 30'. par la latitude australe de 2 d. 10'. & elle fut de 55 d. sous l'équateur: enfin aux Indes & à 12 d. 30'. de latitude boreale l'aiguille fut entiérement horizontale.

Ce mélange de régularitez & d'irrégularitez, tant en la déclinaison qu'en l'inclination de l'aiguille aimantée, est embarrassant pour les Physiciens, & ne sçauroit que déconcerter leurs systemes.

Dans le chapitre neuviéme le P. Noël parle de trois Cometes, & particuliérement

d'une qu'il commença de voir en 1695. le second jour de Novembre, & dont il observa le cours.

Il a souvent remarqué, en differens lieux, que le soleil enfoncé sous l'horizon de près de quarante degrez pousse une lumiere assez semblable à la queuë d'une comete ; & qui s'étend dans l'écliptique jusqu'à environ 70 degrez. Elle se fait mieux voir avant le lever du soleil qu'après son coucher, & en hyver qu'en été.

Etant sous l'équateur entre les Isles de Sumatra & de Borneo, le sixiéme de Février 1702. il vit le soleil entouré d'une couronne, qui avoit 13 degrez de demidiametre & les couleurs de l'iris : le soleil étoit élevé de 74 d. 14'. Entre les Isles de Sumatra & de Juva le neuviéme de Février 1708. il remarqua une semblable couronne, le soleil ayant la même hauteur.

Il dit que le dixiéme de Janvier 1694. il vit Jupiter un peu allongé en ovale, & qu'en 1697. au commencement de Janvier il apperçut une ligne luisante qui partageoit le disque de Venus en deux parties égales.

Il ajoûte une observation faite à Canton par le Pere de Fontenay de Mercure passant sous le soleil, le dixiéme de Novembre 1690.

A la fin du livre il y a une table de l'hemisphere austral du ciel, où les constellations & les étoiles sont marquées.

ARTICLE LV.

LETTRE DE Mr. BERTRAND Medecin aggregé au College de Marseille, à Mr. Deidier Professeur en Medecine de l'Université de Montpelier, sur le mouvement des muscles.

MONSIEUR,

J'ai lû avec plaisir vôtre These du mouvement des muscles ; je ne suis pas surpris qu'elle ait revolté contre vous quelques Docteurs de vôtre Faculté, parce que vous y attaquez ces Physiciens, qui cherchent moins à se distinguer par un fidelle attachement aux loix de la nature, que par l'invention d'une hypothese curieuse & recherchée. Pour moi, je vous avouë que je n'y ai pas trouvé tout à fait le denouëment d'un phenomene que je crois au dessus de nos connoissances ; mais j'ai eû au moins le plaisir d'y voir une explication d'autant plus vraisemblable, qu'elle rapproche la nature de cette premiere simplicité, dont on l'éloigne tous les jours par tant de nouvelles hypotheses, qui servent moins à faire briller la verité, que le génie de leur Auteur. Je ne souhaite rien tant que de voir ramener la Physique à cette simplicité naturelle que tout le monde cherche, & que

personne ne peut atteindre. Tous ceux qui nous promettent l'explication nouvelle de quelque phenomene ont soin de nous prévenir sur la simplicité de la nature ; mais pendant qu'ils affectent de la suivre dans ses voïes simples, ils multiplient ses loix, & conduisent eux-mêmes celle qu'ils ont choisi pour guide.

Cependant, quoique la liberté que l'on se donne de prescrire des loix à la nature paroisse contraire aux progrès de la Physique, on doit pourtant esperer de découvrir par là les vrayes regles qu'elle suit; car enfin peut-être est il impossible de trouver un systeme qui puisse satisfaire à toutes les difficultez, & expliquer tous les phenomenes. Un Physicien moderne du premier ordre * a fort bien dit que plusieurs systemes probables les uns plus que les autres valent mieux que le plus probable tout seul, parce qu'il n'y en sçauroit avoir qui le soit assez pour résoudre toutes les difficultez qui se rencontrent dans les secrets de la nature. Que les Physiciens donnent donc un libre essort à leur esprit, j'y consens, qu'ils nous produisent tout ce qu'une imagination feconde peut enfanter d'hypotheses nouvelles, nous les recevrons avec plaisir : il nous sera plus facile de démêler les veritables loix de la nature parmi une infinité d'autres qu'on lui aura prêtées, que de nous ouvrir un nouveau chemin que personne n'auroit encore frayé.

* *Mr. Perrault.*

Mais je ne puis ſouffrir qu'un Auteur faſſe entrer ſes paſſions, &, ſi je l'oſe dire, ſes caprices dans les recherches phyſiques. Tous habillent la nature à leur mode, chacun croit l'avoir de ſon côté. Cette bonne mere ſi conſtante dans ſes loix, ſi ſage dans ſes mouvemens, ſi uniforme dans ſes operations, eſt devenuë aujourd'hui un perſonnage de theatre, à qui on fait joüer tous les jours un different rôle. Le Chymiſte la fait agir par les fermentations, les digeſtions, & par toutes les autres opérations de ſon Art; il ne lui donne pour inſtrumens que les acides & les Alkalis. Avec ces deux principes il prétend former & détruire tous les mixtes; rendre raiſon de tous les phenomenes, & regler par l'action de ces deux ſels l'harmonie de tout l'Univers. Le Mathematicien la conduit par des routes bien differenres. Il ne la fait avancer que par des progreſſions géometriques, & malgré la diverſité des cauſes qui concourent à ſes productions, il lui fait ſuivre dans tous ſes mouvemens le calcul exact de la plus ſcrupuleuſe Arithmetique.

Vous avez ſçû, Monſieur, éviter ce dangereux écueïl dans vôtre theſe. Vous avez pû vous mettre au deſſus des préjugez de vôtre profeſſion: engagé par vôtre état aux recherches de la Chymie, vous n'avez point adopté les viſions des Chymiſtes; vous avez ſuivi la nature dans tous ſes mouvemens, ſans multiplier ſes loix, &

ſans lui rien prêter du vôtre. Enfin vous la faites agir par tout avec cette ſimplicité intelligible, ſi contraire à la confuſion qui naît des hypotheſes multipliées. Vous me demandez mes reflexions, elles ſont ſi peu differentes des vôtres, que je ne me ſerois jamais déterminé à vous les communiquer, ſi je n'avois craint que ce refus ne vous fît douter de ma ſincerité. Je vous prie de les recevoir comme les penſées d'un homme, dont l'eſprit diſtrait par la pratique eſt devenu moins propre à ſoutenir l'attention que demande une théorie abſtraite.

Vous trouverez peutêtre que je ne parle pas tout à fait le langage d'un Phyſicien moderne, je l'ai ainſi affecté, parceque je n'ai voulu examiner la queſtion que ſelon la raiſon naturelle, ſoutenuë par l'experience. J'ai craint que le langage des nouveaux Philoſophes ne m'inſpirât la fureur des nouveaux ſyſtemes ; car enfin, quand on a vainement cherché la reſolution d'un phenomene qui eſt des plus communs, dans les principes d'une ſaine Phyſique, dans les démonſtrations épineuſes de la plus abſtraite Géometrie, & dans les plus heureuſes imaginations des Chymiſtes, que reſte-t'il à faire, ſi ce n'eſt de la chercher, comme je fais; dans les plus claires notions du ſens commun & de la raiſon ?

Je poſe premierement des axiomes qui ſont averez; ou que je rens certains par les

preuves qui les ſuivent. Ces axiomes me conduiſent à differentes propoſitions, qui, réünies enſemble, forment la preuve & le précis de mon ſentiment.

(1er. *Axiome.*) L'action du muſcle conſiſte en deux mouvemens de contraction & de relâchement, par le premier il ſe raccourcit en ſe retirant vers ſon principe, par le ſecond il s'allonge en s'en éloignant.

(2. *Ax.*) Par un de ces deux mouvemens le muſcle rentre dans ſon état naturel, par l'autre il paſſe dans un état violent & contraire.

J'appelle état naturel dans une partie, ou dans quelque corps que ce ſoit, celui où il eſt quand on l'abandonne à lui-même. L'état violent eſt celui où il eſt obligé d'entrer par l'effort d'un autre, ainſi le repos eſt l'état naturel d'un corps, le mouvement en eſt l'état violent.

Dans celui-ci, qui a du reſſort, l'état naturel eſt celui qu'il reprend & qu'il garde conſtamment, lors qu'il eſt libre, ou ſuperieur à la violence qu'un autre lui fait.

(3. *Ax.*) Un corps ne peut quitter ſon état naturel, & entrer dans un état violent, que par l'effort & l'impulſion d'un autre corps.

(4. *Ax.*) C'eſt la même choſe que ſi je diſois qu'un corps garde conſtamment le repos juſqu'à ce qu'un autre le mette en mouvement, axiome reçu de tous les Phyſiciens. De même un corps pour ſe remettre

dans son état naturel n'a besoin que de lui-même, il suffit que l'effort du corps, qui lui faisoit violence, diminuë, ou cesse.

(5. *Ax.*) Cette force par laquelle un corps se remet de lui-même dans son état naturel est son ressort.

Tous les Philosophes reconnoissent cette vertu élastique dans tous les corps, même dans les plus durs ; cependant elle est beaucoup plus sensible dans ceux qui peuvent être allongez.

(1ere. *Proposition*) Donc l'état violent du muscle est celui dans lequel il reçoit l'impression d'un autre corps, l'état naturel est celui où il ne reçoit rien.

L'ordre de la question demande que nous examinions à present dans quel état le muscle reçoit quelque chose, & ce qu'il reçoit.

(1er. *Ax.* Le muscle n'a que trois sortes de vaisseaux, les sanguins, les lymphatiques & les nerveux, il ne peut donc recevoir que le sang, la lymphe & les esprits animaux.

(2. *Ax.*) La lymphe ne contribuë point au mouvement du muscle, personne ne s'est encore avisé de le penser, on peut couper les vaisseaux lymphatiques, & interrompre le cours de la lymphe, sans que le mouvement du muscle en souffre.

(3e. *Ax.*) Il n'y a donc que le sang & les esprits qui peuvent faire violence au muscle, & le tirer de son état naturel.

Or tous les Anatomistes conviennent que le muscle ne reçoit le sang que dans le relâchement, & qu'il en est vuide dans la contraction.

(2e. *Propos.*) Donc la contraction est l'état naturel du muscle, le relâchement est son état violent.

J'entens d'abord ceux qui veulent que le sang ne contribuë pas de lui-même au mouvement des muscles, mais seulement en favorisant le cours des esprits dans les nerfs par les battemens des arteres, qui les foüettent; je les entens, dis-je, m'opposer que le sang n'agissant point sur le muscle, il est indifferent qu'il y entre en quel tems que ce soit, que les esprits joüant ici toute la scene, c'est par leur présence & par leur impulsion qu'il faut mesurer l'état violent du muscle, qui ne recevant les esprits que dans sa contraction, doit être pour lors dans un état violent. Je réponds à cette objection par la même méthode.

(1er. *Ax.*) Le sang entre dans le muscle lors du relâchement, & il en sort dans la contraction; mais il ne peut y entrer qu'il ne lui communique un nouveau mouvement.

(2e *Ax.*) Donc le muscle relâché n'est point dans son état naturel, puisqu'il y reçoit l'impression d'un autre corps par la premiere proposition.

(3e. *Ax.*) Mais si les esprits entroient

dans le muſcle lors de la contraction, le muſcle ſeroit toujours dans un état violent ; puiſque dans un il eſſuyeroit le choc du ſang, & dans l'autre celui des eſprits. Or ils ne peuvent pas être toujours dans cet état par le deuxiéme axiome de la premiere propoſition.

(3^e^. *Propoſ.*) Donc le muſcle ne reçoit l'eſprit animal que dans le relâchement en même tems que le ſang.

Si cette raiſon ne paroit pas aſſez phyſique, & qu'on diſe qu'il importe peu que le muſcle ſoit dans un état violent & naturel, pourvûque l'on explique ſon jeu & ſon action, conſultons l'experience.

S'il y a des cas où les muſcles ſe contractent ſans recevoir, ni ſang, ni eſprits, ils ne peuvent ſe contracter pourlors que par leur propre reſſort, & la choſe doit toûjours ſe faire de même dans toutes les autres contractions.

Or cela arrive lorſque le nerf eſt coupé, ou obſtrué, lorſqu'on coupe un muſcle en travers & tout entier, l'antagoniſte ſe contracte ; mais dans tous ces cas rien n'entre dans le muſcle contracté, ni le ſang ; tous en conviennent, ni les eſprits, puiſque leur cours eſt intercepté. Donc la contraction ne peut pas être l'effet des eſprits, puiſqu'ils n'influent pas. De plus, il ſeroit difficile de concilier une contraction fixe & incurable avec le mouvement continuel & la volatilité extraordinaire des eſprits.

(4^e^. *Propos.*) Donc les muscles ne se contractent que par leur propre ressort, & ne reçoivent l'esprit animal que dans le relâchement.

Je réünis toutes ces propositions, & j'en fais un argument en forme de Corollaire.

L'état violent du muscle est celui où il reçoit quelque chose, l'état naturel est celui où il ne reçoit rien. Premiere proposition. Or le muscle ne reçoit le sang & les esprits que dans le relâchement. Troisiéme proposition.

Donc le relâchement est l'état violent du muscle, la contraction est son état naturel. Deuxiéme proposition.

Donc la contraction n'est que l'effet de son ressort. Quatriéme proposition.

On peut donner à cette preuve un autre tour, qui aura plus de prise pour ceux qui ne veulent recevoir d'autres axiomes que ceux qu'ils ont appris dans l'Ecole. Le muscle a deux mouvemens, dont l'un peut être l'effet de son ressort, l'autre celui de l'action d'un autre corps. Or comme on ne doit point multiplier les causes sans necessité, un de ces deux mouvemens doit reconnoître pour cause ce ressort naturel. Mais si le muscle recevoit le sang dans le relâchement, & l'esprit animal dans la contraction, chaque mouvement pourroit être attribué à l'action de l'un de ces deux corps, & aucun ne dépendroit du

seul ressort des fibres. Donc le muscle ne peut pas recevoir des corps étrangers dans les deux mouvemens. Or tous conviennent qu'il ne reçoit le sang que dans le relâchement, dont il doit aussi recevoir pour lors l'esprit animal.

Voilà, Monsieur, ce que les notions communes & l'experience me découvrent, avant que de pénetrer plus avant, examinons ce qui se passe dans les usages communs de la vie. C'est là proprement que la nature ne se dément point, & où elle ne suit que ses propres loix.

Toute la force du muscle consiste dans sa contraction. C'est par elle qu'il souleve de pèsans fardeaux, & qu'il fait ces efforts extraordinaires. Mais si c'est l'esprit animal qui fait la contraction, comment rendre raison de la difference qui est entre la vigueur d'un paysan, & celle d'un homme de condition de même âge & de même taille? Y aura-t'il assez de difference entre leurs esprits animaux, pour faire porter aisément au premier un poids que l'autre peut à peine lever de terre? Dira-t'on que les esprits du paysan formez d'un sang grossier, doivent avoir plus de masse, & par conséquent être susceptibles d'un plus grand mouvement, & produire dans les muscles des contractions plus fortes? Mais est-ce que l'abondance des esprits dans celui qui vit mollement, & qui ne dissipe point, ne compenseroit pas la grossiereté

de ceux de l'homme de travail ? Leurs forces devroient donc être égales. Cependant l'experience nous montre le contraire. De même, parmi les gens de travail qui vivent tous à peu près de la même maniere, & naissent presque tous également robustes, chaque état a son travail particulier & affecté, si bien proportionné à ses forces, que l'un ne sçauroit faire celui de l'autre. Il est de même des animaux. Il seroit aussi inutile de suivre toutes ces differences, qu'il est important d'en connoître la cause, qui ne me paroît autre, que le ressort des fibres fortifié par la continuité d'un même exercice.

Voudroit-on m'opposer que les mêmes efforts reïterez rendant le passage des esprits plus libre, les canaux qui les portent dans les muscles destinez à ces mouvemens deviennent, *quasi regia spirituum via*, le grand chemin des esprits, & que les esprits coulant dans ces muscles en plus grande abondance, ils peuvent y faire de plus grands efforts. Mais si on considere que dans tous ces exercices violens presque tous les muscles du corps agissent, & qu'ainsi les esprits se frayent par tout des routes également libres, on reconnoîtra que dans ces gens-là, la facilité à faire certains efforts plûtôt que d'autres vient du ressort des parties fortifié par les actes réïterez d'un même exercice, & de l'accoûtumance par laquelle les fibres ont étez souvent fléchies d'une même ma-

niere. Les esprits n'y ont aucune part : c'est ainsi que les bois les plus durs, comme le chêne, obéïssent au pli qu'on leur donne, & que même l'acier conserve son ressort selon la courbûre qu'il a reçûë.

Cette proportion du ressort des parties solides avec le mouvement des liquides me paroît beaucoup plus propre pour expliquer les fonctions animales, que tant de nouveaux systemes, qui, pour être plus ingénieux, ne sont pas plus conformes à la verité & aux loix de la nature.

Vous voyez, Monsieur, qu'il ne faut pas toujours examiner les choses selon les regles d'une méthode réguliere. Souvent on découvre par un raisonnement familier ce qui échape aux recherches les mieux concertées. Un Philosophe doit quelquefois sortir de son caractere, & rapprocher la Physique des notions les plus communes. Jusqu'à present mon sentiment n'est pas fort different du vôtre. Je crois, comme vous, que le ressort de fibres suffit pour le mouvement du muscle ; j'ajoute seulement que ce ressort fait sa contraction, & que le muscle ne reçoit le sang & les esprits que dans le relâchement : si c'est l'esprit animal, ou le sang, qui produit ce dernier mouvement, c'est ce qu'il faut à present examiner.

Il est constant que le muscle ne reçoit rien que dans le relâchement qu'il y reçoit en même tems, & les esprits & le sang,

mais qui des deux produit ce mouvement ? Est-ce le sang ? Sont-ce les esprits ? Sont-ce les deux ensemble ? N'est-il pas raisonnable de croire qu'ils y contribuent également l'un & l'autre ? Car enfin peut-on concevoir que le sang animé de son mouvement naturel entre dans le muscle sans le lui communiquer, & puisque le relâchement du muscle arrive en même tems que le sang y entre, peut-on douter qu'il ne soit l'effet de son impulsion ? Pour celle des esprits, tout le monde en convient, avec cette difference, que je ne lui fais produire son effet que dans le relâchement, & non pas dans la contraction, comme le veulent la plûpart des Physiciens.

Ces deux liquides concourent donc ensemble au mouvement du muscle, chacun en dilatant les parties qu'ils y arrosent. Il n'est pas necessaire pour cela qu'ils s'y mêlent ensemble, encore moins qu'ils y fermentent. Après tout, qu'ils s'y mêlent, ou non, avec, ou sans fermentation, cela ne fait rien à la question. Il me suffit de concevoir que deux liquides ne sçauroient entrer dans un corps sans en augmenter le volume. Or cette augmentation ne peut se faire qu'en largeur, ou en longueur, ou en tout sens. Elle le fait de la seconde façon dans le muscle, c'est à dire, en longueur. Je vais le démontrer par un raisonnement tiré de la structure du muscle, qui prouve invinciblement qu'il ne reçoit rien dans sa contraction. (1er. *Ax.*)

(1er. *Ax.*) Les fibres dont les muscles sont composez, ne sont qu'une suite & un enchaînement de petites vesicules ellyptiques attachées les unes aux autres.

On en croit aujourd'hui sur ce fait le fameux Mr. Leuvenoëk, du moins ceux qui attribuent la contraction à l'esprit animal, fondent là-dessus leur sentiment.

(2. *Ax.*) Pour qu'une fibre ainsi composée se contracte, c'est à dire, se raccourcisse, il faut, ou que les vesicules se replient les unes sur les autres, ou bien que s'élargissant en tout sens, d'ovales elles deviennent rondes.

(3. *Ax.*) Si les vesicules se replient la fibre deviendra plus courte, mais sa largeur demeurera la même : si elles se dilatent en tout sens, & qu'elles deviennent rondes, la fibre doit recouvrer en largeur ce qu'elle perd en longueur.

Il seroit facile de démontrer cela géometriquement, si je n'avois renoncé dès le commencement à ces preuves abstraites. Dans la contraction du muscle sa diminution en longueur est sensible, paroît à vûë d'œil & n'est contestée de personne ; son augmentation en largeur n'est du tout point sensible.

Si cette augmentation du muscle en largeur dans la contraction étoit aussi sensible que sa diminution en longueur, tous en conviendroient comme de celle-ci : or tout le monde n'en convient pas, ce qui suffit

pour nier cette augmentation en largeur, quand même l'experience de Gliſſon ne la détruiroit pas.

(5. *Ax.*) Donc la fibre ne ſe contracte point par la dilatation des veſicules, mais par le repliement des unes ſur les autres.

(6. *Ax.*) Donc elle ne reçoit rien dans ſa contraction qui n'eſt que l'effet de ſon reſſort.

(5. *Prop.*) Donc la dilatation du muſcle par les liquides ſe fait ſeulement en longueur, ce qu'il falloit prouver.

Ce n'eſt pas aſſez que le ſang & les eſprits concourent enſemble au mouvement des muſcles, j'ajoute qu'ils ſe prêtent un ſecours mutuel dans cette action : le ſang favoriſe le cours des eſptits, ceux-ci ſoutiennent le mouvement du premier. Le ſang ſeroit peutêtre trop groſſier & les eſprits trop ſubtils, pour une action qui demande, & de la promptitude, & de la conſtance. Le ſang tout ſeul auroit-il pû fournir à ces mouvemens que nous faiſons avec tant d'agilité ? Les eſptits tous ſeuls auroient-ils pû ſoutenir la continuité d'un long & violent effort ? Il falloit donc que l'activité des eſprits fût retenuë par la viſcoſité du ſang, & que la lenteur de celui-ci fût animée par la vivacité des premiers, & quoique nous ne puiſſions pas pénetrer la maniere dont ils agiſſent, nous pouvons pourtant aſſûrer que ces liqueurs relâchent le muſcle en étendant ſes parties en longueur, & que les fi-

bres allongées se remettant dans leur premier état par leur propre ressort, poussent à leur tour les liquides, qui s'accumulant en plus grande quantité, & poussez toujours par la même force, surmontent aussi à leur tour le ressort des fibres, & les allongent de nouveau, ce qui suffit pour perpetuer les mouvemens necessaires.

A l'égard des mouvemens libres, comme ils dépendent presque toujours de deux muscles antagonistes, un d'eux ne peut se contracter que par le relâchement de l'autre, il faut donc les regarder comme se tenant l'un & l'autre dans un parfait équilibre, recevant chacun dans cet état pareille quantité de sang & d'esprits; mais dès que la volonté détermine une plus grande quantité d'esprits vers un de ces muscles, l'équilibre étant rompu, ce muscle se relâche davantage, & donne le moyen à l'autre de se contracter: mais parce que celui-ci ne peut se contracter qu'il ne repousse le sang & les esprits, ces deux liqueurs s'accumulant joignent leur effort à celui des nouveaux esprits que l'ame fait couler dans le muscle contracté, qui aussitôt se relâche, pendant que l'autre se contracte de nouveau.

De là il suit, qu'il ne faut pas une aussi grande quantité d'esprits que l'on pense pour faire agir les muscles, car dans ceux qui servent aux mouvemens necessaires, l'impulsion du sang fait quasi tout l'effort, & suffit presque pour allonger le muscle.

Dans les volontaires, si la partie est dans une situation droite, les muscles antagonistes étant dans l'équilibre, la moindre quantité d'esprits que l'ame détermine vers un de ces muscles, suffit pour rompre cet équilibre, & donner occasion à l'autre de se contracter, tout comme le plus petit poids ajouté à une balance en équilibre, fait précipiter un bassin en bas & élever l'autre. Que si la partie que l'on veut remuer est tout à fait flechie, il ne faut pas non plus beaucoup d'esprits pour relâcher le muscle contracté, car le sang accumulé pendant la contraction faisant un effort continuel contre le muscle, pour peu d'esprits qui y accourent, ils surmontent tous ensemble la resistance de son ressort, & le relâchant permettent à l'autre de se contracter.

Voici encore, Monsieur, en quoi mon sentiment differe du vôtre. Vous voulez que l'ame agisse immédiatement sur les fibres, & moi je veux qu'elle agisse sur les esprits. La raison qui me fait embrasser ce dernier parti dépend, comme vous voyez, des principes que j'ai posez, par lesquels je considere la contraction de la fibre comme son effet propre, indépendant des autres corps; au lieu que le relâchement étant l'effet d'une impression étrangere, & cette impression ne pouvant venir que des liquides qui entrent pour lors dans le muscle, il faut qu'un de ces liquides soit soumis à la volonté.

Pour meſurer la proportion de la force des muſcles avec les poids qu'ils levent, il ne ſera pas beſoin d'avoir recours à la Géometrie, encore moins à l'Algebre; car comme cette force dépend du reſſort de la fibre, que l'on ne ſçait point de combien de fibres un muſcle eſt composé, puiſque l'on pouſſe ce progrès preſqu'à l'infini, & que de plus il eſt impoſſible de ſéparer une fibre ſimple, dont on puiſſe meſurer le reſſort, je crois qu'il eſt auſſi impoſſible de ſupputer cette proportion.

Cependant cela ne doit pas nous allarmer, & nous ne devons pas craindre que l'ignorance de ce calcul nous engage à des mouvemens audeſſus de nos forces & capables de démonter nôtre machine : car en cela la Géometrie naturelle eſt la plus ſûre, & chacun ſent fort bien en ſoi cette proportion, & juſqu'où peut aller ſa force. Cette connoiſſance que donne un ſentiment naturel eſt même plus certaine, que celle qu'on acquiert par des démonſtrations géometriques, qui n'ont de certitude qu'autant qu'elles roulent ſur des corps ſenſibles, mais qui perdent toute leur réalité, dès qu'on les applique à des objets de l'exiſtence deſquels on n'eſt aſſûré que par conjectures. Il ſeroit à ſouhaiter que les Medecins uſaſſent plus ſobrement de certaines connoiſſances qu'ils ont adoptées, & qui, miſes en œuvre avec moderation, peuvent veritablement éclaircir les queſ-

tions les plus épineuſes , & faire honneur à ceux qui les traitent ; mais qui pouſſées trop loin , répandent quelquefois de nouveaux nüages ſur des matieres déja aſſez obſcures d'elles mêmes.

Voilà , Monſieur , mon ſentiment ſur vôtre theſe & ſur la queſtion qui en fait le ſujet. Je ne me flate pas d'en avoir atteint le but , perſuadé que la meilleure explication eſt celle qui s'en éloigne le moins. Le mouvement des muſcles ſera toujours une de ces queſtions où il eſt plus facile de combattre le ſentiment des autres , que d'établir ſolidement le ſien. Je ſuis &c.

Nous jugeons avec confiance que Monſieur Bertrand n'eſt pas loin du but. C'eſt déja une gloire ſûre pour lui que d'avoir propoſé une explication ſi claire d'une des plus difficiles queſtions de l'Anatomie qui a tant exercé les fameux Stenoni, Mayow , Willis, Perraut, Borelli, Bernoülli, & depuis peu Mr. Aſtruc. Nous ſouhaitons que Mr. Bertrand derobe ſouvent à ſa pratique quelques heures , auſſi bien employées que celles qu'il a données à l'éclairciſſement de cette queſtion.

ARTICLE LVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK,

DE COPENHAGUE.

MOnsieur Thormodus Torfœus continuë d'éclaircir par de sçavantes dissertations l'ancienne histoire de Dannemark & de Norvege. Vous avez parlé de *sa suite des anciens Rois de Dannemark*, & de son *histoire de Groenland* : dans le livre qu'il vient de donner il reprend la suite des Rois de Dannemark, & nous donne l'histoire des Rois Gormond, Haralde & Suenon.

Trifolium historicum de Gormo, Haraldo & Sueno. Hafniæ, apud Lieben, in 4°.

DE VOLFEMBUTEL.

Luther fit brûler le corps de Droit Canon dans le commencement de sa Reforme. Sa secte augmentée & enrichie par l'usurpation des biens Ecclésiastiques a eû besoin de loix Canoniques, on s'est accommodé d'une partie de celles que Luther avoit brûlées, & elles sont aujourd'hui la regle des Tribunaux Ecclésiastiques parmi les Lutheriens. Voici un

nouvel ouvrage pour en enseigner la pratique.

Martini Schraderi de causis fori Ecclesiastici tractatus ex jure communi Civili & Canonico, necnon constitutionibus ac observantia Ecclesiarum, imprimis verò Evangelicarum, deductus, in 4°. Volfembutel.

DE GRATZ.

Valder vend trois livres nouveaux sur les cas de conscience.

P. Octavii Mariæ Clerici Regularis repertorium morale utriusque fori, continens mille quæstiones, 2. tomes *in* 8°.

Ejusdem trecenta dubia in 8°.

Joannis Baptistæ Pitton tractatus tres. I. *Constitutiones Pontificiæ & Romanarum Congregationum decisiones ad Confessarios utriusque fori spectantes.* II. *Universalia sacrorum Rituum Congregationis decreta omnibus utriusque Cleri Ecclesiasticis ubique locorum existentibus perutilia & necessaria.* III. *Constitutiones Pontificiæ & Romanarum Congregationum decisiones ad Parochos utriusque Cleri spectantes, in* 12.

On vend chez le même Libraire un traité des scrupules tiré du celebre Casuiste Italien Bossus. *Tractatus de scrupulis ex opere R. P. Joannis Angeli Bossi, in* 8°.

DE CONSTANCE.

Un Pere Benedictin a traduit de l'Ita-

lien, l'art Epistolaire du Comte Tesauro, Auteur que tout le monde convient n'avoir eû que trop d'esprit.

Ars Epistolaris Illustr. Com. & Major. Insignium Equitis D. Emmanuelis Thesauri, Pat. Taur. Quæ quatuor persuasionis: historicæ, Logicæ, Ethicæ, Patheticæ; & quinque harmonicarum, Ethicarum, Patheticarum, Logicarum & Metaphoricarum figurarum genera complectens, brevi, clarâ ac facili methodo, narrationum, descriptionum, epistolarum, historicarum, oratoriarum, poëticarum, præcepta & exempla; quin & orationis cujuslibet faciendæ principia subministrat. Hanc Italico idiomate conscriptam, ab oblivione vindicatam, Latinam reddidit, notis illustravit, indice auxit P. Magnus Schleier. Ord. S. S. P. Benedicti in libero & Imper. Monast. Elchingensi Professus. Constantiæ, sumptib. Johannis Wolffgangi Beurlein, Gorliliani hæredis, Bibliopol. Ulm. in 8°.

DE FRANCFORT.

Konig a imprimé une histoire des Cardinaux qui se sont distinguez par leur érudition & par leurs écrits.

Purpura docta S. vitæ, legationes, res gestæ, obitus, aliaque scitu ac memoratu digna S. R. E. Cardinalium, qui ingenio, doctrina, eruditione, scriptis, libris editis, & elucubrationibus quibuscumque ab anno

redemptionis humanæ. D X L. usque ad ætatem nostram præ cæteris orbi Christiano inclaruere, desumpta ex Alphonso Ciaconio Andrea Victorello, Augustino Oldoino, aliisque, in libros digesta, & in lucem edita per Georgium Josephum Eggs SS. Th. Doct. Cæsareo, Ecclesiæ ad S. Martinum Rheinfeldæ Custodem & Seniorem. Liber I. & II. *qui continent ccvii. eorum vitas. Cum permissu superiorum in fol. Prostant Francofurti apud Joannem Georgium Konig.*

Le même Libraire vend un recueïl de dissertations curieuses sur diverses parties de la Medecine. Mr. Zuinger fameux Medecin de Basle les a revûës & augmentées.

Fasciculus dissertationum Medicarum selectiorum, quibus curiosa non minùs quam utilia scientiæ Apollineæ diligenter pertractata & accuratè exposita sistuntur. Theodorus Zuingerus revidit, emendavit & auxit. 8°. 1710. *apud Joh. Lud. Konig.*

On a réimprimé *l'histoire Palatine de Paræus continuée jusqu'à nôtre tems*, in 4°.

Mr. le Baron Pelzhoffer a donné un traité sur les secrets de la politique en dix livres.

Domini Francisci Pelzhofferi S. R. I. lib. Bar. de Sehonau &c. arcanorum Statûs libri X. I. *De arcanis Statuum in genere.* II. *De arcanis Regiæ, sive imperio unius.* III. *De arcanis Poliarchiæ, sive imperii plurium.* IV *De Jure Legationum.* V. *De Jure Confæderationum.* VI. *De ærario & opibus*

publicis. VII. *De Religione.* VIII. *De Consilio & Justitia.* IX. *De Armandia & arte bellica.* X. *De Jure pacificationum. in* 4o. *Francofurti, prostat apud Joh. Adolphum.*

D'AUGSBOURG.

Il a paru ici deux ouvrages importans sur le Droit Canon.

Rev. ac Illustrissimi D. D. Francisci Antonii Begnudellii Basci SS. Theol. Doctoris, Cathed. Eccles. Frisingensis Canonici Cap. & Vicarii generalis &c. Bibliotheca Juris Canonici & Civilis practica, in fol. 4. *tomi. Augustæ Vindelicorum & Dilingæ apud Joannem Casparum Bencard.*

R. P. Augustini Michel Ord. S. Aug. Can. Reg. Theologiæ Canonico Moralis tomus 3. *& ultimus de Sacramentis in genere & specie fol. ibid. apud eumdem.*

DE COLOGNE.

Metternich a fait une nouvelle édition *des extraits choisis des Poëtes anciens & modernes* que le P. le Brun avoit mis à la fin de son apparat poëtique : livre plus propre qu'aucun autre à former d'excellens Poëtes, & à donner la veritable idée des differens stiles & du veritable caractere des meilleurs Poëtes.

Il a paru en même tems de nouvelles éditions de deux autres livres sur la versifica-

tion, *des observations pratiques sur la beauté des vers Latins, éclaircies par des exemples choisis des meilleurs Poëtes anciens & modernes, par le P. de Reno Jesuite, avec un traité du même Auteur sur les cesures de Virgile.* L'autre livre du même genre, dont on donne une troisiéme édition augmentée, est *la pratique de la versification Latine par le Pere Aler Jesuite.*

Observationes practicæ veterum & recentiorum Poëtarum exemplis illustratæ, in usum scholarum & Poëseos cultorum, à R. P. Joanne de Reno è Societate Jesu. Editio nova prioribus emendatior, versuum qui in toto opere citantur loco accuratè notato, & appendice de censuris Virgilianis auctior. 8°. *Coloniæ, apud Henr. Rommers-Kirchen* 1710.

R. P. Pauli Aler Soc. Jesu praxis Poëtica, sive methodus quodcumque genus carminis facilè & eleganter componendi, omnibus Poëseos amatoribus perquam utilis, studiosis vero adolescentibus maximè necessaria, & præcipuè accommodata, editio tertia emendatior. Coloniæ, apud Servatium Noethon.

DE MAYENCE.

Mr. Honcamp donna il y a plusieurs années une refutation de l'histoire critique de Mr. Simon. Mr. le Clerc fit l'extrait de cette refutation dans sa Bibliotheque universelle, en partie, plûtôt qu'en juge.

Mr. Honcamp distrait par d'autres occupations vient enfin de répondre à Mr. le Clerc.

Son premier ouvrage contre Mr. Simon est intitulé. *Apologia sanctarum Scripturarum & sanctorum Patrum.*

Celui qui vient de paroître a pour titre. *Justificatio Apologiæ sanctarum Scripturarum & sanctorum Patrum, adversùm censuram Domini Joannis Clerici, per Matthæum Homcamp. Moguntiæ, apud Mayerum in* 8°.

Il a paru ici deux livres de Grammaire, un Dictionnaire Latin-Grec fort ample, & une nouvelle Grammaire Latine raisonnée.

R. P. Jacobi Bayers S. J. Pedagogus Græcus Latinæ juventutis, sive Lexicon Latino-Græcum novissimum, locupletissimum, expeditissimum, in quo omnia ferè Latinorum vocabula Græcè redduntur: maximæque ac plurimæ Græcorum, tùm nominum, tùm verborum difficultates, subjunctis eorum præcipuis casibus, temporibus, regimine & constructione deplanantur. Opus juventuti φιλέλληνι *utilissimum, & ad summam facultatem usumque Scholasticum studiosè accommodatum. Cum privilegio sac. Cæs. Maj. Moguntiæ, typis & sumptibus Joannis Meyeri in* 8°.

R. P. Nicolai Hertling scientia Latinitatis ex ejus origine miscellæ & interpolationis, triplici Græcismo syntagma, in quo verborum, proverbiorum, sententiarum, locutionum syn-

taxeos totiusque Latinæ rei, dejectis in Hellade fundamentis, Romanæ linguæ ultimi recessus explorantur, & è Græcis ortæ difficultates deplanantur, Græco-Germanica quoque, seu moderna Germanica, suis ex hellenismis illustratur, ad Græcæ, Latinæ, Germanicæque linguæ studiosos juvandos & excitandos curiosos. Cum gratia & privilegio sacr. Cæs. Majest. Moguntiæ, typis & sumpt. Joan. Meyeri in 8°.

L'Auteur de ce dernier ouvrage pose pour fondement de sa Grammaire que la langue Latine est toute Grecque dans son origine, & qu'il faut avoir recours au Grec pour l'éclaircir & pour resoudre les difficultez qui embarrassent les Grammairiens. Il prétend que l'Aleman vient aussi du Grec, & que c'est dans la Grece qu'il faut chercher l'origine de beaucoup de mots Alemans.

D'ITALIE, DE ROME.

Le traité du point d'honneur qui paroit ici sous le tître, *della scientia chiamata Cavalleresca, libri tre alla Santita di nostro Signore Papa Clemente XI. In Roma, presso Francisco Gonzaga in via lata in* 4°. n'est pas du Cavalier Paul Alexandre Maffei, mais du Marquis Scipion Maffei de Verone. Dans le premier livre on oppose la raison aux fausses regles d'honneur dont la Noblesse est esclave, on les refute dans

le second livre par l'autorité, dans le troisiéme on fait voir les inconveniens de leur pratique. L'ouvrage est solide & bien écrit, & l'on n'a point encore attaqué avec autant de force, ni avec autant d'art, les funestes illusions de la Noblesse sur l'honneur & sur la vengeance. L'Auteur distingue avec beaucoup d'intelligence la veritable idée de l'honneur, de tant de fausses idées qu'on s'en forme. Mais pour donner plus d'avantage à ses adversaires il leur passe les deux définitions de l'honneur auxquelles toutes les autres se réduisent. *L'honneur est l'opinion que le Public a de nous; l'honneur est l'hommage que le Public rend à nôtre merite*, & il fait voir qu'en admettant ces définitions, on peut encore démontrer la fausseté des maximes fondamentales de l'erreur où est la Noblesse, *que l'honneur ainsi entendu est le plus grand de tous les biens, un bien préferable à la vie, à la patrie, aux loix, que cet honneur exige qu'on se vange quand on est offensé, que la vengeance repare l'honneur.*

L'exemple des Nations les plus polies confond les Cavaliers vindicatifs. Jamais chez les Romains, ni chez les Grecs, on n'a terminé par le düel les querelles particulieres. C'est dans les forêts du Nord & parmi les Sauvages qui les habitent, qu'il faut chercher l'origine de cette coûtume barbare, que leurs Rois ont tâché d'arrêter par des loix sages & severes. Les Lom-

bards ont introduit dans l'Italie ce funeste usage, également condamné par les loix divines & humaines, civiles & écclésiastiques.

Mr. Perrimezzi Evêque de Ravello & della Scala, a fait imprimer à Ravello *les dissertations Ecclésiastiques* qu'il a prononcées dans l'Academie du College *de Propaganda fide*, avant qu'on l'eût tiré de l'Ordre des Minimes pour l'élever à l'Episcopat, elles remplissent deux tomes *in* 4°. La préface du premier tome est de Mr. Villetta; la préface du second est de l'Auteur. L'histoire de l'Academie où Mr. Perrimezzi a parlé, & les raisons qu'on a d'y parler Italien, sont le sujet de cette derniere préface.

Mr. Nicolai Evêque de Capaccio a recherché dans une dissertation historique & canonique l'ancienne maniere de gouverner les Eglises vacantes par un Evêque Visiteur.

Dissertatio historico-Canonica de Episcopo Visitatore, seu de antiquo regimine Ecclesiæ vacantis.

L'Eminentissime Cardinal Imperiali, protecteur de l'Academie des Nobles Ecclesiastiques erigée sous les auspices de sa Sainteté, a fait imprimer à leur usage très-correctement, une instruction pour les jeunes Clercs, que le Pere Feresti Jesuite avoit publiée par son ordre lors qu'il étoit Legat de Ferrare.

La strada al santuario mostrata a Clerici i quali aspirano al Sacerdozio, dal Padre Antonio Eeresti da Carpi della Compagnia di Giesu.

DE VENISE.

Les Italiens, comme on l'a déja observé, sont riches en histoires particuliéres. Il est peu de villes qui n'ayent plusieurs Historiens. Le Comte Antoine del Corno vient de donner des mémoires historiques sur la ville de Feltri dans la Marche de Trevise.

Memorie historiche di Feltre con diversi avvenimenti nella marca Trivigiana e nell Italia accaduti e con distinta relazione di tutti i Principi Vescovi, e Gouvernatori che dominarono detta citta sino l'anno 1410. *aggiuntovi il catalogo delle iscrizioni antiche e moderni del Conte Antonio del Corno, Dottor delle leggi. In Venezia, per Dominico de Borghi, in* 4°.

L'Auteur avance un fait qu'il devoit soutenir de preuves claires & fortes, car il sera vivement contesté : il prétend qu'un Gentilhomme de Feltri nommé Pamphile Castaldi est le veritable Inventeur de l'Imprimerie, & que Faust l'apprit de lui, & alla la mettre en pratique à Mayence.

Le P. Martin Orelli Barnabite Professeur de Théologie à Macerate a fait imprimer ici une *dissertation* chez Antoine Polidore, *où il soutient qu'on ne doit pas baptiser les enfans dans le ventre de leur mere.*

DE PISE.

Le Pere Grandi, celebre Mathématicien dont je vous ai parlé tant de fois, a donné une ſeconde édition de ſon ouvrage de la quadrature du cercle & de l'hyperbole.

Quadratura circuli & hyperbolæ per infinitas hyperbolas & parabolas Geometris exhibita, *in* 4°. Cette ſeconde édition eſt fort augmentée, l'Auteur y démontre la quadrature du cercle par des rectangles infinis; Deſcartes l'a ſeulement propoſée *dans ſes œuvres poſthumes.*

DE MILAN.

Mr. Jean Joſeph Vagliano, qui travaille *à l'hiſtoire des Archevêques de Milan*, vient de publier une nouvelle deſcription du lac Maggioré.

Rive' del verbano deſcrizione Geografica, Idrografica, e Genealogica, in Milano, in 12.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Lhoyd, autrefois Evêque de Saint Aſaph à préſent Evêque de Lichfield, ne fera point paroître *ſon explication des ſemaines de Daniel.*

Ceux qui avoient entrepris une *nouvelle édition de Robert Etienne*, dont vous avez donné le projet dans vos nouvelles Lite-

taires il y a quelques années, ont abandonné ce dessein. Mr. Hudson poursuit vivement celui de donner une *nouvelle édition de Josephe.*

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

On a fait une nouvelle édition de plusieurs opuscules du docte Président Brisson qui avoient paru avec d'autres traitez, sous le tître, d'*Opera varia.*

Barnabæ Brissonii Commentarius de spectaculis & de feriis, de priscis dierum appellationibus, de præcipuis Christianorum festivitatibus, de vetustis Baptismi ritibus, de spectaculorum abrogata licentia, de Judicialibus etiam feriis, & aliis insuper ex codice Theodosiano & antiquitate rebus, in 12.

On a aussi imprimé de nouveau deux traitez sur les chaussures antiques.

Balduinus de calceis antiquis & mysticis, & Julius Nigronius de caliga veterum, cum observationibus Joannis Francisci Nilantii & figuris, in 12. *Lugduni Batavorum.*

DE ROTTERDAM.

Mr. *Hoogstrate*, de qui nous avons une si belle édition de Phedre, a fait imprimer pour la seconde fois *ses poëmes Latins.*

D'AMSTERDAM.

On a imprimé ici *la discipline Ecclésiastique des Eglises Reformées avec les observations des Synodes Nationaux sur tous les articles*. Je n'y ai pas trouvé trois observations que les Synodes auroient dû faire. I. Que cette discipline est contraire à la discipline de toutes les autres sectes Catholiques. II. Que les Auteurs de cette nouvelle discipline ont retranché des pratiques observées constamment depuis les Apôtres. III. Que ces retranchemens ont été faits sans aucune autorité, ceux qui ont osé les faire n'ayant aucune mission, ni ordinaire, ni extraordinaire.

DE FRANCE, DE CLERMONT.

Nôtre Evêque & celui de Saint Flour ont condamné par un Mandement commun *trente cinq propositions* tirées des cahiers dictez par trois Professeurs du College des Peres de l'Oratoire *de Riom*. Les reflexions que font les sçavans & zelez Prélats sur ces propositions en découvrent tout le venin qui n'étoit pas fort caché. Elles contiennent le Baïanisme, & le Jansenisme, proposez avec moins de ménagement encore que dans la Theologie du Pere Juenin. Les Professeurs ne se sont pas retractez.

Avril 1712.

D'AUXERRE.

Un Professeur Benedictin de la Congrégation de Clugny a extremement édifié ce Diocese. Il avoit avancé dans ses cahiers & fait soutenir dans une these quelques propositions qui tendoient à favoriser les nouvelles erreurs. Nôtre Evêque a trouvé dans lui toute la docilité & toute la soumission qu'il pouvoit souhaiter : le Professeur sincerement détrompé a signé le Formulaire, publié une retractation claire & précise, & engagé tous ses écoliers à signer avec lui le formulaire & sa retractation.

D'ANGERS.

Il y a plus d'un an que le livre du Sr. *de Barbeyrac sur le jeu* me passa entre les mains. Je m'attendois que vous auriez la charité d'y relever certaines choses qui le meritoient 1°. Puisqu'il vouloit écrire sur le jeu, & qu'il se proposoit de mieux faire que les autres qui avoient traité la même matiere, il devoit lire leurs ouvrages ; & il n'est pas excusable de n'avoir pas lû *les conversations morales du Sieur du Tremblay*, d'autant plus que rien ne lui étoit plus facile que de les avoir. La lecture de cet ouvrage l'auroit empêché de tomber dans une heresie grossiere sur la morale. Il a osé avancer que les conventions qui se font entre les

Joüeurs sont licites & de droit naturel; pourvû qu'elles se fassent librement & sans aucune tromperie de part & d'autre. Or il n'y a de droit naturel de conventions licites, que celles qui sont necessaires pour entretenir la societé entre les hommes. Et bien loin que celles qui se font entre les Joüeurs soient de cette nature, & que la societé en puisse tirer aucun avantage, il n'y a rien qui lui soit plus pernicieux que le jeu, quand il passe les bornes d'un simple amusement. C'est pourquoi les loix civiles & écclésiastiques, les Romaines & les nôtres, l'ont défendu également. Cependant Mr. de Barbeyrac a eû la temerité de décider que celui qui a perdu est obligé de payer, & les loix défendent le payement, & ordonnent la repetition quand on l'a fait. Il prétend que l'égalité de la convention la rend legitime & le gain licite; faux principe, s'il en fût jamais, autrement le düel seroit permis. Enfin les loix ont marqué tous les moyens par lesquels les hommes peuvent legitimement acquerir; & bien loin d'y comprendre le jeu, elles l'ont condamné comme contraire au bon ordre de la societé civile, & même à la nature, qui ne peut souffrir qu'un homme s'enrichisse par la ruine d'autrui. Voilà ce que le Sieur de Barbeyrac auroit appris dans les conversations morales, s'il avoit cherché à s'insttuire, & sur quoi vôtre amour pour la verité & pour le bien public ne vous permet pas de le laisser sans correction. D'ail-

leurs il y a dans son livre de très-bons avis pour se corriger de la passion du jeu, mais qui deviennent inutiles dans son systeme. Car si le jeu est un moyen licite pour s'enrichir quand il n'y a point de fraude, on n'en doit point condamner les excès.

Trouvez bon que je prenne la liberté de vous faire encore une remarque sur un ouvrage dont vous parlez dans le même Journal. (Oct. art. 163.) *Le P. Lamy eût ôté* (dites vous) *ces prétextes aux libertins, s'il eût entrepris d'amener les incredules à la Religion par des raisons qui ne fussent point appuyées sur les opinions des nouveaux Philosophes, & qui fussent indépendantes de tous les systemes particuliers.* Rien n'est plus sensé que cette reflexion. Mais le P. Lamy de l'Oratoire, de l'ouvrage duquel vous parlez un peu auparavant, la meritoit comme l'autre ; puisqu'il ose bâtir sur ce paradoxe insoutenable, *que l'ame ne sent & ne voit point les choses en elles-mêmes, mais en Dieu qui est le seul Auteur des sensations.* Je dis que ce paradoxe est insoutenable, & je pourrois dire qu'il est pernicieux à la Religion, puisque c'est faire de tout l'univers un jeu de marionettes.

DE CAEN.

Le P. Brumoy Jesuite a publié un poëme partagé en deux livres sur l'Art de la verrerie.

Avril 1712.

De Arte vitraria libri duo, Authore Petro Brumoy Societatis Jesu. Cadomi, ex typis Adami Cavelier 1712. *in* 12. pages 53.

Il explique dans le premier livre la formation des cristaux & du verre. Il a fallu un genie naturellement poëtique pour exprimer heureusement les diverses préparations de la matiere dont on fait le verre. Cette difficulté n'ôte rien à la beauté du vers, ni à la finesse de l'expression : la beauté du vers & de l'expression n'ôte rien à l'exactitude des descriptions. La posterité en lisant ce poëme connoîtra clairement quel a été parmi nous l'Art de la verrrerie. Que nous serions heureux si nous pouvions étudier toutes les coûtumes anciennes dans de pareils ouvrages ! La description du temple de l'Esperance qui finit le premier livre est pleine d'esprit, il en paroît encore davantage dans le second livre qui explique les usages du verre. Nôtre Poëte partage entre les Divinitez l'invention de ces usages, les fictions sont bien imaginées & délicatement touchées.

DE PARIS.

Les Odes sur le vin de Bourgogne & sur le vin de Champagne, ont des traducteurs en vers qui leur ont conservé leurs beautez. On sent dans la traduction de l'Ode sur le vin de Bourgogne, une main habile,

un maître de l'Art : dans celle du vin de Champagne, un beau genie & une imagination vive qui promettent un grand Poëte. Ces traductions se vendent chez Etienne.

Mr. de Lisle a publié *une carte de l'ancienne Italie, voisine de Rome*, necessaire à ceux qui lisent les Historiens Romains, on connoît l'exactitude de l'érudition de l'Auteur.

Nous parlerons incessamment de plusieurs livres nouveaux.

De la vie de Sainte Therese par Mr. de Villefore.

Des mœurs des François, par Monsieur le Gendre.

Du traité de la digestion des alimens & des maladies de l'estomac, par Monsieur Hecquet.

Des lettres pour & contre, sur la fameuse question, si les Therapeutes de Philon ont été Chrétiens.

Des Interêts des Princes d'Alemagne, traduits du Latin d'Hipolite à Lapide.

Du troisiéme tome de l'histoire dogmatique de la Religion, par Mr. Sommier.

De toutes les oraisons funebres de Monseigneur le Dauphin fils de Louïs le Grand.

On aura dans les Memoires du mois prochain les extraits de beaucoup de ces livres. Le Public les a tous reçus très-favorablement.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1712.

ART. XLIII. H*iſtoire de l'Egliſe. Tome cinquiéme, depuis l'an* 840. *juſques à l'an* 1100. Page 553

ART. XLIV. De re beneficiaria liber ſingularis &c. *Livre ſingulier touchant les benefices, où eſt réſoluë la fameuſe queſtion, s'il eſt permis de poſſeder pluſieurs benefices &c. Par l'Abbé de Sidichembech.* p.566

ART. XLV. De re beneficiaria, ſive de non poſſidendis pluribus beneficiis &c. *Sur la matiere des benefices, ou qu'il n'eſt pas permis de poſſeder enſemble pluſieurs benefices &c.* page. 585

ART. XLVI. *Lettre d'un Docteur de Sorbone à un de ſes amis, ſur le livre intitulé*, de re beneficiaria, ſub nomine Abbatis Sidichembechenſis. *Seconde lettre d'un Docteur de Sorbone ſur le même ſujet.* p.616

ART. XLVII. Raccolta di alcuni

discorsi &c. *Recueil de quelques discours composez par des Peres de la Compagnie de Jesus.* p.622

ART. XLVIII. *Lettres sur le culte & l'invocation de la très-Sainte Vierge & des SS. écrites à Mr. d'Abbadie par le P. de Soüastre Jesuite.* p.627

ART. XLIX. *Dissertation sur une medaille de Claude le Gothique, par le R. P. Chamillart Jesuite* p.645

ART. L. *Observation de l'éclipse de lune du 23. Janvier 1712. faite à Caën par le P. Aubert Jesuite, Professeur de Mathematique.* p.653

Extrait d'une lettre du même Pere Aubert, qui contient une observation d'Anatomie. p.655.

ART. LI. *Dissertation sur la mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les Ducs de Normandie y prétendirent.* p.656

ART. LII. *Lettre de Mr. le Baron de Leibnits à Mr. Hartsoeker.* p.676

ART. LIII. *Lettres en forme de dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun, & sur l'origine de celle de Dijon.* p.680

ART. LIV. Observationes mathematicæ & physicæ in India & China factæ. *Observations de Mathematique*

& de Physique faites dans les Indes & la Chine, par le Pere Noël de la Compagnie de Jesus. p.694

ART. LV. *Lettre de Mr. Bertrand Medecin aggregé au College de Marseille, à Mr. Deidier Professeur en Medecine, sur le mouvement des muscles.* p.704

ART. LVI. *Nouvelles Literaires.*

De Dannemark, de Copenhague. p.723
De Volfembutel. ibid.
De Gratz. p.724
De Constance. ibid.
De Francfort. p.725
D'Augsbourg. p.727
De Cologne. ibid.
De Mayence. p.728
D'Italie, de Rome. p.730
De Venise. p.733
De Pize. p.734
De Milan. ibid.
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, de Leyde. p.735
De Rotterdam. ibid.
D'Amsterdam. p.736
De France, de Clermont. ibid.
D'Auxerre. p.737
D'Angers. ibid.
De Caën. p.739
De Paris. p.740

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	5. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1712.

A TREVOUX,
Chez Etienne Ganeau, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

gnard Imprimeur du Roi ruë Saint Jacques 1711. *in* 4°. *pages* 824. *ſans la table.*

RIEN ne fait mieux ſentir combien la partialité aveugle l'eſprit, ou combien la ſincerité a peu de part dans les diſputes, que la continuation de celle qui a fait tant de bruit, & qui fut excitée par *le livre de la perpetuité de la Foi* touchant l'Euchariſtie. Quoique la conformité des ſectes Levantines avec l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, ne fût & ne pût être douteuſe à perſonne qui eût voulu s'en inſtruire, la multitude des atteſtations que produiſirent les Auteurs, porta cette conformité à un degré d'évidence qui ne permettoit plus de la conteſter : cependant les Calviniſtes n'ont ceſſé de chicaner. A des faits, à des actes, ils ont oppoſé des ſiſtemes, des conjectures, des ſubtilitez metaphyſiques ; ils ont eû recours aux injures, aux calomnies, ils ont chanté victoire juſque dans le tître de leurs réponſes ; la populace incapable

d'examen s'est laissé imposer. Mr. l'Abbé Renaudot, indigné de la mauvaise foi des Ministres, & touché de l'aveuglement des peuples, a crû qu'il devoit publier quelques éclaircissemens sur cette dispute qui missent la matiere dans un plein jour : éclaircissemens que les Auteurs du livre *de la perpetuité de la Foi* n'avoient pû donner, parceque les manuscrits dont Mr. l'Abbé Renaudot les a tirez, n'ont été apportez du Levant que depuis l'impression du troisiéme tome de la *perpetuité*.

Extrait du premier Livre.

Etat des sectes Orientales.

L'Auteur commence par donner une idée exacte des sectes dont il veut prouver la conformité avec l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie. On connoît assez les Grecs, mais pour les autres sectes Orientales, on n'en a que des connoissances confuses, qui ont autorisé des Ecrivains hardis à soutenir que les questions

qui les séparent de nous, sont des questions de nom : c'est dans leurs Auteurs les plus estimez, dans les écrits de leurs Patriarches, dans leurs Liturgies, que Mr. l'Abbé Renaudot a puisé la connoissance qu'il nous en donne.

Les Nestoriens viennent des Sectateurs que l'Heresiarque Nestorius eut dans la Cilicie & la Mesopotamie. C'est là que la secte condamnée & proscrite se cantonna, elle y avoit jetté de profondes racines, même avant que Nestorius la fit éclater. Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste, veritables Auteurs de cette heresie, en avoient infecté toute la Cilicie. Ibas d'Edesse la fit passer dans la Perse, où ces heretiques ayant occupé le siege de Seleucie, attirerent à leur erreur tous les Chrétiens soumis aux Rois de Perse. Ils se trouverent déja établis, & fort répandus, quand les Sarrasins se rendirent maîtres de l'Empire Persan. Ils convertirent depuis beaucoup de peuples dans l'Inde & dans la Tartarie, ils infecterent de leurs erreurs ce qui

reſtoit de Chrétiens dans les Indes, ils pénetrerent juſqu'à la Chine, & l'on a des preuves que le monument Chrétien qu'on y découvrit en 1625. avoit été érigé par des Neſtoriens.

Un Auteur Portugais aſſez mal inſtruit a écrit que la ville de Meliapor n'a pas pris le nom de Ba-Touma, ou San-Thomé, de l'Apôtre Saint Thomas, mais d'un certain Prédicateur Neſtorien nommé Thomas. Mr. Renaudot ne ſouſcrit point à cette opinion, & il croit que Saint Thomas a prêché dans l'Inde, ou par lui-même, ou par ſes premiers Diſciples, quoique dans la ſuite le Neſtorianiſme ait tellement prévalu dans cette malheureuſe Chrétienté, qu'à l'arrivée des Portugais il n'y avoit pas dans tous ces païs une ſeule Egliſe exemte des erreurs des Neſtoriens.

Nôtre ſçavant Auteur démêle habilement l'artifice de ces heretiques: ils ſe trouverent dans un terrible embarras après le Concile de Chalcedoine; ſéparez de la Communion de tout le monde, leur hierarchie étoit réduite à quelques Evêques

deposez : ils connoissoient le besoin d'une succession Apostolique, & plus éclairez que nos Protestans, ils regardoient cette succession comme le caractere d'une Eglise Catholique. L'occupation du siege de Seleucie leur fournit le moyen qu'ils cherchoient de se faire descendre des Apôtres : ils supposerent que Saint Thadée Apôtre d'Edesse, de la Syrie, de la Mesopotamie & de la Cilicie, étoit l'Apôtre Saint Thadée. Ils le firent passer en Perse, & feignirent qu'il y avoit fondé le siege de Seleucie. Ils donnerent sur ce fondement à l'Evêque de Seleucie, transferé depuis à Babylone, le tître de Catholique, inferieur à celui de Patriarche ; mais superieur à celui de Metropolitain. Ainsi se forma leur hierarchie, telle qu'elle subsiste encore. Mr. Renaudot publie une notice de l'Eglise Nestorienne qui en fait voir l'étenduë.

Strozza, trompé par quelques Prêtres Nestoriens, a crû, & écrit, dans son traité *de Dogmatibus Chaldæorum*, qu'ils expliquoient Catholiquement les expressions Nesto-

riennes dont leurs livres ſont pleins : rien n'eſt moins vrai. Les Neſtoriens d'aujourd'hui ont conſervé tout le venin de l'erreur condamnée dans Neſtorius ; ils ne la diſſimulent pas, & ils diſent nettement que l'union de JESUS-CHRIST avec le Verbe n'eſt *qu'une union de volonté, de bienveillance, d'operation, d'inhabitation*, & ils expliquent *cette deſcente, ou inhabitation du Verbe dans Jeſus-Chriſt*, par les mêmes termes qu'ils employent à ſignifier la deſcente du Saint Eſprit dans Marie pour y former le corps de JESUS-CHRIST : ils n'appellent jamais Marie *mere de Dieu*.

Leur foi ſur l'Euchariſtie eſt pure, nôtre Auteur le démontre par le ſilence des Jacobites leurs ennemis, qui leur auroient fait quelque reproche ſur cette erreur ; par les écrits des Théologiens Neſtoriens les plus fameux, le Patriarche Elie, Ebneltaib, Amrou, Ben, Matai ; enfin par leurs Liturgies. Saint Cyrille reprochoit à Neſtorius que dans ſon opinion l'Euchariſtie n'étoit que le corps d'un home-

me : mais ce reproche même ne laiſſe pas douter que Neſtorius ne crût la preſence réelle. L'Hiſtorien Portugais des travaux d'Alexis de Meneſes Archevêque de Goa pour la converſion des Neſtoriens de Malabar, a laiſſé échaper une expreſſion que Mr. Allix Calviniſte a ſaiſie pour l'objecter aux Catholiques. Cet Hiſtorien dit que l'Archevêque trouva dans leurs Liturgies beaucoup d'erreurs & d'abus touchant l'Euchariſtie, & il ajoute qu'il croit que les heretiques des derniers tems les ont priſes d'eux. Si ces paroles peuvent fonder quelque ſoupçon, il eſt aiſé de le diſſiper. On a les actes du ſynode tenu par Alexis de Meneſes, & les reglemens qu'il fit contre ces abus. Il paroît qu'aucun de ces abus ne ſuppoſoit dans ces Chrétiens de l'Inde quelque erreur contraire à la preſence réelle. D'ailleurs leur Liturgie qu'on a juſtifient parfaitement leur foi ſur cette verité attaquée par les Calviniſtes.

Les Jacobites, que l'on appelle mal à propos Eutychiens, puiſqu'ils diſent anatheme à Eutyches, ſont

néanmoins les restes de la secte de cet Heresiarque ; mais qui ont renoncé aux expressions grossieres dont il se servoit, auxquelles ils ont substitué les subtilitez de Severe, faux Patriarche d'Antioche. Ils ont pris le nom de Jacobites, d'un Moine vagabond & intriguant qui soûtint le parti dans la désolation où il se trouva après le Concile de Chalcedoine : il s'appelloit Jacques, surnommé Zanzale & Baradat, surnoms que son exterieur pauvre & austere lui avoit fait donner. Il fut ordonné secrettement Archevêque par les Evêques de la secte prisonniers. Il parcourut tous les païs où la secte étoit répanduë, il ordonna des Prêtres, des Evêques, des Diacres, il réünit les heretiques divisez entre eux, & donna à leur fausse Eglise la forme qu'elle conserve encore. Ils sont divisez en trois nations, dont chacune a son Patriarche, & quelques usages differens : les Cophtes, ou Egyptiens, dont le Patriarche successeur de Dioscore prend le tître de Patriarche d'Alexandrie ; les Suriens, dont le

Patriarche se dit Patriarche d'Antioche, & les Armeniens. Les Ethiopiens engagez dans la même erreur sont soumis au Patriarche des Cophtes. Tous conviennent dans l'erreur qui les sépare de l'Eglise Catholique : ils disent tous anatheme à Saint Leon & au Concile de Chalcedoine.

Ils regardent tous Dioscore, Severe, & Jacques Zanzale, comme de grands Saints. Tous ne reconnoissent en JESUS-CHRIST qu'une seule nature & une seule volonté : c'est l'unique erreur contre la Foi où les Jacobites soient tombez ; mais on ne peut les excuser, les passages que Mr. Renaudot cite sont formels.

Selon nôtre Auteur, le nom de Cophtes est celui d'Egyptiens corrompu par les Arabes, & leur langue est l'ancienne langue Egyptienne fort alterée par le mêlange du Grec. La version de l'Ecriture en cette langue faite pour l'ancien Testament sur le Grec des Septante est très-ancienne, & des premiers siécles de l'Eglise. Leur discipline est aussi fort ancienne ; c'est la disciplin

ne de l'Eglise d'Alexandrie, qui n'a presque souffert aucun changement. Mr. Renaudot en donne ici une relation exacte tirée des originaux.

Dans le douziéme siécle un de leurs Patriarches voulut abolir la Confession, mais le Patriarche Jacobite d'Antioche & les Prêtres Cophtes combattirent cet abus : la doctrine de la necessité de la Confession s'est maintenuë, mais l'usage en est très-rare.

Les Ethiopiens convertis à la Foi par Frumentius, que Saint Athanase leur envoya, demeurerent dans la dépendance du Patriarche d'Alexandrie ; dépendance qui leur a été fatale, & qui les a entraînez dans l'erreur.

Mr. Ludolf nous a donné une histoire de l'Ethiopie, dont Mr. l'Abbé Renaudot reléve beaucoup de fautes sur les dogmes & sur les rites. Il montre que Mr. Ludolf, plein des idées de sa secte, a déguisé, dissimulé, alteré les faits, pour rendre l'Ethiopie Lutherienne. Il oppose à Mr. Ludolf la Liturgie

Ethiopienne, les Hiſtoriens Jacobites, la relation Portugaiſe d'Alvares, & l'hiſtoire d'Ethiopie écrite en Portugais par le Pere Baltaſar Telles Jeſuite, dont il louë la fidelité & l'exactitude.

Il ne ſe contente pas de cette refutation generale, il releve en détail les mécomptes, ou les fraudes, de Mr. Ludolf, & il montre par des preuves certaines que les Ethiopiens reçoivent les livres de l'Ecriture rejettez par les Proteſtans, qu'ils ont pour la tradition la déference que les Proteſtans lui refuſent, qu'ils reconnoiſſent ſes Sacremens, qu'ils croyent la preſence réelle, qu'on a eû tort de s'imaginer qu'ils n'adoroient pas l'Euchariſtie.

Si leur foi eſt irreprochable, excepté ſur le Myſtere de l'Incarnation, leur diſcipline eſt fort repréhenſible. On ne peut les excuſer ſur le délai, ni ſur le renouvellement du Baptême, ſur un vin artificiel dont ils ſe ſervent quelquefois dans les Saints Myſteres au défaut du vin naturel, les regles canoniques negligées dans leurs Ordinations, diverſes pratiques Judaïques, la Circon-

cision, l'observation du Sabbat, l'abstinence de la chair de porc. A l'égard de la pluralité de femmes, elle n'est pas tolerée : elle est défenduë sous peine d'excommunication; mais cette peine n'empêche pas qu'elle ne soit fréquente, sur tout parmi les Grands.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette Eglise, c'est qu'elle est gouvernée par un seul Evêque étranger consacré par le Patriarche d'Alexandrie, qui lui défend expressément d'ordonner aucun autre Evêque : c'est cet Evêque qui couronne les Rois, & son autorité est fort grande.

Extrait du second & du troisiéme livre. Consentement de toutes les sectes anciennes avec l'Eglise Catholique sur l'Eucharistie.

Les preuves de ce consentement qu'on lit dans le troisiéme tome *de la perpetuité de la Foi*, étoient certainement suffisantes; & les Calvinistes n'y ont fait aucune réponse qui puisse leur donner la moindre atteinte : car des déclamations en l'air sur la

victoire de Mr. Claude sur l'ame basse & venale des Orientaux, capables de tout faire pour de l'argent; des portraits affreux de tous les Ecrivains Grecs attachez à l'ancienne doctrine, des éloges outrez de l'Apostat Cyrille Lucar, des attestations de deux vagabonds, deux Ecrivains condamnez par toute l'Eglise Grecque pour avoir voulu combattre la foi de la presence réelle & de la Transubstantion, ne sont pas des moyens propres à infirmer des preuves telles que les actes des Synodes de l'Eglise Grecque.

Nôtre Auteur veut pourtant accabler de preuves les Calvinistes : il produit en témoignage tous les plus fameux Ecrivains Jacobites & Nestoriens; leurs passages sont si clairs & si précis, que toute la subtilité des Aubertins, & des Claudes, ne pourroit pas y jetter la moindre obscurité : on y voit la presence réelle & la Transubstantiation établies, par les mêmes passages de l'Ecriture dont les Catholiques se servent en disputant contre les Calvinistes, on y voit toutes les objections des Calvinistes prévenuës.

Les preuves tirées des Liturgies ſont encore plus preſſantes, & ne ſont pas moins formelles ; l'invocation du Saint Eſprit, priere commune à toutes les Egliſes orientales, fournit à nôtre Auteur une preuve qu'il défend contre les chicanes de Saumaiſe fondées ſur une traduction infidelle : il juſtifie en paſſant les Grecs & les autres Orientaux ſur l'erreur qu'on leur attribuë, de croire que la conſecration ne ſe fait que par les paroles de l'invocation, & que les paroles de JESUS-CHRIST, que le Prêtre prononce un peu auparavant, n'ont aucune force pour la produire. Mr. Renaudot avouë que les Orientaux ne croyoient la conſecration conſommée qu'après cette invocation : mais il prétend qu'on leur impoſe, quand on leur fait dire que les paroles n'influënt point dans la conſecration, & il ſoutient que le ſentiment des Grecs & des autres ſectes Orientales n'a jamais été condamné.

La diſcipline de ces ſectes rend manifeſte la créance de la preſence réelle, par des pratiques dont elle peut ſeule avoir été la cauſe : la

maniere de préparer la matiere de l'Eucharistie, le respect qu'on lui rend, les ceremonies de la consecration & de la Communion, suffiroient pour confondre la temerité des Calvinistes, quand toutes les autres preuves manqueroient. Il est certain que toutes ces sectes égalent, ou surpassent, l'Eglise Catholique dans ces marques exterieures de respect pour l'Eucharistie. La confession de foi qu'on fait avant de communier, sur tout dans l'Eglise Cophte, ne laisse aucun soupçon. Elle exprime nettement la Transubstantiation; l'addition qui y fut faite dans le douziéme siécle, & la dispute qu'elle excita, établit l'antiquité de cette confession.

L'adoration de l'Eucharistie est sans doute la preuve la plus décisive de la créance de la presence reélle. Un ou deux Ecrivains Catholiques ont douté si les Grecs & les Ethiopiens l'adorent; sur ce leger fondement, qu'ils n'élevent pas l'hostie incontinent après la Consecration. Nôtre Auteur dissipe ce doute par des autoritez décisives, tirées des li-

vres Ecclésiastiques & des Théologiens de ces deux Eglises, de celle des Jacobites, & de celle des Nestoriens : les miracles qu'il rapportent, l'horreur qu'ils ont des profanations volontaires, les reglemens établis pour prévenir les profanations involontaires, la Communion des malades & la Communion des plus petits enfans, achevent de mettre dans une entiere évidence que ces sectes croyent comme nous la présence réelle, & que Mr. Claude & ses défenseurs nient un fait aussi clair que les faits historiques les plus certains.

Extrait du quatriéme livre sur les Liturgies.

Le mot de Liturgie, par un usage reçu depuis plusieurs siécles parmi tous les Chrétiens, signifie la forme des oraisons & des ceremonies autorisées dans la celebration des Saints Mysteres. On l'appelle aussi Ἀναφορὰ, c'est à dire, oblation, sacrifice, & ce mot Grec est en usage chez les Syriens, les Cophtes & les Ethiopiens.

Les Grecs ont plusieurs Liturgies en leur langue, celle de Saint Jacques, celle de Saint Marc, celle de Saint Clement ; mais ils ne se servent gueres depuis plusieurs siécles que de celle de St. Basile & de St. Jean Chrysostome, outre celle des Présanctifiez.

Les Nestoriens ont trois Liturgies: ils appellent la premiere la Liturgie des Saints Apôtres, c'est à dire, de Saint Thadée & de Saint Muris, le premier est l'Apôtre, ou un Disciple du même nom, pour leur Saint Muris, on ne le connoit que par les fables qu'ils en racontent. Ce pourroit bien être le Persan Muris, à qui Ibas a écrit cette fameuse lettre lûë au Concile de Chalcedoine, & comdamnée dans le cinquiéme Concile.

La seconde Liturgie des Nestoriens est de Theodore de Mopsueste, qu'ils appellent Saint Theodore l'Interprete. La troisiéme porte le nom de Nestorius. Ces Liturgies sont simples & formées sur celle de Saint Jean Chrysostome: elles sont en Syriaque, qui est la seule langue dont les Nestoriens se servent dans l'office divin, même dans les Indes.

La Liturgie qui porte le nom de Saint Jacques Apôtre,& qui a été en ufage dans l'Eglife de Jerufalem, eft commune aux Melchites, c'eft à dire, aux Syriens défenfeurs du Concile de Chalcedoine, mais engagez dans le fchifme des Grecs, & aux Jacobites. Ces derniers en ont plus de cinquante, fi on croit Abraham Echellonfis : on en trouve dans les manufcrits jufqu'à quarante & une differentes, dont Mr. Renaudot nous donne ici le catalogue avec quelques reflexions critiques. Il méprife fort l'édition faite à Rome de plufieurs de ces Liturgies dans le Miffel des Maronites : il affûre que cette édition n'eft pas conforme aux manufcrits. Ne pourroit-on pas dire, & n'eft-il pas vrai-femblable, que fi elle n'eft pas conforme aux manufcrits qu'a vûs Mr. l'Abbé Renaudot, elle a été faite fur des manufcrits differens de ceux qu'il a vûs ; & croira-t'on aifément qu'on eût reçu en Orient dans l'ufage des Eglifes des Liturgies falfifiées à Rome ? On a pû y faire quelque changement de concert avec les Maronites, dans des

endroits suspects de quelque erreur ; mais qu'on ait imprimé des Liturgies feintes, il est difficile de s'imaginer qu'on l'ait fait : on ne voit pas même à quel dessein on l'auroit fait, & ç'auroit été rendre suspecte la bonne foi des Romains en pure perte, & fort imprudemment.

Les Cophtes ont trois Liturgies. La premiere, qui sert comme de canon aux deux autres, porte le nom de Saint Basile ; la seconde, celui de Saint Gregoire le Théologien ; la troisiéme, celui de Saint Cyrille, & cette derniere a porté le nom de Saint Marc autrefois, si on en croit un Ecrivain du païs. Elles sont en Cophte, langue qui n'est plus en usage. Leur original étoit Grec, & on a cet original Grec des deux premieres Liturgies dans un manuscrit de la bibliotheque du Roi : la troisiéme a été imprimée sur un manuscrit qui est maintenant dans la bibliotheque des Religieux de Saint Basile de Rome.

Les Ethiopiens ont aussi plusieurs Liturgies. Celle qui est d'un usage plus commun est tirée de la pre-

miere des Cophtes : elle a été imprimée à Rome avec deux autres. Le Pere Vanſlebe Dominicain avant ſa converſion en fit imprimer en Angleterre une qui porte le nom de Dioſcore ; on en trouve ſept autres dans les manuſcrits.

On a imprimé à Rome une Liturgie Armenienne.

Pour les Liturgies Grecques, elles ont été imprimées pluſieurs fois, & le Pere Goa les a expliquées fort ſçavamment dans ſon Eucologe.

Toutes ces Liturgies Orientales ont entr'elles, & avec les Liturgies Occidentales, une conformité ſenſible dans les parties eſſentielles, & l'on y reconnoît ce que l'Ecriture & la tradition nous apprennent de la maniere dont les Apôtres & les premiers Chrétiens ont celebré les Saints Myſteres.

La premiere partie de ces Liturgies commence par la pſalmodie, & par pluſieurs oraiſons qui demandent la remiſſion des pechez & la grace, tant pour ceux qui offrent le ſacrifice, que pour ceux qui y participeront. La difference de ces orai-

ſons dans les Liturgies differentes ne conſiſte que dans les expreſſions, le même eſprit regne dans toutes. La lecture des ſaintes Ecritures précede quelquefois la ceremonie d'apporter à l'autel le pain & le vin : ſelon le rite Egyptien, cette ceremonie précede la lecture de l'Ecriture ſainte. Les Grecs rendent au pain & au vin qui doivent être conſacrez de grands honneurs, moindres pourtant que ceux qu'ils rendent au corps & au ſang de JESUS-CHRIST après la conſecration.

Après la lecture de l'Evangile le Prêtre prie pour la paix de l'Egliſe, pour tous les Ordres qui la compoſent, pour les biens de la terre, pour les neceſſitez publiques, pour les vivans & pour les morts. Ces oraiſons reſſemblent aſſez aux ſecrettes de la Meſſe Latine : on dit enſuite le ſymbole de Conſtantinople, le Prêtre lave ſes mains, & dit l'oraiſon qui précede le baiſer de paix, après lequel commence l'action la plus ſacrée qui répond à nôtre Canon : elle commence par une préface qui n'eſt pas fort differente de la Latine.

Le Prêtre ensuite dans une oraison secrette rappelle le souvenir des Mysteres de la vie de Jesus-Christ, pour en rendre graces à Dieu, il finit par l'institution de l'Eucharistie, & prononce à haute voix les paroles de Jesus-Christ, *Ceci est mon corps*, le peuple répond plusieurs fois *amen*, & fait une confession de foi; le Prêtre fait aussi la sienne plus étenduë que celle du peuple. Après ces confessions de foi le Diacre exhorte les Fidelles à redoubler leurs prieres, dans l'attente de la descente du St. Esprit sur le pain & le vin pour en consommer le changement : alors le Prêtre prononce l'oraison appellée l'invocation du Saint Esprit; elle se trouve dans toutes les Liturgies, on l'a reformée dans les Liturgies Maronites & Armenienes imprimées à Rome, où l'on a aussi rendu les paroles de la consecration plus conformes au Missel Romain. Après cette invocation le Prêtre renouvelle les prieres pour les besoins publics, le Diacre invite le peuple à se joindre au Prêtre, le peuple dit plusieurs fois *Kirie eleison.* On prie en

cet endroit pour les défunts & pour ceux dont les noms ſont dans les diptyques ; on dit enſuite l'oraiſon dominicale & une autre oraiſon, après leſquelles le Prêtre rompt l'hoſtie une ſeconde fois, car il l'a déja rompuë à ces paroles du Canon, *fregit*, il trempe la plus petite partie dans le calice, & en touche enſuite la plus grande ; c'eſt ce que les Grecs appellent la ſainte union. Cette action eſt ſuivie de quelques oraiſons, & de l'élevation de l'hoſtie, que le peuple adore ; le Diacre avant l'élevation prononce à haute voix ces paroles, *ſancta ſanctis*. Les Cophtes ont une ceremonie particuliere avant la diſtribution de la Communion, le Celebrant tenant l'hoſtie prononce à haute voix une confeſſion de foi ſur la preſence réelle de JESUS-CHRIST, partie en Grec, partie en Cophte, le peuple la fait en langue vulgaire. Les Ethiopiens imitent en cela, comme en tout le reſte, les Cophtes. Les Syriens ont une pareille confeſſion, mais plus courte, qu'ils ne font, non plus que les Grecs, que dans le tems de la Com-

munion ; les Prêtres & les Diacres reçoivent la Communion de la main du Celebrant qui leur donne enſuite le calice ; le peuple la reçoit par les mains des Diacres dans une cueïller où l'on met des particules trempées dans le calice ; après la Communion ſuivent les actions de graces, & le Prêtre finit la Liturgie en donnant la benediction. Telle eſt la forme generale de toutes les Liturgies orientales. Il ne faut qu'une ſimple reflexion pour appercevoir le rapport de ces Liturgies avec la nôtre, pour ſe convaincre que leur conformité eſt une preuve certaine que cette maniere de celebrer les ſaints Myſteres eſt d'inſtitution apoſtolique, & pour condamner les innovations temeraires des Proteſtans dans une matiere ſi importante.

Les Proteſtans, qui ne ſçauroient éluder les argumens tirez des Liturgies pour la preſence réelle, la tranſubſtantiation, le ſacrifice, la priere pour les morts, & d'autres veritez qu'ils attaquent, ont oſé en nier l'antiquité. Rivet entre autres a fait de grands efforts pour les décrier.

Nôtre Auteur releve les abſurditez où ce Miniſtre, hardi Controverſiſte & mauvais Critique, eſt tombé. Une ſeule obſervation diſſipe toutes ſes objections. On ne prétend pas que les Liturgies n'ayent ſouffert aucun changement depuis leur premiere inſtitution. Saint Jacques, par exemple, eſt le veritable Auteur de la Liturgie qui porte ſon nom, dans ce ſens, qu'il en a diſpoſé l'ordre & compoſé ce qui en fait le fonds ; mais les autres Evêques de Jeruſalem y ont fait dans la ſuite quelques additions ſelon les divers beſoins de l'Egliſe ; additions pourtant faites toûjours avec beaucoup de circonſpection.

Les Liturgies tirent donc leur autorité, non tant de leur premier Auteur, que de l'approbation conſtante de l'Egliſe ; & comme l'Egliſe eſt infaillible dans le choix des expreſſions qu'elle employe pour expliquer les Myſteres, les Liturgies ſont, après l'Ecriture ſainte, les plus ſûres regles de la doctrine ; & qu'on ne s'imagine pas, dit nôtre Auteur, que l'autorité des Litur-

gies Orientales ſoit moindre que l'autorité des Liturgies Occidentales. L'Egliſe Romaine a ſouvent approuvé les rites de ces Egliſes differens du ſien ; & elle n'a jamais troublé les Egliſes d'Orient dans la pratique de leurs ceremonies.

Il faut, à ce qu'il nous ſemble, limiter un peu cette autorité des Liturgies Orientales, & Mr. Renaudot la limite ailleurs. Depuis que ces ſectes ſe ſont ſéparées de l'Egliſe, elles ont fait paſſer leurs erreurs juſques dans leurs Lirurgies, qui par conſéquent ont perdu toute autorité ſur les articles conteſtez entre ces ſectes & l'Egliſe Catholique. Mais elles ſont toujours propres à montrer les égaremens des Proteſtans, & le conſentement de toute l'ancienne Egliſe, ſur les dogmes que ces ſectes ſchiſmatiques n'ont pû apprendre de l'Egliſe Romaine depuis leur ſéparation.

Mr. Renaudot prend l'occaſion que lui offre la matiere qu'il a traitée dans ce livre, pour juſtifier l'Egliſe Romaine accuſée par les derniers heretiques de s'obſtiner à faire

le ſervice dans une langue inconnuë. La pratique de l'Egliſe Romaine eſt celle de toutes les ſectes Chrétiennes d'Orient : il n'en eſt aucune qui ſe ſerve de la langue vulgaire dans les offices Eccleſiaſtiques. Les Proteſtans, injuſtes accuſateurs de l'Egliſe, accuſez à leur tour, ne ſçauroient ſe juſtifier d'avoir ſubſtitué dans les traductions des Pſeaumes qu'ils chantent, les compoſitions de leurs Poëtes qui s'éloignent ſouvent du ſens, aux expreſſions des Ecrivains ſacrez.

Extrait des ſix derniers livres.

La défenſe des preuves de la foi des Grecs apportées dans le troiſiéme tome *de la perpetuité de la Foi*, eſt le principal objet de l'Auteur. On peut dire qu'il épuiſe cette matiere dans les ſix livres dont nous parlons, & qu'il détruit entiérement toutes les ſuppoſitions, toutes les fictions, toutes le chicanes des Calviniſtes. Il y montre que Gennadius, les Patriarches Jeremie & Melece Piga, Gabriel de Philadel-

phie, George Coreſſius, Gregoire Protoſyncelle, ont été des Grecs ſçavans & fort oppoſez aux Latins Il donne tous les éclairciſſemens neceſſaires ſur les deux ſynodes qui ont condamné Cyrille Lucar, ſur l'hiſtoire de cet Apoſtat, ſur la confeſſion de Foi de l'Egliſe Grecque imprimée ſous le tître, de *Confeſſion Orthodoxe*, & ſur Meletius Syrigus qui y a mis la derniere main. L'Auteur pouvoit ſe contenter des déclarations ſolemnelles & authentiques de l'Egliſe Grecque, déclarations qui confondent les vaines déclamations d'Hottinger, de M. Claude, de M. Smith. Il a crû pouvoir faire d'avantage, il rapporte, il examine tout ce que ces Auteurs Proteſtans ont avancé contre les atteſtations produites dans les autres tomes du livre *de la perpetuité de la Foi*, & il en démontre la foibleſſe. N'oublions pas une reflexion déciſive. Les Calviniſtes ſont réduits à traiter les Grecs d'ames venales, dont on a tout ce qu'on veut pour de l'argent: d'où vient donc, dit fort à propos Mr. Renaudot, qu'on en voit

ſi peu embraſſer le Mahometiſme ? D'où vient que tout l'argent des Proteſtans n'a pas ſuffi pour obtenir de l'Egliſe Grecque une réünion avec les Egliſes Proteſtantes ? Union tentée pluſieurs fois ſans ſuccès. Enfin quel argent, quelle intrigue a porté les Grecs à faire la confeſſion de Foi orthodoxe publiée en Moldavie ? Le ſeul ouvrage du ſçavant Doſithée Patriarche de Jeruſalem imprimé deux fois, la premiere fois ſous le tître de *Bouclier de la Foi*, l'autre ſuos celui de *Manuël Enchiridion, contre les Lutheriens & les Calviniſtes*, doit impoſer un ſilence éternel aux calomniateurs de l'Egliſe Grecque ſur la Foi de l'Euchariſtie, c'eſt une refutation vigoureuſe des erreurs Lutheriennes & Calviniſtes. La tradition de l'Egliſe Grecque ſur la preſence réelle de Jesus-Christ dans l'Euchariſtie & la tranſubſtantiation, y eſt éclaircie avec une érudition peu commune, & Doſithée prouve par des faits certains, que l'Egliſe Grecque n'a jamais toleré la moindre erreur oppoſée à ces veritez.

Mai 1712.

Sous Manuël Comnene un Diacre nommé Basile dit dans un sermon, que le fils de Dieu *avoit été la victime, & qu'il avoit reçû le sacrifice avec le pere.* Soterichus Panteugenus élû Patriarche d'Antioche, & quelques autres, attaquerent cette proposition, mais le Diacre fut absout & ses accusateurs condamnez, dans un synode qui dit anatheme *à ceux qui nient que Jesus-Christ soit sacrificateur & victime, & à ceux qui ne reconnoissent pas que le sacrifice offert tous les jours par les Ministres sacrez, est le même que celui qui a été offert sur la Croix.*

Sous Alexis Comnene, Sicidite Moine Grec soutint que le corps de Jesus-Christ étoit corruptible dans l'Eucharistie; il fut condamné par un synode, qui définit que ce divin corps étoit incorruptible dans le Sacrement.

En 1440. Quelques Prêtres en distribuant la Communion disoient: *recevez le St. Esprit*, Marc d'Ephese entreprit de les défendre, sur ce principe, que la divinité des trois personnes étant inséparable, en par-

ticipant au corps & au ſang du Seigneur, on participe auſſi au Saint Eſprit. Ces trois faits déciſifs dans la queſtion preſente nous ont ſemblé meriter l'attention du Lecteur, qui trouvera dans le ſixiéme livre de Mr. Renaudot un extrait du Manüel de Doſithée, qui donne une grande idée de ce Patriarche.

Mr. Claude, qui dans ſa diſpute avec Mr. Arnaud a eû recours aux ſuppoſitions les moins ſoutenables, a jetté quelques ſoupçons d'un changement que les Croiſades auroient apporté à la doctrine des Orientaux : il faut que ce Miniſtre n'eût aucune connoiſſance de l'hiſtoire de ces tems, ni des ſectes d'Orient. La haine déclarée des Croiſez contre les heretiques d'Orient, & l'éloignement qu'ils marquerent pour eux, rendent tout à fait improbable la conjecture hazardée par Mr. Claude ; conjecture que tant d'autres raiſons détruiſent abſolument. Par quelle bizarrerie de zele les Croiſez n'auroient-ils eû ſoin que d'inſpirer aux Orientaux le dogme de l'Euchariſtie, connoiſſant, & tole-

rant les erreurs considerables où ils sont sur l'Eucharistie ? Les Croisez ont-ils jamais été en état de faire changer de sentiment aux Jacobites d'Egypte & d'Ethiopie, aux Nestoriens de Perse & de Tartarie, aux Grecs ? L'histoire nous apprend des changemens moins éclatans : la conversion de quelques Armeniens par des Missionnaires de l'Ordre de Saint Dominique, la réünion des Maronites à l'Eglise Romaine, quelques innovations faites dans la Liturgie & la discipline par des Patriarches Jacobites. Comment le changement de tant de sectes opposées entr'elles pour se réünir dans la créance de l'Eucharistie, auroit-il échapé à tous les Historiens, à tous les Ecrivains de ces Sectes ? Denis Barsalibi commence son commentaire sur la Liturgie de St. Jacques par une violente déclamation contre les Francs qui venoient de conquerir Jerusalem : c'est dans ce livre très-estimé des Jacobites que l'Auteur parle comme nous de l'Eucharistie, au jugement même des Protestans. On se rendroit encore

plus ridicule si on imputoit ce changement aux Missionnaires, ou à ces réünions négociées à Rome, souvent par des Orientaux sans aveu, & toûjours sans aucun succès. Enfin la perpetuité de la foi des sectes Orientales sur la presence réelle & la transubstantiation, est solidement établie par des témoignages clairs d'Auteurs Jacobites, Nestoriens, Grecs, plus anciens que les Croisades & les Missions.

Mr. L'Abbé Renaudot se plaint dans sa préface que nous ayions ajouté foi à ce qu'on lit *dans la Bibliotheque critique*, du dessein d'imprimer un recueïl d'Ecrivains Grecs modernes, sous le tître de *Græcia schismatica*, que Mr. Arnaud désapprouva fort, & de ce qu'on ajoûte, que le recueïl que Mr. Renaudot a donné en 1709. a été fait sous la direction de Mr. Arnaud. Mr. l'Abbé Renaudot doit considerer que les Journalistes en transcrivant ce qu'ils trouvent dans un livre, ne l'adoptent pas. Ce sçavant Abbé déclare que sa collection n'a jamais été faite sous la direction de Mr. Ar-

maud, nous l'en croyons, & nous prenons volontiers l'occasion de l'apprendre au Public.

Nous lui apprenons aussi que le docte ouvrage dont nous venons de lui rendre compte, sera bientôt suivi de plusieurs autres également curieux énoncez dans le privilege de celui-ci.

Le cinquiéme tome de la perpetuité de la Foi.

Dissertationes variæ de fide, moribus, & instituto Ecclesiarum Orientalium.

Synopsis historiæ Patriarcharum Alexandrinorum, à Divo Marco ad annum millesimum ducentesimum quinquagesimum.

Synopsis historiæ Patriarcharum Ecclesiæ Nestorianæ ad annum millesimum trecentesimum.

Liturgia Cophtarum ex Cophticis & Arabicis exemplaribus Latinè versa, cum commentariis.

Liturgiæ Syrorum Latinè versæ, cum commentariis.

Tractatus de Ecclesia Æthiopica.

Officia varia sacramentalia Coptitarum, Syrorum & Nestorianorum, Latinè conversa, cum notis.

Dosithei Patriarchæ Hierosolymitani Enchiridion Græco-Latinum.

Græcorum opuſcula aliquot Latinè verſa.

Hiſtoire de Saladin tirée des Auteurs Orientaux.

Voyage ancien fait à la Chine par deux Mahometans, traduit ſur un manuſcrit Arabe, avec des notes.

ARTICLE LVIII.

MEMOIRES SUR LA COLLATION des Canonicats de l'Egliſe Cathedrale de Tournay, faite par leurs Hautes Puiſſances, les Etats Generaux des Provinces Unies, recueïllis par Mr. Lenglet du Freſnoy Prêtre Licentié en Theologie. A Tournay, chez Louïs Varlé Libraire proche l'Egliſe Nôtre Dame, 1711. *in douze, pages* 159.

MOnſieur Lenglet employe avec zele & avec force à la défenſe de la diſcipline de l'Egliſe, le rare talent que Dieu lui a donné d'écrire. On l'a vû ſoutenir, à la conſolation des Fidelles, l'obligation impoſée aux Prêtres du ſecret inviolable ſur les Confeſſions

qu'ils entendent, & dans le mois de Decembre de l'année précedente on a parlé de cet excellent ouvrage. Celui-ci traite d'un ſujet fort important pour l'Egliſe, à laquelle il eſt d'une extreme conſéquence que ſes Miniſtres ne ſoient appellez que par ſes ordres, & ne s'ingerent point à ſes fonctions par des voïes illégitimes. De neuf memoires que Mr. Lenglet a travaillez ſur ce ſujet, il n'en donne que trois dans ce volume, à ſçavoir, le premier, le cinquiéme & le ſixiéme, comme étant les plus neceſſaires, les autres viendront dans la ſuite.

Le premier memoire contient l'expoſition du fait dont il eſt queſtion, & commence ainſi. » Il ne s'a-
» git point dans l'affaire de la Ca-
» thedrale de Tournay des interêts
» de quelques particuliers, ni des
» prérogatives d'un Corps, ou d'un
» Chapitre ; c'eſt la cauſe de l'Egliſe
» qui ſe plaide aujourd'hui des Prê-
» tres qui affectent au dehors un
» air religieux, ſe préparent à ren-
» verſer les droits de la Religion,
» que tout Chrétien eſt obligé de

» défendre. Ils en veulent aux regles » les plus inviolables de la discipli- » ne Ecclésiastique sur le choix des » Ministres de JESUS-CHRIST, & j'ose » le dire avec confiance, c'est l'E- » glise universelle qu'ils font souf- » frir. Il ajoute, que dans le narré qu'il va faire, » on remarque- » ra avec une sainte indignation, » combien il faut se défier de ces » personnes qui affectent l'exterieur » d'une morale plus étroite que l'E- » glise ne la prescrit à ses enfans, qui » prêchent la penitence plûtôt sur » les toits que dans les maisons par- » ticulieres, qui veulent emporter » les autres hommes plus loin même » que la premiere discipline de l'E- » glise; mais qui ne laissent point » sous ces dehors séduisans, de se » reserver pour eux seuls le pouvoir » de disposer à leur maniere de » tous les droits de la Religion & » de l'Eglise.

Ces traits font en particulier le portrait de Mr. Ernest Ruth d'Ans, Chanoine de Sainte Gudule de Bruxelles, qui desirant, quoiqu'il arrive, de monter jusqu'aux premie-

res dignitez, pensa d'abord à se saisir de la Prévôté de Saint Pierre de Lille, & ensuite se détermina à poursuivre le Doyenné de la Cathedrale de Tournay, vacant par la mort de Mr. le Brun au mois de Juillet 1710. La voïe qu'il prit pour y parvenir fut de faire entendre aux Etats Generaux par un memoire qu'il leur présenta, que l'Evêché même étoit vacant par la retraite de l'Evêque en païs ennemi; que la Regale étoit ouverte en leur faveur, comme Souverains par droit de conquête, & qu'ils étoient en droit de conferer les Benefices.

Mr. Ernest, l'esprit plein de son projet, s'en expliqua en d'étranges termes avec une personne, qui étant alors à Bruxelles, l'alla voir le vingt-neuviéme de Novembre 1710. Car sans s'arrêter à tout ce qui lui fut représenté du Concile de Trente & des Canons, il se vanta d'avoir Barbosa pour lui; il se mocqua des exemples en cas pareils qui lui furent apportez; il s'oublia jusqu'à dire, que ceux qui lui opposoient de pareilles raisons, étant amis des Je-

ſuites, étoient dès lors ennemis de l'Etat, qu'il ſçauroit les en faire repentir, qu'il falloit les chaſſer tous de Tournay avec les François, & ne pas épargner même ceux du païs qui ſont tant ſoit peu ſuſpects. Il ajouta qu'il n'avoit pas manqué l'occaſion de ce qui s'eſt paſſé en Portugal, pour écrire à la Haye que les Jeſuites ſont ennemis des Etats Generaux, ayant empêché par le crédit qu'ils ont en Portugal, & pour ſervir le Roi de France, la jonction des troupes Portugaiſes à celles du Roi Charles III. Il n'écouta pas ce qui lui fut repréſenté, que comme les Jeſuites François ſont bons François & attachez à leur Roi, il en eſt de même de ceux qui vivent ſous d'autres Souverains: il dit que raiſonner ainſi, c'eſt ſe tromper. Pour l'excommunication à laquelle il devoit s'attendre de la part du Pape, s'il perſiſtoit dans ſon entrepriſe, il la compara à celles que les Juifs prononcent contre leurs débiteurs, qui different, ou refuſent le payement.

Tel eſt ce Mr. Erneſt, qui uni ex-

terieurement à l'Egliſe dont il eſt ſéparé en effet, comme le reſte du Parti où il n'eſt pas des moins conſiderable, forme contre elle des deſſeins de revolte & tâche de l'humilier. Homme d'ailleurs intriguant juſqu'à ſe fourrer dans des miniſteres odieux, & qui pour s'en acquitter ne recherche pas ſeulement les premieres nouvelles, mais foüille, dit-on, dans le ſecret des lettres particulieres qu'il a l'adreſſe de ſurprendre à la poſte.

Mr. Lenglet louë leurs Hautes-Puiſſances, & dit, » qu'Elles ſe ſont » conduites dans la Collation des Be- » nefices de Tournay avec cette » circonſpection ſi moderée, & avec » toute la religion qu'on pouvoit » attendre d'une Republique auſſi » ſage. Les Etats Generaux ne défererent donc pas d'abord au premier avis & aux inſtances empreſſées de Mr. Erneſt; ils ne jugerent pas auſſi devoir s'en rapporter à deux memoires qui leur furent envoyez le 24e. d'Août & le premier d'Octobre, pour leur marquer qu'ils ne pouvoient pas conferer ces Be-

nefices. Mais le 22^e. de Decembre 1710. ils firent un Decret, que la Faculté juridique de Louvain seroit consultée ; chargerent Mr. Ernest de proposer la question. Celui-ci differa d'obéïr jusqu'au treiziéme de Janvier suivant, & dans cet intervalle il gagna un Docteur en Droit, & on dit que c'est Mr. Van-Espen, dont il eut une resolution conforme à ses desseins : sur laquelle enfin les Etats Generaux le 14^e. de Janvier confererent le Doyenné & les Canonicats de Tournay. La Faculté de Droit consultée le jour précedent avoit répondu tout d'une voix, le Sieur Van Espen présent & n'osant contredire, que les Etats Generaux n'avoient aucun droit à une telle Collation ; &, ce qui est à remarquer, c'est que la resolution de la Faculté fut appuyée principalement sur la compilation du Droit faite par Mr. Van-Espen, qui s'absenta quand il fallut signer. On sçait qu'il est du même Parti que Mr. Ernest, & qu'il ne s'étonne pas plus que lui des Censures. Le Lecteur pourra voir dans ces Memoires de

Trevoux au mois de Juin de l'année précedente, l'extrait d'un traité qu'il a composé sur les Censures.

Un des pourvûs à un Canonicat se rendit à Tournay, & fut bientôt suivi par Mr. Ernest. Ils se présenterent au Chapitre, qui, dans la perplexité, ou de déplaire aux Etats Generaux qui ont tout pouvoir, ou de désobéïr à l'Eglise, qui défend de recevoir les Collations des Benefices faites par une main heretique & schismatique, prit les voïes les plus douces, abandonna l'esprit de force pour quelques momens, si l'on peut le dire ainsi, pour se livrer entierement à celui de moderation. Il ne dit rien contre la personne des pourvûs, il ne les rejetta point, il ne leur refusa point de les mettre en possession; mais il differa seulement, & demanda le tems de consulter le Saint Siege sur cette affaire.

Le narré qu'en fait Mr. Lenglet ne va pas plus loin. Il y ajoute des pieces originales, le memoire de Mr. Ernest aux Etats Generaux, la décision de la Faculté juridique de

Louvain; une autre décision de la même Faculté à la requête de Monseigneur l'Evêque de Tournay; deux lettres de Monseigneur l'Abbé Grimaldi Internonce de sa Sainteté à Bruxelles, en datte du vingt-huitiéme de Février & du douziéme d'Avril 1711. l'une pour exhorter le Chapitre de Tournay à ne point fléchir & à maintenir les Canons, l'autre pour les instruire des intentions du Pape.

Cinquiéme Memoire.

Comme Mr. Ernest s'est senti arrêté, qu'il lui étoit impossible de prouver la vacance de l'Evêché de Tournay, il a pris une autre route qui ne l'avancera pas davantage, & il a prétendu que la confiscation des fruits & revenus temporels emporte avec soi la confiscation de la Collation des Benefices. Mr. Lenglet lui fait clairement voir son erreur. Il ne s'agit pas ici d'un patronage laïque & réel, attaché à une terre, ou, comme on dit, à la *glebe*, avec laquelle il passe aux divers possesseurs,

ſeurs, ſoit par heritage, ou vente, ou alienation, ou confiſcation : il ne s'agit pas même d'un patronage écclésiaſtique, mais d'une collation pleine & abſoluë, & qui de droit appartient à l'Evêque. Or cette collation eſt attachée à la dignité Epiſcopale, & ne ſe perd qu'avec celle-ci : l'Evêque n'en ſçauroit être privé que par un jugement écclésiaſtique, qui lui ôte ſon Evêché même. C'eſt ce que Mr. Lenglet montre dans ce cinquiéme mémoire, & pour rendre Mr. Erneſt plus attentif & plus docile à ſes preuves, il les prend la plûpart de Mr. Arnauld, du P. Queſnel, de Mr. Van-Eſpen.

Celui-ci dit expreſſément, *que la collation libre & abſoluë des Benefices eſt attachée à la juriſdiction libre de l'Evêque.* » Que Mr. Erneſt nous apprenne donc aujourd'hui, ſi le » Prince peut ſaiſir, attirer à lui, » ou ôter à l'Evêque ſa juriſdiction, » ſoit contentieuſe, ſoit volontaire. » Eſt-il un Canon de l'Egliſe qui » l'ait ordonné ? En eſt-il même » qui l'ayent permis ? Ne l'ont-ils

» pas tous défendu ? Il ne ſçauroit avoir oublié les travaux du P. Queſnel pour l'Archevêque de Sebaſte, & avec quelle force il inſiſtoit ſur la neceſſité d'un jugement à inſtruire devant les Evêques de la même Province, ou d'une Province voiſine. Il ne doit pas ignorer la maniere dont ſe prit le Cardinal de Richelieu en 1632. & le Roi Philippe le Bel en 1300. pour agir contre des Evêques accuſez de rebellion. Puis donc qu'à l'égard de Mr. l'Evêque de Tournay il n'y a aucun jugement éccléſiaſtique, qu'il n'y en a même aucun civil, qui le prive de ſon Evêché ; il demeure dans le droit commun des Evêques, de conferer les Benefices.

Il y a plus, car les Canoniſtes conviennent que la confiſcation du temporel n'entraîne pas celle du ſpirituel, comme ſont la juriſdiction éccléſiaſtique, le patronage éccléſiaſtique, la collation des Benefices ; & Mr. Lenglet cite Wameſius, André del Vaux, la Faculté de Louvain ; il ajoute Mr. Ruzé Conſeiller au Parlement de Paris, & pre-

mierement cité par Mr. Erneſt dans ſon mémoire aux Etats Generaux.

Entre les exemples que Mr. Lenglet propoſe, il y en a deux qui en leur tems ont donné de la ſatisfaction au P. Queſnel & à Mr. Erneſt. En 1661. & 1707. le Conſeil de Brabant ordonna la ſaiſie du temporel de l'Archevêché de Malines, à l'occaſion du Sieur Van-de-Neſſe Curé de Sainte Catherine à Bruxelles, il ne prétendit pas pourtant y comprendre la collation des Benefices, qui fut laiſſée libre au Prélat. La même choſe fut obſervée l'an 1647. envers l'Evêque de Tournay, la guerre déclarée entre les Couronnes de France & d'Eſpagne donnant lieu aux confiſcations. Le Procureur General du Parlement de Paris eſt autoriſé à obliger les Evêques de France à la réſidence dans leurs Dioceſes, par la ſaiſie de leur temporel, ſans entreprendre néanmoins ſur leur pouvoir ſpirituel. Le Baron de Mercy Prévôt de Saint Pierre de Lille, accuſé de crime d'Etat en 1653. & détenu priſonnier uſa de ſon droit de nommer aux Ca-

nonicats vacans de sa Collegiale jusqu'à la fin de son procès. L'Electeur de Cologne, quoique mis au ban de l'Empire, n'est point troublé dans l'administration de son Evêché de Liege ; & Mr. Ernest en doit être bien informé par les relations qu'il entretient à la Cour du Prince. Enfin le Roi de France ne s'oppose point en son Royaume à la disposition que fait le Prince Eugene de plusieurs Benefices dépendans de l'Abbaye de St. Michel de l'Ecluse en Piémont.

Mr. Ernest ne s'autorise que de la prétenduë maxime de la glose *, *les collations son reputées fruits*. Mais outre que la glose n'est d'aucune autorité, elle ruine les desseins de Mr. Ernest. Car la voici entiere. *La collation des Benefices est comptée parmi les fruits & les droits Episcopaux, ou même que ce sont des biens & des fruits de l'Episcopat, qui doivent être reservez à l'Evêque, sans en rien distraire ; qu'en disposer autrement, c'est lui faire tort & lui préjudicier.* Cela veut dire que la collation des Benefices est un propre

* *C. Cum olim de majoribus.*

de l'Episcopat. La simonie seroit même inévitable dans le sens que M. Ernest donne aux paroles de la glose, à ce que l'assûrent Mr. Caulet Evêque de Pamiers & Mr. Van Espen, noms peutêtre plus respectables à Mr. Ernest, que celui des Conciles œcumeniques. Le terme de *fruits* se prend donc là dans un sens impropre, selon l'explication de Suares, adopté par la Faculté de Louvain en sa décision; ou, plus naturellement, il signifie un fruit spirituel, ou un droit inséparable de la jurisdiction Episcopale.

Ce mémoire finit par une vive exhortation à Mr. Ernest de se désister de ses poursuites, qui ne peuvent lui attirer qu'une juste excommunication, & afin qu'il n'en doute pas, Mr. Lenglet ajoute des pieces qui portent des excommunications fulminées contre des Ernests, qui soûlevoient les Puissances séculieres contre des Evêques.

Sixiéme Mémoire.

Mr. Lenglet commence par des protestations de respect envers leurs

Hautes Puiſſances, les Etats Generaux, qui ſont aujourd'hui Maîtres de Lille & de Tournay. Enſuite il ſe propoſe de démontrer. En premier lieu, que la collation libre & abſoluë des Benefices faite par une Puiſſance Proteſtante eſt nulle. En ſecond lieu, qu'un Ecléſiaſtique ne peut ſans bleſſer ſa conſcience & aller contre les Canons de l'Egliſe, accepter un Benefice qui lui eſt ainſi préſenté.

A conſulter, dit-il, le bon ſens & la ſeule raiſon, qui ne verra pas que ce n'eſt point à l'étranger à donner des Miniſtres à un autre Etat? Et cependant il n'eſt en cela queſtion que d'interêts temporels; mais la ſéparation entre l'Egliſe & l'heretique va à l'éternité. Si l'Egliſe condamne le Proteſtant, elle en eſt à ſon tour traitée de Babylone maudite & de proſtituée. Eſt-ce donc d'une main ſi odieuſe & ſi ennemie qu'elle recevra ſes Miniſtres?

Une raiſon ſi plauſible, pourſuit-il, ne paroîtroit qu'une ignorante, ou chétive déclamation, à un eſprit préoccupé d'interêt temporel: il faut le convaincre par principes.

Le premier principe eſt, que tout Proteſtant eſt excommunié de droit par l'Egliſe Romaine, & même d'excommunication majeure, c'eſt à dire, de celle par laquelle elle ne l'exclut pas ſeulement de la Communion de prieres & des Sacremens, mais déclare encore qu'il eſt privé de l'entrée du Ciel. Or c'eſt une maxime conſtante parmi nous, que tout excommunié eſt incapable d'élire aux Benefices & de les conferer. M. Lenglet cite là deſſus le Pape Innocent III. & une foule de Canoniſtes.

Si Mr. Erneſt prétend éluder ces autoritez, ſous prétexte que les Etats Generaux ne ſont pas nommément excommuniez & dénoncez; qu'il faſſe attention qu'à la verité la dénonciation eſt requiſe à l'égard des perſonnes qui ſe tiennent encore dans la Communion de l'Egliſe, mais quant aux Proteſtans, il l'ont quittée avec éclat: & quand il eſt queſtion d'Ariens, de Pelagiens, de Lutheriens, de Calviniſtes, de Sociniens déclarez, il ne reſte plus qu'à leur appliquer la regle generale qui concerne les excommu-

niez. Un Fidelle, d'ailleurs coupable d'un crime qui merite l'excommunication, peut quelquefois être toleré dans la Communion de l'Eglise, prendre part à ses prieres & à ses Sacremens. Mr. Ernest pensera-t'il le même d'un heretique déclaré?

Dans le désespoir de trouver aucun Auteur qui parlât en sa faveur, il a voulu se prévaloir au moins du témoignage d'Arsdekin, Théologien Jesuite. Quelle difference, dit Mr. Lenglet, de Mr. Ernest à Mr. Ernest! Est-il Chanoine de Sainte Gudule à Bruxelles? Il est Rigoriste à outrance, il n'admet pour principe de morale que la loi autorisée par la revelation, & sur tout point de Jesuites. Prétend il au Doyenné de Tournay? La moindre probabilité fondée sur l'autorité d'un seul Jesuite lui suffit. Encore le cite-t'il mal à propos, Arsdekin ne disant autre chose, sinon que la collation d'un Benefice faite par un excommunié toleré est valide. Mr. Ernest ne sçauroit raisonner comme il fait, qu'il ne regarde le Protestant comme toleré dans l'Eglise Catholique, qu'il ne soit dis-

posé à le recevoir à sa communion & à faire la Céne avec lui.

Mr. Lenglet propose son second principe dans les termes même de Mr. Arnauld [a] : *Que la Collation des Benefices* accordée à d'autres qu'aux Ordinaires des lieux, *est une servitude qui ne peut être imposée que par l'Eglise même, ou de son consentement*, maxime si certaine, que selon Mr. Arnauld, ou plûtôt, selon toutes les décisions du droit Canonique, elle ne peut être contestée sans erreur. Où est donc le consentement de l'Eglise qui permet au Protestant de pourvoir aux Benefices par une collation pleine & absoluë ? L'Eglise quelquefois par reconnoissance accorde aux laïques le privilege de nommer à des Benefices : mais c'est une regle autorisée par les loix Imperiales [b] : „ Que les privileges accordez en „ vûë de la Religion doivent être „ uniquement conservez à ceux qui „ font profession de la Foi Catholi„ que, & ôtez aux heretiques.

Les exemples ne manquent pas à

[a] *Considerations sur les affaires de l'Eglise.* [b] *Cod. de Hæret. tit. 5.*

Mr. Lenglet. Saint Athanase & les Evêques Catholiques s'opposerent aux nominations que fit l'Empereur Constance. Les Empereurs Gratien, Valentinien, Theodose, Marcien, défendirent par des loix expresses aux heretiques de faire aucune ordination. Agylulphe Roi des Lombards & Arien voulut donner un Evêque à Milan, le Clergé refusa de l'accepter & fut soutenu par St. Gregoire. Le troisiéme Concile de Latran sous Alexandre III. annulla les ordinations faites par les Antipapes & les Schismatiques : ce qui est ici remarquable, c'est que ces Schismatiques avoient quelque tître coloré, qui manque absolument dans l'affaire de Mr. Ernest.

L'usage de l'Eglise est toujours le même, & Mr. Lenglet cite plusieurs Canonistes qui l'attestent. Il rapporte un endroit mémorable d'un livre du P. Quesnel contre le S. Siege *, où, après avoir dit que c'est en vertu des concordats que les Rois de France & d'Espagne nomment aux

* *Abus & nullitez &c. voyez l'extrait qu'on en a donné au mois de Decembre* 1708.

Evêchez, il ajoute : *Mais leurs Hautes Puissances ont trop de sagesse pour prétendre le même privilege à l'égard de celui qui gouverne leurs sujets Catholiques.* Tout ce qu'elles peuvent exiger, c'est *de s'assûrer de la prudence, de la fidelité, & des autres bonnes qualitez de celui que le souverain Pontife nommera pour Vicaire Apostolique.* Si la sagesse des Etats Generaux les doit empêcher de prétendre nommer à une simple commission, telle qu'est celle de Vicaire Apostolique en leurs Provinces, à plus forte raison doit-elle les détourner de conferer des Benefices en titre. Grotius, tout Protestant qu'il étoit, ne laisse pas d'assûrer : » Qu'il ne convient pas » au peuple Fidelle d'appeller à l'é- » lection de ses Pasteurs le Prince qui » n'est pas dans la vraye Foi, quand » même il y auroit lieu d'avoir de sa » main de bons Ministres, & que le » Prince qui n'est point de la Reli- » gion veritable aggrave sa conscien- » ce encore plus que le peuple, » quand il veut s'arroger le droit de » donner des Pasteurs à l'Eglise de » JESUS-CHRIST. Linckius Lu-

therien s'explique de la même maniere. Ce fut en consideration de l'usage établi dans l'Eglise, que les Etats Generaux en 1710. deputerent des Commissaires Catholiques pour assister de leur part à l'élection d'un Abbé de St. Amand, leur ayant alors été remontré que la presence de Commissaires Protestans rendroit l'élection nulle. Mr. Ernest ne leur avoit pas encore fait entendre que leur pouvoir va plus loin qu'à nommer des Commissaires & de simples témoins en une élection, & qu'il s'étend jusqu'à conferer les Benefices. Enfin le Pape Alexandre IV. déclare déchus des Benefices ceux qui les ont obtenus à la recommandation des heretiques ; d'où il faut conclurre, que si leur recommandation est si nuisible, une collation de leur part ne sçauroit être avantageuse.

Pour mettre le comble à ces preuves, il n'y a qu'à considerer la conduite de l'Eglise sous la domination des Princes Ariens. Sous l'Empereur Constance, sous Theodoric & les autres Rois Goths, soit en Italie, soit en Espagne, jamais elle ne s'est

ſoumiſe à leur laiſſer le choix de ſes Miniſtres, & elle a mieux aimé s'expoſer à la perſecution, que de plier ſur un point ſi important de ſa diſcipline.

Il ne reſte plus de difficulté ſur ce que Mr. Lenglet s'étoit propoſé de démontrer en ſecond lieu. Car il eſt évident que s'emparer d'un Benefice ſur la collation faite par des heretiques, laquelle eſt nulle & ne donne aucun droit à le poſſeder, c'eſt enfreindre les Canons, & meriter toutes les peines décernées par l'Egliſe contre les intrus & les uſurpateurs, qu'il eſt même défendu de favoriſer, ou d'aſſiſter, ſous peine d'excommunication portée par les Conciles Generaux de Latran, de Lyon, de Trente, & par d'autres Provinciaux; entr'autres par ceux de Malines en 1607. & de Cambray en 1586. & par les Statuts Synodaux de Tournay en 1568.

Si les intrus ſe couvroient de quelque tître coloré, ils paroîtroient au moins conſerver quelque reſpect pour l'Egliſe. Mais un tître coloré, quoique nul en ſoi, doit toujours

partir d'une autorité qui a une jurisdiction spirituelle, ou un pouvoir apparent de conferer. Or quel pouvoir & quelle jurisdiction peut avoir dans l'Eglise Catholique une Puissance Protestante, avec laquelle il n'est pas permis selon les loix de l'Eglise d'avoir aucune communion, ou communication, dans les choses sacrées & spirituelles?

Mr. l'Abbé Lenglet ajoute un avertissement à la fin de ces trois mémoires, & il dit, qu'il lui est revenu que Mr. Ernest le traite de calomniateur: il s'attend, poursuit-il, à recevoir encore d'autres tîtres de la gratuité des Ernests, qui sçavent bien ne les pas épargner. Mais pour ne pas sembler abandonner la cause de l'Eglise, il promet de satisfaire Mr. Ernest, & de lui rafraichir la mémoire de ce que la varieté d'affaires qui l'occupent lui a fait oublier.

ARTICLE LIX.

LA BIBLIOTHEQUE DES Prédicateurs, qui contient les principaux sujets de la Morale Chrétienne, Mai 1712.

des Sciences & des beaux Arts. 801

*mis par ordre alphabetique, par le R. P. *** de la Compagnie de Jesus.* A Lyon, chez Antoine Boudet ruë Merciere. 1712. 2. *vol. in* 4°. *Tome premier pages* 800. *Tome second pages* 800.

CEux qui se sont appliquez à faciliter l'emploi de la prédication; emploi si utile, ou plutôt, si necessaire dans le Christianisme, ont pris differentes routes pour arriver au même terme. Les uns ont donné au Public des sermons qui servent de modeles, les autres ont fourni aux commençans des materiaux, ce qui n'est pas d'un moindre secours; quelques-uns ont imprimé des essais de sermons que chacun peut remplir à sa maniere en travaillant sur un plan tracé. Le P. H. **. a donné aux jeunes Prédicateurs des modeles dans les sermons sur tous les sujets de la morale Chrétienne, que le Public a reçûs si favorablement : il leur fournit des plans & des materiaux dans ce nouvel ouvrage.

Ils y trouveront. 1°. Un grand nombre de desseins. 2°. Les passages

de l'Ecriture qui ont rapport à chaque ſujet. 3°. Des paſſages choiſis des ſaints Peres ſur la matiere propoſée, & les Auteurs où on en peut trouver un plus grand nombre. 4°. Le ſujet expliqué ſelon les principes & dans les termes des Théologiens, ſur tout de Saint Thomas. 5°. Un ample recueïl d'extraits des meilleurs ſermons & des livres ſpirituels. On a réduit à ſix vingt tîtres tous les ſujets de morale propres de la Chaire. Ceux qui rempliſſent ce premier volume ſont les afflictions, l'ambition, l'ame de l'homme, l'amitié, l'amour de Dieu, l'amour du prochain, l'amour des ennemis, l'amour propre, l'Athéïſme, l'avarice, l'aveuglement ſpirituel, l'aumône, le Baptême & la béatitude. Toute la morale Chrétienne eſt renfermée dans ces ſix vingt tîtres, par le ſoin qu'à eû l'Auteur de raſſembler ſous chaque tître toutes les matieres qui y ont du rapport. Un avis mis après chaque tître, & la table generale, feront connoître ſous quel tître chaque vice, chaque vertu, chaque article de la morale Chrétienne ſera

traité. L'Auteur, qui n'a pas crû que ſon livre fût un ouvrage de Chronologie, ou de Critique, déclare qu'il a cité les Peres ſans s'attacher à l'ordre des tems, qu'il n'a point examiné ſcrupuleuſement ſi les ouvrages qu'il cite ſont des Auteurs dont ils portent le nom, & qu'à l'égard des ſermonaires & des livres ſpirituels, il ne s'eſt pas borné au petit nombre de ceux qui ont merité l'approbation de tout le monde; mais que dans le deſſein d'amaſſer une grande quantité de materiaux, il n'a point fait de difficulté de ſe ſervir d'Auteurs médiocres & peu connus, quand il a rencontré de beaux endroits dans leurs ouvrages. Le premier volume offre d'abord aux Lecteurs deux diſcours préliminaires, l'un ſur la maniere de prêcher de ce tems, l'autre ſur l'imitation.

Le P. H * *. loüe nôtre ſiécle d'avoir donné plus de juſteſſe & plus de ſolidité aux ſermons, d'en mieux diſpoſer les parties, d'en choiſir les preuves avec plus de diſcernement, d'en avoir banni l'oſtentation d'une

lecture vaste & inutile, les citations d'Auteurs profanes, les applications bizarres de l'Ecriture, le faux brillant des pensées subtiles, & l'affectation des subdivisions compassées. Mais comme il est plus difficile de se soutenir dans la perfection que d'y atteindre, le P. H**. reproche à nôtre siécle, que dégenerant peu à peu de la veritable éloquence, on énerve les discours à force de les polir, qu'on ne les remplit que de détails de morale propres seulement à amuser l'Auditeur, sans le toucher. Il ne peut souffrir les Prédicateurs qui negligent de prêcher les Mysteres, ni ceux qui n'ont aucun égard au sens naturel de l'Evangile dans le choix des sujets qu'ils y appliquent.

Les regles que l'Auteur donne pour composer un sermon de morale sont courtes & sensées ; il parle en Maître de l'Art. Le dernier avis qu'il donne aux jeunes Prédicateurs n'est pas le moins important. C'est, leur dit-il, une grande erreur, que de croire qu'il suffit pour prêcher de sçavoir sa langue & le monde; il faut pour réüssir en Chaire de l'étude &

de la méditation ; il faut être Théologien, Orateur, & ſurtout ſolidement vertueux.

Les ſujets renfermez dans le ſecond tome ſont le Chriſtianiſme, la colere, les Commandemens de Dieu, la Communion, les compagnies & les converſations, la Confeſſion, la confiance en Dieu, la conformité à la divine volonté, la continence, la converſion, la correction fraternelle, la coûtume & la mode, la crainte de Dieu, la curioſité.

L'ouvrage entier ſera de huit tomes. L'Auteur, qui âgé de plus de quatre-vingts ans joüit encore d'une ſanté vigoureuſe, eſpere donner dans quelque tems de pareilles collections ſur les Myſteres & ſur les panégiriques.

ARTICLE LX.

MANDEMENS ET LETTRES Paſtorales de Mr. Flechier Evêque de Niſmes, avec ſon Oraiſon funebre. A Paris, chez Jacques Eſtienne *Mai* 1712.

ruë Saint Jacques 1712. *in* 12. *pages* 388.

CE sont ici les dernieres productions de l'éloquence d'un des plus parfaits Orateurs que la France ait vû naître. L'âge ne l'avoit point affoiblie, elle semble au contraire plus vive, encore plus libre, moins concertée, moins ornée; mais plus imperieuse dans ces derniers ouvrages, que dans les premiers qui ont reçû tant de justes applaudissemens. Cinq Mandemens & cinq Lettres pastorales remplissent ce volume. La publication d'une Constitution du Pape Innocent XII. les troubles excitez par les Fanatiques, une Croix érigée par un Berger, où l'on prétendoit qu'il se faisoit des miracles, la publication du Jubilé, la famine de mil sept cens neuf, le dessein de détourner ses Diocésains de fréquenter les spectacles, les prieres publiques pour la prosperité de nos armes, les dures propositions de paix proposées par nos ennemis en mil sept cens neuf, sont les sujets de ces excellentes instructions, où l'on re-

connoît le veritable Evêque & le fidelle ſujet, autant que l'excellent Orateur. L'oraiſon funebre eſt de Mr. l'Abbé du Jarry, il repréſente le grand Homme qu'il loüe, comme le modele des Orateurs & l'exemple des Evêques.

ARTICLE LXI.

DISSERTATION SUR LA tranſlation du corps de Saint Firmin le Confeſſeur, troiſiéme Evêque d'Amiens. Où l'on fait voir qu'il eſt dans l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, contre ce qu'ont écrit l'Auteur de la Lettre à un Curieux, & feu Mr. Thiers. Par Mr. de Leſtocq Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Egliſe d'Amiens. A Amiens, chez Charle-Caron-Hubault, Imprimeur-Libraire vis-à-vis Saint Martin, 1711. *in* 8°. *pages* 164.

LE nom de Mr. l'Abbé de Leſtocq rappelle le ſouvenir de Mr. ſon oncle, pendant tant d'années Profeſſeur de Sorbone, ſi eſti-

mé pour ſon grand ſçavoir, pour ſon conſtant éloignement des nouvelles doctrines, & pour ſa prudence dans ſes déciſions ſur les cas de conſcience qui lui étoient propoſez de toutes parts. Mr. l'Abbé de Leſtocq, formé par les conſeils & les exemples d'un maître ſi capable & ſi cher, eſt maintenant Vicaire General de Monſeigneur l'Evêque d'Amiens. Il ſoutient dans cette diſſertation, que c'eſt contre toute raiſon que l'Abbé de St. Acheul & Mr. Thiers ont conteſté à l'Egliſe Cathedrale d'Amiens la poſſeſſion du corps de Saint Firmin le Confeſſeur.

Il expoſe dans l'avertiſſement l'occaſion & le ſujet de la diſpute. En 1697. Mr. de Leſtoile, Chanoine Régulier & Abbé de Saint Acheul, ayant pris le deſſein de faire bâtir un nouvel autel, il fallut foüir en terre juſque ſous les fondemens de l'ancien; là ſe trouverent cinq tombeaux, l'un placé du côté de l'Evangile, l'autre du côté de l'Epîpître; celui-là vuide & ſans inſcription, celui-ci rempli d'oſſemens,

avec des lettres au dessus mal formées & plus qu'à demi effacées, qui semblerent à quelques personnes faire le nom FIRMINUS. Sur quoi l'Abbé & les Religieux de St. Acheul prétendirent que le corps de Saint Firmin leur étoit demeuré, & n'avoit point été enlevé de sa premiere sépulture qu'il avoit eûë dans cette Eglise, pour être transporté dans la Cathedrale. Ils appuyerent leur conjecture d'un bruit qui l'année précedente s'étoit répandu, que la chasse de St. Firmin gardée dans l'Eglise Cathedrale, ayant été ouverte, avoit été trouvée vuide.

L'Abbé de Saint Acheul prit aussi-tôt la plume, & sous le tître de *lettre à un Curieux*, publia un écrit qui n'édifia pas le monde, & qui fut condamné par un Mandement de Mr. de Brou Evêque d'Amiens. Le fameux Mr. Thiers parut propre à entreprendre cette cause: les mémoires lui furent envoyez, sur lesquels il composa un ouvrage, qui fut supprimé par un Arrêt du Conseil d'Etat. Cependant, comme la

possession d'un bien fondée sur de justes tîtres n'inspire pas ordinairement je ne sçai quelle impatience de justifier au Public son bon droit, celui de l'Eglise Cathedrale d'Amiens demeuroit sans défense, & personne du Chapitre, où il y a tant de sçavans Hommes, ne s'élevoit pour le faire connoître.

Enfin Mr. l'Abbé de Lestocq l'a mis en une telle évidence, qu'aucun esprit raisonnable ne doutera plus que le corps de Saint Firmin le Confesseur ne soit veritablement renfermé dans la chasse qui se voit dans la Cathedrale d'Amiens. Il divise son ouvrage en deux parties : dans la premiere il apporte des preuves positives de la verité qu'il soutient, & dans la seconde il détruit ce que l'Auteur de la *lettre à un Curieux* & Mr. Thiers ont avancé de spécieux.

Avant que d'entrer en matiere, il faut sçavoir que l'Eglise d'Amiens honore deux Saints Firmins ; l'un son premier Evêque & Martyr vers la fin du troisiéme siécle, l'autre son troisiéme Evêque & Confesseur sur le milieu du siécle sui-

 vant,

vant. Or il s'agit de prouver que le corps de celui-ci n'a point été laiſſé dans ſon tombeau, qui étoit en l'Egliſe maintenant nommée de Saint Acheul, mais qu'il en a été levé & tranſporté en l'Egliſe Cathedrale.

Premiere preuve. L'Auteur de la vie de Saint Salve Evêque d'Amiens dans le ſeptiéme ſiécle, marque expreſſément * que Saint Salve ayant miraculeuſement découvert le corps de Saint Firmin Martyr, le fit tranſporter avec ceux des Saints Ache & Acheul auſſi Martyrs, & celui de Saint Firmin Confeſſeur, dans une Egliſe de la ville. Mr. l'Abbé de Leſtocq employe ici la critique pour ſoutenir le témoignage de cet Auteur, qu'il dit être du neuviéme ſiécle. Car il eſt poſterieur à la tranſlation de Saint Salve à Montreuïl, dont il parle en ces termes. *Le Corps de Saint Salve a été enterré dans l'Egliſe de la Bienheureuſe Vierge Marie, d'où après pluſieurs années il a été transferé à Montreüil.* Cette maniere de s'exprimer à la fin de ſon ouvrage donne à entendre qu'il n'étoit pas

* *Bollandus ad* 11. *diem Januarii.*

éloigné de ce tems-là. D'ailleurs il est constant par un acte de donnation faite par Gui Comte de Ponthieu au Monastere de Montreuïl en 1100. [a] que le corps de Saint Salve y étoit alors, & par un autre acte de Henri I. en 1402. [b] qu'il y avoit à Montreuïl une Eglise de Saint Salve : d'où l'on peut conclurre que la translation de Saint Salve se fit dans le neuviéme siécle ; & c'est aussi le sentiment du Pere le Cointe. Ce qui se confirme encore par le procès verbal dressé par l'ordre de Mr. de Brou Evêque d'Amiens, lorsqu'en 1702. il assista à la ceremonie de mettre dans une nouvelle chasse les Reliques de S. Salve. » Nous avons trouvé dans l'ancien» ne chasse, porte le procès verbal, » plusieurs actes, dont le plus an» cien sur une peau en lettres un» ciales, qui nous ont paru avoir » été écrites il y a plus de huit cens » ans, contient ces paroles : *Ici re» pose le Corps de Saint Salve Evêque » & Confesseur, & ensemble celui de » Saint Ingand Confesseur.*

a *Dans le Cartulaire du même Monastere.* b *Ibid.*

Le tems où l'Auteur de la vie de Saint Salve a écrit, ſe découvre encore par l'ancienneté des manuſcrits qui la contiennent, ou entiere, ou abregée. Elle eſt abregée dans deux Breviaires du quatorziéme ſiécle, dont l'un eſt dans les Archives de l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, & l'autre dans la Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Martin de Jumeaux à Amiens : elle eſt entiere dans un manuſcrit du treiziéme ſiécle de la même Abbaye. Un Martyrologe d'Amiens de l'onziéme ſiécle en a tiré ce qu'il dit de Saint Salve, & c'eſt d'après elle qu'a été fait le ſermon de la tranſlation de Saint Firmin Martyr, imprimé par le P. le Cointe *, & eſtimé être du dixiéme ſiécle. A tout cela il faut ajouter que l'Auteur de cette vie ne fait nulle mention d'aucune Egliſe nommée de Saint Salve à Montreuïl, ce qui donne lieu de conjecturer de ſon antiquité.

Mr. l'Abbé de Leſtocq ne diſconvient pas du peu d'exactitude de cet Auteur, qui rapporte à Saint

* *Ad an.* 687.

Salve d'Amiens quelques faits miraculeux qui ſont de St. Salve d'Albi : mais dans celui dont il s'agit, & qui étoit à la connoiſſance, ou plûtôt, à la vûë de tout le monde, il n'a pû ſe tromper, ni impoſer. Enſuite Mr. de Leſtocq releve pluſieurs mépriſes de *la lettre à un Curieux.*

Seconde preuve. Otger Evêque d'Amiens [a] dans le neuviéme ſiécle fit preſent à l'Egliſe de Saint Quentin de quelques parties des Reliques dont la ſienne étoit enrichie., & parmi celles-là il y en avoit de Saint Firmin le Confeſſeur, comme l'aſſûre le Breviaire de Saint Quentin.

Troiſiéme preuve [b]. Roricon Evêque d'Amiens dans l'onziéme ſiécle, accordant l'exemption aux Religieux de Saint Acheul, apporte cette raiſon, *parceque les cendres ſacrées des Evêques de ce ſiege y avoient été long-tems cachées.* Ces Evêques ſont St. Firmin Martyr & St. Firmin Confeſſeur, les ſeuls qu'on ſçache y avoir été enterrez, & qui du tems de Roricon n'y étoient plus.

a *Breviaire de Saint Quentin.* b *Tom. 10. Concil.*

Quatriéme preuve. Les Martyrologes à l'usage de l'Eglise d'Amiens, dont le plus ancien est de l'onziéme siécle, font mention de la translation du corps de St. Firmin au dixiéme de Janvier, & elle est marquée en d'autres Martyrologes aussi anciens.

Cinquiéme preuve. La fête de cette translation est aussi marquée dans un Calendrier, à la tête d'un Pseautier qui est de l'Abbaye de Saint Martin aux Jumeaux, & a été écrit dans le douziéme siécle, & dans deux Breviaires manuscrits du treiziéme siécle & du quatorziéme à l'usage de l'Eglise d'Amiens.

Sixiéme preuve. Il y a un statut Capitulaire de 1254. pour regler la solemnité de la fête de Saint Firmin le Confesseur, & il y est ordonné de porter sa chasse en procession, quand la fête tombera un Dimanche.

Septiéme preuve *. En 1279. le Roi Philippe III. & Edoüard I. Roi d'Angleterre presens, avec un grand nombre de Prélats & de Sei-

* *Archives de l'Eglise d'Amiens.*

gneurs, le Cardinal Simon de Brie Legat du Pape Nicolas III. & deux ans après son successeur sous le nom de Martin IV. transfera les Reliques de Saint Firmin le Confesseur de l'ancienne chasse où elles étoient, dans celle où elles sont maintenant. Les copies de l'acte de cette translation se conservent dans les archives de l'Evêché & dans un cartulaire du Chapitre. Cette preuve est décisive.

La huitiéme preuve se tire d'un statut Capitulaire en 1317. & d'une ordonnance de Robert de Foüilloy Evêque d'Amiens en 1318. de porter en procession la chasse de Saint Firmin le Confesseur le jour de sa fête. A cette occasion Mr. l'Abbé de Lestocq se laisse échaper une juste indignation contre une fiction absurde de l'Auteur de *la lettre à un Curieux*, que Mr. Baillet n'a pas eû honte d'adopter, ou au moins de rapporter sérieusement.

Plusieurs monumens de cette translation qui restent dans l'Eglise Paroissiale & Collegiale de Saint Firmin le Confesseur à Amiens, for-

ment la neuviéme preuve. Des Lectionnaires, des Obituaires, & d'autres ſemblables livres du treiziéme ſiécle, reglent l'office pour le jour de la découverte & de la tranſlation de Saint Firmin le Confeſſeur.

Pour derniere preuve, Mr. de Leſtocq dit que pluſieurs Egliſes ont reçu des Reliques de Saint Firmin, tirées de la Cathedrale: celle de l'Hôtel-Dieu d'Amiens dès l'an 1261. celle de Noyon, celle même de S. Acheul, & d'autres.

Il reſulte de toutes ces preuves, qu'une tradition bien ſuivie aſſûre à l'Egliſe Cathedrale d'Amiens la poſſeſſion du corps de Saint Firmin le Confeſſeur; & il reſte à voir & à examiner dans la ſeconde partie de la diſſertation, ce que l'Auteur de *la lettre à un Curieux*, & Mr. Thiers, ont jugé être aſſez ſolide pour la troubler.

C'eſt, diſent-ils premierement, qu'il n'y a rien dans la chaſſe de St. Firmin, & qu'elle n'eſt placée ſur l'Autel de la Cathedrale que pour contribuer à la ſymmetrie & répondre à une autre chaſſe. Ils l'aſſûrent

ainſi ſur le témoignage prétendu d'un Serrurier, qui fut appellé pour chercher le moyen de diminuer le poids de la chaſſe. Ce Serrurier ayant été depuis appellé pour faire l'ouverture de deux chaſſes dans l'Egliſe de Saint Acheul, le lundi cinquiéme jour de Novembre 1696. ils lui font dire qu'il ſouhaitoit d'être plus heureux qu'il ne l'avoit été peu de jours auparavant; que celui des Morts, ayant percé avec un terelle le bois de la chaſſe de Saint Firmin, & à la lumiere d'une bougie ayant apperçû une porte au fond & arrêtée par des barres de fer, il les avoit retirées, après quoi la porte étoit tombée, & qu'on n'avoit trouvé aucunes Reliques dans la chaſſe. L'Abbé de St. Acheul, huit autres Religieux, un Sculpteur & un Maçon qui travailloient alors dans l'Egliſe, atteſtent ſous leur ſeing dans un acte du même jour, avoir été preſens, & avoir entendu ce récit.

Qui cependant n'eſt pas vrai, s'il eſt d'ailleurs conſtant que la chaſſe ne fût point ouverte, & que le bois

fût ſeulement percé de deux coups de villebrequin. Comme les Chapelains qui ſe chargent de la chaſſe dans les proceſſions en étoient accablez, ils demanderent au Chapitre de la faire viſiter, & d'en ôter ce qui la rendoit ſi peſante. A cet effet, Mr. le Scellier de Riancour Doyen, Abbé de Foreſt-Monſtier & Grand-Vicaire, & Mr. Joli Chanoine, furent invitez de ſe trouver à la Sacriſtie, où étoit Mr. de Bonnaire Sacriſtain, & où furent appellez le Sieur le Quien Orfevre, & du Crocq Serrurier. L'Orfevre leva deux plaques d'argent, ſous leſquelles parurent ſeulement deux barres de fer fort minces. La penſée vint donc qu'il y auroit peutêtre un coffre de plomb enfermé dans celui de bois : le Serrurier perça le bois en deux endroits avec un villebrequin qui ne rencontra nulle réſiſtance au dedans, & il fallut attribuer la grande peſanteur uniquement à ce bois épais de quatre doigts. Les trous furent rebouchez & les plaques d'argent remiſes en leur place. La choſe ſe paſſa ainſi dans le

mois d'Août 1696. après les Vespres. Mr. l'Abbé de Riancour & Mr. Joli l'ont raconté ainsi mille fois, & Mr. l'Abbé de Lestocq cite là-dessus une lettre du premier. Le Sacristain, l'Orfevre, le Serrurier, l'ont déclaré de même par un acte devant Notaires, ajoutant qu'en tournant la chasse ils avoient senti le mouvement d'un sac, qui vraisemblablement contient les ossemens du Saint.

C'est maintenant à Mr. l'Abbé de Saint Acheul, d'ajuster sa relation avec celle-ci; & comme il a pris une datte pour l'autre, il y a apparence qu'il n'a pas mieux entendu le reste de ce que disoit du Crocq Serrurier, qui lui a constamment refusé de signer le discours qui lui étoit imputé.

Il ne reste plus qu'à examiner l'inscription du tombeau FIRMINUS. Mr. l'Abbé de Lestocq répond, qu'outre qu'il est incertain si les premieres lettres ne terminent pas un mot précedent, tous ces caracteres ne sont pas lisibles: ce qu'il montre, les considerant les uns après les autres, & les comparant avec

les plus difformes qui ſoient rapportez par le P. Mabillon dans ſa Diplomatique ſelon les differens ſiécles. On peut ajouter, qu'au moins ils ne ſont pas du tems de la mort de St. Firmin, les lettres n'étant pas alors défigurées, ni paſſées en traits Gothiques. Il eſt à propos de les expoſer aux yeux de nos Lecteurs ; le

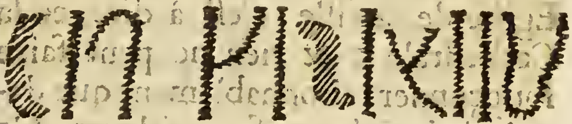

P. Mabillon les a vûs, & n'a point voulu prononcer. Mais enfin, quand ce ſeroit le nom & le tombeau de Saint Firmin, qu'en conclurre pour ſon corps, qu'on ſçait certainement avoir été transferé dans la Cathedrale? » L'on ſçait en effet, dit Mr. » Baillet, qu'il étoit fort ordinaire » aux Anciens de faire ſervir un même tombeau à pluſieurs corps ſucceſſivement, ſur tout lors qu'il de» venoit vuide.

L'Abbaye de Saint Acheul prétend que le corps de Saint Firmin Confeſſeur eſt demeuré dans ſon Egliſe, & l'Abbaye de Saint De-

nys, que celui de Saint Firmin Martyr a été apporté dans la sienne : prétentions aussi mal fondées l'une que l'autre. Mr. l'Abbé de Lestocq employe un chapitre à détruire la derniere.

Il doit passer pour constant que le corps de Saint Firmin Martyr fut transferé par Saint Salve en une Eglise de la ville, c'est à dire, en la Cathedrale ; & rien ne peut faire soupçonner raisonnablement que depuis il ait été transferé ailleurs. Ce n'est pas le témoignage de l'Auteur anonyme, imprimé par Doublet dans l'histoire de Saint Denys ; & par d'Achery à la fin des ouvrages de Guibert de Nogent. Selon lui, Dagobert ayant défait les Huns, avec lesquels la ville d'Amiens s'étoit liguée, estima comme le plus beau fruit de sa victoire, de pouvoir faire present du corps de Saint Firmin à l'Eglise de Saint Denys, & il l'y fit porter. Or tout est fabuleux dans ce récit, la guerre de Dagobert contre les Huns, leur entrée & leur progrès en France, leur défaite, si entiere qu'aucun n'échapa, la ligue des habitans d'Amiens

avec ces barbares. De plus, il y est dit que l'Evêque avoit mis les Reliques à Pequigny comme en lieu de sûreté, & que la bataille se donna à Lion, qui depuis fut nommé, *Lions ensantés*, ce qui en la langue des Huns signifie, *Lion dans un étang de sang.* Cependant il n'y a point de preuve qu'il y ait eû de château de Pequigny que plus de quatre cens ans après Dagobert, & il est certain que le nom de sangters est nouveau, le premier titre où il soit fait mention de Lihon en sangters, n'étant que de 1317. avant cela c'est seulement Lihon; outre que l'étymologie rapportée par cet Auteur est visiblement ridicule. Mais il y a une preuve positive que Dagobert n'a point enlevé le corps de Saint Firmin, & c'est une donnation faite par un nommé Angilguin & sa femme Rimulde, d'une terre, *à l'Eglise de sainte Marie & de St. Firmin dans la ville d'Amiens, en laquelle le corps de ce St. Martyr repose* *. La donnation est de l'an 850.. & est imprimée dans le treiziéme tome du Spicilege de Dom Luc d'Achery.

* *Archives du Chapitre d'Amiens.*

Un autre Auteur pour la translation à Saint Denys, & dont le témoignage ne sçauroit faire plus d'impression, est Guibert de Nogent-sous-Coucy. Il dit que Saint Geoffroy Evêque d'Amiens ayant fait préparer une nouvelle chasse pour les Reliques de Saint Firmin Martyr, & n'ayant trouvé aucune inscription dans l'ancienne, en fit aussitôt graver une sur du plomb, pour marquer que c'étoit le corps de Saint Firmin. Dans le même tems, & avec le même dessein de changer les chasses, l'Abbé de Saint Denys fit faire la revision des Reliques de son Eglise : & dans une narine, la tête étant jointe avec les ossemens du reste du corps, il apperçut un morceau de parchemin, qui portoit que c'étoit le corps de St. Firmin Martyr & Evêque d'Amiens.

Mr. l'Abbé de Lestocq refute solidement ce narré de Guibert. 1°. Il n'est pas permis de douter que tout Amiens en ce tems-là, & c'étoit le commencement du douziéme siécle, ne fût persuadé que ce sacré corps reposoit dans la Cathedrale, comme il paroît évidemment par

l'acte d'Angilguin & de sa femme, & de plus par le témoignage de Nicolas Moine de Soissons * contemporain de St. Geoffroy. 2°. De l'aveu même de Doublet & des Religieux de Saint Denys, ils ne possedent pas la tête de Saint Firmin. Mr. l'Abbé de Lestocq se plaint du R. P. Felibien, qui, dans son histoire de l'Abbaye de Saint Denys, fait disparoître par une omission ce qui infirme la narration de Guibert, & tâche de la rendre vraisemblable par une addition : il ne dit point que le petit parchemin fût apperçu dans la narine, & il dit que les Religieux de Saint Denys ayant appris ce qui s'étoit passé à Amiens, où il ne s'étoit point trouvé d'inscription de Saint Firmin, visiterent leur chasse de Saint Firmin. Par où il donne à entendre deux choses, qui ne sont point de Guibert : la premiere, que l'ouverture de la chasse par Saint Geoffroy fut l'occasion de ce que firent les Religieux de Saint Denys ; la seconde, que ces Religieux croyoient alors avoir une chasse de St. Firmin.

* *Surius ad 8. diem Novembris.*

C'a été peut être pour les favoriser que Nicolas Gilles dans ses annales de France, a fait un changement considerable en l'histoire d'une vision rapportée par le Moine de Saint Denys qui a écrit les faits, ou les actions de Dagobert. Selon celui-ci, l'ame de Dagobert étoit déja entre les mains des Diables & alloit être emportée en enfer, si Saint Denys & ses Compagnons, St. Maurice & St. Martin, n'étoient allé à son secours. Nicolas Gilles a ajouté du sien, que le crime de Dagobert étoit d'avoir pillé les Reliques de Saint Hilaire & de Saint Firmin, qui en demandoient vengeance.

Mr. l'Abbé de Lestocq a encore trouvé sur son chemin un Auteur, & c'est celui du traité des Préjugez faux & legitimes, imprimé à Delft en 1701. Il répond en passant à ses frivoles objections & remarque ses fautes grossieres.

ARTICLE LXII.

L'OMBRE DE MONSIEUR THIERS, *ou réponse à la dissertation de Mr. de Lestocq sur la translation de Saint Firmin le Confesseur troisiéme Evêque d'Amiens, avec une critique de la vie de S. Salve Evêque de la même ville.* A Liege, chez François Bronkart, 1712. *in* 8°. *pages* 170 *pour la réponse, &* 57 *pour la critique.*

UN Lecteur attentif à la question dont il s'agit entre deux Auteurs, ne doit tirer aucun préjugé de la maniere dont ils s'expriment, ni se laisser séduire par les tours insinuans & honnêtes de l'un, ni se rebuter de ce que l'autre sort de la moderation & de la bienséance, & tombe dans le bas. On fera plus ici, & l'Auteur de cette réponse en sçaura gré : on retranchera ses expressions qui ne lui feroient pas honneur, & on s'attachera uniquement à exposer ses raisons.

Laissant donc sa fiction de l'ombre colere de Mr. Thiers, on dira

qu'il commence par oppoſer à Mr. l'Abbé de Leſtocq une eſpece de preſcription, fondée ſur douze ou treize ans qui ſe ſont écoulez, ſans qu'il ait rien paru pour défendre la tranſlation qui eſt en queſtion. Il prétend même que la voïe de fait priſe par Mr. de Brou Evêque d'Amiens, de condamner *la lettre à un Curieux*, & de faire ſupprimer le livre de Mr. Thiers, eſt un aveu du défaut de bonnes preuves; & contre celles que produit Mr. de Leſtocq, il propoſe ſept nullitez.

1°. Il ſoutient que la vie de Saint Salve n'eſt que du treiziéme ſiécle, & que par conſéquent elle ne ſçauroit faire foi de ce qui s'eſt paſſé dans le ſeptiéme; puiſque, ſelon Mr. de Launoi, deux cens ans, & ſelon Mr. l'Abbé Fleuri, moins de cent, ſuffiſent pour invalider un témoignage ſur ces ſortes de faits. Il ne peut ſouffrir que Mr. de Leſtocq ait dit, que le ſermon de la tranſlation de Saint Firmin Martyr ſoit d'après la vie de Saint Salve, & ſeulement du dixiéme ſiécle. Il ajoute, que depuis l'embraſement qui con-

ſuma les Archives de l'Egliſe d'Amiens en 12 8. il eſt impoſſible de trouver aucun memoire certain de ce qui eſt plus ancien. Enfin, continuë-t'il, les manuſcrits de la vie de Saint Salve, de l'aveu de Mr. l'Abbé de Leſtocq, ne paſſent pas le douziéme ſiécle ; & ceux qu'André du Cheſne & le P. Hugues Menard ont eûs entre les mains, ne parlent point de la tranſlation de St. Firmin Confeſſeur.

2°. L'acte de la tranſlation faite en 1279. par le Cardinal Simon de Brie incommode extremement cet Auteur, qui ne trouve point d'autre moyen de s'en tirer, qu'en s'inſcrivant en faux, parceque, dit-il, il a été produit avec des variations conſiderables, outre qu'il n'eſt pas exempt de fautes dans le nom des Evêques qui y ſont marquez comme ayant aſſiſté à cette ceremonie. S'il eſt vrai, pourſuit-il, que l'original de cet acte ſoit renfermé dans la chaſſe de Saint Firmin, qu'il ſoit donc fait ouverture de la chaſſe. Et voilà où il revient toûjours à demander l'ouverture de la chaſſe.

Un autre tour qu'il prend pour attaquer l'acte de 1279. est ſingulier : c'eſt de remonter à la premiere tranſlation, & de la nier, ſur ce qu'en ce tems là, c'eſt à dire, dans le ſeptiéme ſiécle, il ne s'en faiſoit point des corps des Confeſſeurs : ce qu'il prouve parceque Saint Gregoire Pape n'oſoit même toucher aux oſſemens des Martyrs. Et c'eſt, ſelon lui, une étrange abſurdité, que Saint Salve eût differé deux ans après avoir fait la tranſlation de Saint Firmin le Martyr, à faire celle de Saint Firmin le Confeſſeur.

3°. Après des reproches generaux contre tous les Martyrologes, il aſſûre que l'Abbé de Leſtocq a eû tort de ſe prévaloir de celui de Corbie qui porte le nom de Saint Jerôme, & a été imprimé par les ſoins de Dom Luc d'Achery. A la verité l'invention de Saint Firmin Evêque & Confeſſeur y eſt marquée le 13e. jour de Janvier : mais comme tous les Ecrivains qui ont traité de ces matieres ont obſervé de dire l'invention de Saint Firmin Martyr, & la tranſlation de Saint Firmin Con-

feſſeur, celle-là au treiziéme de Janvier, celle - ci au dixiéme du même mois; & que d'ailleurs chacun ſçait que le nom de Confeſſeurs étoit autrefois attribué aux Martyrs, il n'y a pas à douter que le Martyrologe ne faſſe en cet endroit mention de Saint Firmin Martyr, qui avec cela eſt le Patron du Dioceſe.

L'Auteur va plus loin, & ne voyant aucune memoire, ni de la tranſlation de Saint Firmin Confeſſeur, ni de Saint Salve, dans ce Martyrologe, qui eſt d'environ 600 ans & du douziéme ſiécle; il en infere que ces deux fêtes n'étoient pas en ce tems - là introduites dans l'Egliſe d'Amiens. Ce qu'il prouve encore par l'autorité de trois Breviaires manuſcrits de l'Abbaye de St. Martin aux Jumeaux d'Amiens. Dans le premier il n'y a rien de St. Salve, dans le ſecond il y a une ſimple commémoration, & dans le troiſiéme un office entier, avec des leçons priſes de ſa vie. Cependant le premier & le plus ancien de ces Breviaires ne ſçauroit être que du treiziéme ſiécle, puiſqu'il contient les

répons de l'office des Morts, composez par Maurice de Sulli Evêque de Paris & mort en 1196.

4°. Il attaque le titre de possession sur lequel les Chanoines d'Amiens se fondent, & il ne le regarde que comme une opinion populaire & sujette à erreur. Les Chanoines d'Amiens, dit-il, se croyoient en possession des corps des SS. Martyrs Fuscien, Victoric & Gentien, jusqu'à ce que le P. Mabillon les a obligez d'avoüer que celui de Saint Victoric est à Saint Quentin, & celui de Saint Gentien à Corbie ; l'un & l'autre donnez en present à ces deux villes par Otger Evêque d'Amiens. Ils croyoient aussi que ces trois corps saints avoient été levez du lieu de leur sepulture en la Parroisse de Saincts, pour être mis ensemble dans une chasse & portez en leur Eglise : toutefois une partie de leurs Reliques fut découverte sous l'autel de cette Parroisse, & reconnuë par Mr. Faure Evêque d'Amiens en 1664. Pour exemples de la crédulité des peuples touchant les Reliques, il rapporte ce qui s'est

passé à Châlons à l'occasion du Saint Prépuce, & la persuasion où étoient les habitans d'Arcis, d'avoir le corps de Sainte Restitute martyrisée à Sore dans le Royaume de Naples : ce corps néanmoins fut trouvé l'an 1685. dans l'Eglise Collegiale de St. Jean Baptiste au Fauxbourg de Sore même, & l'invention fut déclarée veritable par l'Evêque du lieu, & approuvée par la Congregation des Rites.

5°. Il ne convient pas que Mr. l'Abbé de Lestocq ait pû conclurre de ce qu'Otger a fait present de quelques Reliques de Saint Firmin le Confesseur à l'Eglise de Saint Quentin, qu'elles avoient été prises d'une chasse, puisqu'elles pouvoient avoir été tirées du tombeau. Il nie aussi que les paroles de Roricon signifient, que les corps des deux Saints Firmins ne fûssent plus dans l'Eglise de St. Acheul.

6°. Il soutient que le Serrurier fut sincere dans le recit qu'il fit à Saint Acheul de l'ouverture de la chasse qu'il trouva vuide. Enfin il assûre que l'inscription porte le nom FIRMINUS.

Mr. Thiers avoit fait une critique de la vie de Saint Salve, dans le dessein de la joindre à sa dissertation, avec laquelle elle ne fut pas néanmoins imprimée: mais elle n'a pas été perduë, & l'Auteur de cette réponse l'y a ajoutée. Cette vie, telle qu'elle a été publiée par Bollandus, est indigne de toute créance, au jugement de Mr. Thiers, pour les raisons suivantes. 1°. Elle est sans nom d'Auteurs. 2°. Elle a été écrite depuis le douziéme siécle, puisqu'un Breviaire de ce tems-là ne fait pas même commémoration de S. Salve. 3°. Elle ne sçauroit avoir été composée sur des memoires plus anciens; ce qu'il y en avoit dans les Archives d'Amiens ayant été consumé par l'embrasement de 1318. 4°. C'est un mélange confus des actions de S. Salve d'Albi & de Saint Salve d'Amiens. 5°. Quelque informe qu'elle fût dans son origine, elle a encore été depuis gâtée par l'addition des translations des deux Saints Firmins, qui n'étoit point dans les copies plus correctes, sur lesquelles André du

 Chesne

Chesne & le P. Hugues Ménard ont fait imprimer la vie de St. Salve. Et ce qui est la marque d'une addition, c'est qu'en la retranchant, la narration de l'Auteur de la vie est mieux suivie. Mr. Thiers prétend qu'elle y a passé du manuscrit de Corbie touchant l'invention de Saint Firmin Martyr, à quoi le Copiste a ajouté la translation de S. Firmin Confesseur. Il dit souvent, & on ne sçait pas pourquoi, que Bollandus avoit interêt de donner du crédit à cette vie, & que pourtant il n'a pû s'empêcher d'en témoigner de la défiance.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLE TRADUCTION *de l'Office entier de la Sainte Vierge, avec des explications sur chaque verset & des reflexions sur nos mœurs. Par un pere de famille ancien Avocat du Parlement de Paris.* A Paris, chez Louïs Guerin ruë St. Jacques, & la Veuve de Pierre Bienfait sur le Quay des Augustins, *in* 12. *pp.* 164.

L'Office de la Sainte Vierge est une de ces pratiques si ancien-

nes dans l'Eglise, que l'origine en est obscure. Urbain second imposa à tous les Ecclésiastiques l'obligation de le dire tous les jours. Dès le milieu du huitiéme siécle Gregoire troisiéme avoit approuvé la loi que les Religieux du Mont Cassin s'étoient faite de ce saint usage. Le tems ayant affoibli la ferveur de ces Solitaires, Saint Pierre Damien rétablit cette coûtume, & rendit fort commune cette maniere d'honorer la mere de Dieu : ainsi Urbain second ne fit qu'étendre à toute l'Eglise, ce qu'une grande partie de l'Eglise pratiquoit déja depuis long-tems. Il est vrai que le decret de ce saint Pape ne fut pas universellement suivi. L'antiquité de cet Office est encore plus grande. Quelques Auteurs font Saint Ildefonse Auteur de cet Office, d'autres l'attribuent à St. Augustin.

Beaucoup de Communautez de filles, des Congregations séculieres, un grand nombre de Laïques, qui le récitent tous les jours, manquoient de quelques courtes instructions qui les fassent entrer dans l'in-

telligence des Pſeaumes , des le-çons , des antiennes, dont il eſt com-poſé , qui leur fiſſent appercevoir le rapport qu'elles ont à la Sainte Vier-ge, & les regles qu'on doit en tirer pour former ſes mœurs. Mr. Lorde-lot, qui conſacre à la pieté l'éloquen-ce qui l'a diſtingué autrefois dans le Barreau,offre aux dévots de la Sainte Vierge ces éclairciſſemens neceſſai-res ſur ſon Office joints à une nou-velle traduction. L'ouvrage eſt im-primé de maniere qu'on peut réciter ſans peine l'Office en Latin , ſans s'arrêter à la traduction , aux argu-mens , aux explications , aux re-flexions ; mais ſi on veut les conſul-ter, on trouve près de chaque verſet tout ce qui contribuë à l'éclaircir. Les explications ſont tirées des meil-leurs Interpretes de l'Ecriture : la pieté judicieuſe de Mr. Lordelot a produit les reflexions.

ARTICLE LXIV.

LES DIVERTISSEMENS DE SEAUX. A Trevoux, *& se vendent à Paris*, chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques. 1712. *In* 12. *pages* 476.

IL ne faut que le tître de ce recueïl pour exciter l'empressement du Public, & pour en donner une juste idée, il suffit de transcrire quelques mots de la préface. On y avertit les Lecteurs que la plûpart des ouvrages que l'on trouve rassemblez dans ce volume ne sont que de purs amusemens, des jeux imprévûs, & non pas des compositions meditées. Pour rendre cette idée complette, il faut ajouter que ces especes d'impromptu sont de feu Monseigneur le Duc, de feu Mr. le Duc de Nevers, de Mr. de Mallezieu, de Mr. l'Abbé Genest, de Mr. l'Abbé de Chaulieu, & qu'ils ont eû l'approbation de Mr. le Duc du Maine, de la Princesse son épouse, & de la spirituelle Cour de Seaux. Ce n'étoit que pour cette Cour qu'on a formé le dessein de les impri-

mer , mais il a fallu dans la ſuite livrer au Public ce qu'on vouloit lui dérober ; & pourquoi lui cacher les plaiſirs ingénieux de ces grands Princes ?

C'eſt une paſſion commune dans les ſiécles éclairez de récuëllir tout ce qui regarde les grands Hommes. L'hiſtoire conſerve à la poſterité leurs actions éclatantes & leurs plus hautes vertus ; mais on aime à s'entretenir des circonſtances de leur vie particuliere. Montagne triomphe quand il fait de ces ſortes de découvertes au ſujet des Hommes illuſtres de l'antiquité. Les moindres fragmens nous en deviennent précieux. Un de nos plus fameux Auteurs * a témoigné ſingulierement cette curioſité. On la voit dans ce qu'il a écrit *de la converſation des Romains.* Il va chercher juſques dans la vie du vieux Caton , & dans les ſecrets les plus retirez de ſon domeſtique , des paroles plaiſantes , pour montrer qu'un ſi grave Cenſeur ſe dépouïlloit quelquefois de ſon auſtere ſeverité.

Nos Hiſtoriens parleront des ſiéges

* *Balzac.*

& des batailles où s'eſt trouvé feu Monſieur le Duc, de la bataille de Nervinde, dont il détermina le ſuccès par ſon interpide valeur. Ils décriront avec quels applaudiſſemens nos ſoldats le voyoient mêlé avec eux à la tête de la tranchée, & dans le fort des plus dangereuſes attaques. Ils n'oublieront pas les guerres de Hongrie, où feu Mr. le Prince de Conty s'eſt ſignalé à la vûë de tant de fieres nations. Ils diront comme ſon courage & ſes conſeils ont éclaté dans toutes les grandes actions qui ſe ſont paſſées en Flandres.

On ſçait combien l'un & l'autre de ces Princes avoit l'eſprit orné, & l'on verra qu'ils ſçavoient l'employer en des divertiſſemens ingénieux. Feu Monſieur le Duc de Nevers étoit bien digne de les ſeconder, lui qui avoit joint la force & la beauté de l'ancienne Poëſie de Rome, avec toute la pureté & toute la délicateſſe du langage François. Après avoir fait admirer ſi juſtement l'élevation de ſon génie, dans ces beaux vers qu'il s'eſt obſtiné de dérober au Public, il a montré en faveur de Seaux qu'il

étoit auſſi propre, quand il vouloit, pour des ouvrages enjoüez, que pour les productions les plus ſublimes.

Diſons en finiſſant avec l'Editeur, que ſans rabaiſſer la magnificence & la ſomptuoſité qui ſe trouvent dans ces fêtes, & qui ont relevé la beauté du lieu & augmenté les plaiſirs de la belle ſaiſon, ce n'eſt pas ce qu'il y faut loüer le plus. C'eſt la maniere dont Madame la Ducheſſe du Maine prépare ces délaſſemens au Prince à qui elle eſt ſi étroitement unie; c'eſt le ſoin dont ce Prince contribuë lui-même à l'envi à tout ce qui eſt capable de lui plaire. Tous ces agrémens, tous ces charmes, dont on verra ici la peinture, leur ſont également dûs, & partent de l'impreſſion commune de leur eſprit.

ARTICLE LXV.

EXPLICATION DE DEUX Medailles Samaritaines, par le P. H. J.

PArmi toutes les medailles, qu'on appelle communément medailles

Samaritaines, & que l'on a découvertes jusques ici, je n'en ai point vû qui meritent autant d'attention, que deux qui sont dans le Cabinet de Mr. de Boze, Secretaire perpetuel de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles. Elles peuvent passer toutes deux pour deux medailles singulieres & uniques; puisque de tous ceux qui ont écrit des medailles Samaritaines depuis plus de 150 ans, pas un ne les a citées, que je sçache.

La premiere est de moyen bronze : elle a d'un côté un palmier, qui est le symbole de la Judée, avec cette inscription de trois mots en trois lignes, assez mal arrangées, que je représente ici en autant de caracteres Hebreux, qu'il y en a de Samaritains sur la medaille, parceque c'est la même langue :

שמעון
נשיא
ישראל

C'est à dire, *Simeon Princeps Israël.* Les deux premieres lettres de chaque mot sont à la gauche du palmier, & les autres sont à la droite. Au dessous à gauche, il y a encore un *schin* (ש) qui rend cette medaille singuliere, & dont nous parlerons dans la suite. Au revers c'est une feuïlle de vigne, pour marquer que le païs pour qui la medaille est frapée, c'est à dire, le païs de Juda, étoit fertile en vins; confor-

Moy. p. 842.

I

Æ.2

II

Æ.3

Ex Museo D. DE BOZE, Secretarij Perpetuj Academiæ Regiæ Numismatum, & Inscriptionum.

Ex D. VAILLANT, hist: Regum Syriæ pag. 365.

mément à la Prophetie de Jacob au chapitre 49. de la Genese verset 11. Il ne reste de la legende qui est à l'entour, que ces lettres-ci, parce que le coin n'a pas marqué les trois premieres.

.........חת לגאלת ישראל.

Les deux premieres lettres qui paroissent ici font juger, avec certitude à n'en point douter, que la legende entiere étoit,

שנת אחת לגאלת ישראל

comme on la lit toute entiere sur une autre qui est chez le Roi. Cela veut dire, *Anno primo redemptionis Israël.* Les medailles qui justifient les époques marquées dans l'histoire des Machabées, ne doivent pas être indifferentes aux Catholiques. Celle-ci est de ce genre là, aussi bien que les medailles Grecques des Rois de Syrie : car elles justifient toutes les époques qui sont marquées dans les deux livres de cette histoire sainte.

L'autre medaille n'est gueres moins importante en son genre. Elle est de petit bronze, bien nette & bien conservée. D'un côté c'est un palmier, comme dans la premiere : mais la legende y est en deux lignes de caracteres inconnus. Au revers c'est une grappe de raisin. La legende à l'entour est en caractere qu'on appelle Sa-

maritain, toute la même que dans la premiere.

שנת אחת לגאלת ישראל

Anno primo redemptionis Israël. Toute la difficulté qu'il y a de satisfaire sur cette medaille, roule sur les caracteres inconnus. Si on en veut juger par leur conformation, ou par leur affinité avec quelques autres lettres semblables, on ne peut donner là-dessus que des conjectures frivoles. Il faut avoir de plus forts indices pour rendre plausible ce qu'on en veut dire. Pour moi, il me semble que cette legende inconnuë n'est autre que les deux premiers mots de la premiere medaille : שמעון נשיא. *Simeon Princeps.* Mes preuves sont. 1. Que ces deux mots sont en deux lignes, comme ils le sont sur la premiere medaille. 2. Qu'il y a le même nombre de lettres pour chacun de ces deux mots, qu'il y en a en Samaritain comme on l'appelle, & en Hebreu : sçavoir, cinq pour le mot de *Simeon*, & quatre pour le mot qui signifie *Prince.* 3. Que la troisiéme lettre du mot Hebreu *Nassi*, qui est un *jod*, est de même ici la troisiéme, & de même figure que l'*iod* Samaritain. Ce qui peut venir du voisinage des deux peuples, dont on voit ici les caracteres. Il est vrai qu'il s'ensuivroit de cette hypothese, que le *nun*, dans ce caractere inconnu, seroit autre à la fin d'un mot, qu'au commencement ; & le *sin* dif-

ferent du *schin* : mais cela pourroit être en effet ainsi, puisque dans l'Arabe cette difference des mêmes lettres selon leur differente situation est très-fréquente, & n'est gueres moins sensible. 4. Enfin toutes les medailles qui ont d'un côté pour legende, *libertatis Jerusalem*, *redemptionis Israël*, *redemptionis Sion*; ou bien, comme je l'ai vû sur neuf medailles chez Monsieur de Boze, *libertatis*, ou, *liberationis Sion*; toutes ces medailles, dis-je, ont de l'autre côté le nom de Simon, ou seul, ou avec le tître de Prince d'Israël, ou du moins l'année qu'Israël fut affranchi du joug des Nations, comme il est rapporté au 1. livre des Machabées chap. 13. verset 41. N'est-il donc pas bien vraisemblable, que l'année de cet affranchissement étant déja marquée visiblement sur le revers de cette seconde medaille, comme il l'est sur le revers de la premiere, la legende aussi du côté principal est la même à peu près que sur la premiere; comme ce sont encore à fort peu près des deux côtez les mêmes symboles.

Mais quelle que soit la force & la valeur de ces lettres, qu'on voit être si differentes des Samaritaines qui sont de l'autre côté, il me semble que ce caractere est le Babylonien, comme celui qu'on appelle Samaritain est proprement celui d'Assyrie, dont les Cuthéens se servoient, & dont les medailles nous fournissent l'alphabet entier, excepté cinq lettres. L'Ecriture

ſainte, ce me ſemble, donne lieu à cette conjecture, au 4. livre des Rois chapitre 17. verſet 24. où elle dit, que le Roi d'Aſſyrie ayant tranſporté les Iſraëlites dans ſes états, il mit en poſſeſſion de la Samarie des gens du territoire de Babylone & de Cutha, & de trois autres petites contrées. Mais ces deux premieres ſont les plus conſiderables, & apparemment voiſines: car l'Ecrivain ſacré paroît les avoir nommées ſelon leur rang. Pour commercer avec les Juifs & les Iſraëlites, ces Babyloniens & ces Cuthéens, ſans oublier pour cela leur langue naturelle, pûrent apprendre l'Hebreu dans la ſuite; comme fit Abraham, lorſqu'il vint s'établir dans la terre de Chanaan, où la langue de Noé & d'Adam, qui eſt l'Hebreu que nous liſons, s'étoit conſervée avec ſes caracteres; parceque les deſcendans de Chanaan s'étoient emparez de ce païs avant la confuſion des langues, où ils ne ſe trouverent pas. Gen. 10. 18. 25.

De même ces Babyloniens & ces Cuthéens garderent chacun leur maniere d'écrire, parcequ'il eut été bien difficile de la faire changer à des Colonies entieres, ſur leſquelles perſonne n'avoit d'autorité que leur Roi. Le Prêtre que Salmanaſar leur envoya pour leur faire connoître le Dieu qu'ils devoient adorer, n'y fut pas envoyé pour leur ſervir de Maître d'école, qui leur apprît à lire & à écrire: ainſi ils

parloient & ils écrivoient comme auparavant. Il leur parloit lui même leur langue : il avoit été assez longtems en Assyrie, pour l'y avoir apprise. Ils étoient devenus les maîtres du païs, ils en possedoient les terres ; & comme les Israëlites n'y revinrent que long tems après & un à un, ou par petits pelotons, c'est plûtôt eux qui furent obligez de se conformer au plus grand nombre, c'est à dire, à la maniere d'écrire qui s'étoit établie dans le païs depuis leur départ.

Il n'en fut pas de même des Juifs que Nabuchodonosor emmena en Babylone. Car Dieu les ayant assûrez qu'ils reviendroient de leur exil en corps dans soixante dix ans, ils conserverent constamment leur ancienne maniere d'écrire leur langue naturelle. Esdras n'étoit revêtu d'aucun caractere qui lui donnât l'autorité de la faire changer à qui que ce soit, & bien moins à toute sa nation. Outre les Juifs, les Israëlites des dix Tribus à leur retour, & dans les provinces ceux qui y étoient restez, eussent bien crié au Novateur, s'il eut entrepris de changer les caracteres, qu'Abraham, que Moyse, que les Patriarches & les Prophetes avoient regardez comme des caracteres saints, que Dieu avoit consacrez lui même, & de les dégrader jusqu'à les réduire aux usages profanes, & jusqu'à les abandonner à des idolâtres, comme étoient les Cuthéens. Bien loin de

cela ils ont tous conservé les anciens caracteres dans les livres saints, Israëlites & Juifs, ceux même qui étoient répandus par toute la terre long tems avant Esdras; & ils les ont conservez avec le même soin qu'ils apportent à les conserver aujourd'hui en quelque païs qu'ils soient.

Il se trouva donc après le retour des Israëlites deux differentes sortes de caracteres dans la Samarie proprement dite, que le Roi d'Assyrie avoit assignée à ses Colonies; mais pas plus loin: car l'Hebreu prévaloit dans tout le reste de la Terre sainte. Ces deux manieres d'écrire étoient l'Assyrienne & la Babylonienne; & certainement il n'en pouvoit gueres venir d'autres de l'Assyrie. Car pour ce que les Rabbins disent, que le caractere Hebreu que nous avons aujourd'hui, est un caractere Assyrien, cela ne veut pas dire que ce soit le caractere des Assyriens; mais seulement qu'on peut l'appeller un caractere Assyrien, pour dire un caractere heureux, pour avoir été consacré de Dieu, qui s'en est servi pour écrire les Tables de la loi; parce que le même mot en Hebreu signifie Assyrien, & heureux. C'est ainsi que Maïemonide l'entend avec plusieurs autres. Ce qu'un autre Juif ajoute dans ses commentaires sur la Mischne est plus solide: sçavoir, que le caractere qu'on appelle Samaritain est en effet celui des Cuthéens. Ils écrivoient l'Hebreu en carac-

tere Cuthéen, ou Assyrien, comme les Grecs écrivent aujourd'hui le Turc en Grec.

Il étoit sans doute fort glorieux au Grand Prêtre & au grand Duc de la nation des Israëlites, de voir des medailles frapées à son honneur, avec les caracteres des deux nations qui avoient été autrefois les plus ennemies de la sienne, & de voir parmi ses sujets des Colonies de l'une & de l'autre; des Babyloniens & des Cuthéens d'Assyrie. C'est ce qui se voit, ce me semble, sur cette medaille. C'étoit déja deux langues ennemies dont il triomphoit, de trois que les Juifs comptoient alors leur avoir été violemment opposées. La troisiéme étoit la Grecque, dans la persecution affreuse d'Antiochus le Noble, & des Rois qui lui succederent. C'est la *tierce langue*, dont l'Ecclésiastique découvre la malignité au chapitre 28. depuis le verset 15. la langue des Grecs, lesquels on n'osoit nommer alors qu'en termes couverts.

Mais pour ne nous pas écarter de nôtre sujet, ceux qui ont quelque experience dans les medailles conviendront sans difficulté, que ce caractere inconnu est indubitablement celui du Magistrat étranger qui avoit reçu ordre de faire fraper cette monnoye; puisque ce caractere est sur le côté principal de la medaille, comme il est incontestable, que sur les autres medailles qu'on nomme Samaritaines, le

côté le plus noble est celui où est le nom du Prince. Mais ce qui est à remarquer, c'est que ce Magistrat paroît n'être point Israëlite ; c'est à dire, qu'il paroît n'être point de la posterité de Jacob, ni Juif de religion. Car c'est par cette raison qu'il met seulement dans la legende, *Simeon Princeps*, si ma conjecture est vraye, & qu'il ne dit pas *Princeps Israël*, comme l'ont invariablement toutes les autres medailles où le mot de *Simeon Princeps* se trouve, parcequ'il étoit necessaire que le titre de Prince d'Israël se trouvât ordinairement de l'un ou de l'autre de ces deux caracteres. Cela veut dire que ce Magistrat étoit sujet du Prince, mais qu'il n'étoit pas de sa Religion, ni de sa nation ; quoiqu'il pût être comme ces Gentils, qui venoient à Jerusalem adorer au jour de Pâque, ainsi que Saint Jean nous l'apprend chapitre 12. verset 20. Car c'étoit le Magistrat d'une de ces trois villes de Samarie que Demetrius Roi de Syrie avoit cedées à Jonathas, frere & prédecesseur de Simon, ainsi qu'il est rapporté au premier livre des Machabées chapitre 10. verset 30. & au chapitre 11. verset 34. Ainsi il pouvoit ne pas mettre sur ce côté de la medaille, *Simeon Princeps Israël* ; puisque ce caractere qui est comme le corps de la medaille, marque un autre peuple que celui d'Israël, quoique sujet du même Prince, & que la religion du Prince est assez marquée de

l'autre côté, puiſqu'on y lit que c'eſt la premiere année qu'il a délivré Iſraël de la ſervitude.

Le Magiſtrat de ces villes n'étoit pas même Samaritain, non plus que le Cady Turc, qui juge dans les villes de Grece, n'a jamais été, ni ne ſera jamais appellé Grec. Au contraire ces nouveaux venus en Samarie ſont diſtinguez des Samaritains au livre 4. des Rois chapitre 17. verſet 29. C'eſt *le peuple inſenſé qui habite dans Sichem*, mais qui n'y habite pas ſeul, & qui n'eſt pas aſſez nombreux pour être appellé une nation haïe de Dieu, dit l'Eccléſiaſtique, qui écrivoit environ 40 ans avant l'époque de ces deux medailles: mais il ne les appelle pas Samaritains. Les Samaritains ne furent jamais que les Iſraëlites purement Schiſmatiques, qui ne vouloient pas adorer Dieu à Jeruſalem, comme le reſte de la nation; & l'Ecriture ſainte dans l'Evangile, ni ailleurs ne reconnoît de Samaritains que ceux-là. Ainſi ces medailles ne ſont point à proprement parler medailles Samaritaines, parcequ'elles ne ſont pas frapées par des Samaritains: quoiqu'on puiſſe les appeller, ſi l'on veut, Samaritaines en ce ſens, qu'elles ont été frapées en Samarie. Ce ſont les Cuthéens & les Babyloniens établis en ce païs-là, qui furent obligez de fraper ces medailles au nom du Prince à qui ils étoient ſoumis, & qui ſouhaitoit voir ſon nom gravé ſur

une monnoye figurée comme celle des Rois ses voisins : ce qu'il n'auroit pû obtenir du peuple de Jerusalem , & surquoi les vrais Samaritains eussent été aussi scrupuleux que les Juifs.

Le Grand Prêtre Simon ne crut pas violer la loi, s'il faisoit marquer sur sa monnoye differentes figures de choses naturelles par des étrangers : mais après avoir resisté quatre ans à l'opposition du peuple, il fut enfin obligé de ceder. Car on ne voit plus de ces medailles qu'on nomme Samaritaines , où il y ait d'époque au delà de la 4. année ; quoique Mr. Spanheim ait avancé qu'on voit la *6*. année marquée sur quelque medaille , mais apparemment sur le rapport d'autrui , & sans nous dire où il l'a vûë. On a pû fouïller bien souvent dans les ruines de Jerusalem : y a t'on jamais déterré une medaille veritable , qui eût un autre nom propre , que celui de Simon ? Pourquoi n'en a t'on que de lui ? Pourquoi n'en avons nous aucune , je ne dis pas de David , de Salomon , ni de tous les autres Rois d'Israël & de Juda ; mais ni de Jean du moins , fils de Simon , Grand Prêtre comme son pere , & que l'Ecriture dit s'être rendu fort recommandable, ni de sa posterité ?

Je ne doute nullement que la raison tirée de la loi , qui défendoit aux Israëlites de faire aucune figure des choses que Dieu a créées , ne les ait toujours empêché de

fraper eux mêmes de la monnoye figurée. Une autre raison pourtant encore très-forte obligea ce grand Prêtre de recourir à des étrangers pour fraper sa monnoye ; mais à des étrangers de sa jurisdiction : car tous les autres d'alentour étoient ses ennemis. Ce fut le peuple jaloux de ses droits qui l'y contraignit. Le gouvernement de Jerusalem, aussi bien que des autres Villes de la Terre Sainte, étoit Democratique, depuis que Dieu eut paru par la destruction des Rois d'Israël & de Juda, ne vouloir plus de Rois en ce païs-là, jusqu'au Messie. L'histoire de Bethulie dans le livre de Judith nous l'apprend : le premier livre des Machabées, chap. 12. v. 6. ch. 13. v. 36. ch. 14. verset 20. chapitre 15. verset 2. Le second, chapitre 1. verset 10. S. Matthieu, chapitre 27. verset 20. S. Marc, chapitre 15. verset 15. S. Jean, chapitre 1. verset 19. S. Luc, dans les Actes chapitre 2. verset 14. & 23. & plusieurs autres endroits de l'Ecriture. Quoique Simon sçût bien que les Juifs devoient avoir de grands égards pour lui, car enfin lui & ses freres avoient rétabli l'Etat qui étoit entierement perdu ; néanmoins il se défia, & avec raison, que les airs de souverain qu'il alloit se donner, en faisant battre de la monnoye à son coin, comme les Rois de Syrie & d'Egypte, ne plairoient nullement à un Etat Republicain, où cela étoit inoüi, & où tous les sujets se regardoient comme

égaux & comme freres, tous issus d'un même pere. Aussi l'Ecriture Sainte, qui loüe le peuple d'Israël, d'avoir mis cette souscription dans les actes & registres publics, *La premiere année sous Simon, Grand Prêtre, Grand Capitaine & Prince des Juifs*; ne dit pas un mot des monnoyes qu'il fit fraper en même tems; & ce silence me paroît en être une condamnation. On respecta Simon & ses freres, jusqu'à les laisser mettre leur nom devant celui du peuple, dans les lettres qu'ils écrivoient au nom de la Republique. 1. Mach. VIII. 10. *Judas Machabæus, & fratres ejus, & populus Judæorum.* Chapitre 12. verset 6. *Jonathas summus sacerdos, & Seniores gentis, & reliquus populus Judæorum.* Chapitre 15. verset 17 *Simon princeps Sacerdotum & populus Judæorum.* Mais le peuple reprit bientôt son rang, qui le mettoit au-dessus de chaque particulier de la Republique, quel qu'il fût. Ce qu'on tolera dans ces trois freres, parce qu'ils étoient les premiers restaurateurs de la nation, ne passa pas à leurs descendans. Du moins le Grand Prêtre Judas, petit fils de Simon, dans une lettre écrite onze ans après la mort de son ayeul, se met lui-même comme un particulier, après le peuple & après le Senat, qui est une partie du peuple; 2. Machab. I. 10. *Populus qui est Hierosolymis, & in Judæa, Senatusque, & Judas.* Et même on ne comptoit plus alors, comme on avoit fait

ſous Simon, les années des Grands Prêtres, dans les actes & dans les regiſtres publics.

Ce fut donc très-vraiſemblablement par cette raiſon, que Simon fut contraint de ceder au peuple, & de ceſſer de faire battre de la monnoye à ſon nom, ou avec ces figures ; & les Juifs en effet n'en ont jamais eû de ſemblable qu'en ce tems-là. Car celles même qui n'ont, ni le nom de Simon, ni aucune époque ; mais ſeulement leur valeur exprimée, ſont ſi viſiblement de même coin, de même fabrique & de même goût que les autres, & la reſſemblance eſt ſi parfaite entre elles, qu'il n'y a qu'une prévention obſtinée & ſans preuve, qui puiſſe faire avancer qu'elles peuvent être auſſi d'un autre tems, parce qu'elles n'en marquent aucun.

Au reſte, cette monnoye du Grand Prêtre Simon n'avoit cours que ſur ſes terres, & le Roi Antiochus, ſurnommé Evergete, qui prétendoit que la Judée relevoit de lui, voyant que Simon faiſoit battre de la monnoye à ſon coin de ſa propre autorité, en fut jaloux. Mais l'état de ſes affaires l'obligeant de le ménager, il voulut du moins qu'il tint ce droit de lui, comme vaſſal ; & il lui en accorda le privilege par ſon Edit, trois ans après que Simon ſe fut mis en poſſeſſion de le faire, mais à condition que cette monnoye n'auroit cours que dans ſon Gouvernement : *Permitto tibi facere percuſſuram proprii numiſmatis in tua regione.* 1. Machab. xv. *6.*

Enfin ce qui resulte principalement du caractere inconnu qui est sur cette medaille, c'est que constamment il ne peut avoir été frapé à Jerusalem. Le caractere qu'on appelle Samaritain, qui est de l'autre côté, n'y a donc pas été frapé non plus : ni par consequent les autres medailles qu'on appelle Samaritaines. L'un & l'autre caractere est donc également étranger aux Juifs, & ce caractere prétendu Samaritain n'a jamais été, ou le caractere usuel de Jerusalem, ou le caractere saint. Les Juifs auroient-ils souffert de voir adosser leurs caracteres, ou leur langue sainte, à des caracteres profanes ? Ces deux differens caracteres qui sont sur cette medaille, sont donc également d'une ville où deux nations habitoient, & où chacune gardoit sa maniere d'écrire : c'est ainsi que nous voyons plusieurs medailles ; dont l'inscription est d'un côté Latine, & Grecque de l'autre. Le caractere Latin étoit celui de l'Empereur, du Magistrat Romain, ou de la Colonie ; & le Grec, celui de la ville, ou de ses anciens habitans. Le beau medaillon d'or de Baudoüin II. Empereur de Constantinople, n'est-il pas Latin d'un côté avec le titre d'Empereur, Grec de l'autre avec le titre de Despote ? Ce n'est donc pas à Jerusalem que ces medailles ont été frapées, puisque certainement le caractere Hebreu que nous y lisons étoit le seul que le Prince employât alors, aussi bien que le

peuple : à moins qu'on ne croye aussi que le caractere Hebreu dont Pilate se servit, & que le peuple lisoit alors à Jerusalem, fût celui qu'on voit sur les medailles de Simon, 130 ans avant lui. La medaille qu'on a d'Herode, sous qui Nôtre Seigneur est né, est en Grec, & a été frapée en Judée à la verité, mais non pas à Jerusalem, ou par des Juifs ; mais à Cesarée par des Grecs.

Il ne faut donc point chercher d'autre raison, pourquoi les medailles du Grand Prêtre Simon sont en caracteres étrangers, sinon parce qu'elles sont faites en Samarie : comme il ne faut point chercher d'autre raison pourquoi plusieurs medailles des anciens Empereurs sont en caracteres Grecs, sinon parce qu'elles ont été fapées en Grece. Car pour être assûré que le caractere qu'on appelle Samaritain est l'ancien Hebreu, il faut être bien certain que ce n'est pas plûtôt le caractere de ces peuples transplantez en Samarie par Salmanasar. Les Israëlites Samaritains ont pû, soit devant, ou aprés l'époque de ces deux medailles, adopter cette forme d'écriture, quand ils l'ont jugé à propos, pour se distinguer des Juifs. Est-il pour cela bien évident que ces medailles sont de leur façon ; ou que ce caractere est plus ancien dans la Terre-Sainte, que ne le sont ces Colonies Assyriennes ? Où en a-t'on vû de plus ancien en ce païs-là ? Le Phénicien, qui est sur quelques medailles de Tyr & de Sidon, ressemble au prétendu Samaritain, com-

me le Grec ressemble à l'Arabe. D'où peut-on sçavoir par conséquent que le prétendu caractere Samaritain n'est pas l'Assyrien?

Cette medaille a donc cela de singulier, que ce qu'on y lit nous apprend quelque chose ; & que ce qu'on n'y peut lire nous en indique encore plus : quoi qu'au fonds toutes les conséquences que je tire de ma conjecture sur les caracteres inconnus de cette medaille, sont des faits que quantité d'autres preuves rendent incontestables.

Mais ce qui doit pleinement satisfaire sur cette matiere, & ce qui fera mieux sentir encore le prix de la premiere de ces deux medailles, c'est qu'elle nous marque enfin elle même en quelle ville de Samarie précisément ces medailles, qu'on appelle Samaritaines, ont été frapées. Car le *schin*(ש) qui est au bas de la principale legende, au côté gauche, n'y a pû être mis que comme la premiere lettre de la ville où cette monnoye a été fabriquée. C'est Sichem, c'est la capitale même de la Samarie, où étoit le *peuple insensé* dont parle l'Ecclésiastique au passage que j'ai cité : c'est à dire, le peuple idolâtre, qui y étoit du moins alors le plus puissant, du tems auquel j'ai dit qu'écrivoit cet Auteur sacré. Le Monnoyeur a voulu imiter les monnoyes des Princes voisins, & sur tout celles des Rois de Syrie, sur lesquelles la ville d'Antioche n'est marquée que par un A, qui est la premiere lettre de

 son

son nom, & quelque fois dans la même situation où est ici la lettre (ש.) Ce qu'on appelle donc caractere Samaritain, est dans sa primitive origine un caractere particulier à un peuple idolâtre, aussi bien que celui qui lui est adossé dans la seconde medaille; un caractere enfin, que ceux de Sichem avoient apporté d'Assyrie, comme j'ai tâché de le faire voir. Des medailles qui donnent lieu de faire ces observations, & qui servent à les établir, ne peuvent être assez estimées.

ARTICLE LXVI.

DISSERTATIO DE HYGIEINE tuendæ sanitatis, & præcavendorum imminentium morborum præcepta tradens; opus clinicis curandæ Procerum valetudini præpositis imprimis utile, nec non Litteratis omnibus viris, ab ipsomet Authore quantâ potuit diligentiâ emendatum. C'est à dire, *Dissertation sur l'Art de conserver la santé, qui apprend à prévenir les maladies: ouvrage utile aux Medecins des Grands, & aux gens de Lettres, corrigé avec soin par l'Auteur.* A Valence en Dauphiné, chez Gilibert proche l'Université 1710. *in* 12. *pages* 320.

L'Art de prévenir les maladies est sans doute préferable à l'Art de les guerir,

& ce ne peutêtre que l'interêt des Medecins qui les ait portez à cultiver le dernier de ces Arts avec plus de ſoin que le premier. L'Auteur s'en plaint, & cette négligence l'a déterminé à choiſir cette partie de la Medecine pour l'objet de ſon travail. Ce n'eſt point la gloire, c'eſt l'utilité publique qu'il cherche, & il parle en ſage dérrompé de cette vanité ordinaire aux Ecrivains. Il paroit qu'en cachant ſon nom, il ne croit pas faire un grand ſacrifice. Nous loüons ſa modeſtie, mais nous ne conviendrons pas avec lui qu'il ait eû raiſon de cacher ſon nom, c'eſt donner la torture aux Bibliothecaires: ſon livre n'eſt pas de ceux qui demeurent dans l'obſcurité, il ſera recherché, & il merite de l'être pour l'importance de la matiere, pour la doctrine exacte & ſenſée qu'il propoſe, & pour l'élegance du ſtile.

L'Auteur le partage en ſix ſections. La premiere traite de l'air, ſi neceſſaire à la vie, qu'on ne peut ceſſer de le reſpirer ſans mourir; ſi pénetrant, qu'il s'inſinuë dans toutes les parties du corps, qu'il parcourt les ſolides & ſe mêle aux liquides; ſi éficace, qu'il imprime ſes qualitez par tout où il paſſe: cauſe ordinaire des maladies, s'il eſt corrompu; principe de la ſanté, s'il eſt pur, ſerein, temperé. Il ne dépend pas de nous de changer les diſpoſitions de l'air; malgré nos ſoins les aſtres y verſent de malignes influences, la terre l'infecte de ſes vapeurs, les nüages l'obſcurciſſent, les ſaiſons l'al-

terent, les vens l'échauffent, le refroidissent, l'appesantissent, l'agitent : mais il dépend de nous de choisir pour nôtre habitation des situations heureuses, de fuir les mines, les cavernes, les forêts, les marais, les vallons trop serrez & trop ombragez, le voisinage des cloaques, des cimetieres, des boucheries, des poissonneries, des teinturiers, des eaux où l'on lave le lin & le chanvre. Contraint d'habiter les lieux mal sains, on peut corriger le vice de l'air en brûlant souvent des bois odoriferans, on peut encore se mettre à couvert de l'inégalité des saisons, & se faire dans ses appartemens, par l'usage adroit des rafraichissemens & du feu, un printems perpetuel.

L'empire des vens sur l'air est absolu, & l'on ne peut avoir trop d'attention à donner à ses chambres un aspect qui ferme l'entrée aux vens dangereux. L'exposition du nord-est est la plus saine, l'oüest est à craindre, le midi n'est pas favorable en France, on peut cependant s'exposer en hyver & au commencement du printems au sud-est. Le nord-est commode en été pourvû qu'il ne decline pas trop à l'oüest, l'Orient d'hiver est funeste quand il vient de la mer, ou qu'il passe sur des rivieres.

Quelques Medecins ont condamné l'usage des perruques : ce n'est pas le sentiment de l'Auteur, il le croit salutaire, mais il croit que l'usage des hypocaustes demande beaucoup de précautions, qu'il faut l'inter-

dire aux personnes maigres & bilieuses, qu'il n'est pas sûr d'y entrer avant que la digestion soit achevée, d'y demeurer trop long-tems, ni de s'y rencontrer avec des personnes mal saines, parceque dans un lieu renfermé & où le feu agit sur les corps, les vapeurs qui en sortent se mêlent, & portent leur malignité dans les corps sains en y rentrant. L'Auteur ne désapprouve pas les bains d'eau tiede, ou d'eau froide; il défend cependant les premiers aux personnes pleines d'humeurs, aux goutteux, à ceux dont les hemorroïdes coulent, ou qui sont sujets à quelque autre évacuation. Il défend les bains d'eau froide aux personnes d'un temperament foible & froid.

La seconde section enseigne quels alimens sont propres à conserver la santé, elle remplit les deux tiers du livre. Si l'on considere exactement les bons effets de l'eau, & qu'on les compare au mal qu'elle fait, on comprend que l'excès en seroit très-nuisible. L'eau de cîterne est plus saine que l'eau de riviere, & l'eau de riviere plus saine que l'eau de fontaine, pourvû que l'eau de cîterne passe par des canaux de terre, & qu'on ait soin de fermer la cîterne dans les tems d'orage. L'Auteur estime l'eau de la Seine, de la Loire & de la Garonne, mais il leur préfere l'eau du Rhône. Il ne fait de cas des fontaines que quand leur source est à

l'orient & qu'elles coulent de haut en bas au travers d'un ſable délié, & quand leur canal eſt expoſé aux rayons du ſoleil : il condamne celles qui paſſent par des tuyaux de plomb.

L'eau de puits eſt encore plus dangereuſe ſi le puits eſt profond & fermé ; mais ſi le puits communique à quelque fontaine, s'il reçoit les eaux de pluye, s'il n'eſt pas haut, & ſi l'air & le ſoleil peuvent en purifier l'eau, ſi on en tire ſouvent, on peut s'en ſervir ſans danger : les eaux de neiges fonduës ſont la cauſe de pluſieurs maladies, plus pernicieuſes encore ſont les eaux d'étang & de mare. Enfin la meilleure eau eſt la plus legere & la plus pure, qui n'a nul goût, qui s'échauffe promptement ſur le feu, & qui retirée du feu revient vîte à ſa fraîcheur naturelle.

Si l'Auteur condamne l'excès du vin & l'uſage des vins trop violens & mélangez, il conſeille même aux malades l'uſage moderé des vins naturels. Il préfere à tous les autres le vin de Rheims bien mûr : il n'interdit le vin qu'aux enfans, aux fébricitans & aux perſonnes extremement bilieuſes, à ceux qui ſont attaquez de maux de tête, ou d'un ulcere dans les parties nobles. La biere lui paroît à craindre : il entre dans un grand détail ſur la maniere de la faire pour qu'elle ſoit moins malſaine. L'hydromel, tel qu'on le boit en Pologne & en Moſcovie, échauffe beau-

coup, les aromates qu'on y mêle lui donnent cette mauvaise qualité; simple, on l'employe avec succès contre l'asthme & les autres maux de poitrine. Le cidre engendre des cruditez : le café est très-salutaire : le chocolat ne nuit qu'aux temperamens trop chauds, l'eau de vie & les boissons où elle entre sont des flammes liquides, des poisons lents : l'hypocras moins caustique peut servir aux estomacs foibles.

Le pain est le meilleur de tous les alimens. Celui de froment est plus sain qu'aucun autre, & plus la farine est déliée, plus il est salutaire. Le gros pain & le pain de seigle tiennent le ventre libre, mais ils pesent sur l'estomac & font un mauvais suc : le pain sans levain ne convient à personne, il cause des obstructions, il se digere difficilement. Il faut mettre au même rang les oublies, la pâtisserie, les massepains, les biscuits. Le pain pour être sain doit être bien cuit, avoir ce qu'on appelle des yeux, & être un peu salé; la croûte, sur tout si elle est brûlée, n'est pas si saine que la mie; les pituiteux en reçoivent moins de dommage que les bilieux. L'Auteur nie qu'Hippoctate ait dit que la repletion qui vient d'avoir mangé trop de pain fût très-mauvaise : il conseille cependant de manger plus de viande que de pain. Il proscrit presque absolument les legumes, & il ne fait grace

qu'à la purée de pois & aux oignons cuits. Le pourreau, ſelon nôtre Auteur, cauſe de crüelles migraines, les truffes diſpoſent à l'apoplexie, les raves gâtent les dens, excitent des coliques, forment des obſtructions. La liſte des maladies que les champignons cauſent eſt trop longue pour la tranſcrire. La ſcorſenere au contraire n'a rien que de ſalutaire, c'eſt une eſpece d'antidote.

L'uſage des herbes eſt auſſi avantageux que celui des racines eſt funeſte : la laituë, le pourpier, les épinars, la chicorée, la bugloſe, la bourache, l'oſeille, l'aſperge, calment la bile, purgent les humeurs corrompuës, dégagent le foye, fortifient le cœur. L'Auteur n'a pas ſi bonne opinion des choux, & s'il leur accorde la vertu de faire mourir les vers & de préſerver de l'yvreſſe, il les charge de beaucoup de mauvais effets, d'être peſans à l'eſtomac, de faire un ſuc groſſier & mélancolique, de nuire à la vûë. Il approuve l'uſage du cerfeuïl, du perſil, de la meliſſe, du houblon, de la pimprenelle, de la ſauge, du ſerpolet, du thin, du ſafran, du romarin, de la ſarriette, de la mente, de l'hyſſope & du fenoüil.

Les fruits, dit-il, ſont plus pour le plaiſir que pour la nourriture, ils ſe corrompent aiſément dans le corps. Les fruits bien mûrs, ou cuits, ſont moins à craindre que les fruits nouveaux. L'Auteur

voudroit qu'on commençât le repas par les fruits, il défend au moins de manger à la fin du repas des concombres, du melon, des raisins, des fraises, des pêches, des cerises, des meures, des figues, des prunes & des abricots : il permet de finir le repas par le coin confit, les grenades, les citrons, les oranges & les noix. L'usage des pommes ne lui semble pas aussi contraire à la santé, que l'usage des poires. Il accorde de grandes vertus aux limons. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de transcrire tous les préceptes de l'Auteur. Des fruits ils passe aux viandes. Il donne plusieurs regles pour distinguer celles qui sont les plus convenables à chaque temperament. La chair de cochon a ses partisans parmi les Medecins, nôtre Auteur n'est pas de ce nombre : il estime la chair de mouton depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Septembre, & il la préfere à l'agneau. Il dit encore plus de mal de la chair de bœuf que de la chair de cochon, il ne permet d'en manger qu'aux personnes robustes ; en hyver il veut qu'on l'assaisonne de vinaigre & de poivre, & il l'interdit aux mélancoliques.

Enfin de toute la grosse viande le veau seul & le chevreau ont son approbation : il préfere le sanglier au cochon, & le marcassin au cochon de lait. Selon lui, la chair des chevreüils & des dains est aussi

facile à digerer, qu'agréable au goût : il est dangereux de manger du cerf l'été, parceque cet animal se nourrit alors de serpens. La chair de lievre lui paroît avoir les mêmes qualitez que celle de bœuf, & être encore plus pesante & plus malsaine ; mais sur la fin du printems on peut manger des levrauts sans crainte. Les lapins son bons en tout tems.

Nous renvoyons le Lecteur au livre même, pour apprendre quelles parties des animaux sont propres à nourrir sans alterer la santé ; quel doit être l'usage du lait ; combien le fromage nuit, sur tout celui qui, vieux salé, püant, semble avertir par son odeur & par les vers qui en sortent, du mal qu'il va faire. Nous passons ce que l'Auteur dit des volailles, des oiseaux, des poissons, des ragoûts : mais n'oublions pas une regle generale qu'il donne après Hippocrate. *Une nourriture agréable doit être préferée à une nourriture plus saine, mais pour laquelle on sent du dégoût ;* il faut en cela écouter & croire la nature plus que les Medecins, pourvû cependant qu'on ne tombe pas dans l'excès.

Nôtre Auteur traite ensuite du tems de manger, des regles de la diete pour les personnes saines, pour les convalescens, & pour ceux qui sentent les premieres attaques de la maladie, selon les differens temperamens, les differens âges, les differentes saisons.

La troisiéme section est sur les excremens. La quatriéme parle du mouvement & du repos. La cinquiéme du sommeil & des veilles. La derniere section traite des passions, source la plus ordinaire des maladies. L'Auteur recommande fort à tous ceux qui veulent conserver leur santé, d'interrompre leur étude & leurs affaires par un exercice reglé. Il fait connoître les suites fâcheuses de l'habitude de s'endormir le jour après le repas, & il ne permet à ceux qui ne peuvent vaincre cette habitude, d'y ceder, que l'été, deux heures au moins après le repas, & la tête basse. Il veut qu'on s'endorme sur le côte droit, & il menace ceux qui dorment couchez sur le dos, de la pierre & d'autre maux aussi cruels. Il est persuadé que la Musique contribuë beacoup à la santé, en calmant les passions & en dissipant les mauvaises humeurs. Enfin il assûre *qu'une humeur gaye, un doux repos animé par quelque exercice, & une diete moderée, tiennent lieu de remedes & de Medecins.*

Quelques amateurs de la nouveauté se rebuteront peutêtre, de ce que nôtre Auteur parle encore le langage de Galien, & de ce qu'il détermine les qualitez des alimens par les degrez de chaleur, de froideur, de secheresse & d'humidité. La délicatesse de ces Messieurs est un peu bizarre. Qu'importe que l'on se serve de ce langage, ou de quelqu'un de ceux qui lui

ont ſuccedé tour à tour, qu'on diſe que tel aliment contient plus de ſel acide, & cet autre plus de ſel alcali, que les parties de cet aliment ſont branchuës, & celles de cet autre longues & droites, que cet aliment dans l'analiſe rend plus d'huile, & cet autre plus de ſel. Ces differentes expreſſions reviennent au même, c'eſt la même choſe expliquée differemment; c'eſt un pur jargon qu'il faut laiſſer aux Artiſtes. On détermine ſûrement par les effets, la nature & les qualitez des alimens. Nôtre Auteur ſuit auſſi cette méthode; & cette ſeconde maniere d'expliquer la bonté ou la malignité des alimens, doit ſuffire au Lecteur judicieux. Pour l'autre, qui remonte aux principes, elle eſt peu ſûre, & n'eſt propre qu'à faire naître des diſputes de mots, & qu'à occuper dans ces diſputes inutiles le loiſir forcé des Medecins qui manquent d'emploi.

ARTICLE LXVII.

EXPERIENCES ET OBSERVATIONS de la hauteur du Mercure dans le barometre, faites ſur diverſes montagnes pour en trouver la hauteur. Par le P. Laval Jeſuite Profeſſeur Royal d'Hydrographie dans le port de Marſeille.

AU mois d'Avril 1706. ayant pris par deux méthodes differentes la hau-

teur de la salle de l'Observatoire de Marseille par dessus la surface de la mer, elle fut trouvée de 144 pieds, ou de 24 toises: ayant fait au bord de la mer l'experience du mercure dans le barometre, il fut trouvé deux lignes & un tiers plus haut qu'il n'étoit dans le même tems à la salle de l'Observatoire dans le barometre simple qui y est en experience depuis l'an 1704. D'où on conclut que ces 2 lig. $\frac{1}{3}$ de mercure correspondoient aux 144 pieds de hauteur de la salle de l'Observatoire pardessus la mer, c'est à dire, 12 toises environ par ligne.

On résolut dès lors de suivre cette sorte d'observations, qui pouvoit être utile pour la découverte des hauteurs des plus hautes montagnes, par une méthode aisée à pratiquer.

La lettre de l'histoire de l'Academie des Sciences de 1703. que je reçus quelque tems après, où je vis cette découverte faite & poussée bien plus loin par Messieurs Cassini & Maraldi, me détermina tout à fait à travailler de mon côté sur ce sujet; c'est pourquoi, ayant eû ordre de Monseigneur le Comte de Pontchartrain d'aller sur les montagnes de la Sainte Baume faire des observations sur la refraction, j'y fis les experiences du barometre qu'on va rapporter, qui ont été suivies par d'autres sur diverses montagnes, qui font le sujet de ce memoire.

Mai 1712.

Le 20. Juin 1708. nous commençames à faire l'experience du barometre dans le logis de la Sainte Baume, & nous la fîmes aussi le même jour au Saint Pilon, comme on les verra dans la table suivante, après avoir expliqué la méthode dont je me suis servi dans toutes les observations qu'on rapportera ci-après.

Nous avons nettoyé soigneusement le mercure, en le faisant passer par un linge en quatre doubles, jusqu'à ce qu'il ne restât plus de saleté, les tubes étoient neufs & fort secs, ils ont 36 pouces de longueur, ils ont été chargez avec un entonnoir de verre, & après les avoir vuidez d'air exactement sans y en laisser aucune ampoule, & avoir achevé de les remplir, ils ont été plongez dans des bouteilles de verre les deux tiers pleines de mercure. Alors le vuide s'est fait à l'ordinaire, & on a pris avec soin la hauteur du vif argent depuis la surface du vif argent contenu dans le vase, jusqu'à la surface dans le tube.

TABLE.

Jours du mois de Juin.	*Hauteur du mercure à l'Observatoire de Marseille.*			*Hauteur du mercure à la Sainte Baume.*			*Hauteur du mercure au Saint Pilon.*		
Le 20 matin.	27 pou.	4 lig.	$\frac{1}{2}$	24 pou.	10 lig.	$\frac{1}{2}$	24 pou.	6 lig.	$\frac{1}{2}$
Le 21 matin.	27	4	$\frac{1}{4}$	24	10		24	6	
Le 22 matin.	27	5	$\frac{1}{2}$	24	10	$\frac{3}{4}$	24	6	$\frac{1}{2}$
Le 23 matin.	27	6	$\frac{1}{4}$	25	0		24	7	
Le 24 le soir.	27	4		24	10		24	5	
Le 25 matin.	27	5	$\frac{1}{4}$	24	11		24	7	$\frac{3}{4}$
Le 26 matin.	27	6		24	11	$\frac{1}{2}$	24	7	$\frac{1}{2}$
Le 27 le soir.	27	4		24	10		24	6	$\frac{1}{2}$
Le 28 matin.	27	3	$\frac{1}{2}$	24	10		24	6	
Le 29 matin.	27	4		24	10		24	6	

Le vingt-septiéme Juin on fit l'experience du barometre au bas du rocher, là où il cesse d'être coupé à plomb, & où il s'unit avec le talus de la montagne. Le mercure est monté à 24 pou. 10 lig. $\frac{1}{2}$. Cette hauteur du rocher mesurée avec un cordeau gros comme le bout du doigt, fut trouvée de 63 toises depuis le Saint Pilon jusqu'au lieu où on fit l'experience.

Le vingt-neuf Juin au matin on monta au sommet de la montagne des Beguines qui reste à l'est du Saint Pilon, on y fit l'experience du barometre, le mercure monta à 24 pouces une ligne.

Le vingtneuviéme Juin l'après midi on descendit dans la plaine qui est au dessous de la Sainte Baume, qu'on appelle le plan d'Aups, le mercure monta dans le tube à 25 pou. 6 lig.

Le 20. Août 1708. étant à Gardanne nous mîmes un barometre en l'experience, de la même maniere qu'au Saint Pilon, le mercure monta dans le tube à 27 pou. une ligne.

Le 22. Août 1708. nous montames sur une montagne qui est au sud de Gardanne, & au n. n. e. de Marseille, qu'on voit aisément de là, aussi bien que la mer & le terroir de Marseille : nous eumes assez de peine à charger le tube de vif-argent, il fallut recommencer quatre fois ; le vent de s. o. ayant un peu humecté le tube, on eut peine à le purger d'air, & quelque diligence que nous y ayions apporté,

il est toûjours resté quelques petites ampoules d'air mêlées avec le vif-argent le long des parois du tube. Le mercure monta à 25. pou. 7. lig.

Le 18. Juin 1711. étant à Saint Paul trois Châteaux, ville du bas Dauphiné à 2 lieuës du Rhône, on fit l'experience du barometre dans une chambre du palais Episcopal, laquelle est au rez de chaussée de la terrasse, qui est le lieu le plus élevé de cette ville, on chargea de vif-argent un tube neuf de 32 pouces, on vuida avec soin les ampoules d'air restées dans le tube, l'experience fut réïterée trois fois, le mercure est toûjours monté à 27 pou. 2 lig. $\frac{1}{3}$.

Il étoit pour lors à l'Observatoire de Marseille à 27 pou. 6 lig. $\frac{2}{3}$.

Le 25. Juin 1711. étant à Bedoüin, village du Comtat Venaissin qui est au pied du mont-Ventoux, le tube de 32 pouces ayant été chargé de mercure, & vuidé exactement des ampoules d'air, on plongea le tube dans un vase presque plein de mercure tenant le doigt à l'orifice du tube, après qu'on eut ôté le doigt, le vuide se fit à l'ordinaire, la hauteur du mercure fut de 26 pou. 10 lig. on réïtera l'experience.

Etant monté au plus haut du mont-Ventoux le 26. Juin 1711. on y fit par deux fois l'experience du barometre. A la premiere, qui est la moins sûre, le mercure est resté à 22 pou. 5 lignes.

A la seconde experience, le tube ayant été vuidé d'air avec soin, ensorte que personne n'apperçût aucune ampoule le long des parois du tube, le mercure est resté à 22 pou. 4 lig.

Le 25 & le 26. Juin le mercure fut toûjours à la même hauteur de 27 pouces 6 lignes $\frac{1}{3}$ à l'Observatoire de Marseille.

Reflexions sur ces diverses hauteurs du barometre comparées ensemble, pour connoître la hauteur des montagnes, qui est le plus grand usage qu'on puisse tirer de ces experiences.

On peut voir dans les Memoires de l'Academie Royale des Sciences de 1703. page 229. & dans ceux de 1705. page 72. comment Messieurs Cassini le fils & Maraldi se sont servis habilement des hauteurs du mercure dans le barometre, pour en conclurre la hauteur des montagnes, où ils ont fait ces experiences. Nous allons appliquer ici cette même méthode dans les mêmes vûës pour la perfectionner toûjours davantage, s'il se peut, & tirer tous les avantages qu'on pourra de ces observations faites avec soin.

Par les observations du barometre rapportées dans la table, on voit que le mercure étoit constamment plus haut de quatre lignes à la Sainte Baume qu'au Saint Pilon. Ces 4 lignes, sélon la table de Mr. Cassini, font équilibre avec 67 toises d'air, dont le Saint Pilon seroit plus haut que

la Sainte Baume, où le second barometre étoit en experience. Cependant on n'a trouvé que 63 toises par la mesure qu'on en a faite avec un cordeau, jusqu'à un endroit plus bas de quelques toises que le lieu où le barometre étoit en experience.

Le mercure étoit plus haut au bas du rocher qu'au Saint Pilon de 4 lignes $\frac{5}{6}$ qui font équilibre avec 80 toises 2 pieds d'air ; ce qui donne 17 toises de plus que nous n'en avons trouvé par la mesure actuelle.

Le mercure étoit plus haut au Saint Pilon qu'aux Beguines de 5 lignes, lesquelles font équilibre avec 86 toises $\frac{2}{3}$ d'air, dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le Saint Pilon ; mais par les observations qui ont été faites géometriquement de ces deux montagnes depuis le plan d'Aups, la hauteur des Beguines pardessus le Saint Pilon a été trouvée de 83 toises : la difference entre ces hauteurs ne seroit que de 3 toises 4 pieds, laquelle n'est pas fort considerable. Ce qui confirme la bonté de l'hypothese de Mr. Maraldi & de la table de Mr. Cassini.

La difference entre la hauteur du mercure à la Sainte Baume & au plan d'Aups est de 8 lignes, dont il étoit plus bas à la Sainte Baume ; elles font équilibre avec 126 toises d'air. Il resulte du calcul tiré des observations géometriques 130 toises, dont la Sainte Baume est plus haute que le plan d'Aups ; ainsi la difference n'est que de 4 toises.

Ajoutant quatre lignes de mercure depuis la Sainte Baume au Saint Pilon, qui font équilibre avec 402 pieds d'air, la hauteur du Saint Pilon pardessus le plan d'Aups est de 193 toises, par les mesures géometriques elle resulte de 181 toise; il y auroit donc une difference de douze toises.

Les 5 lignes de mercure dont le barometre differoit du Saint Pilon aux Beguines, lesquelles font équilibre avec 120 pieds d'air, y étant ajoutées, donneroient 17 lignes de difference de hauteur entre le plan d'Aups & la pointe des Beguines, qui seroient en équilibre avec 279 toises ⅔ dont la pointe des Beguines seroit plus haute que le plan d'Aups; mais par le calcul qui resulte des operations géometriques, la pointe des Beguines est élevée au dessus du plan d'Aups de 264 toises, il y auroit donc une difference de 15 toises.

Pour 47 lignes d'abaissement du mercure dans le tube à la pointe des Beguines, plus qu'au bord de la mer, où l'on suppose la hauteur du mercure à 28 pouces, on auroit 655 toises d'air en équilibre avec ces 47 lignes; la pointe des Beguines seroit donc élevée de 655 toises. Par le calcul géometrique qui en a été fait, elle a été trouvée haute de 649 toises, ce qui s'accorderoit à six toises près. Pour 42 lignes de mercure de difference au bord de la mer & au Saint Pilon, on auroit 569 toises de hauteur du Saint Pilon par def-

ſus la mer, par une ſuite des mêmes calculs géometriques ſa hauteur a été trouvée de 566 toiſes, ce qui s'accorderoit à trois toiſes près.

Mais comme par le barometre qui étoit en ce tems-là en experience dans la ſalle de l'Obſervatoire, on connoît que le mercure ne pouvoit être monté plus haut au bord de la mer que de 27 pouces 8 lignes ½, il y auroit une difference ſouſtractive de 34 toiſes; donc par le barometre l'on s'écarteroit par défaut de 28 toiſes de la hauteur trouvée géometriquement pour la pointe des Beguines, & de 31 pour celle du Saint Pilon. De même par le barometre qui étoit en experience à la Sainte Baume, on à ſa hauteur au deſſus de la mer de 487 toiſes, deſquelles ôtant 34 toiſes pour les raiſons rapportées ci-deſſus, reſte 453 toiſes; mais par le calcul géometrique on l'a déterminée de 513 toiſes: il y auroit donc une difference défective de 60 toiſes, & de 26 toiſes, ſi on n'a pas égard à la correction des 34 toiſes.

De même pour la hauteur du plan d'Aups par deſſus la mer trouvée par le barometre de 370 toiſes, il y auroit une difference défective de 25 toiſes d'avec la hauteur déterminée par le calcul géometrique, n'ayant pas même égard à la correction. Il paroit donc de tout ceci, que quoi qu'on puiſſe employer la méthode de meſurer la hauteur des montagnes par la hauteur du mercure dans le barome-

tre, lorſqu'on n'a pas beſoin d'une grande préciſion, on ne doit pourtant pas s'en ſervir, quand il s'agit d'établir ſur cette hauteur trouvée quelque point important à l'Aſtronomie, ou à la Geometrie, ce qui va encore être confirmé par le Pilon du Roi.

Par des calculs géometriques la hauteur du Pilon du Roi par deſſus la ſurface de la mer, a été trouvée de 387 toiſes; mais par le barometre dans lequel le mercure monta à 25 pouces 7 lignes, on auroit 362 toiſes 3 pieds d'air, qui font équilibre avec ce qui manque de mercure pour aller à 28 pouces, ce qui ſeroit la hauteur de ce Pilon par deſſus la mer, à laquelle ſi on ajoute 13 toiſes pour la hauteur du rocher auquel ſe termine l'obſervation géometrique, au pied duquel on fit l'experience du barometre faute de pouvoir grimper ſur ce rocher, le Pilon du Roi ſeroit élevé au-deſſus de la mer de 375 toiſes 3 pieds; ce qui donne difference par défaut de 11 toiſes & demie.

A Gardanne le mercure monta à 27 pouces 1 ligne; d'où, ſelon la même table, il s'enſuit que ce lieu ſeroit élevé pardeſſus la mer de 109 toiſes; mais parceque le 20. Août 1708. le mercure ne monta à l'Obſervatoire de Marſeille qu'à 27 pouces 6 lignes, il s'enſuit qu'au bord de la mer il n'étoit alors qu'à 27 pouces 8 lignes $\frac{2}{3}$. ainſi il faut rabattre 26 toiſes de cette hauteur, & établir l'élevation de Gardanne pardeſſus la mer de 83 toiſes. A St. Paul

trois Châteaux le 18 Juin 1711. le mercure est monté dans le barometre à 27 pouces 2 lignes, lesquelles donnent 109 toises un pied, dont St. Paul seroit élevé audessus de la superficie de la mer ; mais parceque le barometre de l'Observatoire de Marseille n'étoit alors qu'à 27 pouces 6 lignes $\frac{2}{3}$. il s'ensuit qu'au bord de la mer le barometre seroit monté ce jour là à 27 pouces 9 lignes.

Il faut donc ôter 31 toises pour les 5 lignes de mercure, qui manquent jusqu'à 28 pouces, qui est le terme que Mr. Cassini prend pour la hauteur du mercure au bord de la mer : reste donc pour la hauteur de St. Paul audessus de la mer 78 toises 1 pied.

A Bedouïn le mercure s'est tenu à 26 pouces 10 lignes, qui répondent à 150 toises 3 pieds, dont il faut encore ôter 31 toises, parceque le barometre de l'Observatoire de Marseille étoit encore à 27 pouces 6 lignes le 25. Juin 1711. Reste donc pour la hauteur de Bedouïn au dessus de la surface de la mer 126 toises 3 pieds.

Au Mont-Ventoux le mercure monta dans le barometre à 22 pouces 4 lignes le 26 Juin 1711. d'où on conclut la hauteur du Mont Ventoux par dessus la mer de 1071 toises, mais le barometre de Marseille étoit alors à 27 pouces 6 lignes $\frac{1}{3}$. Il faut donc encore ôter 31 toises, d'où il reste pour la hauteur du Mont-Ventoux sur la mer 1040 toises ; la même que Mr.

Maraldi établit dans les Memoires de l'Academie de 1703. page 237. on ne ſçait par quelle voïe, à 4 toiſes près la mettant à 1036 toiſes.

Il faut encore remarquer que plus les hauteurs des montagnes qu'on veut meſurer par le barometre ſeront grandes, moins ſenſible ſera l'erreur qui pourra ſe gliſſer dans la détermination de cette hauteur: cela paroît par ce qu'on vient de dire, & parcequ'il n'eſt pas plus malaiſé de déterminer la hauteur du mercure dans le barometre à 20 pouces qu'à 27 & que la difference d'une demie ligne, & même d'une ligne, ne devient pas conſiderable ſur une grande hauteur. 10 Toiſes qui ſont conſiderables ſur une hauteur de 100 toiſes, l'étant dix fois moins ſur une hauteur de 1000 toiſes.

Il eſt donc avantageux d'avoir trouvé cette maniere de meſurer les montagnes, ſurtout ſi on a un barometre en experience au bord de la mer, ou dans un lieu peu éloigné, comme je l'ai ici. Car il eſt beaucoup plus aiſé de porter ſur les plus hautes montagnes un barometre, que les inſtrumens neceſſaires pour meſurer ces hauteurs géometriquement. Le calcul en eſt auſſi beaucoup plus facile, quoique, comme dit Mr. Maraldi, il y ait de la difficulté à rencontrer toujours juſte dans des experiences auſſi délicates, & que cette méthode ſoit ſujette à divers inconveniens, tels que ſont la difficulté à bien purger le mer-

cure, d'avoir des tubes toujours bien secs, de chasser toutes les ampoules d'air, qui se mêle avec le mercure quand on remplit le tube, d'estimer au juste jusqu'à un quart de ligne, ce qui est toujours necessaire, mais plus encore à mesure que l'on est dans des lieux plus élevez, où un quart de ligne, par exemple, à 24 pouces de hauteur de vif argent, qui répondent à *676* toises de hauteur d'air sur la surface de la mer, vaut 4 toises $\frac{1}{2}$.

D'ailleurs il faut avoir égard à la constitution de l'air, qui n'est pas d'une égale densité, ou si on veut, d'une densité proportionnelle en divers lieux dans le même tems; ce qui introduit quelque variation dans le rapport des colonnes de mercure & d'air correspondantes. C'est pourquoi il semble necessaire pour conclurre avec plus de justesse les hauteurs des montagnes par cette méthode, qu'ayant deux barometres en experience en des lieux de diverse élevation, on prenne le milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans un lieu, & encore le milieu entre la variation de la hauteur du mercure dans l'autre lieu; alors on pourra conclurre avec moins de danger & une plus grande assûrance, la diverse hauteur de ces lieux. En effet, jettant les yeux sur la table des observations du barometre de l'Observatoire de Marseille & de la Sainte Baume, on trouve beaucoup plus de variations dans les hauteurs

du mercure à Marseille, qu'au St. Pilon, ou à la Sainte Baume, où les barometres se sont accordez constamment & n'ont varié que de deux lignes ; au lieu qu'à Marseille il a varié depuis 27 pouces 6 lignes jusqu'à 27 pouces 3 lignes & demie, & il n'a jamais été un jour entier à la même hauteur, ce qu'on peut, ce me semble, attribuer à deux causes.

La premiere.

Que la chaleur de l'air a été plus constamment la même à la Sainte Baume & au St Pilon qu'à Marseille, ce qui se prouve par le thermometre mis en experience dans le même tems en ces divers lieux. Ainsi le barometre devenant thermometre, il a dû varier plus sensiblement à Marseille qu'à la Sainte Baume ; d'où l'on voit que le mercure est plus sensible à la chaleur, qu'à la froideur de l'air, & qu'il ne faut pas attribuer uniquement à la plus grande, ou à la moindre pesanteur de l'atmosphere, la variation journaliere du barometre, comme Mr. Amontons l'a remarqué.

La seconde.

Est que plus on est élevé, moins l'air est dense ; ainsi étant moins mêlé de matiere heterogene & plus rare ; il est moins sujet

à diverses alterations qui contribuent à sa pesanteur, ou à sa legereté, suivant qu'il y a plus ou moins de cette matiere heterogene. Delà vient que même quand il y avoit des broüillards, ou des tems nubileux à la Sainte Baume, cependant les barometres de la Sainte Baume & du St. Pilon n'ont vatié que d'une ligne, au lieu que dans ce même tems il varioit à Marseille de deux lignes & demie, quoique les vens de n. o. ou de s. e. ayent été dans ce tems pour le moins aussi frais au St Pilon qu'à Marseille : cequi prouve que tout le reste étant égal, l'air des montagnes doit être meilleur pour la santé & pout la vie des hommes, dans lesquels l'air circule continuellement avec le sang, dont il est un des principaux moteurs par son ressort.

Il paroit par toutes ces reflexions que les soins & les précautions qu'on a apportées, peuvent servir à rendte cette méthode plus utile & plus universelle. Il s'agit ici de peu de choses, *in tenui labor, at tenuis non gloria*; mais il en revient de grands avantages, en quoi certainement on ne sçauroit trop loüer l'habileté & la sagacité de Mrs. Cassini & Maraldi, d'avoir formé une hypothese & une table qui approche si fort des observations, & meilleure de beaucoup que celle de Mt. Mariette, cet homme d'ailleurs si habile, & si éclaité, qui a été un des plus grands ornemens de l'Academie Royale des Siences.

Mai 1712.

Si les propositions de la table de Mr. Cassini ne s'accordent pas aux observations avec une plus grande justesse & précision, on peut dire que ce n'est pas toujours le défaut de la table ; mais une espece de défaut de la nature, qui ne nous donne pas toujours une densité proportionnée, ou le défaut de l'œil, qui ne peut mesurer les hauteurs du mercure dans le tube du barometre avec autant de justesse qu'il conviendroit, ou quelqu'une des autres causes qu'on a rapportées ci-devant ; mais tel est le sort des ouvrages les plus parfaits. On voit bien qu'on pourroit les porter encore plus loin, dans ces ouvrages là il en coûte souvent plus de faire un pas au-delà de certains points de perfection, qu'il n'en avoit coûté de faire les cent pas précedens.

ARTICLE LXVIII.

OBSERVATIONS SUR l'Agriculture & le Jardinage &c. Par Mr. Angran de Ruëneuve Conseiller du Roi en l'Election d'Orleans. A Paris, chez Claude Prudhomme au Palais. 1712. *deux tomes*, in 12. *premier tome pages* 384. *second tome pages* 406 *sans la préface & les tables.*

L'Ouvrage que Mr. Angran donne au Public est le fruit de plus de vingt ans d'application à chercher les moyens de

perfectionner l'Agriculture & le Jardinage. Les observations qu'il fait sur cette matiere doivent être d'autant plus estimées, qu'elles contiennent pour la plûpart des choses qu'il a lui même éprouvées plusieurs fois. Après avoir fait l'éloge de ces deux Arts, si anciens & si utiles à l'homme, il vient à ses observations, parmi lesquelles on en trouvera un très-grand nombre de singulieres, & qui lui sont propres. Il n'est pas possible de les renfermer toutes dans les bornes étroites d'un extrait. On en indiquera seulement quelques unes pour mettre le Lecteur en état de juger du merite de tout l'ouvrage.

Quoique dans ces païs où la chaleur est rarement excessive, dit-il au ch. 2. l'exposition la meilleure pour les arbres fruitiers soit celle du midi, cependant cette exposition n'est pas la plus favorable pour les pépinieres. Il ne faut aux jeunes arbres qu'une chaleur mediocre : quand elle est trop grande, elle les fait souffrir, & les empêche de faire de belles productions. Son sentiment est donc que les Jardiniers qui font des pépinieres, doivent, autant qu'ils le peuvent, préferer l'exposition du levant à toutes les autres ; & il conseille à ceux qui achetent de jeunes abres, de ne choisir que ceux qui sont venus à cette exposition : les arbres y sont plus sains, les fruits en sont meilleurs & viennent plûtôt.

La bergamote doit toujours être exposée

au levant ; ſans quoi l'arbre qui la produit eſt ſujet au chancre. Les tigres nuiſent beaucoup au bon-chrétien d'hyver, lorſqu'il eſt planté au midi. On ne doit planter à l'expoſition du couchant que quelques poiriers d'hyver ; & à celle du ſeptentrion il ne faut point d'arbres fruitiers, ſi ce n'eſt quelques pruniers, ou ceriſiers hâtifs & à haute tige. Cependant dans les jardins ſpatieux, où les eſpaliers ont une grande étenduë, il eſt bon d'avoir des mêmes eſpeces à des expoſitions differentes, afin que les arbres ne manquent pas tous la même année, & que leurs fruits ne mûriſſent pas au même tems.

Les fruits dont on tire les pepins, ou les noyaux, pour ſemer, dit-il au ch. 3. doivent être parfaitement mûrs. Si les graines ſont de leur nature difficiles à germer, il les faut laiſſer quelque tems tremper dans de l'eau où on a mis un peu de nitre, & enſuite les arroſer avec la même eau, lorſqu'on les a miſes en terre. Il y a deux tems propres pour ſemer les pepins ; le mois de Novembre & celui de Février. Ils levent mieux quand ils ont été ſemez au mois de Novembre, pourvû que pendant l'hyver on ait eû ſoin de bien couvrir de fumier de cheval la planche, & de les préſerver de la gelée. Pour faire ſûrement germer les noyaux, il faut les mettre avant l'hyver dans des mannequins, où il y ait au fond de la terre ſabloneuſe ; les y arranger par

lits, couvrir chaque lit de deux pouces ou environ de cette terre, & mettre ces mannequins dans une ſerre, où ils ſoient à couvert de la gelée.

Mr. Angran conſeille aux Jardiniers de faire enſorte, lorſque la greffe commence à pouſſer, qu'il n'y reſte qu'un ſeul bourgeon en haut, pour faire une plus belle tige. Mais il ne veut pas qu'on ôte les petites branches qui viennent autour de la tige provenant de la greffe. Si on les ôte, l'arbre devient ſi long & ſi menu, qu'il ne peut plus ſe ſoutenir ſans appui, & cet appui bleſſe ordinairement l'écorce.

Le quatriéme chapitre eſt un des plus curieux de tout l'ouvrage, & qui fait le plus de plaiſir. L'Auteur y traite fort au long de la greffe, & de toutes les manieres de greffer, & il fait là deſſus un grand nombre d'obſervations, dont pluſieurs ſont nouvelles, & toutes très-utiles. Il y a beaucoup à apprendre dans le chapitre ſuivant, où l'on marque dans un grand détail quelles ſortes de fruits conviennent à chaque eſpece de terre, & où l'on fournit pluſieurs moyens de rendre meilleures les terres qui ſont mauvaiſes, & de renouveller celles qui ſont uſées. Le chapitre ſixiéme & le ſeptiéme contiennent toutes les regles neceſſaires pour planter à propos toutes ſortes d'arbres fruitiers, ou non.

Mr. Angran s'applique dans le huitié. à donner des marques auxquelles on puiſſe

reconnoître, tant dedans que hors les pépinieres, les bons arbres d'avec les mauvais. On peut acheter dans la pépiniere un arbre, quand le jet de l'année en est vigoureux, & qu'il n'est alteré, ni à l'extremité des branches, ni aux feuïlles. Mais on n'est assûré de sa bonté, que quand on en trouve les racines saines & fortes. La tige des poiriers en plein vent doit être droite, & assez forte pour pouvoir se soûtenir d'elle même : mais il faut bien prendre garde, surtout pour les poiriers en plein vent, de n'être point trompé aux especes. Les bons arbres ont dans la pépiniere une écorce luisante & nette, c'est à dire, qui n'a ni mousse, ni gomme autour du tronc, ni chancre, ni galle, ni pourriture. Quand les arbres sont hors la pépiniere, il faut examiner 1°. S'il n'y a pas trop long tems qu'ils sont arrachez, ce qu'on reconnoît aux rides de l'écorce & à la secheresse du bois. 2°. Si leurs racines ne sont, ni éclatées, ni pourries, ni trop seches; & si elles sont proportionnées à la grosseur & à la longueur des tiges. 3°. Si les racines des arbres à haute tige sont en assez grand nombre, & s'il y en a de tous les côtez.

Le neuviéme chapitre, qui est le dernier de la premiere partie, est un des plus necessaires, & qui fait le mieux connoître la capacité de l'Auteur. Il y traite de la maniere de tailler les arbres, & il fait sur cela une infinité de remarques, dont plu-

ſieurs ſont nouvelles, & confirmées par l'experience qui en a été faite.

La ſeconde partie ne contient que ſept chapitres. L'Auteur parle dans le premier des differens labours qu'il faut donner aux jeunes arbres. Il y fournit auſſi un moyen facile de tenir dans toutes les ſaiſons les allées des jardins fort propres, ſans qu'il y croiſſe aucunes herbes.

Pour avoir des fruits qui ſoient beaux & excellens, „ l'experience m'a appris, „ dit Mr. Angran ch. 2. qu'il faut les dé- „ couvrir vingt à vingt cinq jours avant „ leur maturité..... Un fruit qui n'aura „ pas toûjours été à l'ombre ſera d'une „ couleur plus vive & deviendra meilleur... „ Il faut découvrir les poires d'été dès les „ premiers jours de Juillet, celles d'au- „ tonne vers le 12. ou le 15. d'Août, & „ celles d'hyver au 8. ou 10. Septembre.... „ Il faut d'abord couper ſeulement avec „ des ciſeaux les feuïlles qui ſont ſur les „ poires, & quand le fruit aura acquis „ toute ſa groſſeur, il faut ôter toutes les „ feuïlles qui ſont autour.... On doit auſ- „ ſi effeuïller les pêches tardives vingt ou „ vingt deux jours avant qu'elles ſoient „ mûres.... Pour faire prendre un beau „ coloris aux poires, pommes & pêches „ qui viennent dans un terroir humide & „ gras, il n'y a qu'à prendre un long bâton, „ au bout duquel on attachera un linge „ blanc & trempé dans l'eau claire, &

„ qu'à faire un peu toucher ce linge moüillé
„ à ces fruits dans le tems que le soleil est
„ le plus ardent. Pourvû qu'on le fasse
„ deux ou trois fois la semaine dans le mois
„ d'Août seulement, les fruits prendront
„ une belle couleur.

Le ch. 3. de cette seconde partie contient divers secrets pour faire perir les insectes, & animaux ennemis des arbres & des fruits. L'Auteur commence par les tigres, qui s'attachent plus communément aux poiriers de bon-chrétien d'hyver, lorsqu'ils sont en espalier à l'exposition du midi dans un terroir sec & sabloneux.
„ Pour les faire périr, il faut prendre de la
„ fougere bien seche, & y mettre le feu
„ à deux ou trois pieds de l'arbre, ensorte
„ que le vent porte la fumée sur toutes les
„ feuïlles & les branches de l'arbre. La va-
„ peur de la chaux vive & la décoction
„ d'absynthe sont aussi un excellent remede
„ contre ces insectes. Pour empêcher que
les fourmis ne gâtent un arbre, il n'y a qu'à attacher autour du tronc de la laine fraîchement coupée de dessous le ventre d'un mouton, l'odeur forte de cette laine écarte les fourmis. On les empêche aussi de gravir dans les arbres en faisant autour du tronc un cercle avec de la gluë, & avec cette espece de gomme dont on se sert pour guerir la galle des moutons. Enfin on fait périr les fourmis & leurs œufs, en jettant dans la fourmillere, au mois

d'Avril, ou au mois d'Août, de l'eau toute bouïllante. On empêche les chenilles de monter aux arbres fruitiers en frottant le bas de la tige avec du ſain doux. Il ſeroit trop long de tranſcrire ici tous les autres ſecrets que Mr. Angran rapporte pour faire périr & pour écarter les inſectes & les animaux qui gârentles jardins.

On doit toujours, dit Mr. Angran. ch. 4. faire les couches à l'expoſition du midi. On n'y doit employer que du fumier de cheval, auquel on mêlera un peu de fumier de mouton. Quand la couche a la hauteur de trois pieds & demi, on y met du terreau à l'épaiſſeur de huit ou neuf pouces, & ſix ou ſept jours après on peut ſemer les graines. Sitôt que les graines ſont levées, il faut couvrir les couches pendant le jour avec des cloches de verre, & pendant la nuit avec des paillaſſons, ſur tout aux mois de Février & de Mars, où les nuits ſont ordinairement fort fraîches. Enſuite l'Auteur fait pluſieurs remarques par rapport aux differentes graines qu'on ſeme ſur les couches.

Dans le cinquiéme chapitre l'Auteur traite des labours qu'il faut donner aux terres propres à produire des blez & d'autres grains. Les laboureurs avant que de ſemer le froment, ont ſoin de l'enduire d'une teinture de chaux vive : ce qu'ils appellent *échauler* le froment. Mr. Angran propoſe deux manieres nouvelles de le faire. La pre-

miere eſt ,, de prendre un grand baquet
,, dans lequel on mette neuf à dix ſceaux
,, d'eau froide, & environ 23 livres peſant
,, de chaux vive la plus nouvelle qu'il ſe
,, pourra. Sur cette chaux il faut mettre un
,, ſceau d'eau chaude, & remüer la chaux
,, juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement étein-
,, te & détrempée. On prend enſuite une
,, corbeille d'ozier qui puiſſe aiſément en-
,, trer dans le baquet, & on y met le fro-
,, ment, en ſorte qu'il puiſſe tremper dans
,, l'eau de chaux, où on le tourne avec un
,, gros morceau de bois. Cela fait, on leve
,, la corbeille, & après avoir fait égoutter
,, l'eau dans le baquet, on en ôte le grain,
,, qu'il faut remüer quinze heures après de
,, quatre heures en quatre heures, juſqu'à
,, ce qu'il ſoit ſec. Cette méthode ſe prati-
,, que depuis quelques années en quelques
,, lieux de la Beauce & du Berri.

La ſeconde maniere d'échauler le fro-
ment eſt celle-ci. ,, On choiſit le plus gros
,, & le plus mûr : on en fait un lit de l'é-
,, paiſſeur de deux pouces, qu'on arroſe
,, avec de l'eau claire, & qu'on ſaupoudre
,, enſuite avec un peu d'alun & de chaux
,, vive bien pulveriſée.... On continuë
,, ainſi juſqu'à ce qu'on ait échaulé tout ce
,, qu'il faut pour enſemencer les terres, &
,, on entaſſe le tout dans un coin du gre-
,, nier, afin de le faire un peu ſüer.

Mr. Angran aſſûre qu'il a éprouvé l'uti-
lité de ce ſecret. ,, Avant de le ſçavoir,

„ dit-il , je recueïllois quaſi tous les ans „ du blé bruiné ou niélé , parce que mon „ terroit eſt froid & humide. Mais depuis „ que je l'ai pratiqué , ajoute-t'il , je n'en „ ai que de beau & bien clair. Il ne faut pas omettre l'avis qu'il donne au même endroit , qui eſt que le froment deſtiné à enſemencer les terres doit être battu , ſitôt qu'il eſt dans la grange , ſans qu'on lui donne le tems de ſüer dans l'épi.

Le ſixiéme chapitre eſt tout entier ſur la maniere de planter & de cultiver les vignes , & de faire le vin & les rapez & toutes les autres boiſſons. Dans le dernier on propoſe pluſieurs moyens pour élever & cultiver les orangers & citronniers , & les arbuſtes qui ſervent d'ornement aux orangeries & aux jardins.

Cet ouvrage , dont le ſtile eſt ſimple & aiſé , eſt très-inſtructif. Il peut ſervir, non-ſeulement à ceux qui s'appliquent eux-mêmes à l'Agriculture & au Jardinage , mais generalement à tous ceux qui ont des terres à faire valoir. En conſultant ce livre , ils le trouveront en état de connoître ſi leurs Jardiniers , leurs Laboureurs , leurs Vignerons, cultivent comme il faut leur terre. D'ailleurs on le lit avec plaiſir , à cauſe de la varieté des matieres , & des obſervations curieuſes que l'Auteur a eû ſoin d'y ſemer partout.

ARTICLE LXIX.

EXTRAIT D'UN DISCOURS sur la respiration des plantes, prononcé à l'ouverture de l'Université dans le College de Toulouse de la Compagnie de Jesus, par le Professeur de Physique de la même Compagnie, le 20. *Octobre* 1710.

IL y a déja quelques années qu'un Auteur celebre a commencé de soupçonner que les plantes respirent ; mais on peut dire qu'il s'en est tenu là, n'ayant donné cette pensée que pour une pure conjecture, ainsi qu'il s'est expliqué *, & ne l'ayant appuyée que sur une simple & fort legere convenance. Quelques Philosophes qui en ont parlé après lui par occasion, ne nous en ont pas appris davantage ; & c'est ce qui donne lieu d'examiner maintenant ce qu'il faut penser de la verité de ce probleme.

Pour le résoudre d'une maniere qui puisse l'éclaircir, deux choses paroissent necessaires ; l'une de prouver que les plantes ont en effet une sorte de respiration, & d'expliquer en quoi consiste cette espece de respiration qui leur est propre. L'autre de développer la structure mécanique, d'où répond dans les plantes ce mouve-

* *Ut conjectura fas est..... Malpighi, de Anathome plant. p.* 32.

ment de reſpiration. Or c'eſt ce qu'on s'eſt propoſé dans ce diſcours.

Je ne doute pas, dit l'Auteur, que ce que j'ai à dire ſur la reſpiration des plantes, ne paroiſſe encore fort ſurprenant à bien des gens. Peutêtre le regardera-t'on comme une de ces ſubtilitez, que les Philoſophes aiment quelquefois à debiter, moins pour contenter l'eſprit par quelque choſe de plauſible & de ſenſé, que pour l'amuſer agréablement par la ſurpriſe que cauſe la nouveauté d'un ſentiment extraordinaire & inconnu. Je prie cependant ceux qui m'écoutent, c'eſt toujours l'Auteur qui parle, de ſuſpendre pour un moment leur jugement, & de conſiderer qu'on voit tous les jours bien des choſes qui ſurprennent d'abord, & qui cependant ſe trouvent veritables, quand on les examine de plus près.

Lors qu'on debita, il y a quelques années, que le ſuc circule dans les plantes, à peu-près comme le ſang dans le corps des animaux, le monde fut ſurpris. On eſt enſuite inſenſiblement revenu de cette ſurpriſe, & l'on s'eſt enfin accoutumé à cette verité. Aujourd'hui même, ſi j'avançois ici avec quelques Auteurs modernes, que les poiſſons reſpirent au milieu de l'eau, je ne ſçai comment cette propoſition ſeroit reçûë. Il eſt certain néanmoins que les poiſſons reſpirent veritablement, & qu'ils reſpirent l'air contenu entre les par-

ties de l'eau. La chose même est si évidente, qu'on n'a pour les faire mourir qu'à les mettre dans une eau bien purgée, c'est à dire, dans celle dont on a séparé l'air. Voyons donc s'il en seroit des plantes comme des poissons.

Trois choses paroissent assez décisives sur ce point, & je vais les établir l'une après l'autre. 1°. Comme il y a dans les animaux certaines cavitez destinées à servir de reservoir commun à l'air, tels que sont les poumons & la poitrine, il y en a de même dans les plantes. 2°. Comme l'air de ces cavitez en est chassé, & y rentre par intervalle dans les animaux, il en est aussi chassé & rentre par intervalle dans les cavitez des plantes. 3°. De même que l'air entrant & sortant alternativement produit certains effets pour le bien de l'animal, il en produit de tout semblables à l'égard de la plante. Si ces trois choses se trouvent veritables, le probleme que nous examinons ne sera plus si incroyable, & il paroîtra par là, non seulement que les plantes respirent dans un vrai sens, mais on verra en même tems quel est ce sens.

Je dis donc en premier lieu, qu'il y a dans les plantes, aussi bien que dans les animaux, de certaines cavitez, qui servent de reservoir commun à l'air. Pour s'en convaincre on n'a pas besoin de recourir à des experiences recherchées, il s'en présente sur cela de fort faciles, & qui sont en même tems

très-convaincantes. On n'a qu'à prendre de la paille & la hacher menu dans l'eau, on verra d'abord paroître des ampoules, dont le nombre sera d'autant plus grand, que la paille aura été coupée plus menu, ensorte que la surface de l'eau en sera quelquefois toute couverte. Or ces ampoules ne sont que de l'air, qui étoit renfermé dans la paille : il y a donc beaucoup d'air dans les pailles, & par consequent des endroits destinez à le contenir dans ces petites tiges.

Tout le monde sçait ce qui se passe dans la machine du vuide, lorsqu'on y met des plantes tendres, comme des pois verds, des feves recemment cueïllies, de la menthe, des asperges &c. Car à mesure que l'on pompe l'air, ces plantes s'enflent de telle sorte, que non seulement elles en crevent, & que l'air sort en s'enflant & avec impetuosité, mais encore en si grande abondance, qu'il suffit quelquefois, suivant le rapport de Mr. Boyle, pour faire monter le barometre à la hauteur de plusieurs pouces.

D'ailleurs combien de fruits ne voit-on pas, dont toute la substance spongieuse n'est presque autre chose qu'un amas de petits reduits tous remplis d'air. Tels sont les citrons, les oranges, les concombres, les grenades, les figues, les courges & les melons. Or d'où peut venir tant d'air à tous ces fruits, si ce n'est des cavi-

tez diſtribuées le long du tronc, & même dans l'interieur de la racine ?

Je ne parle point ici de tant de petites plantes qui crevent avec bruit, quand on les preſſe avec les doigts ; de tant d'autres qui ne ſont nuiſibles à la ſanté que par le trop d'air qu'elles renferment ; de tant d'eſpeces de légumes dont la coſſe ſe briſe en éclats, quand on les met près des charbons ; de ces arbres que l'action de l'air fait fendre durant la violence du froid ; de toutes ces branches vertes qui tandis qu'elles brûlent d'un côté, pouſſent de l'autre un ſouffle auſſi ſenſible que celui de l'œolipile. On voit bien que les reſervoirs dont nous parlons ne manquent point ici, & il n'eſt pas même neceſſaire de le faire remarquer. Mais où ſont, demande-t'on, ces reſervoirs ? Dans quel endroit de la plante ? Les a-t'on jamais obſervez ?

Pour répondre à cette queſtion, remarquons auparavant avec un celebre Anatomiſte *, que les organes de la reſpiration ne ſont pas les mêmes dans tout ce qui reſpire, mais qu'ils ſont differens, ſelon la difference des ſujets. Dans l'homme, par exemple, ce ſont les poumons diſtribuez en pluſieurs lobes, qui s'enflent & ſe déſenflent ſucceſſivement. Dans les poiſſons ces organes ſont les ouyes, compoſées de

* *Geofroy.*

plusieurs lames très-dures, qui sont tellement placées les unes sur les autres, que l'eau qui passe continuellement entr'elles s'y trouve fortement pressée, & par là il s'en exprime un air qui sert aux poissons pour tous les usages de la respiration. Mais dans les insectes la chose est encore bien plus merveilleuse; car non seulement ils respirent sans poumons & sans ouyes, mais les organes de la respiration n'y sont pas même rassemblez; on les trouve donc dispersez de tous côtez, & ce sont plusieurs trachées membraneuses disposées le long du corps, & assez semblables a la nôtre, si ce n'est que leur canal n'est pas partout aussi uni, & qu'il s'élargit de tems en tems pour former plusieurs cellules, qui tiennent lieu de poumons, & qui sont comme autant de lobes, dans lesquelles l'air est conduit par les trachées, à peu près comme il est distribué dans nos poumons par les differentes branches de la trachée artere.

Or tout ce que je viens de dire des insectes, il n'y a qu'à l'appliquer aux plantes: car Mr. Malpighy y a découvert des canaux qui sont entierement semblables; & c'est sans doute pour cela qu'il leur a aussi donné le nom de trachées. On les voit dispersées de la même maniere, & disposées le long de la plante; elles sont formées d'une lame mince, comme d'une membrane, tantôt unies dans

leur cours, & tantôt s'élargiſſant en maniere de cellules. Or ces cellules ſont les reſervoirs que nous cherchions, & que nous pouvons regarder encore comme autant de lobes dans leſquels l'air eſt porté par le tuyau de la trachée, comme nous venons de le dire des inſectes. De ſorte qu'il y a ici de part & d'autre une entiere conformité d'organes ; & cela ſeul doit commencer à rendre vraiſemblable ce que nous avons entrepris de démontrer touchant la reſpiration des plantes : cependant comme nous avons réſolu de ne pas nous en tenir aux ſimples conjectures, il eſt neceſſaire de paſſer outre.

J'ajoute donc en ſecond lieu, que l'air qui eſt contenu dans les cellules en ſort, & y rentre neceſſairement par intervalle, & voici quelques unes des raiſons qu'on a de l'aſſûrer. Il eſt certain que le corps de la plante ſe reſſerre & ſe dilate ſucceſſivement : or la plante ne peut ſe reſſerrer & ſe dilater de cette ſorte, ſans que l'air en ſoit chaſſé, & qu'il y rentre conſécutivement. Car de même qu'il entre dans nos poumons, lorſque la poitrine s'élargit, & qu'il en ſort lorſqu'elle ſe reſſerre, il en doit être de même à l'égard de la plante. Tout cela ſe comprend ſi facilement par l'exemple des ſoufflets, qu'il ſeroit inutile d'y rien ajouter. Pour ce qui eſt de la cauſe qui reſſerre & qui dilate le corps de la plante, c'eſt un éclairciſſement

qui dépend en partie de la ſtructure mécanique que nous indiquerons après, ſi nous n'avons pas le tems de l'expliquer. Il doit nous ſuffire en attendant que la choſe arrive neceſſairement ainſi, c'eſt à dire, que la plante ſe dilate & ſe reſſerre veritablement; car c'eſt là l'unique cauſe qui fait monter le ſuc, & qui l'oblige à ſe répandre dans les conduits les plus imperceptibles de la plante; il monte dans le tems de la dilatation, & il eſt forcé par la compreſſion à ſe répandre afin de porter de tous côtez la nourriture. Il n'y a qu'une ſeule difference entre l'air & le ſuc: c'eſt que ce dernier ne ſort plus de la plante, lorſqu'une fois il y eſt entré, à cauſe des valvules qui l'empêchent de deſcendre: au lieu que l'air peut entrer & ſortir avec la même liberté, parceque les trachées n'ont point de valvules, comme il s'en trouve dans les conduits du ſuc, mais qu'elles ſont toûjours ouvertes, ainſi qu'on le voit dans l'Anatomie des plantes *.

Sur quoi il eſt à propos de remarquer le rapport qui ſe trouve encore ici entre les animaux & les plantes. Car de même que dans l'interieur de nôtre bouche il ſe préſente deux tuyaux: l'un qui reçoit les alimens, & qu'on appelle l'œoſophage; l'autre qu'on nomme la trachée, & qui

* *Malp. de plant. anatom. p.* 31.

conduit l'air dans les poumons, on trouve de même dans la racine qui tient lieu de bouche aux plantes, on trouve, dis-je, dans l'interieur de la racine deux ſortes de conduits : les uns qui reçoivent le ſuc pour ſervir de nourriture, & qu'on nomme tuyaux ligneux ; les autres qui portent l'air dans les cellules, & qu'on appelle les trachées.

Or cette obſervation peut nous fournir la raiſon d'une choſe aſſez remarquable, quoiqu'elle ne ſoit ignorée de perſonne : c'eſt que parmi les plantes il en eſt qui ont beſoin de beaucoup de fumier, d'autres qui demandent ſeulement qu'on foüiſſe de tems en tems leur terre, & cela vient de cette difference de conduits. Car on ſçait par l'Anatomie des plantes * que quelques-unes d'entr'elles ont beaucoup de trachées, & les autres beaucoup de tuyaux à ſuc. Ces dernieres ont donc beſoin de beaucoup de nourriture, & par conſéquent de beaucoup de fumier, pour fournir, ſi l'on peut parler ainſi, à ce grand nombre d'œſophages. Quant aux autres, qui ne ſont preſque qu'un tiſſu de trachées, il ſuffit de remüer ſouvent leurs terres, afin de renouveller les paſſages de l'air, dont une partie ſe bouche à meſure que la terre s'affaiſſe. Mais je reviens maintenant aux preuves que j'avois interrompuës.

* *Ibid. p.*32.

Nous avons déja remarqué que les poissons mêmes ont besoin du secours de la respiration, puisqu'ils meurent dès qu'ils ne trouvent plus d'air à respirer, comme quand on les met dans de l'eau purgée; or la même chose arrive aux plantes, car si on transporte dans un vase plein de cette eau une plante aquatique, avec la motte attachée à sa racine, elle y meurt bientôt; au lieu qu'elle se conserve sans peine dans une eau ordinaire. Mr. Boyle a même remarqué que les autres plantes cessent de vegeter dès qu'on les arrose avec de l'eau purgée. J'avouë qu'elles ne meurent pas d'abord, parceque la terre leur fournit quelque air, qui suffit encore pour soutenir en elle un reste de vie; mais elles tombent bientôt dans un état de langueur, tant il est vrai que le mauvais ou le bon état des plantes, dépend de la juste quantité d'air qu'elles respirent.

D'ailleurs, personne n'ignore l'extreme antipathie qui est entre l'huile & les plantes: antipathie si grande, que la seule odeur de l'huile suffit pour en faire mourir plusieurs; d'où vient qu'un Auteur, qui a donné de très-bons préceptes pour l'Agriculture, en est venu jusqu'à cette délicatesse, de ne pas vouloir que les Jardiniers portassent même des habits huileux, pour ne pas nuire à leurs herbages; & il assûre encore qu'il suffit pour faire mourir un

grand nombre de plantes, de mettre quelques gouttes d'huile à leur racine. La raiſon en eſt, que l'air & l'huile ſont, comme tout le monde ſçait, deux corps qui ne peuvent pas s'aſſocier, à cauſe du peu de rapport de pores & des parties de l'un, avec les pores & les parties de l'autre: d'où vient que l'huile s'étant une fois inſinüée dans les trachées, en exclut l'air abſolument, & bouche tous les paſſages de la reſpiration ; & c'eſt pour cela qu'elle eſt auſſi pour les inſectes un poiſon très-ſubtil, parce qu'elle les étouffe en paſſant dans leurs trachées, en les privant parlà de la reſpiration : car c'eſt là la raiſon que les Phyſiciens modernes rendent aujourd'hui de ce phenomene, c'eſt même cette reflexion qui leur a fait conclurre que la reſpiration n'étoit pas moins neceſſaire aux inſectes qu'aux autres animaux, ſur quoi il eſt facile de former le raiſonnement qui ſuit. Ce qui nous fait juger que les inſectes ont beſoin de reſpirer, c'eſt que la même huile, qui ſe gliſſant dans leurs trachées, les empêche par là de reſpirer, les empêche auſſi de vivre ; or c'eſt la même choſe pour les plantes: il faut donc conclurre que les plantes ont beſoin de reſpirer, auſſi bien que les inſectes.

Ce principe une fois ſuppoſé, il eſt facile d'en tirer l'explication d'un grand nombre de phenomenes qui ont rapport

à ce ſujet : je n'en choiſis que quelques-uns qui ont quelque choſe de plus ſingulier. On voit par là. 1°. D'où vient qu'à l'égard de certaines plantes, on affecte, ſuivant la remarque d'un habile Botaniſte, de laiſſer autour de la racine diverſes vacüitez, afin de faciliter la reſpiration par l'air qui y eſt contenu? Et ce qui confirme cette penſée, c'eſt que les plantes qui paroiſſent avoir plus de beſoin de la reſpiration, ſont préciſément les mêmes à l'égard deſquelles on uſe de cette précaution; c'eſt à dire, celles qui ſont preſque toutes compoſées de trachées.

2°. Comment certaines terres denſes & argilleuſes, qui ſont très-propres à fertiliſer les autres, quand on s'en ſert en façon de fumier, ſont néanmoins ſteriles elles mêmes? Car leur ſterilité ne vient pas du défaut d'un ſuc convenable à la nourriture des plantes, puiſqu'elles ſont ſi propres à donner de la fertilité, mais cela vient de ce qu'étant trop ſerrées, elles ne peuvent pas donner paſſage à l'air pour parvenir juſqu'aux trachées des racines.

3°. Pourquoi dans certaines contrées on répand auſſi des cendres ſur les champs pour les rendre meilleurs? Car les cendres, quoique ſeches & arides, ſont néanmoins extremement poreuſes, & par conſéquent très-propres à entretenir la communication de l'air avec les racines.

4°. D'où vient qu'un ſuc trop abondant

est extremement nuisible aux plantes ? Surtout lors que ne pouvant s'échaper par aucune ouverture, il revient en circulant à la racine ; car alors en gonflant les tuyaux, il presse tellement les trachées, qu'il étouffe souvent la plante : c'est ainsi que dans l'esquinancie l'abondance du sang remplissant excessivement les veines, suffoque l'animal en resserrant l'ouverture de la trachée.

5°. Pourquoi quand on veut sauver ces plantes on suit encore aujourd'hui le précepte de Vitruve, qui est de faire une ouverture au pié du tronc pour faire écouler le suc ? Car cela dégage les trachées & rend la respiration aux plantes, à peu près comme quand on ouvre la jugulaire, dans les attaques d'esquinancie, on débarrasse la trachée artere, & l'on sauve la vie à l'animal.

6°. D'où vient qu'il est quelquefois très-salutaire pour les plantes en caisse, de les transporter de la ville à la campagne, ou de la campagne à la ville ? Car, supposé qu'elles respirent, le changement d'air doit causer du changement en elles, aussi-bien que dans nous ; ce qui est d'autant plus vrai, que les effets de la respiration sont à peu-près les mêmes dans les plantes que dans les animaux, comme il me reste encore à faire voir.

On convient assez aujourd'hui que la respiration sert à deux principales fins.

l'une est de faire glisser quelques parties d'air dans le sang, & l'autre d'en faciliter la circulation, par le mouvement des organes qui nous servent à respirer. Or tout cela convient aussi aux plantes.

Le premier usage de la respiration est donc de faire passer quelques gouttes d'air des lobes du poumon dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire ; car on a découvert des ouvertures qui établissent cette communication. Ainsi toutes les fois que l'air est reçu dans les poumons, il est necessaire que plusieurs parties rencontrant ces ouvertures, aillent se mêler avec le sang, ce qui sert extremement à le perfectionner. C'est ce mêlange qui lui donne cette couleur vermeille, qu'il a en sortant des poumons, & qu'il n'avoit pas en y entrant. C'est là aussi ce qui le rend si coulant dans tous les vaisseaux du corps ; car on sçait que rien ne contribuë tant que l'air à la fluidité des corps liquides. Enfin c'est de là que viennent en partie toutes les fermentations du sang, à cause du nitre & des autres sels dont l'air se trouve toujours chargé, de sorte, dit un Philosophe celebre *, & dont la memoire sera long-tems chere à cette Université, de sorte qu'il s'en faut bien que l'usage de la respiration nous ait été accordée pour rafraichir le sang, comme l'avoient crû les Anciens ; elle sert bien plûtot à lui donner une douce chaleur, en le faisant fermenter par le mêlange de

* *Mr. Bayle.*

cet air. C'est donc ce mêlange, ajoute-t'il, qui est la principale fin de la respiration: or nous devons en dire autant des plantes.

Pour le comprendre, il faut remarquer que le suc qui découle quelquefois du tronc, contient plus d'air que l'eau commune; car il est, non seulement plus écumeux, mais aussi plus leger, puis qu'il surnage l'eau, lors qu'on le verse doucement dessus. Or cet air il faut bien que le suc le ramasse en circulant, & il ne peut le ramasser en circulant qu'en le recevant des cellules, ou bien des trachées. Les cellules & les trachées ne paroissent pas pouvoir le fournir autrement que par des ouvertures destinées à cette communication; car quoiqu'on n'aye pas encore découvert ces passages, on doit supposer qu'ils y sont, comme on en suppose dans les animaux pour le mêlange de plusieurs sucs, dès là qu'on s'est convaincu que ces liqueurs passent d'un reservoir à l'autre.

Cet air au reste n'est pas inutile dans le suc, où il n'entre que pour le perfectionner; car d'abord en se mêlant à ses parties, il en change necessairement la situation, & cause par-là ce petit changement de couleur que nous remarquons dans la seve, il contribuë ensuite à la fermentation dans les petits ventricules, qui sont destinez à cette fin, à peu près comme il fait fermenter le lait lorsqu'il se mêle à ses parties. Enfin il donne au suc cette liquidité

qui lui est si necessaire pour porter au milieu des fibres les plus serrées la nourriture convenable. C'est ainsi que dans les machines hydrauliques quelques particules d'air introduites à propos font couler l'eau par des tuyaux imperceptibles, & qui sans cela étoient impénetrables.

Le dernier usage de la respiration est d'aider à la circulation du grand nombre de liqueur, & en particulier du sang dans le corps de l'animal : car les poumons & le diaphrame se remüant continuellement, font sans cesse passer le chyle du ventricule dans les intestins, & des intestins dans les veines lactées ; d'où il va bientôt se mêler avec le sang pour continuer de circuler. Le seul effort que fait la poitrine en s'élargissant, comprime necessairement un grand nombre de vaisseaux dans l'interieur du corps, ce qui ne sert pas peu à faire avancer le sang. Ajoutons à cela, que sans l'élevation des lobes, il ne sçauroit passer dans les rameaux de la veine & de l'artere pulmonaire, ni par conséquent aller d'un ventricule du cœur à l'autre, sans quoi tout son mouvement cesseroit dans l'instant. Il en seroit de même de la seve, si le retrecissement des cellules ne lui donnoit passage pour continuer son cours ; leur dilatation sert ensuite à la pousser sans cesse, en comprimant les tuyaux contigus pour continuer de la faire mouvoir. Bien plus, de même que le sang, par la maniere dont il est for-

cé de circuler, se glisse dans plusieurs glandes, oû il se fait une séparation de diverses liqueurs necessaires à l'animal, & entr'autres d'un liquide très-subtil qui cause tous les mouvemens du corps, & en particulier celui de la respiration ; de même aussi le suc en circulant passe necessairement par divers nœuds, où il se filtre plusieurs liqueurs qui servent à la préparation du suc, & entr'autres un liquide plus subtil, qui coulant vers les cellules, y fait une espece de mouvement musculaire ; ce qui joint à quelque cause exterieure, forme tout le ressort de la respiration des plantes : & c'est là cette structure mécanique que je suis obligé de reserver pour quelque autre occasion, pour ne pas m'engager dans une excessive longueur.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur voulût donner cette seconde partie, qui regarde la structure mécaniqne des plantes, & sans laquelle sa dissertation ne sçauroit être complette.

ARTICLE LXX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE NUREMBERG.

LA nouvelle histoire de Moravie n'interesse pas seulement cette contrée, mais encore les païs voisins. Les antiquitez

Chrétiennes de la Boheme, de la Silesie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Carniole & de la Baviere, ont trop de liaison avec les commencemens & les progrès de la Religion dans la Moravie, pour ne pas entrer naturellement dans le dessein de l'Auteur. Cet Auteur est un Curé de Moravie, qui s'est appliqué depuis longtems à la recherche des materiaux de son ouvrage.

D. Joannis Georgii Stredowski, in Moravia Parochi sacra Moraviæ historia: in quam eo studio sacra & prophana, pia & curiosa congessit Author, quod non solum Moravi, suis hactenus Historicis destituti, plurimùm mirabuntur, nec dum audita patriæ suæ memorabilia; verùm etiam Bavari, Austriaci, Bohemi, Silesii, Hungari, Carnioli, Poloni, verbo Germanicæ & Polonicæ nationis populi pene universi, plurima sua cum diligenti studio discussa, & ad ordinem chronologicum redacta, poterunt adinvenire, & figuris æneis ornata. Norimbergæ, apud Georgium Lehmannum in 4°.

DE LEMGOU.

Les Capitulaires de Charlemagne & de ses successeurs offrent à ceux qui aiment les antiquitez d'Alemagne & de France, une abondante moisson de remarques curieuses.

Quoique Mr. Meinders ne se soit attaché qu'à deux Capitulaires de Charlemagne qui regardent la Saxe, il y a trouvé la matiere d'un juste volume sur l'état

ancien de la Saxe & de la France.

Hermanni Adolphi Meinders JCti Bilefeldensis, antiquitates Saxonicæ & Franciæ sacræ & prophanæ, sive commentarius ad Capitulationes binas Caroli magni de partibus Saxoniæ, nec non ad indiculum paganicarum & superstitionum Saxonicarum, id est, Westphalicarum, volumen primum. In 4°. *Lemgoviæ, sumptibus Henrici Wilhelmi Meyeri.*

Meyer vend aussi la relation des voyages de Mr. Kempffer dans le Levant, pleine de remarques politiques & d'observations qui peuvent enrichir la Physique & la Medecine.

Engelberti Kæmpfferi Med. D. Amœnitatum Exoticarum Politico-Phisico-Medicarum fasciculi, quibus continentur variæ relationes, observationes & descriptiones, rerum Persicarum & ulterioris Asiæ, multa attentione in peregrinationibus, per universum Orientem collectæ, ab Authore. Ibidem apud eundem.

D'AUSBOURG.

Le Pere Michel Chanoine Regulier, Canoniste celebre, a donné le troisiéme & dernier tome de sa Théologie Canonique qui traite des Sacremens.

R. P. Augustini Michel Ord. S. Aug. Can. R. Theologiæ Canonico-moralis tomus 3. *& ultimus de Sacramentis in genere & specie, folio. Augustæ Vindelicorum & Dilingæ, apud Joannem Casparum Bencard.*

DE LIPSIC.

Quelques Novateurs ont attaqué la distinction, quoique legere, que Luther & ses disciples ont conservée entre les differens Ministres Ecclésiastiques de leur secte. Mr. Victorin s'est opposé à cette nouveauté, & il la combat avec les armes que la verité & la doctrine Catholique lui fournissent, & avec l'autorité de plusieurs Docteurs celebres parmi les Lutheriens.

Jus Divinum distinctorum in Ministerio Ecclesi. ordinum & graduum ἰσότητι *Ministrorum Ecclesiæ quam hodie multi in Ecclesias Evangelicas introducere satagunt, modestè oppositum à Martino Victorino Presbit. adjecta sub finem responsa Theologica B. Klugii, Winckleri, & Car. Arndii & aliorum. Hamburgi, sumptibus Authoris, & prostat Lipsiæ, apud Joh. Frid. Gleditsch, ut & Hamburgi apud Zachariam Hertel.*

Le Dictionnaire de Medecine commencé par Castel, & augmenté par Jacques Pancrace Bruno, a paru ici depuis peu dans une meilleure forme & plus ample d'un quart.

Jacobi Pancratii Brunonis Lexicon Medicum Castellianum, ad novam artem Medico-Pharmaceuticum accommodatum, & innumeris accessionibus ac vocabulis nunc quarta vice amplificatum. 4° *Lipsiæ, apud Thomam Fritsch.*

DE DRESDE.

On a imprimé ici chez Zimmerman les

opuſcules hiſtoriques de feu Gaſpard Sagittarius avec la vie de l'Auteur, & un catalogue des ouvrages & des manuſcrits qu'il a laiſſez.

D. Caſparis Sagittarii operum hiſtoricorum tomus, cum vita Authoris & catalogo ſcriptorum ejus atque manuſcriptorum, in folio. Dreſdæ, apud Joann. Chriſtoph. Zimmermann.

Mr. Henri Leonard Schurtzfleiſch a publié des remarques du fameux Conrad Schurtzfleiſch, ſur les meilleurs ouvrages des Anciens. On a dans ce volume les obſervations entieres de Pierre Faber & de Conrad Schurtzfleiſch ſur Pauſanias. Le même Editeur nous a donné le tome des lettres du même Conrad Schurtzfleiſch. Nous devons au même Sçavant Henry Leonard Schurtzfleiſch, des corrections du texte Grec du traité du ſublime de Longin, tirées d'un manuſcrit de la Bibliotheque Ambroſienne de Milan, un ſupplément des notes qu'il a données il y a deux ou trois ans ſur Commodien & ſur la Religieuſe Roſuite.

Conradi Samuelis Schurfleiſchii epiſtolarum nondum editarum volumen poſterius. Prodit curâ H. L. Schurzfleiſchii.

Ejuſdem adverſariorum volumen primum, quo continentur animadverſiones in optimos quoſque Hiſtoricos Græcos, & ſigillatim ejus & P. Fabri in Pauſaniam integra &c.

Henrici Leon. Schurzfl. notarum in Commodianum ſupplementa.

Ejusdem notarum in Roswitham supplementa.

Ejusdem nova Dionysii Longini περὶ ὕψους *ad MSC. Ambrosiana, quæ Mediolani est, bibliotheca recensio.*

D'HILDESHEIM.

Les conciliateurs de Religion sont à la mode ; il a paru depuis peu beaucoup de livres sur la réünion des Protestans entr'eux, & sur la réünion des Protestans avec l'Eglise Catholique. Un sçavant Capucin propose, dans le livre dont je vous envoye le titre, le moyen qu'il croit le plus facile pour faire rentrer toutes les sectes heretiques d'Alemagne dans l'Eglise, dont elles se sont séparées sans raison.

Fr. Dionysii Werlensis Prov. Col. Cap. via pacis inter homines per Germaniam in fide dissidentes. In 4°. Hildes. apud Lud. Schroëder.

On a du même Auteur un traité sur la fausse penitence. *Pseudo pœnitens correctus.*

Mr. Henninge Bernard Witter a fait paroître un Commentaire sur la Genese, où il s'attache principalement à montrer les droits du peuple d'Israël sur la terre de Chanaan.

M. Henningi Bern. Witter jura Israëlitarum in Palestinam terramque Cananaam, commentatione in Genesim perpetuâ commonstrata. In 4°. Hildesiæ, sumptibus Ludolphi Schrœder Biblipolæ.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Le Pere Virginio Valsecchi Benedictin

joint l'étude du droit canonique à celle des antiquitez avec tant de ſuccès, qu'il vient de donner des fruits de cette double application : un traité ſur les mariages des enfans de famille, & une diſſertation ſur les années d'Elagabale marquées ſur les medailles.

Theologico-Canonica de ſponſalium, ad inſtantiam parentum, à filio familias, contra eorum voluntatem, cum imparis conditionis puellâ initorum ſolubilitate, reſolutio. Accedunt ſingulorum almæ Florentinæ Univerſitatis Patrum, aliorumque Theologorum ſuffragia; excellentiſſimor. DD. tum in Piſano Lyceo, tum in ſtudio Florentino ſacram ſcripturam, Theologiam, controverſias, & ſacros Canones profitentium ſubſcriptiones; ipſius almæ Flor. Univerſitatis ſententia; illuſtriſſimor. Equitum ſuper deſponſatorum imparitate judicia; ac demum, & viri civilis de eadem re conſultatio. In folio.

De M. Aurelii Antonini Elagabali Tribunicia poteſtate V. ſeu de tempore quo initium Tribunicæ poteſtatis Elagabali petendum ſit.

Mr. Salvini a donné au Public le ſecond volume de ſes diſſertations Italiennes prononcées dans l'Academie des Apatiſtes, ſur des queſtions problematiques propoſées par le Préſident de cette Academie. Ce ſecond volume contient cent diſſertations, & l'oraiſon funebre d'Auguſtin Cotellini, fondateur de l'Academie des Apatiſtes, qui la re-

commanda en mourant au Grand Duc. Ce Prince, à qui l'amour des Lettres a été tranſmis avec le ſang des Medicis, a bien voulu accepter la protection de cette nouvelle Academie, & la placer dans le même Palais avec l'Academie Florentine & l'Academie de la Cruſca.

Mr. L'Abbé Salvini va nous donner l'hiſtoire de l'Academie Florentine. Parmi le grand nombre de vies des Sçavans qui entreront dans cet ouvrage, celle de Galilei écrite par Mr. Viviani s'attirera infailliblement l'attention des Lecteurs curieux.

DE NAPLES.

Le Pere de Raho Théatin a fait imprimer la premiere partie de l'hiſtoire genealogique des familles illuſtres de ce Royaume.

Peplus Neapolitanus Caroli Mariæ de Raho Clerici Regularis Patricias illuſtreſque familias continens, pars prima in 4°. *pages* 348.

On a fait ici une nouvelle édition *du dialogue de Galilei ſur le ſiſteme du monde*. Cette édition eſt augmentée d'une *lettre de Galilei qui n'avoit point encore paru*; comme ce livre a été condamné par l'Inquiſition, on n'a point mis le lieu où l'édition eſt faite, ni le nom de l'Imprimeur.

DE ROME.

On m'a trompé, & je vous ai trompé. J'ai crû pouvoir me fier à ceux qui m'ont envoyé de Naples un mémoire ſur les ouvrages du Pere Scarfo Religieux de Saint Baſile, & vous avez crû pouvoir compter

ſur ma bonne foi. J'apprens que ce mémoire ne meritoit pas d'avoir place dans un ouvrage dont vous excluez avec tant de ſoin les productions de la vanité & de l'artifice. Le mémoire que vous avez ſur mon autorité inſeré dans les nouvelles du mois de Janvier de cette année, ne contient que des livres en idée, hors un ou deux qui n'ont pas eû grand ſuccès; & l'Auteur appellé à Rome à l'occaſion de quelques écrits imprudens, a été convaincu de plus d'un menſonge. Vous ſçavez au reſte que vous n'êtes, ni les premiers, ni les ſeuls à qui de pareils avanturiers ayent impoſé. Il eſt peu de Bibliothecaires & de Journaliſtes que la vanité de certains perſonnages n'ait ſurpris. Ils ſont excuſables, & vous l'êtes, il vaut mieux être trompé quelquefois, que d'avoir mauvaiſe opinion de tout le monde. Je dis plus, une défiance generale feroit tomber dans plus de fautes qu'un peu de crédulité.

DE MILAN.

Mr. Gatti n'a rien épargné dans un eſſai de l'hiſtoire de l'univerſité de Pavie pour faire honneur à cette ville : il n'auroit pas manqué de matiere, quand il ſe ſeroit borné à l'exacte verité. L'hiſtoire de Pavie eſt aſſez brillante pour contenter l'amour le plus délicat de ſes citoyens. Mr. Gatti n'a pas crû marquer aſſez la grandeur du ſien, s'il ne mettoit le faux en œuvre. Pour relever la gloire de Pavie il a voulu rabbaiſſer Milan. Non ſeulement il a ſoutenu que Pavie a porté le nom de ſeconde Rome, mais il s'eſt

inſcrit en faux contre les Hiſtoriens de Milan, qui aſſûrent que cette grande ville, qu'on ſçait avoir été aſſez long-tems le ſiege de l'Empire d'Occident, a été appellée la ſeconde Rome. Milan n'a pas manqué de défenſeurs, & l'on a vû paroître il y a quatre mois un écrit où le Docteur Gatti eſt raillé très finement. Le tître de l'ouvrage eſt, *Mediolanum ſecunda Roma.* L'Auteur, qui a pris le nom de Juſte Viſcomti, écrit avec beaucoup de feu, ſon ſtile eſt ingénieux & élegant, & il eſt maître de ſon ſujet.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mylord Loudale, Garde du ſceau privé ſous le Roi Guillaume, avoit établi un College à Louther, lieu de ſa naiſſance & patrimoine de ſa famille, une des plus anciennes d'Angleterre : on n'y devoit recevoir que des Gentils-hommes qui euſſent déja quelques teintures des Humanitez. Mylord avoit expreſſément ordonné, que par une pratique differente de celle des univerſitez, on y rapportât toutes les études à l'uſage de la vie. Ainſi parmi les anciens Auteurs Grecs & Latins qu'on expliquoit, on s'atrachoit principalement aux Hiſtoriens. On joignoit l'hiſtoire moderne à l'hiſtoire ancienne, & la Geographie à l'hiſtoire. On tâchoit de former la jeuneſſe à une éloquence de pratique ; on negligeoit les minuties de Grammaire, &

tout cet attirail embarrassant des préceptes de Rhetorique enveloppez dans les termes de l'Art, plus difficiles à entendre que les préceptes. On apprenoit avec autant de soin les langues modernes que les anciennes, surtout le François, l'histoire, les loix, les coutumes : les interêts de l'Angleterre étoient l'objet principal de l'attention des Maîtres & des Disciples.. La Philosophie qu'on y enseignoit étoit entierement dépoüillée de tout ce que l'Ecole y mêle de barbarie, de chicane, d'inutilité. Ce College s'est soutenu quelque tems, mais enfin il a été détruit à la sollicitation des Universitez d'Oxford & de Cambridge. On a prétendu que la jalousie étoit entrée dans cette affaire : sans me laisser prévenir par les malheureux qui se plaignent trop aigrement, & sans entrer dans les passions de ceux dont on se plaint; conduite qu'il faut toujours garder dans les occasions semblables, je crois pouvoir dire que la liberté trop grande de philosopher, & le peu de part qu'on avoit donné à la Religion dans le plan du College de Louther, ont été un juste motif de renverser cet établissement. Mr. le Sage qui y enseignoit la Philosophie a publié un abrégé de celle qu'il y expliquoit, sous le tître *d'Aphorismes Philosophiques, ou éssai de Philosophie qui n'est asservie à aucune secte, à l'usage de l'Ecole libre du Vestmorland sur le Louther.*

Aphorismata Philosophica, sive specimen

Philoſophia Eclectica in uſum liberæ ſcholæ Veſtmorlandi ad Lutherum. A Londres, chez du Noyer 1711. *in* 12 *pages* 72.

On acheve l'onziéme tome du vaſte *recueil d'Actes anciens, ou titres concernant l'Angleterre que Mr. Rymer a tirez des Archives par ordre de la Reine.*

La nouvelle traduction du Lutrin de feu Mr. Deſpreaux, dont Mr. Ozell eſt Auteur, efface toutes les autres : ce poëme eſt fort goûté en ce païs par le ridicule qu'il paroît jetter ſur le Clergé de l'Egliſe Romaine. *L'Epitre ſur l'amour de Dieu* a auſſi été traduite plus d'une fois. On traduit *le reſte des ouvrages de ce Poëte ſatirique. Sa derniere ſatire* ne ſera pas oubliée, & elle aura ici un ſort different de celui quelle a eû en France.

DE HOLLANDE, DE LEIDE.

J'étois preſſé quand je vous envoyai le titre du livre ſur les chauſſures Grecques & Romaines, imprimé ici *chez Theodore Hoak* : les deux traitez qu'il contient, *Balduini calceus antiquus, & Julius Nigronius de caligâ veterum*, ſont la moindre partie de cet ouvrage. Les extraits des notes de Saumaiſe ur Tertullien, *de pallio*, du manteau, & du traité des vêtemens anciens, par Albert Rubens, & ſur tout les ſçavantes remarques de l'Editeur, Mr. Nilant, rendent plus précieux le preſent qu'il fait au Public. Il corrige exactement les fautes de Baudoüin & de Nigronius, & donne à ſa matiere tout le jour qu'elle peut re-

cevoir. A quoi ſert de ſçavoir comment les Grecs & les Romains étoient chauſſez, diſent certaines gens ? Ceux qui s'appliquent à lire les anciens Auteurs ne parlent pas ainſi : ils ſentent bien l'obligation qu'ils ont aux Ecrivains, qui par ces laborieuſes recherches leur applaniſſent mille endroits difficiles.

Je fais encore une reflexion ſur le livre de Mr. Nilant ; c'eſt que le vaſte *tréſor des antiquitez Grecques & Romaines*, ne renferme pas dans ſes vingt volumes *in folio* tout ce que l'on a écrit de bon ſur cette matiere : on pourroit y joindre *un ſupplément de quatre ou cinq volumes.*

Mr. Pitiſcus a entrepris un ouvrage plus utile que cet immenſe recueïl. C'eſt un Dictionnaire des antiquitez Grecques & Romaines, qui ſera en même tems la table & l'abregé du tréſor. Mr. Pitiſcus ne doit pas ſe borner aux traitez renfermez dans *le tréſor*, s'il veut remplir ſon ſujet : il eſt exact & laborieux, & l'on doit attendre beaucoup de ſon travail.

DE GRONINGUE.

L'*in* 4°. de près de cinq cens pages, que Mr. Corneille Adami a publié ſous le titre *d'obſervations Théologiques & Philoſophiques ſur l'Ecriture ſainte, & en particulier ſur le nouveau Teſtament*, eſt fort chargé d'érudition ; il ne contient que cinq chapitres, ce ſont proprement cinq traitez. Le premier des mœurs des peuples en general & en particulier ; des dif-

ferentes coûtumes des Juifs & des Payens. Le second des mœurs des Perses. Le quatriéme des mœurs des Atheniens. Le cinquiéme des jeux de la Grece. Mr. Adami parcourt dans le troisiéme plusieurs passages difficiles de Saint Matthieu.

Cornelii Adami Verbi Divini Ministri Damonensis & Scholæ Rectoris observationes Theologicæ & Philologicæ, quibus plurima sacri codicis novi præsertim fœderis loca ex moribus & ritibus diversarum gentium illustrantur. Groningæ, ex Officina Johannis Avelsen.

DE LA HAYE.

Voici un nouveau traité de Perspective, qu'on assûre être plus complet dans sa brieveté que les autres, & neuf en beaucoup de choses. Mr. Sgravesande, qui en est Auteur, a beaucoup de génie pour les Mathématiques. Il propose plusieurs manieres de résoudre les problemes les plus difficiles.

Essai de Prespective par Gi. Sgravesande. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Trojel *in* 12. 1711.

Il ne faut pas chercher dans des élemens de Perspective tels que ceux ci l'usage que l'on peut faire de cet art pour la Peinture; mais on a tout ce qu'on peut désirer sur cet usage dans les deux volumes *in folio* du Jesuite André Pozzo imprimez à Rome l'an & 1700. l'an 1702. en Latin, en François & en Italien, sous le titre de *Perspective pratique des Architectes & des*

Peintres. Tous les ſecrets de l'Art y ſont développez par un grand Maître. André Pozzo a été un des plus excellens Peintres de nôtre ſiécle, & pour la Perſpective, il n'a point eû d'égal, même dans les ſiécles précedens : c'eſt le jugement de tous les Connoiſſeurs. Il a renouvellé plus d'une fois les ingénieuſes impoſtures qui ont immortaliſé Zeuxis & Parrhaſius, & trompé juſqu'aux plus grands Peintres par les illuſions de ſon pinceau. Plus de deux cens planches bien gravées donnent aux inſtructions contenuës dans ces deux volumes, & la clarté & l'agrément.

DE PARIS.

Mr. de la Mothe a laiſſé paroître deux nouvelles Odes. La premiere ſur les pertes que l'Etat & la Religion viennent de faire. Il l'avoit commencée pour conſoler Monſeigneur le Dauphin, petit fils de Louïs le Grand, de la mort de Madame la Dauphine. Il y mettoit la derniere main, quand l'accablante nouvelle de la mort de ce Prince lui fournit la triſte matiere qu'il a ſi bien miſe en œuvre. Dans la fin de cette Ode, la mort du dernier Dauphin, arriere-petit fils de Louïs le Grand, y entre naturellement, & jamais tître ne fut plus vrai que celui de cette Ode. *Le Deuïl de la France.* On jugera par quelques traits copiez au hazard de la beauté du reſte. Peut-on conſoler plus ſolidement le Prince qu'en lui diſant.

Tes yeux pleuroient encore un pere,
Et des jours d'une épouse chere
Tu viens de voir trancher le fil ;
Mais de la foi sublime éleve,
Dans l'instant qui te les enleve,
Tu vois la fin de leur exil.

Peut-on donner à la Princesse un éloge plus grand que celui qui est renfermé dans ces trois vers ? Eloge qui en contient un très-delicat du Prince.

Quel est l'éloge digne d'elle ?
Tes pleurs. Sa vie est assez belle,
Puisqu'elle a sçû les meriter.

Le passage de la consolation du Prince aux transports de douleur sur sa mort est un modele achevé du stile pathétique. On sent bien que le cœur du Poëte y a eû autant de part que son esprit.

O ciel ! Quelles plaintes soudaines !
Quels cris ! Tous les yeux sont en pleurs.
Le sang s'est glacé dans mes veines,
Je crains d'apprendre nos malheurs.
L'esperance est-elle ravie ?
Te perdrons nous ? Et pour ta vie
Fais-je ici des vœux superflus ?
Aux larmes que je vois répandre,
Prince, je le dois trop entendre,
Je te console & tu n'es plus,

L'autre Ode est une peinture *du Souverain* tel qu'il doit être. L'Auteur nous apprend qu'en la donnant au Public, il execute les ordres du Prince qu'il avoit peint

en instruisant les autres. Monseigneur le Dauphin, sans s'y reconnoître, charmé de la verité & de la beauté des maximes, pressa Mr. de la Mothe de les rendre publiques. Helas! En executant cet ordre l'illustre Poëte augmente nôtre douleur, il nous montre tout ce que nous avons perdu.

Cette ode paroît longue par le nombre des strophes, mais en la lisant on la trouve courte. Bornons-nous à deux strophes, pour en donner quelque goût à nos Lecteurs.

Mais sçavez vous maîtres du monde,
A quel prix vous regnez sur nous?
Ce Dieu veut qu'un seul lui réponde
De la felicité de tous.
Il veut que vos sujets tranquilles,
Pour vous, enfans toujours dociles,
Vous trouvent des peres pour eux.
Envain portez vous le tonnerre,
Vous n'êtes les Dieux de la terre,
Qu'autant que nous sommes heureux.

Que sur vôtre trône placée
La vertu commande avec vous;
Pour la voir de tous embrassée,
L'exemple est l'ordre le plus doux.
C'est peu de proscrire le vice,
Aimez vous même la justice,
Vous allez lui gagner les cœurs:
De la place auguste où vous êtes,
Vous commandez ce que vous faites,
Les loix ne sont rien sans vos mœurs.

Parmi tant de jeux utiles que des personnes zelées pour l'instruction de la jeunesse ont tâché de substituer aux jeux de hazard, on n'en a point inventé de plus ingénieux, ni d'un plus grand usage, que celui que Mr. Liebaux Geographe vient de mettre au jour. Le Public, qui connoît l'exactitude de ses cartes d'Alemagne, recevra favorablement sa nouvelle invention. Dans une espece de grande Carte sont gravées les principales parties de l'Europe, le plan des Capitales & les blazons des Princes; des remarques instruisent du gouvernement & de la religion de chaque Etat. Les regles du jeu engagent les Joüeurs à sçavoir tout cela. On joue avec des cartes qui représentent tous les degrez militaires, moyen agréable de les étudier. Nous connoissons des enfans, qui en joüant ce nouveau jeu ont appris en quinze jours ce que d'habiles Maîtres n'avoient pû apprendre qu'en quatre mois à des Ecoliers, qui ne manquoient, ni d'esprit, ni d'application. Mr. Liebaux demeure ruë St. Jacques près Saint Yves.

Etienne Ganeau Libraire de Paris vient d'imprimer *la vie du Pere Possevin Jesuite*, composée par le P. d'Origny.

On trouve chez ledit Ganeau tous les livres nouveaux des païs étrangers.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1712.

ART. LVII. *LA perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.* Page 743

ART. LVIII. *Memoires sur la collation des Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Tournay, faite par les Etats d'Hollande, recueïllis par Mr. Lenglet du Fresnoy.* page. 778

ART. LIX. *La bibliotheque des Prédicateurs, qui contient les principaux sujets de la Morale Chrétienne mis par ordre alphabetique. Par le R. P. *** de la Compagnie de Jesus.* p.801

ART. LX. *Mandemens & lettres pastorales de Mr. Flechier Evêque de Nismes, avec son oraison funebre.* p.805

ART. LXI. *Dissertation sur la translation du corps de St. Firmin le Confesseur. Par Mr. de Lestocq Docteur de Sorbonne, Theologal d'Amiens.* p.807

ART. LXII. *L'ombre de Mr. Thiers, ou réponse à la dissertation de Mr. de Lestocq sur la translation de St. Firmin &c.* p.827

ART. LXIII. *Nouvelle traduction de l'Office entier de la Sainte Vierge faite par un pere de famille Avocat du Parlement de Paris.* p.835

ART. LXIV. *Les Divertissemens de Seaux.* page. 838

ART. LXV. *Explication de deux medailles Samaritaines, par le P. H. J.* p.841

ART. LXVI. Differtatio de Higieine tuendæ sanitatis &c. *Dissertation sur l'art de conserver la santé.* p.859

ART. LXVII. *Experiences & observations de la hauteur du mercure dans le barometre, faites sur diverses montagnes pour en trouver la hauteur, par le P. Laval Jesuite.* p.869

ART. LXVIII. *Observations sur l'agriculture & le jardinage, faites par Mr. Angran Conseiller du Roi en l'Election d'Orleans.* p.885.

ART. LXIX. *Extrait d'un discours sur la respiration des plantes prononcé à l'ouverture de l'Université dans le College des Jesuites de Toulouse, par le Professeur de Physique.* p.895

ART. LXX. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Nuremberg. p.911
De Lemgou. p.912
D'Ausbourg. p.913
De Lipsic. p.914
De Dresde. ibid.
De Hildesheim. p.916
D'Italie, de Florence. ibid.
De Naples. p.918
De Rome. ibid.
De Milan. p.919
D'Angleterre, de Londres. p.920
De Hollande, de Leyde. p.922
De Groningue. p.923
De la Haye. p.924
De Paris. p.925

FIN.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU,
Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1712.

ARTICLE LXXI.

LETTRES *POUR* ET CONTRE *sur la fameuse question, si les Solitaires appellez Therapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étoient Chrétiens.* A Paris, chez Jacques Etienne à la vertu 1712. *in* 12. *pages* 381.

IL le faut avouër, la gloire qui reviendroit au Christianisme, d'avoir eû des sectateurs tels que les Therapeutes, & le préjugé commun, que les Peres ont reconnu les premiers Chrétiens d'Alexandrie dans

ces Solitaires, nous préoccuperent quand il fallut rendre compte au Public de la *traduction du livre de Philon.* Nous applaudîmes au zele du R. P. de Montfaucon qui ramenoit la critique à ſon veritable uſage, nous fîmes valoir ſes conjectures. Nous étions encore dans les mêmes diſpoſitions, quand *les lettres* dont nous allons parler vinrent entre nos mains. La lecture de ces lettres a fait dans nous un grand changement; on verra par le fidelle extrait de la diſpute qu'elles expoſent, ſi nous avons eû raiſon de changer.

Rien ne nous engageoit dans le ſentiment du P. de Montfaucon plus fortement que l'autorité des Peres. Mr. B. au commencement de ſa ſeconde lettre a détruit juſqu'aux fondemens ce préjugé. Il s'agit, dit Mr. B. d'un fait du premier ſiécle de l'Egliſe, s'il étoit tel que le P. de Montfaucon le ſuppoſe, ſi les Therapeutes étoient des ſocietez de Chrétiens ſolitaires, il n'eſt pas croyable qu'une choſe de cette importance eut été ignorée des plus

anciens Peres : une ſecte répanduë dans tout l'univers ne pouvoit pas leur échaper. Cependant Euſebe eſt le premier qui en ait parlé, plus de deux ſiécles ſe ſont écoulez depuis Philon, ſans qu'aucun Ecrivain Eccléſiaſtique ait mis les Therapeutes au nombre des Chrétiens, les Peres mêmes qui ont vécu dans les lieux les plus fréquentez par ces ſolitaires, n'en diſent pas un mot, Saint Juſtin, qui a vécu peu de tems après Philon, avoit été à Alexandrie, où on lui montra les reſtes des cellules des Septante, à ce qu'il raconte lui même, il eſt probable qu'il y avoit encore des Therapeutes ; en tout cas la memoire en étoit trop récente pour pouvoir être effacée ; s'ils euſſent été Chrétiens, n'en auroit-il rien dit ? N'en auroit-il rien ſçû ? Clement Alexandrin & Origene ſuivent de près Saint Juſtin ; ils étoient tous deux à Alexandrie : ils ont tous deux fait valoir autant qu'ils ont pû tout ce qui donnoit de l'éclat au Chriſtianiſme, pourquoi ne parlent-ils point des Therapeutes ? Pourquoi Saint

Athanase en découvrant l'origine de la vie Monastique ne remonte-t'il pas jusqu'à cette societé ? On ne peut apporter aucune raison de ce silence, si les Therapeutes ont été Chrétiens, au moins ce silence prouve-t'il que le sentiment du P. Montfaucon ne doit point être appellé le sentiment des Peres ; mais le sentiment d'Eusebe, que Saint Jerôme, Saint Epiphane & Cassien ont suivi. Or l'autorité de l'Evêque de Cesarée n'est pas d'un assez grand poids, pour nous empêcher de peser exactement les raisons du Traducteur de Philon, & celles de son illustre adversaire.

Le P. de Montfaucon prétend que les Therapeutes étoient Chrétiens; Mr. B. soutient qu'ils étoient Juifs. La Religion de Philon, l'état où le Christianisme étoit en Egypte quand Philon a écrit, fournissent à Mr. B. les deux premieres objections qu'il propose au Benedictin. Philon, dit-il, a vécu & est mort dans la Religion Juive, dont il étoit un des plus zelez partisans : quel motif auroit pû l'engager à

faire un discours exprès à la loüange des Chrétiens, discours où il éleveroit leur religion au dessus de toutes les autres, & même de la religion Juive qu'il professoit. Est-il croyable qu'un Juif ait dit des Chrétiens, *quels peuples parmi ceux qui professent quelque religion peut-on leur comparer avec justice?* Quoi! Il n'excepte pas même celle des Juifs, & ne craint pas même la main terrible de ce Dieu jaloux que Moïse leur avoit annoncé? Quel motif a pû engager Philon à un éloge si contraire aux sentimens de sa nation? Auroit-il voulu porter les Juifs à embrasser le Christianisme? Il ne l'a pas embrassé lui-même. Etoit-ce pour proposer à ses compatriotes le modele d'une vie austere & pure? Il n'avoit pas besoin d'aller chercher ce modele dans une religion differente de la sienne: il y avoit des Juifs qui menoient une vie austere & retirée. Philon n'a sans doute écrit, que pour donner aux Gentils de l'estime pour les Juifs, en opposant les Philosophes de sa nation aux Philosophes Grecs: c'est

le deſſein de deux traitez, l'un ſur la conduite des Eſſéens, qu'il oppoſe aux Philoſophes Grecs qui ne ſe retiroient pas entierement du monde, l'autre de la vie des Therapeutes, qu'il oppoſe aux Philoſophes ſolitaires du paganiſme. Philon auroit mal rempli ſon deſſein, s'il avoit cherché parmi les Chrétiens dans une ſecte odieuſe aux Juifs & mépriſée des Gentils, les exemples dont il avoit beſoin pour rabaiſſer l'orgueil des payens, & leur faire concevoir des ſentimens avantageux de la nation Juive. Si l'on ſuppoſe que Philon ait confondu exprès les Chrétiens avec les Juifs, pour faire honneur aux derniers de ce qu'il trouvoit de loüable dans les premiers, on avancera une ſuppoſition inſoutenable, & refutée par l'état où les Chrétiens étoient quand Philon a écrit. Le Pere Montfaucon recule tant qu'il peut l'époque du diſcours ſur les Therapeutes, pour donner aux Chrétiens le tems de ſe multiplier dans l'Egypte; mais il ne peut rendre vraiſemblable que les Chrétiens y fûſſent alors, c'eſt à dire, l'an ſoixante huit de

JESUS-CHRIST, en aſſez grand nombre pour y fournir à des établiſſemens auſſi conſiderables que ceux des Therapeutes : car il eſt incroyable que le plus grand nombre des Chrétiens d'Egypte eut d'abord embraſſé la vie Monaſtique. Nous diſons la vie Monaſtique; en effet Monſieur B. prouve ſolidement que les Therapeutes étoient Moines, s'ils étoient Chrétiens, & & il conclut de cette preuve qu'ils n'étoient pas Chrétiens ; puiſqu'il eſt certain qu'il n'y avoit point de Moines parmi les Chrétiens dans le premier ſiécle de l'Egliſe.

Nouvelle difficulté. L'antiquité de la ſecte des Therapeutes ne s'accorde point du tout avec la nouveauté du Chriſtianiſme : il n'y avoit pas plus de trente ans qu'on prêchoit l'Evangile : il n'étoit connu dans Alexandrie que depuis ſept ans, & Philon nous dit que dans les aſſemblées de Therapeutes, *on donnoit les premieres places à ceux qui s'étoient exercez à ce genre de vie dès leur premiere jeuneſſe.* Il dit, *qu'ils s'exerçoient à la Philoſophie qu'ils avoient reçuë de*

leurs peres ; qu'ils lisoient les écrits que les anciens fondateurs de leur secte leur avoient laissez , qu'ils chantoient des hymnes composez par leurs anciens Poëtes. Comment expliquer plausiblement ces expressions dans le systeme du P. Montfaucon ? Examinons ses réponses à de si fortes objections.

Philon, dit-il, a pû loüer les Chrétiens ; on les regardoit comme une secte Juive ; & il ne paroissoit point de difference entre les Chrétiens Judaïsans & les Juifs. Josephe a fait un éloge magnifique de Saint Jacques , & il rapporte que beaucoup de Juifs indignez qu'on l'eut mis à mort , en porterent leurs plaintes à l'Empereur. Deux Protestans Anglois ont fait l'éloge des Moines Catholiques ; il est moins étonnant que Philon , qui pendant son séjour de Rome avoit lié amitié avec St. Pierre , & peutêtre avec St. Marc, ait fait honneur à sa nation de la sainteté des premiers Chrétiens.

Les Chrétiens étoient en grand nombre dans l'Egypte : l'Evangile y avoit été annoncé incontinent après la mort de JESUS-CHRIST.

Là le P. Montfaucon justifie ce qu'il a dit de l'âge de Philon , & du tems que Saint Marc est venu à Alexandrie pour la premiere fois , & il le justifie assez bien. L'objection où Mr. B. oppose l'antiquité des Therapeutes à la nouveauté du Christianisme, dépend en partie de ces difficultez chronologiques ; si les époques du P. de Montfaucon subsistent, les Chrétiens qui avoient embrassé dans leur jeunesse le Christianisme & la vie solitaire, avoient assez vieilli en trente ou quarante ans , pour être respectez par leur âge.

Philon a pû dire des Therapeutes Chrétiens , qu'ils avoient reçu la Philosophie de leurs peres , c'est à dire , des Ecrivains sacrez & des Docteurs Juifs ; il a pû dire qu'ils chantoient des hymnes composez par d'anciens Poëtes Juifs. Il y a plus de difficulté dans ce qu'il dit des écrits des Fondateurs de la secte ; mais le Benedictin soutient que le mot Grec ne désigne que l'âge avancé où les Ecrivains sont morts, & non pas l'âge reculé où ils ont

écrit. Il ne convient pas que les Therapeutes puissent passer pour Moines, ils recevoient les femmes dans leurs assemblées ; ce qui lui paroît entierement opposé à la pratique des Moines. Mais quand on le forceroit à les reconnoître pour Moines, il ne s'en embarrasseroit pas : il soutient qu'on peut avancer sans contredire les Peres, qu'il y a eû des Moines dans l'Eglise dès le premier siécle, & il explique ingénieusement les passages des Peres qu'on lui oppose.

L'adversaire du P. Monfaucon n'a pas laissé les réponses sans replique. Des Protestans, dit-il dans sa seconde lettre, ont loüé les vertus des Moines, & non pas leur religion : il y a bien de la difference entre avoir de l'indignation contre les meurtriers de Saint Jacques, & vanter sa foi. Enfin Philon s'est expliqué sur le chapitre des Chrétiens, dans son livre du pelerinage d'Abraham : il y condamne ouvertement ceux qui negligeoient la lettre de la loi, & donnoient à ses ceremonies des significations mo-

rales, qui, dit-il, alloient à les anéantir.

Cette instance nous paroît foible, Philon a pû changer de sentimens quand il a mieux connu les Chrétiens ; mais est-ce des Chrétiens qu'il parle dans le livre du pelerinage d'Abraham ? Nous ne le croyons pas, les opinions qu'il combat sont celles des Juifs allegoristes.

Les autres repliques du Sçavant inconnu ne sont pas non plus démonstratives : il ne dit rien qui détruise les époques du P. de Montfaucon, ni qui persuade que le Christianisme ne se soit pas répandu dans l'Egypte peu d'années après la mort de Jesus-Christ, & assez tôt pour que les Therapeutes eussent vieilli dans cette profession au tems où Philon écrivoit : il insiste sur les vieux Ecrivains de la secte, & cet endroit souffre une difficulté que le Pere de Montfaucon n'a pû dissiper entiérement. On ne voit pas pourquoi Philon parleroit du grand âge de ces Ecrivains, & il est plus naturel de penser qu'il a voulu marquer leur antiquité ; ainsi la signification

commune du mot eſt favorable au P. de Montfaucon, mais le ſens paroît exiger qu'on n'ait pas d'égard à cette ſignification commune.

L'adverſaire du Benedictin perſiſte à reculer l'origine des Moines juſqu'au quatriéme ſiécle, fondé principalement ſur des paſſages de Saint Juſtin & de Tertullien, qu'il a citez dans ſa premiere lettre, & auxquels le P. de Montfaucon n'a rien répondu. Ces deux Peres aſſûrent clairement, que parmi les Chrétiens il ne s'en trouvoit point qui affectaſſent un genre de vie extraordinaire, ni qui ſe confinaſſent dans les forêts. Ne pourroit-on pas dire que Saint Juſtin & Tertullien n'ont parlé que des païs où ils écrivoient, dans leſquels la profeſſion monaſtique étoit inconnuë? Un paſſage fourni par le Benedictin à ſon adverſaire, paroît à ce dernier une forte preuve; elle ne nous ſemble pas auſſi concluante qu'il le penſe. Pallade dit qu'il y avoit peu de Monaſteres ſur le mont de Nitrie, quand St. Amon s'y retira; cette montagne avoit ſervi de retraite aux

Therapeutes, dit Mr. B. & s'ils étoient Chrétiens ils devoient s'y être multipliez. Ne peut-on pas dire que le tems avoit rallenti la ferveur de cette ſainte ſocieté, & que Dieu ſe ſervit de St. Amon pour la rétablir?

Juſqu'ici l'adverſaire du P. de Montfaucon s'eſt contenté de montrer que les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens; il paſſe outre, & il entreprend de montrer par des preuves directes qu'ils étoient Juifs. Il en tire une des noms que Philon donne aux Solitaires dont il s'agit: ce ſont les mêmes dont il ſe ſert par tout pour déſigner les Juifs qui faiſoient profeſſion d'une pieté extraordinaire.

Les danſes des Therapeutes ne conviennent point aux mœurs des premiers Chrétiens, elles conviennent aux mœurs des Juifs, c'eſt Philon même qui nous l'apprend, & ſon autorité rend cet argument du Judaïſme des Therapeutes fort preſſant, moins preſſant néanmoins que l'objection ſuivante.

Il paroit évidemment par le récit

de Philon que les Therapeutes, attachez à la celebration du Sabbat, n'avoient aucune veneration pour le Dimanche. Le P. de Montfaucon fait de grands efforts pour rendre vraisemblable que les assemblées des Therapeutes commencoient le Samedi au soir, & ne finissoient que le Dimanche : mais la simple lecture du texte de Philon détruit toutes ses subtilitez, & son adversaire par des reflexions judicieuses ôte toute probabilité à la conjecture que ce Pere a hazardée : ce seul point décidé, décide la question. Suivons cependant nos deux Auteurs dans le reste de la dispute.

Mr. B. examine l'une après l'autre les douze marques de Christianisme que le Benedictin a crû voir dans les Therapeutes, & il fait sentir qu'elles ne prouvent rien, ou qu'elles sont appuyées sur de fausses suppositions, & quelques unes prouvent le contraire de ce que prétend le P. de Montfaucon.

Le renoncement universel au monde, l'étenduë de la secte, les explications allegoriques de l'Ecriture

ſainte, la compoſition & le chant des hymnes, les veilles, les auſteritez, la ſéparation des hommes & des femmes dans les lieux de priere, la virginité pratiquée par quelques perſonnes, ſont des marques communes aux Juifs & aux Chrétiens, & qui par conſequent ne prouvent rien. La preuve tirée du nom de monaſteres, ſuppoſe fauſſement que Philon appelle *monaſtere*, *Semnee*, toute l'habitation de ces ſolitaires : il ne donne ce nom qu'à leurs oratoires, où il aſſûre qu'ils faiſoient ſcrupule de manger ; & quand Philon auroit pris ces mots dans la ſignification qu'ils ont eûë depuis parmi les Moines, ce ſeroit encore un ſigne équivoque.

Il faut détourner de leur veritable ſens les expreſſions de cet Auteur, pour lui faire dire qu'il y avoit des Prêtres & des Diacres parmi les Therapeutes. C'eſt encore par un manifeſte abus des termes qu'on change le pain, le ſel & l'hiſſope, ſervis ſans vin dans le repas ſolemnel des Therapeutes dans la celebration de l'Euchariſtie ; le texte de Philon,

quoique embarraſſé & même corrompu en cet endroit, ne donne point cette idée, & il l'éloigne abſolument, ſi on ſuit l'explication naturelle que Mr. B. y donne.

Pour que la priere vers l'Orient fût une marque du Chriſtianiſme, il ſeroit neceſſaire qu'elle fût interdite aux Juifs pour toujours & en tout lieu ; cependant les Eſſéens, à ce que Joſephe nous apprend, ſe tournoient vers le ſoleil levant en commençant la priere du matin, & il eſt très-vraiſemblable que les Juifs affectoient cette poſture dans l'Egypte, par reſpect pour Jeruſalem & pour le Temple ſituez à l'Orient d'été de l'Egypte.

Ainſi toutes les preuves du P. de Montfaucon tombent, & il tâche envain de les ſoutenir par ce ton affirmatif, & ces airs de confiance, qui montrent qu'un Auteur eſt perſuadé de ſon opinion ; mais qui ne ſuffiſent pas pour perſuader un Lecteur intelligent.

On ne peut donc plus défendre le Chriſtianime des Therapeutes. Faudra-t'il auſſi renoncer à toute la gloi-

re que de tels sectateurs feroient à l'Evangile ? Nous ne le croyons pas, les Therapeutes n'étoient pas Chrétiens, mais ils le devinrent, & nous devons tirer une juste gloire des vertus qui les préparerent au Christianisme, & que le Christianisme perfectionna : on ne peut gueres nous contester de bonne foi cette conversion de la plûpart des Therapeutes; il est certain que leur secte finit dans le tems que le Christianisme se répandit dans les lieux qu'ils habitoient. Si l'on ne veut pas supposer leur conversion, supposition très-vraisemblable, on n'apportera jamais de raison plausible de la destruction si prompte & si entiere de cette nombreuse secte : la secte détruite prouve donc leur conversion.

ARTICLE LXXII.

אור מאור Lux de luce. Libri tres &c. C'est à dire, *La lumiere tirée de la lumiere. Trois livres. Le premier pour les endroits de la vulgate équivoques & susceptibles d'un double sens, le second pour les variantes &*

les leçons douteuses : le veritable sens est fixé, & la veritable, ou la plus vraisemblable leçon est déterminée avec le secours des textes originaux. Le troisiéme traite de l'édition de Sixte V. faite en 1590. & plusieurs choses y sont rapportées qui n'étoient pas venuës à la connoissance des Théologiens & des Interpretes. Par F. Henri de Bukentop Recollet, Lecteur Jubilé de Théologie en l'Université de Louvain, Ex-définiteur de la Province de la Basse-Alemagne, & actuellement Custode des Custodes. A Cologne; de l'imprimerie de Guillaume Friessen, 1710. *In 4°. & se trouve,* à Paris, chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques.

DEux choses arrêtent dans la lecture de l'Ecriture sainte. Car si un endroit se presente qui soit susceptible de divers sens, l'esprit s'étonne dans la crainte de se tromper sur celui que Dieu a voulu nous faire entendre ; & l'embarras est encore plus grand à la rencontre d'une diversité dans les exemplaires, qui fait appréhender de prendre

pour parole de Dieu, ce qui ne l'eſt pas. Pour obvier à ces inconveniens, & aſſûrer l'intelligence de la Vulgate, le R. P. de Bukentop a crû devoir la comparer aux textes originaux, qui ſont l'Hebreu & le Grec, & c'eſt ce qu'il appelle tirer la lumiere de la lumiere. Il avertit, que lorſqu'un paſſage paroît également, & dans la Vulgate & dans ces premieres ſources ſuſceptibles de pluſieurs ſens, alors tous ces ſens ſont de l'intention du Saint Eſprit. Au reſte, on ne peut voir une exactitude plus grande que la ſienne : car ſuivant l'ordre des livres ſaints, il marque juſqu'aux endroits où il ne paroît même qu'une ombre d'ambiguité, & ſur laquelle un Lecteur médiocrement attentif n'heſiteroit pas. En une matiere de cette importance, une diligence ſcrupuleuſe n'eſt que loüable. Il appartenoit à une perſonne de ce caractere d'eſprit, & ſi habile dans la ſcience de l'Ecriture, de ne pas laiſſer la verſion Flamande imprimée à Emeric en 1697. avoir cours impunément. Le P. Bukentop l'examina,

& la trouva si conforme à celle de Mons, qu'elle peut passer pour en être une version, plûtôt que du texte de la Vulgate, ou du texte Grec : il publia un écrit sur ce sujet, & il fut secondé par le Pere Joyeux Dominicain.

Le premier Livre de cet ouvrage, dont on a maintenant à rendre compte, est destiné à lever l'incertitude du sens. On en rapportera quelques endroits, qui serviront à faire conjecturer des autres, & à faire estimer l'ouvrage.

Après la création de l'homme & de la femme, Dieu leur dit, comme il est écrit dans la Genese ch. 1. v. 22. *Crescite & multiplicamini.* „ Croissez & vous multipliez. Cette expression pourroit faire croire à quelques-uns qu'Adam & Eve n'avoient pas encore atteint toute la grandeur qui leur convenoit : mais l'Hebreu ne permet pas de se l'imaginer ainsi, car il y a un verbe qui peut être exprimé par *fructificate*, & qui signifie que Dieu leur donna la fécondité pour la multiplication du genre humain.

Dieu ordonna à Noé dans la Genese ch. 6. v. 16. *Ostium arcæ pones ex latere : deorsum, cœnacula & tristega facies in ea.* „ Vous mettrez une porte au côté de l'arche : vous y ferez un fond, des cenacles, ou des chambres, & un troisiéme étage. Quoique ce troisiéme étage fasse assez comprendre que l'adverbe *deorsum* marque le premier, & que les chambres doivent être dans celui du milieu, il se pourroit pourtant faire, que quelqu'un pensât que les chambres étoient dans l'étage d'en bas. L'Hebreu ne laisse aucune ambiguité.

Encore dans la Genese ch. 24. v. 3. *ut adjurem te* ; ne signifie pas qu'Abraham conjura son serviteur, comme les Septante l'ont entendu, mais qu'il l'obligea à lui faire serment.

Le mot *capitium*, dans l'Exode ch. 28. v. 32. ne signifie, selon l'Hebreu, qu'une ouverture dans la tunique à passer la tête.

A ne considerer que la Vulgate au même livre de l'Exode, ch. 38. v. 25. on penseroit que l'or dont il est fait mention au verset précedent,

provenoit de la contribution du demi-ſicle par tête des Iſraëlites : mais l'Hebreu fait connoître que c'étoit une ſomme differente.

Les Pſeaumes fourniſſent un grand nombre d'exemples d'expreſſions embarraſſantes. Au Pſeaume 27. v. 46. *Filii alieni mentiti ſunt mihi* , le mot *alieni* eſt au génitif ; & le ſens eſt que ,, les enfans de l'étranger m'ont ,, menti : ce qui revient à dire , que les étrangers m'ont menti , ſe ſont mocqué de moi. Cette expreſſion du Pſeaume 76. v. 3. *Manibus meis nocte contra eum* , ne ſignifie pas que David fit rien contre Dieu , mais que pendant la nuit il l'invoquoit élevant ſes mains devant lui.

Quel eſt le ſens de l'Eccléſiaſte ch. 10. v. 1. *Pretioſior eſt ſapientia & gloria parva & ad tempus ſtultitia*? C'eſt, ſelon l'Hebreu , qu'un peu moins d'attention en quelques rencontres vaut mieux que faire trop l'habile & de s'en faire gloire : ainſi *ſapientia* & *gloria* ſont à l'ablatif , & *parva* ſe rapporte à *ſtultitia* qui eſt au nominatif.

Il eſt difficile de ne pas ſe méprendre dans les lamentations de Jeremie

ch. 3. v. 23. *Novi diluculo , magna est fides tua.* Qui ne penseroit pas qu'il faut traduire," Je connois dès le ma-
" tin , ô mon Dieu , que vous êtes
" très-fidelle en vos promesses ? En consultant l'Hebreu, on apprend que *novi* est le nominatif plurier de *novus*, & que le sens du passage est celui-ci.
" De nouveaux effets de vôtre mise-
" ricorde se font sentir dès le matin,
" ou tous les jours : vôtre fidelité est
" grande.

On finira par deux exemples du nouveau Testament. Il y a en Saint Luc chap. 22. vers. 20. *Hic est calix novum testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.* L'arrangement de cette phrase porte à croire que ces mots , *qui pro vobis fundetur* , se rapportent à ces autres , *sanguine meo :* ils se rapportent néanmoins au mot *calix.* Et il faut ainsi traduire. " Ce
" calice est le nouveau testament en
" mon sang, lequel calice sera répan-
" du pour vous. C'est-à-dire , que le calice contient le veritable sang qui a été répandu pour nous.

Quand Saint Paul écrit aux Romains ch. 4. v. 1. *Quid ergo dicemus*

inveniſſe Abraham patrem noſtrum ſecundum carnem ? Il ne nous apprend pas qu'Abraham eſt nôtre pere ſelon la chair, mais que la chair, en tant qu'elle eſt oppoſée à la foi, ne lui a ſervi de rien pour la juſtification : le texte Grec doit être rendu de cette ſorte. » Que dirons nous donc qu'Abraham nôtre pere a trouvé par la chair ?

Dans le ſecond livre le P. de Bukentop s'applique à découvrir la veritable leçon entre pluſieurs variantes ; & preſque toujours il préfere celle de la Vulgate depuis la correction de Clement VIII. On en donnera quelques exemples.

Nous liſons en la Geneſe ch. 3. v. 15. *Ipſa conteret caput tuum.* Sur quoi le P. de Bukentop dit qu'il y a de bonnes raiſons pour retenir *ipſa* , & ne pas mettre *ipſe*. Car outre qu'il eſt fort peu d'exemplaires de la Vulgate, ſoit manuſcrits, ſoit imprimez, qui n'ayent pas ce féminin, Rufin dans la traduction des antiquitez Judaïques, St. Jerôme, Saint Ambroiſe & Saint Auguſtin , Saint Gregoire , Saint Eucher, Marius Victorinus, Avitus ,

Saint Bernard, Bede & plusieurs autres, ont lû *ipsa*. Or St. Ambroise & Saint Augustin se servoient de traductions faites sur les Septante; il est donc vrai-semblable que les Septante avoient lû *ipsa*. D'ailleurs l'Hebreu ne marque pas tellement le masculin, qu'il ne puisse absolument être amené au féminin. Ajoutez, que cette leçon *ipsa*, n'a rien qui soit opposé à l'analogie de la foi; puisqu'il est écrit du juste au Pseaume 90 v. 13. » Qu'il marchera sur l'aspic & le basilic, & qu'il foulera au pied le lion » & le dragon. » Et en l'Epître aux Romains ch. 16 v. 20. » Que le » Dieu de paix brise au plûtôt Satan » sous vos pieds. Enfin, dit-il, il n'y a rien de décidé par l'Eglise touchant l'une ou l'autre leçon, *ipse*, ou *ipsa*: mais la Vulgate a dû retenir la derniere.

Il est dit du corbeau que Noé lâcha de l'Arche en la Genese ch. 8 v. 7. *Egrediebatur & non revertebatur.* L'Auteur voudroit ôter la négation qui n'est, ni dans le texte Hebreu, ni dans les anciennes traductions, excepté en celle des Septante, ni dans

Saint Jerôme , & qui eſt omiſe en pluſieurs exemplaires de la Vulgate. La difference qu'il y eut du corbeau & de la colombe , c'eſt que celui-là ne rentra pas dans l'arche & ſe tint deſſus.

Après le crime commis par les Jſraëlites qui adorerent le Veau d'or, Moyſe commanda de la part de Dieu aux enfans de Levi de punir & de tuer les plus coupables , & la Vulgate marque dans l'Exode ch.22. v. 28. *Ceciderunt que in die illa quaſi viginti tria millia hominum.* » Il périt » en ce jour là environ vingt-trois » mille hommes. Il y a en cet endroit une grande varieté de leçons. D'anciennes éditions , & celle de Sixte V. font monter le nombre des morts juſqu'à environ 30 mille. St. Gregoire , Rupert , St. Pierre de Damien , & quelques anciennes éditions , ont environ vingt trois mille. D'autres éditions , ne marquent qu'environ trois mille , de même que le plus grand nombre des exemplaires de la Vulgate avant la correction de Clement VIII. & conformément au texte Hebreu & à toutes les anciennes traductions. Philon,

Tertullien, St. Jean Chryſoſtome, Saint Ambroiſe, St. Auguſtin, Saint Iſidore, Rhaban, ne paſſent pas ce nombre : & le P. de Bukentop croit que c'eſt le veritable.

Il remarque comme une faute, ce qui ſe lit dans Ezechiel ch.21. v. 28. *Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias & fulgeas.* » Epée, épée, ſors du fourreau pour » tuer, éguiſes-toi, afin de mettre à » mort, & de briller. Au lieu des verbes impératifs *evagina*, & *lima*, avec leur regime *te*, il faut les participes au vocatif, *evaginate* & *limate*, & traduire en François : » Epée, » épée, tirée du fourreau & aigui» ſée.

Il n'eſt point d'endroit ſur lequel la critique ſe ſoit plus exercée, que celui de la premiere Epître de St. Jean ch. 5. v.7. des » trois qui ren» dent témoignage dans le ciel, le » Pere, le Verbe & le Saint Eſprit ; » & ces trois ſont une même choſe. Comme on en a ſouvent parlé dans ces Memoires, on ne s'arrêtera ici qu'à un ſeul point : ſçavoir, ſi le prologue aux Epîtres nommées Ca-

tholiques, qui cite le passage dont il s'agit, est veritablement de Saint Jerôme ? Le P. de Bukentop soutient, contre Mr. Simon & contre l'Editeur de Saint Jerôme, que ce Saint Docteur est l'Auteur du prologue ; puisqu'il se trouve dans la plûpart des manuscrits les plus anciens de la Vulgate. Le nouvel Editeur avouë que de huit manuscrits du tems de Charle le Chauve, le prologue se voit dans six : en quelques uns à la verité il ne porte pas le nom de Saint Jerôme ; mais cette omission ne prouve rien, puisque son nom est pareillement omis en d'autres prologues qui sont certainement de lui.

Les marques de supposition qu'y apperçoit l'Editeur, se réduisent à ces trois. Saint Jerôme nomme toûjours ces Epîtres Catholiques, & dans le prologue elles sont appellées Canoniques. L'Auteur du prologue dit qu'il les a arrangées autrement qu'elles ne le sont parmi les Grecs, & c'est néanmoins le même ordre. Enfin ce n'est point le stile de St. Jerôme. Le P. de Bukentop répond,

que les Copiſtes ont changé le nom de Catholiques en celui de Canoniques, qui étoit devenu plus commun de leur tems; que l'Auteur du prologue ne dit point ce que lui fait dire l'Editeur, mais ſeulement que quelques Latins plaçoient les Epîtres de St. Pierre avant les autres, & que le ſtile du prologue n'eſt point indigne de Saint Jerôme.

Le troiſiéme livre eſt principalement employé à comparer les éditions de Sixte V. & de Clement VIII. Il ne paroît pas, dit le Pere de Bukentop, que Sixte V. ait eû un autre deſſein que celui de faire une édition de la Vulgate, telle qu'elle étoit alors entre les mains des Fidelles & ſans de plus grandes recherches: elle parut en 1590. qui fut la derniere année de la vie de ce Pape, qui avoit enfin pris la réſolution de faire travailler avec plus de ſoin à rendre la Vulgate correcte. Clement VIII. y donna ſes premieres penſées, & commit ce difficile travail à des perſonnes habiles, qui conſulterent les textes originaux & les anciennes traductions, les ma-

nuſcrits & les éditions précedentes. C'eſt donc ſans raiſon que les Proteſtans ont coûtume d'oppoſer entre eux ces deux Papes, qu'on voit avoir eû des vûës ſi differentes. La premiere édition ſous les ordres de Clement VIII. parut en 1592. la ſeconde en 1593.

Comme celle de Sixte V. faite à Rome eſt devenuë très-rare, & qu'elle n'a point été imprimée ailleurs, le P. de Bukentop a crû faire plaiſir à ſes Lecteurs de marquer tous les endroits où elle differe de celle de Clement VIII. Enſuite il examine laquelle des deux en ces endroits eſt plus conforme à l'original Hebreu, ou au Grec. Il rapporte les corrections faites dans l'édition de Sixte V. après l'impreſſion & avant que de la publier, & il marque les fautes d'impreſſion.

Les Critiques les plus attentifs & les plus ſcrupuleux avoient ſuppoſé que les deux éditions de Clement VIII. étoient entierement ſemblables : toutefois le P. de Bukentop y a trouvé des differences qu'il rapporte & qu'il examine, en avertiſ-

ſant que ce ne ſont la plûpart que des fautes d'impreſſion qui ſont inévitables. En l'édition de 1598. faite auſſi au Vatican, il y a un *Index* de ces fautes échapées dans les deux éditions précedentes.

C'eſt la même exactitude du P. de Bukentop qui l'engage à marquer les differences des Bibles imprimées à Anvers par Moret, auquel le Pape avoit ordonné par un Bref de ſe conformer abſolument à l'édition du Vatican de 1593. lui ayant même envoyé un exemplaire. D'où viennent donc ces differences? Il les attribuë à Luc de Bruges. Cependant toutes les éditions faites ailleurs ſuivent celles de Moret, qui paſſoient pour ne s'éloigner en rien de celles du Vatican.

Il finit par un ſouhait, que pluſieurs endroits de la Vulgate fûſſent retouchez, & il en donne un catalogue.

ARTICLE LXXIII.

LE CHEMIN DES GENS D'ESPRIT, Dialogue enjoüé & ſérieux entre Mr. Dupetit & Mr. Augrand. Par le Sieur René Mauny. A Paris, chez Daniel Jollet, au livre Royal au bout du pont St. Michel; Pierre Ribou à l'image St. Louïs ſur le quay des Auguſtins; Gilles Lameſle à l'entrée de la ruë du foin. 1712. *in* 12. *pages* 248.

L'Auteur a cherché à ſe divertir, & à divertir ſes Lecteurs, ſur des matieres de ſoi fort ſérieuſes, puiſqu'il s'agit du ſyſteme du monde; y mêlant même l'autorité de l'Ecriture, de trouver les longitudes & la quadrature du cercle. Cependant il répand l'enjoûment autant qu'il peut, ſoit par ſon ſtile, ſoit par des hiſtoriettes de poudre de projection, d'eau à reſſuſciter les morts, & autres ſemblables.

Le ſyſteme du monde qu'il propoſe, eſt d'attribuer au ſoleil le mouvement diurne & uniforme dans

l'écliptique, tandis que la terre fait une revolution ſur ſon axe en l'eſpace de l'année. Et pour expliquer le flux & le reflux de la mer, il feint un balancement de l'axe de la terre.

L'invention des longitudes conſiſte à obſerver, à quel point du zodiaque répond l'endroit de la terre où l'on ſe trouve, & à ſçavoir en même tems à quel autre point du zodiaque répond le premier méridien de la terre.

Enfin pour parvenir à la quadrature du cercle, l'Auteur s'eſt ſervi d'une lame d'acier telle que le ſont celles qui font le reſſort des montres : il l'a preſſée très-exactement par le moyen d'un fil d'archal contre le contour d'une Dame à joüer, enſorte que la lame débordoit d'un côté, & étant appliquée ſur le papier, marquoit des cercles. Enſuite il a étendu exactement la lame d'acier, & en a pris la longueur, qu'il a diviſée en quatre parties pour en former un quarré, & il a inſcrit ce quarré dans un cercle. Par la comparaiſon qu'il a faite du cercle de la lame d'acier avec ce nouveau cercle

circonſcrit, il a trouvé que le demi-diametre de celui-là eſt au demi-diametre de celui-ci, comme huit à neuf. D'où il conclut que la circonference d'un quarré inſcrit dans un cercle eſt à la circonference du même cercle, comme huit à neuf.

ARTICLE LXXIV.

LA VIE DE SAINTE THERESE tirée des Auteurs originaux Eſpagnols & des Hiſtoriens contemporains, avec des lettres choiſies de la même Sainte, pour ſervir d'éclairciſſement à l'hiſtoire de ſa vie. Par Monſieur de Villeſore. A Paris, chez Jacques Eſtienne ruë Saint Jacques 1712. *in 4°. pages 323 pour la vie & 89 pour les lettres.*

SAinte Thereſe a écrit elle même ſa vie, & nous en avons deux traductions eſtimées; une de Mr. Dandilly, l'autre de Mr. l'Abbé Chanut, auſſi élegante & plus fidelle que la premiere; mais cet ouvrage n'eſt pas complet, & la Sainte ne dit rien des quatorze dernieres

années de sa vie. Le livre des fondations écrit aussi par la Sainte, & traduit par Mr. Dandilly, peut être regardé comme un supplément de sa vie écrite par elle même. On y trouve beaucoup d'incidens remarquables, mais ce n'est point encore une histoire exacte & entiere de la Sainte. On a une vieille traduction de sa vie écrite par le Pere Ribera Jesuite, mais le stile de cette traduction est barbare, & l'original n'est pas écrit dans le goût de nôtre siécle : ce livre n'est propre qu'à fournir des memoires, & il en fournit d'excellens. L'abregé Latin de la même vie par le Pere Jean de Jesus-Maria a été très-utile à Mr. de Villefore : il est composé avec beaucoup d'ordre & d'agrément ; mais les annales des Carmes Déchaussez, & la vie de la Sainte écrite par Jacques Dyepés Evêque de Terrassone, sont les sources d'où il a tiré plus de lumieres sur son sujet, des faits plus sûrs & plus circonstanciez.

La plûpart de ceux qui donnent la vie de quelque Saint, ont coûtume de mettre à la fin de leur ou-

vrage un livre ſur leurs vertus. Mr. de Villefore ne peut goûter cette méthode ; c'eſt dans ſa préface qu'il a placé le caractere de la Sainte, & le Lecteur avouëra qu'il en fait un portrait beau, mais auſſi reſſemblant que beau, & qu'il a pénetré avec beaucoup d'intelligence dans les ſecrettes diſpoſitions de cette grande ame, & dans les vûës de Dieu ſur elle. Ce qu'il dit des divines operations, ſoit pour s'excuſer de ne s'être pas arrêté à décrire toutes celles que la Sainte a reſſenties, ſoit pour en montrer la poſſibilité, nous a paru ſi beau, que nous allons en faire part à nos Lecteurs.

Comme l'on n'a que trop de penchant à fonder ſon oppoſition à la pratique des vertus Chrétiennes ſur l'impoſſibilité d'atteindre à la perfection des Saints, que l'on s'autoriſe à ne pas imiter, quand leurs actions paroiſſent trop au deſſus des efforts ordinaires de la nature, il s'eſt propoſé de donner une vie qui pût ſervir de modele. De ſorte qu'il ne faut pas s'attendre à voir ici Sainte Thereſe dans des raviſſemens fré-

quens & dans de continuelles extaſes. On a même évité de la repréſenter ſous ces idées, & ſans prétendre combattre la réalité de ces dons excellens, dont la verité n'eſt point revoquée en doute par ceux qui ſçavent ce que peut l'amour d'un Dieu Tout-puiſſant, ſur une ame où il veut prendre ſes délices, on a crû qu'il ne falloit pas montrer cette Sainte comme l'objet d'une admiration ſterile; mais plûtôt expoſer la grandeur de ſon courage & la pureté de ſes vertus à l'imitation des ames ferventes.

Cependant il n'a pas été poſſible, & même il y auroit eû de l'injuſtice, de retrancher tout ce qui a rapport à ces graces choiſies que la Sainte a reçuës en une ſi grande abondance; mais on en a parlé moderément.

Il faut pourtant convenir, que tout ce qu'on a ſupprimé de ces divines operations qui l'ont ſi fort diſtinguée entre tous les autres Saints, eſt reconnu pour très-ſolide par les Docteurs les plus oppoſez à ces ſortes de choſes.

Tous les Théologiens ont toûjours déclaré, que ſes diſpoſitions & ſes enſeignemens ſur ces matieres ne renferment que des veritez hors d'atteinte, on n'en admet point, & l'on n'en ſoutient point d'autres dans tout ſon Ordre. En vain les faux Myſtiques modernes ont voulu mettre leurs dogmes inſenſez à l'abri de la doctrine de cette Sainte, une nourriture celeſte, comme l'appelle l'Egliſe, ne ſouffre point de mêlange & de corruption.

Il ſeroit donc à ſouhaiter que la plûpart des hommes fûſſent plus diſpoſez à croire la verité de ces communications myſterieuſes, & qu'en faiſant une hiſtoire, on ne fût pas obligé de ſe gêner juſqu'à ménager la délicateſſe de certains Critiques peu éclairez. Mais comme on écrit pour l'utilité generale de tous les Fidelles, & que ſuivant les regles de la ſageſſe, & les maximes des ſaints Oracles, il faut proportionner les veritez à l'intelligence humaine, il eſt de la prudence de ne pas expoſer le langage du divin amour à l'inſulte des prophanes, &

au mépris de ceux qui condamnent & blaſphement tout ce qu'ils ignorent, & qui, devenus ſemblables à des animaux ſans raiſon, corrompent tellement leur eſprit, qu'ils ne connoiſſent rien que par le ſeul inſtinct de la nature. Les dons ſpirituels feront toûjours inintelligibles aux hommes charnels ; ainſi loin de familiariſer indiſcrettement ces Myſteres, il faut ſouvent n'en rien dire. Mais ſi l'on n'en parle que ſobrement, c'eſt par reſpect pour ces dons ſublimes, & nullement pour le goût de pareils Critiques, qui n'eſt rien moins que reſpectable.

D'ailleurs, il n'eſt pas donné à tous de démêler avec préciſion les diverſes ſubtilitez des operations de la grace ; il eſt aiſé d'y prendre le change, & de confondre ce que les Myſtiques abuſez ont écrit de faux & de vain ſur ces matieres, avec ce que Sainte Thereſe en a dit de vrai & de ſolide. Semblables mépriſes ne ſont pas ſans exemples, & elle les apprehendoit ſi fort, qu'en beaucoup d'endroits de ſes ouvrages elle recommande qu'on les liſe avec

avec précaution, & ne permet pas à toutes ſortes de perſonnes de les lire.

Voilà les raiſons qui ont obligé l'Auteur de rapporter ſi peu de choſe, des états extraordinaires de la Sainte, quoiqu'il en ſoit plus perſuadé que perſonne : il regarde ces ames privilegiées comme les Prophetes du nouveau Teſtament, à qui Dieu revele encore aujourd'hui ſes plus ſecrets Myſteres, comme il les reveloit à ceux de l'ancien : car prophetiſer n'eſt pas ſeulement prédire, mais voir, connoître, pénetrer & approfondir ce qui eſt inconnu au commun des Chrétiens. Il y aura donc toûjours des Prophetes en Iſraël : *l'eſprit de Jeſus ſera l'eſprit de Prophetie, & l'eſprit de Prophetie ſera le témoignage de Jeſus.* Mais comme cet eſprit de Prophetie a de tout tems été l'objet de la raillerie du monde corrompu, on ſe mocque en nos jours des nouveaux Prophetes, comme on ſe mocquoit des anciens, qui pour cela n'en étoient, ni moins éclairez de Dieu, ni moins reſpectables dans leurs viſions Prophetiques.

Juin 1712.

A comparer celles d'Isaïe, de Jeremie, d'Ezechiel, de l'Apocalypse, avec celles de Sainte Therese, que découvre-t'on dans celles-ci qu'on ne découvre pareillement dans les autres que nous faisons profession de croire? Que ne trouve-t'on point dans les visions du Pasteur *, de Sainte Perpetuë, de Saint Cyprien, & de tant d'autres que tous les siécles & tous les Peres de l'Eglise ont respectées?

Il seroit inutile pour appuyer davantage la verité de ces revelations d'ajoûter quelque chose à ces autoritez, néanmoins, continuë l'Auteur, examinons un peu les raisons de ceux qui les combattent, & les causes de leur résistance à les croire.

Ils sont tellement accoûtumez à ne faire jamais abstraction des sens dans leurs idées, qu'ils ne sçauroient comprendre qu'on puisse entendre, ou voir quelque chose, sans l'entremise des oreilles & des yeux.

Voir un objet immédiatement par l'esprit, entendre une voix interieure, rien ne leur paroît plus chimeri-

* *Livre d'Hermas.*

que ordinairement que ces façons de parler. Cependant rien n'eſt plus réel. Les ſenſations de la vûë & de l'oüye ne ſont que des figures & des images de la vûë & de l'oüye ſpirituelles. Les ſens ne ſont que des inſtrumens & des organes pour former certaines impreſſions dans l'ame, & ne ſont nullement les cauſes d'une infinité d'operations intellectuelles, indépendantes du miniſtere de l'oüye & des yeux. Avoir dans l'eſprit une idée fixe, claire & diſtincte de quelque objet, c'eſt le voir. Penſer actuellement à quelque principe ſûr, à quelque maxime certaine, c'eſt entendre la verité. Le nom ne fait rien à la choſe : ſi cela n'eſt pas ainſi appellé par le commun des hommes, s'ils ont ſur cela d'autres notions, il n'en eſt pas moins vrai que l'ame voit & entend immédiatement par elle même. Il n'eſt pas neceſſaire pour admettre ſes operations purement intellectuelles, de nous renvoyer à ſa maniere d'agir après la mort. Dès cette vie même elle opere ſouvent ainſi ; & l'experience nous apprend combien les

ſpéculations metaphyſiques, pouſſées juſqu'à quelque excès, ſont capables d'arrêter les ſens. Pourquoi donc des operations intellectuelles, qui ont la Religion pour principe, & qui ſont ſoutenuës, & même prévenuës par un ſecours ſurnaturel, ne ſeront-elles pas indépendantes de l'entremiſe des organes ſenſibles ?

Ce qui rend les operations purement ſpirituelles ſi difficiles à croire pour certaines perſonnes, c'eſt qu'ils ne jugent de l'action de l'eſprit que par ſes rapports avec les ſens. Mais cela ne le met point eſſentiellement dans leur dépendance. Les ſentimens de nôtre ame ne ſont attachez aux organes du corps en certaines choſes, que par l'inſtitution divine qui l'a ainſi ordonné, & nullement par des relations neceſſaires des organes aux ſentimens : rien n'eſt plus opposé que la nature des uns & des autres. Bien loin que l'entremiſe des ſens ſoit neceſſaire à l'ame pour agir, plus ils ont de part à ſon operation, plus ils l'affoibliſſent & la dégradent. Car toute action des ſens met l'ame dans la ſervitude & la dépendance,

& lui ôte quelque chose de sa noblesse & de sa vivacité. Les assujettissemens du corps resserrent ses connoissances, & bornent l'étenduë de ses lumieres. Dès qu'elle agit indépendamment, & que ses idées & ses perceptions sont immédiates, elle a toute une autre force : & ce seroit bien mal connoître l'essence de l'ame, que de regarder comme des chimeres ses operations les plus vives & les plus réelles.

Les causes de l'incrédulité de la plûpart des gens sur ces matieres, naissent donc d'un renversement d'idées ; on attribuë tout au corps, & presque rien à l'ame, & c'est néanmoins tout le contraire. Car, selon la veritable idée des choses, on peut dire qu'en un sens tout appartient à l'esprit. C'est lui qui voit, & non pas les yeux : c'est lui qui entend, & non pas les oreilles. L'ame dépend du ministere des sens dans les operations sensibles ; mais n'en a que faire dans les operations intellectuelles, comme nous avons dit. Or tout étant de ce genre à l'égard de tout ce qui nous met en commerce avec

Dieu, & les ſens ne pouvant attein-dre à ce qui eſt purement intellec-tuel, c'eſt ſans eux qu'elle entend & qu'elle voit : car toutes les opera-tions de l'intelligence ſe réduiſent à voir & à entendre ; puiſque c'eſt en-tendre que d'avoir dans l'eſprit une verité, & que c'eſt voir que d'avoir une idée vive & diſtincte.

Au reſte, il ne faut pas croire qu'il n'y ait que les objets de pure intelli-gence qui puiſſent nous donner des perceptions & des idées indépen-damment des ſens. Je dis que même les objets ſenſibles qui peuvent être preſens à l'eſprit ſans le miniſtere des organes exterieurs, ne rendent pas ſes operations moins réelles. C'eſt une erreur de penſer que tout ce qui s'imprime dans l'eſprit par l'en-tremiſe de l'imagination eſt chime-rique. L'imagination, à propre-ment parler, eſt le reſervoir des ima-ges que les objets ont imprimées, ou peuvent imprimer dans l'ame par les ſens ; mais elle y ajoute ſouvent beaucoup, elle les ſpiritualiſe, elle les perfectionne, & même elle les perpetuë, pour ainſi dire : car ſans

employer davantage le miniſtere des organes exterieurs, l'ame ſe les peut repréſenter une infinité de fois, quoiqu'elle n'en ait reçu qu'une ſeule fois l'impreſſion par les ſens. L'imagination en elle même eſt une modification de l'ame, & peutêtre cauſe occaſionnelle en bien, ou en mal. Dieu l'employe comme il veut, & de la maniere qu'il employe les ſens exterieurs, pour donner à l'ame l'impreſſion des objets : il eſt le maître d'en tirer des images & des idées ; comme de tirer de la mémoire les ſouvenirs. Si ces ſouvenirs & ces images n'ont rien que de conforme à la verité, & repréſentent à l'ame quelque Myſtere de la Religion, ou quelque maxime de l'Ecriture, je ne vois pas pourquoi l'on peut appeller cela des chimeres & des phantômes ſans réalité. Ce n'eſt pas l'exterieur & le ſenſible de l'operation qui la réaliſe ; c'eſt l'impreſſion qu'elle fait ſur l'ame. L'imagination n'eſt en elle même, ni bonne, ni mauvaiſe : mais quoiqu'elle ne juge de rien, & ne déſire rien, elle peut être à l'entendement une occaſion de bien, ou mal juger ; &

à la volonté une occasion de désirer, ou bien, ou mal; soit que l'erreur ou la verité la mettent en mouvement; soit que la cupidité ou la charité la fassent agir.

Tout ceci supposé, qui doute qu'une ame juste & cherie de Dieu par une préference distinguée, ne puisse avoir avec lui des communications intimes, qui remplissent son esprit d'idées si pures & de veritez si certaines, qu'elle voye & qu'elle entende bien des choses que les hommes plongez dans les sens ne sont pas capables de voir, ni d'entendre? Sous quelle autre notion cette ame peut-elle faire connoître ces veritez & ces idées, quand elle s'en explique, qu'en disant qu'elle voit & qu'elle entend? Lorsque, par exemple, l'humanité de JESUS-CHRIST est représentée à l'esprit dans quelque état & dans quelque circonstance de la vie du Sauveur, si l'impression de cette idée est bien vive & bien profonde, & que l'ame en soit toute occupée, pense-t'elle seulement alors si les sens y ont part, ou non? Et peut-elle dire autrement, sinon

qu'elle a vû l'humanité de JESUS-CHRIST, sous telle & telle forme? Saint Paul, tout éclairé qu'il étoit, en parlant de son ravissement au Ciel, dit qu'il ne sçait si cela s'est fait, ou dans son corps, ou sans son corps. Lorsque l'idée de l'enfer, du paradis, de quelques attributs de Dieu, s'imprime bien vivement dans une ame, peut-elle sur cela s'expliquer d'une autre façon, qu'en disant, qu'elle a vû l'enfer, le paradis, les perfections divines? Il ne s'agit pas de sçavoir si cette idée est juste & répond exactement à la verité de ce qu'elle représente, il suffit que ce soit la maniere dont Dieu juge à propos de l'éclairer sur ce sujet. Ainsi dès qu'il est certain que ces choses sont possibles, toutes les objections se réduisent à dire, que ce qu'on appelle visions & voix interieures, n'est le plus souvent dans telles & telles personnes que des phantômes & des chimeres, c'est à dire, des idées vagues & sans fondement, ou des paroles purement imaginées.

Je sçai qu'à l'égard de bien des

gens foibles qui s'attribuent ces sortes de graces dont nous parlons, il peut entrer de l'illusion dans leurs pensées ; & que sans parler des surprises de l'orgueil, une imagination trop forte & trop dominante est la source de bien des prestiges. Mais les mauvaises consequences ne doivent pas détruire les bons principes. Quand on a de vrayes raisons pour s'assûrer de la sagesse d'un esprit, & quand, après bien des preuves, on a reconnu dans quelqu'un l'uniformité de la conduite, l'humilité des sentimens, le reglement des passions, la pureté des mœurs, je ne vois pas pourquoi l'on refuseroit de donner créance à ces dons privilegiez que Dieu accorde à quelques ames choisies. Le peu d'experience qu'en a le commun des Fidelles, le peu de facilité pour les expliquer, le peu de pénetration pour les comprendre ; tout cela ne doit pas, ce me semble, engager à les nier.

Ainsi lors que nous lisons en tant d'endroits de la vie & des écrits de Sainte Therese, qu'elle a vû JESUS-CHRIST de telle & telle maniere,

que Dieu lui a dit interieurement telles & telles paroles, je ne fais nulle difficulté d'y ajouter foi, parce que je crois donner à ſon diſcours l'interpretation convenable, & que d'ailleurs je ſuis convaincu de la ſolidité d'eſprit & de la ſincerité de cette Sainte.

Enfin, une des cauſes les plus ordinaires de toutes les objections qu'on forme ſur ces ſortes de ſujets, c'eſt le peu d'idée qu'on a de la Divinité, dont on ignore la maniere d'agir ſur les ames ; & je ne puis mieux ſoutenir cette raiſon, que par les paroles éloquentes d'un grand Prélat de nôtre France.

» La plûpart des hommes, dit-il, » ne connoiſſent Dieu que comme » je ne ſçai quoi de merveilleux, » d'obſcur & d'éloigné de nous. On » ne le regarde que comme un Etre » puiſſant & ſevere, qui demande » beaucoup de nous, qui gêne nos » inclinations, qui nous menace de » grands maux, & contre le juge- » ment duquel il faut ſe précautionner. » ner. Quand on dit aux hommes » de chercher Dieu dans leur propre

» cœur, c'eſt leur propoſer de l'aller
» chercher dans les terres les plus
» inconnües ; car qu'y a-t'il de plus
» inconnu pour eux que le fond de
» leur propre cœur , & que ce ſanc-
» tuaire impenetrable de l'ame, où
» Dieu veut qu'on l'adore en eſprit
» & en verité ? Comment enten-
» droient-ils les veritez celeſtes, puiſ-
» que les veritez terreſtres, dit JESUS-
» CHRIST, ne peuvent ſe faire ſen-
» tir à eux ? Tout diſparoît comme
» une ombre aux yeux de celui qui a
» vû Dieu une fois au fond de ſon
» ame. C'eſt Dieu qui fait tout, qui
» donne tout, qui regle tout, & le
» monde ne le voit point ; mais celui
» qui ne le voit point, n'a jamais
» rien vû, & paſſe ſa vie dans les il-
» luſions d'un ſonge..... C'eſt dans
» le ſein tendre & paternel du Sei-
» gneur que nous l'oublions ; c'eſt
» par la douceur de ſes dons que nous
» ceſſons de penſer à lui. Ce qu'il
» nous donne à tout moment, aulieu
» de nous attendrir & de nous en le-
» ver, nous amuſe. Il eſt la ſource de
» tous les plaiſirs, les créatures n'en
» ſont que les canaux groſſiers, & le

» canal nous fait compter pour rien
» la source. Cet amour immense nous
» poursuit partout, & nous échapons
» toujours à ses poursuites. Il est par-
» tout, & nous ne le voyons en au-
» cun endroit ; nous croyons être
» seuls dès que nous n'avons que lui.
» Il fait tout, & nous ne comptons sur
» lui en rien, & même nous croyons
» tout désesperé, quand nous n'avons
» plus d'autres ressources que sa Pro-
» vidence ; comme si l'amour infini
» & toutpuissant ne pouvoit rien.

Saint Augustin encherit encore sur tout cela dans une de ses lettres ; où il veut prouver que ce que nous voyons par l'intelligence a plus d'être & de verité, que tout ce que les yeux nous découvrent. Cette pensée ramenoit la lumiere & la joye dans son ame, & la dégageoit des nüages où les soins & les affaires l'avoient souvent enveloppée. Lors, dit-il, que pour me renouveller je rappelle ce grand principe, & qu'après avoir imploré le secours de Dieu je commence à m'élever vers lui, & vers ce qui est solidement vrai, cette vûë anticipée des choses

permanentes me remplit tellement l'eſprit, que je ſuis étonné quelquefois de me voir obligé de recourir au raiſonnement, pour me perſuader de l'exiſtence de ce qui nous environne, & qui nous eſt auſſi preſent que nous mêmes.

On ne peut exprimer plus vivement ce qu'il y a de force & de réalité dans les operations d'une intelligence épurée.

On connoitra par ce bel endroit de la préface le jugement & le ſtile de Mr. de Villefore, déja connu par tant d'ouvrages eſtimez. Il s'eſt ſurpaſſé dans ce dernier, dont la matiere ſi belle, ſi curieuſe, ſi édifiante, reçoit un nouveau prix par la maniere dont il l'a traitée.

On y admirera la ſageſſe & la bonté de Dieu. Sa ſageſſe, éloignée des foibles vûës des hommes, dans le choix d'une fille, pour reformer un grand Ordre d'hommes; d'une pauvre Religieuſe, pour fonder un ſi grand nombre de Monaſteres: ſa bonté, quand on verra Thereſe avec le plus heureux naturel, un eſprit ſuperieur, un grand fonds

de religion, prête à perir, arrachée à l'enfer par une grace qui retient l'impétuosité de ses passions, & qui l'ayant fait passer de l'amour du monde à l'amour de la vertu, la fait par un miracle plus grand & plus rare, passer de la tiedeur à la perfection. On admirera la bonté de Dieu, d'avoir préparé tant de saints Religieux, de ferventes Religieuses, pour arrêter par leurs prieres les ravages des heresies & des vices. On admirera sa sagesse, d'avoir confié ce grand ouvrage à une ame aussi noble, aussi ferme; à un esprit aussi éclairé, aussi étendu, que celui de Sainte Therese.

Mr. de Villefore avertit que les meditations sur le *Pater*, imprimées & traduites sous le nom de la Sainte, ne sont pas d'elle.

ARTICLE LXXV.

SUEVIA ECCLESIASTICA, sive Clericalia, Collegia, tum Secularia, tum Regularia &c. C'est à dire, *La Suaube Ecclésiastique, ou les Communautez Clericales, tant Séculie-*

res que Regulieres, les anciens & nouveaux Monaſteres de differens Ordres, ſituez dans le Cercle, ou Duché de Suaube; avec leurs fondations, origines, droits, privileges, & les changemens qui leur ſont arrivez. Par le Reverend Dom François Pierre Prêtre & Chanoine Régulier du Chapitre de Wattenhuſen, Dioceſe d'Auſbourg dans le Burgau, & Candidat de Théologie & des ſaints Canons. A Auſbourg & à Dilingen, aux frais de Jean Gaſpar Bencard, 1699. *In folio, pages* 918.

IL faut ici avouër ſa mépriſe, dont on ne s'eſt apperçu qu'après avoir achevé de lire ce gros volume, & quand on a pris la plume pour mettre en ordre les remarques qu'on avoit ramaſſées. Alors on a trouvé une datte qui le met hors de la competence de ces Memoires, où l'on s'eſt propoſé de parler ſeulement des livres du ſiécle courant. Puiſque les frais de la lecture ſont faits, pour ne les pas perdre abſolument, & pour ne pas auſſi contrevenir à la regle qu'on s'eſt faite de ſe

renfermer dans ce siécle: on se restreindra dans des bornes fort étroites, & à rendre compte en peu de mots d'un gros ouvrage qui contient des choses agréables & utiles.

L'Auteur compte dans l'étenduë de la Suaube 385 Communautez d'hommes, & 243 de filles. A sçavoir, les deux Chapitres des Eglises Cathedrales d'Ausbourg & de Constance, 52 Collegiales, & six Chapitres de Chanoinesses qui ne font point de vœux & ne sont point Religieuses; 4 Communautez de Clercs de la Vie-commune, 20 Chapitres de Chanoines Réguliers, & 5 de Chanoinesses Régulieres; 9 de Prémontrez, & 7 de Chanoinesses du même Ordre de Prémontré; 59 Monasteres, tant Abbayes que Prieurez de Benedictins, & 29 de Benedictines; 11 de l'Ordre de Cîteaux pour les hommes, & 22 pour les filles; 4 de l'Ordre du Saint Esprit, 12 de celui de Saint Paul premier Hermite; 4 de Chartreux, 2 de Saint Guillaume Hermite; 13 Couvens de Dominicains, & 51 de Religieuses du même Ordre; 18

d'Auguſtins, & 8 de Religieuſes Auguſtines ; 7 de Carmes, un de Carmes-déchauſſez ; 19 de Conventuels de St. François, 8 de Franciſcains Reformez, ou de Cordeliers, 17 de Recollects, 7 du Tiers-Ordre de Saint François, 10 de Clariſſes, 89 de Religieuſes du Tiers-Ordre de Saint François, 50 de Capucins ; 22 Maiſons de Jeſuites, ſoit Colleges, ſoit Réſidences, ou ſimplement Miſſions ; dix Commanderies de Malte, & 17 de l'Ordre Teutonique ; 8 anciens Monaſteres d'hommes, & 15 de filles, d'Ordres qui ne ſont pas connus.

L'Auteur les range ſelon les lettres de l'Alphabet. Il rapporte ce qu'il a pû trouver des tîtres de leurs fondations, des Bulles des Papes, des lettres, ou diplomes des Empereurs & d'autres Princes en leur faveur ; il décrit leur aggrandiſſement & leur décadence, & quelquefois, mais rarement, il met la ſuite des Abbez & des Abbeſſes. Parmi ces diplomes il y en a de Pepin, de Charlemagne, de Loüis le Debonnaire : après eux il faut venir aux Othons &

aux Conrads, & aux Empereurs poſtérieurs. Charle IV. eſt le premier qui en ait donné en Aleman. Il dit qu'à Lindau, ville Luthérienne, il s'y eſt maintenu un Chapitre de Chanoineſſes, qui dans les differends qu'elles ne peuvent manquer d'avoir avec les Bourgeois, ont produit un diplome de Charlemagne, lequel a été conteſté & accuſé de ſuppoſition. L'affaire étoit encore pendante au Conſeil de Vienne.

Il s'en faut bien que tant de Communautez ſubſiſtent à preſent. Des unes il ne reſte qu'un ſouvenir éloigné, ſans nulle connoiſſance de la cauſe de leur ruine : & un grand nombre des autres a été, ou détruit, ou envahi par les Lutheriens & les Calviniſtes. Le ſeul Duc de Virtemberg s'eſt emparé de ſeize ou dix ſept Abbayes, dont la poſſeſſion lui a été confirmée par la paix de Weſtphalie, ſans compter je ne ſçai combien de Couvents dont il a chaſſé les Religieux & les Religieuſes. D'autres Princes & des Villes libres ont fait de même, ſelon l'étenduë de leur pouvoir & de leurs forces.

L'Abbaye de Kempten, Ordre de Saint Benoît, est la plus illustre de celles dont l'Auteur fasse mention. Il attribue sa fondation à Hildegarde seconde femme de Charlemagne. Il dit que le Pape Adrien I. accorda aux Abbez de Campidon de prendre l'épée l'après midi, après avoir vaqué le matin à leurs fonctions Religieuses. Ils sont Princes de l'Empire, & presque tous les autres Abbez sont Prélats immédiats du Saint-Empire, ne relevant que de l'Empereur.

Ce sont à peu près les mêmes concessions faites à toutes les Abbayes par les Papes, qui par leurs Bulles pourvoyent au temporel & au spirituel : car ils confirment les fondations, donnent droit de recevoir les donnations, défendent les aliénations, si ce n'est pour raisons d'ailleurs avantageuses, & seulement du consentement de l'Abbé & des Religieux, déclarent nulles les dettes contractées sans le même consentement, défendent de tirer en justice les Religieux & les Convers hors du Monastere, pour cause quel-

conque, ſoit civile, ſoit criminelle; leur permettent de ſe choiſir un Avocat, ou Protecteur de leurs biens & de leurs droits, lequel ils pourront deſtituer. Quant au ſpirituel, il conſiſte dans l'exemption, par laquelle ils ont la libre élection de leurs Abbez. Ils ſont déchargez de ſe préſenter aux Synodes Dioceſains, & de recevoir chez eux les Evêques à y exercer aucune autorité, comme feroit de conferer les Ordres, faire la viſite, demander compte du bien, s'ingerer à élire l'Abbé. Pour la benediction d'un Abbé, ou de l'Egliſe, les Ordinations, les ſaintes huiles, ils doivent s'addreſſer à l'Evêque Dioceſain; mais au cas qu'il les moleſtât, il leur eſt permis de recourir à un autre Evêque, qui ſoit Catholique & uni de Communion avec le Saint Siege. Enfin, pour reconnoiſſance de la protection de Saint Pierre, ils lui offriront tous les ans un écu d'or nommé Bezant.

Ces Avocats chargez de la protection des Monaſteres, commencerent à la leur vendre bien cher;

& les Avocaties ne devinrent pas ſeulement un tître d'honneur pour les Princes & les Grands-Seigneurs, mais un bien hereditaire, & de la nature des autres biens. Il n'eſt rien de plus fréquent que les plaintes des Moines, des vexations qu'ils ſouffroient de la part de leurs Avocats. Ceux qui devoient les proteger les fouloient; & ils furent contraints dans la ſuite, non ſeulement de ſe paſſer, mais de ſe racheter à grand prix d'une protection ſi onereuſe, pour ſe mettre immédiatement ſous celle des Empereurs, qui les y ont reçus.

On n'a point vû que l'honneur de porter la mitre ait été accordé aux Abbez avant le Pape Pie II. & l'année 1459.

Une des plus conſiderables utilitez de ce livre, eſt que par les actes de fondations & de donnations, il donne de grandes lumieres ſur la genealogie des principales maiſons de la Suaube.

ARTICLE LXXVI.

ORAISONS FUNEBRES DE Monseigneur Loüis Dauphin, fils de Loüis le Grand.

NOus devons compte à nos Lecteurs, de tant d'excellentes pieces que l'éloquence Françoise a produites dans le triste accident qui fit couler nos larmes l'an passé, & qui n'a été qu'une espece de présage des malheurs de cette année. Le Public ne nous pardonneroit pas, si nous lui dérobions la connoissance de treize ouvrages, d'autant plus dignes de son attention, qu'ils exposent dans tout leur jour les differends caracteres des plus fameux Orateurs de la France. Résolus de remplir ce devoir, nous n'avons differé à nous en acquitter, que pour réünir dans un seul Memoire toutes les oraisons funebres de Monseigneur imprimées, afin de rendre la comparaison de leurs differentes beautez plus facile & plus sensible. En parlant de chacune nous en mar-

querons le texte, la diviſion, & quelques endroits choiſis, parmi leſquels nous en mettrons un, où les treize Orateurs auront traité le même ſujet chacun à ſa maniere: nous parlerons d'abord de deux Oraiſons Latines, & enſuite de onze Françoiſes.

ARTICLE LXXVII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta IV. nonas Junias, in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU. A P. Carolo Porée, Societatis ejuſdem Sacerdote. Pariſiis, apud Stephanum Papillon via Jacobæâ, è regione fontis S. Benedicti, ſub ſigno S. Mauri, 1712. in 4°. *pages* 36.

LE P. Porée a crû pouvoir rapporter toutes les grandes qualitez du Prince qu'il louë à trois titres que perſonne ne lui refuſe. Il le peint bon fils, bon pere, & bon Prince. Nous ne prétendons pas tranſcrire ici tout ce qui a frapé

dans ce bel éloge. Trois éditions faites en quatre mois l'ont rendu aſſez public pour nous diſpenſer d'en extraire beaucoup d'endroits : nous nous contenterons d'en mettre ici trois, que ceux même qui les ont lûs reliront avec plaiſir.

Après avoir préferé la ſoumiſſion du Dauphin tranquille à Meudon, & content de ne plus vaincre, parceque ſon pere ne lui ordonne plus de vaincre, à l'inquiette ardeur de combattre & de conquerir qu'Alexandre fit éclater dès ſa plus tendre jeuneſſe, il met en parallele avec ſon Prince ces illuſtres Romains, qui, en deſcendant du char de triomphe, alloient labourer leurs terres, & ne quittoient le ſoc que quand la Republique les rappelloit pour repouſſer de nouveaux ennemis. Il fait ſentir dans ce parallele l'avantage du Dauphin par des reflexions ſolides & un tour ſublime.

Cedite ergò, geſtis imperiis nobiles, dimiſſis nobiliores Cincinnati, Serrani, Calatini; cedite. Vos à caſtris ad agros, à Scipione eburneo ad ſtivam aratri reverſos contemplari olim juverit; nunc majori

ſpectaculo defixos oculos tenet Heros fortiſſimus, idemque ceſſare promptiſſimus. Ceßaſtis ab imperiis, ſed cives ac pene ruſtici, ille Regis filius, & ſinerent fata, regnaturus. Ceſſaſtis pacatâ Româ; ille bella inferente vel ſuſtinente Galliâ. Ceßaſtis ut coleretis agros, ſic exigebat dura neceßitas; ille ceſſavit ut patrem obſequio coleret, hoc una ſuadebat pietas. Ceſſando voluiſtis egregium modeſtiæ monimentum in Republicâ ponere: hic documentum obedientiæ maximum in eo regno voluit tradere, ubi unum imperare omnibus neceſſe eſt, omnes uni obtemperare: ubi quamdiu obtemperaret ipſe, obſequium reliquis facile perſuaderet exemplo ſuo, atque illud quodammodo imperaret.

Quelque beau que ſoit ce parallele, il cede à l'endroit où l'Orateur releve l'obéïſſance du Dauphin, par ſa perſeverance dans tous les tems, & malgré les caprices de la fortune.

Si patrem eo coluiſſet tempore quoad patris voluntatem proſpera fluerent omnia; cum Galliam ille novis in dies acceſſionibus amplificaret, Europam nominis ſui terrore impleret, Africam

fulminibus quateret, Americam Coloniis augeret, Asiam claßibus obiret; cum belli pacisque arbiter, ubique victor, ubique felix, ubique magnus, jura populis, pacem hostibus, hospitium Regibus, Reges orbi concederet; magna quidem vel tunc fuerat obsequii laus; crescente si quidem patris majestate & ipsa filii dignitas creverat: sed pace tamen dicam tuâ, Serenessime Delphine, si tanta semper fuisset imperantis fortuna, fuerat aliquâ ex parte minor obsequentis gloria. Præclarum fuit, sed proclive illi obtemperare, cujus non imperiis modò, sed votis etiam, terræ mariaque obsecundarent. Etiamsi tunc minus parentem in Rege, at certè Regem in parente coleres.

Verùm lætissima illa tempora exceperunt maximæ & turbulentißimæ tempestates. Ex Oceano Anglico, ex Batavicis paludibus emissi sunt vapores densissimi, qui solis Gallici splendorem atra caligine obscurarent. Aquila Germanica, quæ accisis & laceris pennis debilitata jacuerat, refecit vires, & audaciore volatu sese extulit. Regiones, quæ sæpius hostili, nostro postmodum sanguine maduerunt. Hostes, qui longo usu vinci as-

ſueverant, ſuis eruditi cladibus didicecerunt vincere; & ſicuti nos antea victores ſui, ita victos à ſe multo magis obſtupuerunt. Quæ ſubita rerum converſio ex quo fonte derivata ſit, neque vacat ſcrutari altiùs, neque licet: at illud jure mihi poſſe videor aſſeverare, in dubia illa & calamitoſa tempora ideo Ludovicum Magnum incidiſſe divino conſilio, tum ut novum laudis genus traheret ab adverſis rebus, qui à ſecundis gloriam ultrà non poſſet accipere; tum vero ut dum æquabilitas ejus in utraque fortuna probaretur orbi, ipſe indeclinatam in obſequio filii conſtantiam experiretur. Et vero expertus eſt. Qui enim parentem, non parentis felicitatem coluerat, eundem coluit minùs felicem, non minùs magnum: neque obſervavit aliàs reverentiùs, aut obſequio & admiratione digniorem judicavit, quam cum ille tenebris offundi viſus eſt. Illorum impiam ſcilicet piè imitatus eſt reverentiam populorum, qui ſolem, ſi quando defectionem aliquam patitur, contemplantur curioſiùs, admirantur vehementiùs, religioſiùs venerantur.

Nullam itaque nobis formidinem rerum in Gallia novarum, nullam hoſti-

bus ſpem calamitates noſtræ obtulerunt. Non timuimus ne procelloſis iſtis temporibus caput exerceret ſol alter, qui populis laborantibus malignam lucem oſtenderet, & provincias funeſtis ignibus inflammaret.

Mettons encore ce que le P. Porée dit des ſentimens de Monſeigneur le Dauphin ſur une maladie dangereuſe du Roi, qui fit il y a quelques années trembler toute la France.

Quo loco ſinite me, quæſo, Auditores, repetere memoriam illius temporis, quo tempore univerſa cum Ludovico Magno decumbere viſa eſt Gallia; & hoc timuit anxiè, ne ſibi à Deo propitio Rex datus, ab irato Deo repoſceretur. Mœrorem ſi habebit præteriti metûs recordatio, habebit & revocata Delphini pietas oblectationem. Nam quis illius in communi Galliæ trepidatione ſenſus fuit? Idem qui Gallis omnibus. Fallor: non timebamus ne regnaret ille, ſed ne Ludovicus magnus regnare deſineret. Timebat ille ne regnaret, quia regnum adipiſci non poterat, quin patrem regnis omnibus chariorem amitteret. Ergo nunc patrio affuſus thoro, quem irrigat lacry-

 mis,

mis, nunc suppliciter effusus in templo, quod implet votis, orat: Quid? ne regnet; & pro parentis capite, cui mors videtur imminere, offert vicarium illud caput, cui diadema regium impendere proximè videbatur. O amor! O pietas!

Nous passons à regret les portraits des trois fils de Monseigneur, & la comparaison de ce Prince avec Titus. Mais il faut necessairement nous borner.

ARTICLE LXXVIII.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta V. Calendas sextiles, à P. Joanne Bap. Carolo du Val, Societatis Jesu Sacerdote, in Regio Henrici magni Collegio ejusdem Societatis, ubi cor illius Regis conditum est. Flexiæ, apud Jacobum Laboë, è regione Collegii Henricæi, viâ Regia ad pennam auream, 1711. In 4°. *pp.*39.

CE n'est pas sans raison que l'on a parlé dans le tître d'Henry IV. & de l'honneur qu'ont les Jesui-

tes de posseder le cœur de ce magnifique Fondateur. Cette circonstance du lieu a fourni au P. du Val un bel exorde & une division heureuse, après qu'il a exposé que dans le deüil commun de toute la France, la Fleche & le College Royal fondé dans cette ville ont une raison particuliere de s'affliger, un tour ingénieux amene sa division.

Fuit hoc quondam in more positum apud exteras quasdam nationes, ut, cum suorum aliquis efferretur, tota demortui consanguinitas ad illius tumulum, qui familiæ caput fuerat, funebri ordine procederet; ubi non tam ferali locorum aspectu commota, quam avi sui mæstissima recordatione, ejusdem gloriosis manibus extincti nepotis animam cum suspiriis & lacrymis offerebat. Eamus & nos, Auditores, non consuetudine, sed obsequio & amore ducti, ad Henrici magni tumulum, qui Borboniæ familiæ, si non caput, singulare certè decus & ornamentum est. Misceamus pronepotis cineres cum proavi cineribus: umbram umbræ, manes manibus adjungamus. Hoc enim pacto Delphino & Henrico simul parentabimus. Quod parentandi ge-

nus novitate ac solemnitate suâ non potest non utrique perplacere. Ille dilectum pronepotem suos inter complexus suaviter excipiet ; hic , laudum suarum velut floreâ messe , maximi proavi frontem post fata coronabit. Naster tantum hic fuerit labor, pretiosam illam messem , quæ in Serenissimo Principe Ludovico Franciæ Delphino effloruit , manu , quam maximè poßumus , decenti colligere.

Tria mihi autem se se objiciunt , quæ desiderii nostri sint totidem irritamenta, popularitas , gloria , pietas. In his quasi tergeminâ in imagine , totum se Princeps, omni numero absolutus , adumbravit. Tribuit popularitati , quantum decuit : gloriæ , quantum debuit : pietati quantum potuit. Delphini popularitas amorem postulat , gloria admirationem , pietas venerationem pro jure exigit.

Sic est , Henrice Magne , tuum Borboniis Principibus animum moriens reliquisti. Non te totum sepulchralis urna continet. Superstat in posteris , & vivit , vivetque semper melior tui pars. Quid mirum, si Delphini tristissima mors tuum funus lacrymabile apud nos hodie renovet ?

Iterum nobis perit in pronepote , cujus dum laudem hîc prosequimur , retracta-

mus tuam. Tuæ enim dotes ſunt, quæ ad Delphinum hæreditate venerant, eas tibi nos, ut patrium bonum & debitum munus, reſtituimus : totamque operam noſtram, qualemcumque, ad tui nominis immortalitatem, & amoris noſtri atque obſervantiæ monumentum conſecramus.

Ajoutons l'endroit où le Pere du Val parle de la frayeur de regner que le meilleur des fils a toûjours eûë, & qu'il fit éclater dans une maladie perilleuſe du Roi.

Ecce in morbum Ludovicus incidit, non ſine periculo, vix affulgente aliquâ ſalutis ſpe. Fatalis hujus morbi mentionem dum facio, Auditores, cohorreſcitis etiamnum, quam triſtes nobis, quam multò triſtiores metus Delphino injecerit, non obliti. Affigebatur chariſſimi patris thalamo filius optimus, nec ſuſpiriis parcens, nec lacrymis, ſibi ratus fatum imminere, quod imminebat patri. Corona, ejus in caput cum Galliæ imperio transferenda, habebat voluptatis minùs ad leniendum dolorem, quam acerbitatis ad augendum. Filio enim patrem amanti aſperius eſt patre orbari, quam regno carere. Quoties vitam pro vita Delphinus obtulit, certus pro patre mori &

numquam regnare, si placeret Superis, dummodo dies & annos ad regnum patris sua morte adderet; vel si Superorum beneficio servaretur, servari simul patrem volebat, parendi sorte contentus magis ac beatus, vivo patre, quam mortuo, imperandi potestate.

ARTICLE LXXIX.

DISCOURS INSTRUCTIF sur la mort de Monseigneur, prononcé à Paris le troisiéme Dimanche après Pâques 26. Avril 1711. dans la Chapelle de la Congregation du Novitiat des RR. PP. Jesuites. A Paris, chez Frederic Léonard ruë S. Jacques. 1711. *in 4°. pages 31.*

CE n'est point ici une oraison funebre méditée & travaillée, c'est l'effusion d'un cœur touché de la perte que faisoit la France, & animé d'un zele attentif à profiter de cet exemple pour inspirer le mépris des grandeurs du monde & l'amour de la vertu. Le Pere Tourné Jesuite prononça ce discours dans une assemblée de la Congregation établie

au Novitiat des Peres Jesuites. Elle plut aux Auditeurs, il n'en fut plus maître, & on la rendit publique presque malgré lui, le texte est pris de l'Evangile du jour. *Vos contristabimini*, vous serez affligez. L'Orateur montre dans la vie de Monseigneur *le caractere de la vraye vertu*, & dans sa mort *les fruits de la vraye vertu*. Le portrait de la vertu propre des Grands commence la premiere partie, ce portrait & d'autres endroits meriteroient d'avoir ici leur place, si l'Orateur plus soigneux d'édifier que de loüer, n'avoit fait plûtôt un discours moral qu'un éloge, & ne s'étoit par là mis hors d'état d'être comparé avec les panégyristes de Monseigneur.

ARTICLE LXXX.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise Patriarchale de Bourges le premier Juin* 1711. *Par le Pere du Cerceau de la Compagnie de Jesus.* A Bourges, chez la veuve Jean Juin 1712.

Jacques Cristo à la Bible d'or.1711. *In* 4°. *pages* 59. *on la trouve* à Paris chez Papillon ruë St. Jacques.

NOus ne gardons point d'autre ordre que celui du tems que chaque oraison funebre a été prononcée, le P. du Cerceau a pris pour texte ces paroles de Saint Paul, dans le chapitre quatriéme de l'Epitre aux Thessaloniciens. *Non contristemini sicut cœteri qui spem non habent.* Il en tire cette conclusion, que s'il est vrai que la douleur que nous a causé la mort de Monseigneur est juste, il n'est pas moins vrai qu'elle doit être moderée par des reflexions Chrétiennes. La grandeur de la perte que nous faisons justifie nôtre douleur, le souvenir des benedictions dont Dieu a prévenu celui que nous perdons, doit addoucir nôtre douleur. Il ne sera pas aisé de détacher quelque chose de ce discours : on admire la justesse du tour, mais cette justesse si exactement observée, fait que ce qu'on sépareroit du reste perdroit beaucoup de sa beauté. L'art de l'Orateur paroît sur tout dans le portrait

indirect du Roi qu'on lit presque au commencement de la premiere partie, dans les reflexions sur les larmes que le Roi a répanduës à la mort de son fils, & dans les portraits des trois fils de Monseigneur.

Transcrivons l'endroit où l'Orateur peint les sentimens du Prince, dans un péril qui menaçoit la vie du Roi.

» Je ne prétens point me prévaloir ,, sur cela des témoignages qu'il a » rendus lui-même en plusieurs ren» contres à la droiture & à la tendres» se de son cœur, & sur tout lors» qu'à l'avenement du second des » Princes ses enfans à la Couronne » d'Espagne, il protesta avec cette » candeur qui lui étoit si naturelle, » qu'il demandoit à Dieu de pouvoir » dire toute sa vie, *le Roi mon pere*, » *& le Roi mon fils*; je veux un témoin & » un garent plus irreprochable enco» re, s'il se peut, que la parole d'un ,, Prince qui a toujours dit vrai; & ,, où l'irai je chercher? Ce sera dans ,, des larmes, dont le principe ne ,, peut être douteux, ni obscur. Il ,, y a, Messieurs, dans la vie certai-

„ nes conjonctures critiques & déli-
„ cates, certains momens imprévûs,
„ où le cœur se développe malgré lui,
„ & ne peut avec la dissimulation la
„ plus étudiée & l'artifice le plus com-
„ passé, être en garde contre la sur-
„ prise, il échape des traits qui pei-
„ gnent, qui caracterisent, & qui
„ répondent de tout l'homme. Or tel
„ fut celui dont je parle, lorsqu'à
„ l'occasion d'une incision dange-
„ reuse qu'il fallut faire au Roi, il y a
„ quelques années, le Prince lisant
„ dans la perplexité & l'inquietude
„ des Medecins, & dans l'incertitude
„ & l'embarras de leurs réponses, le
„ péril où se trouvoit le Roi son pe-
„ re, laissa appercevoir des marques
„ non équivoques d'une tendresse
„ saisie, dans des larmes subites qu'il
„ voulut cacher, & qu'il crut en effet
„ avoir dérobé à l'attention des assis-
„ tans. Vos soins furent vains, Grand
„ Prince, la pieté recueïllit ces larmes
„ précieuses que la tendresse vous fit
„ verser, & que la modestie voulut
„ supprimer; il est juste d'en publier
„ aujourd'hui la gloire, il faut que
„ tout le monde apprenne par un té-

„ moignage si marqué & si certain ;
„ quelle a été la force de vôtre atta-
„ chement & de vôtre tendresse, &
„ je voudrois pouvoir me faire en-
„ tendre à toute la France, en disant
„ sur la foi de ces larmes, voilà à quel
„ point le plus tendre & le plus par-
„ fait des fils a aimé son pere, *Ecce*
„ *quomodò amabat eum* *.

ARTICLE LXXXI.

ORAISON FUNEBRE DE *Monseigneur Louis, Dauphin de France, prononcée dans l'Eglise sainte, métropolitaine & primatiale de Narbonne, le 2. Juin* 1711. *Par le Pere Cotonay de la Compagnie de Jesus.* A Narbonne, chez Guillaume Besse 1711. *In* 4°. *pages* 24.

Le texte du P. Cotonay est simple & heureux, *Filius Regis est mortuus. Au 2. livre des Rois ch.* 18.
» Quel fut, se demande l'Orateur,
» quel fut ce fils de Roi dont je viens
» de vous annoncer la mort, *Filius*
» *Regis* ? Un fils de Roi qui ne porta

* *Joan. cap.* 11. *v.* 36.

» pas envain un si beau nom, mais
» qui en remplit glorieusement la
» mesure & la signification, un fils de
» Roi, qui honora une qualité si
„ distinguée par des sentimens pro-
„ portionnez à son élevation; un fils
„ de Roi enfin, qui merita d'être re-
„ gardé comme la couronne du Roi,
„ dont il fut le fils. Car voilà l'idée
„ sous laquelle je me propose de
„ l'envisager, & pour la développer
„ plus nettement, voici comme je
„ l'ai conçûë.

„ En qualité de Dauphin de Fran-
„ ce, & comme tel, placé en quel-
„ que sorte entre le Souverain & les
„ sujets; au dessous du Souverain,
» au dessus des sujets, Monseigneur
„ a dû se partager entre deux prin-
„ cipaux devoirs. Devoir de subor-
„ dination d'une part, devoir de
„ protection de l'autre: devoir de
„ subordination à l'égard du Roi,
„ qu'il a dû reverer comme Sei-
„ gneur, devoir de protection à l'é-
„ gard des peuples, qu'il a dû ména-
„ ger comme inferieurs. Or ce sera
„ sur l'accomplissement de ces deux
„ importans devoirs que je fonderai

„ tout ſon éloge. Eloge qui vous
„ fera voir un Prince également in-
„ capable d'oublier, & ce qu'il de-
„ voit au Roi, & ce qu'il devoit aux
„ peuples ; un Prince que ſa quali-
„ té de Fils de Roi n'approcha ſi
„ fort du Trône, que pour donner
„ à celui qui le remplit des témoi-
„ gnages d'une ſoumiſſion plus en-
„ tiere & plus parfaite ; un Prince
„ que ſa qualité de fils de Roi ne
„ mit ſi fort au deſſus des ſujets, que
„ pour donner à ces mêmes ſujets
„ des témoignages d'une bonté plus
„ ſinguliere.

Cette expoſition du ſujet fait aſſez connoître le beau génie du Pere Cotonay, & le tour ingénieux qu'il ſçait donner à ce qu'il traite. Joignons y la peinture des ſentimens de Monſeigneur dans la crainte de perdre le Roi.

„ De quelque reconnoiſſance que
„ ſe piquent les enfans à l'égard de
„ ceux dont ils ont reçu le jour, nous
„ n'avons que trop ſouvent la dou-
„ leur de voir, que l'appas d'une ri-
„ che ſucceſſion balançant en eux
„ les ſentimens de la nature, ſuffit

„ pour calmer leurs allarmes sur la
„ perte de leurs proches. Loin des
„ grandes ames ces lâches ressour-
„ ces d'un cœur bas & interessé.
„ Monseigneur aima le Roi ; jusqu'à
„ quel point ? Jusqu'à ne pouvoir
„ être rassûré sur la crainte de le per-
„ dre, par l'éclat d'une Couronne
„ qui pouvoit lui en revenir. Pou-
„ voit-il l'aimer plus noblement ?

„ Si le Roi d'Épire, disoit autre-
„ fois un ancien Romain, vouloit
„ sonder la generosité de mon cœur,
„ il devoit l'éprouver par l'offre
„ de tout son Royaume. *Toto ei regno*
„ *tentandus fui.* La maladie du Roi
„ sembla mettre en quelque sorte
„ à cette épreuve la generosité de
„ Monseigneur ; & ce que ce Ro-
„ main n'osoit, ce semble, se pro-
„ mettre de lui-même, Monseigneur
„ fut assez fort pour le tenir ; je veux
„ dire, que sa generosité se trouva
„ superieure à la plus délicate de
„ toutes les tentations, qui est celle
„ de regner.

ARTICLE LXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puissant, & très-excellent Prince, Loüis Dauphin de France, fils unique de Loüis le Grand, prononcée à Aix devant les Cours souveraines de Provence, le deuxiéme de Juin 1711. Par le Pere J. J. Bontous de la Compagnie de Jesus. A Lyon, chez André Molin 1711. *in* 4°. *pag.* 36.

LE Pere Bontous a voulu que son texte même fît allusion aux larmes que la mort de Monseigneur a fait verser, & au Roi, & à tout le peuple. *Levavit Rex David vocem suam, & flevit super tumulum, flevit autem & omnis populus*, & il n'a point cherché d'autre division que celle que lui fournissoit son texte. Il s'applique à prouver que jamais Prince n'a été plus digne de l'amour du Roi dont il étoit le fils, ni des larmes du peuple dont il étoit le pere. Plus touché de la bonté du Prince, que de ses autres vertus, le Pere Bon-

tous y revient ſouvent, & il en fait des images belles & touchantes. Il en découvre les motifs Chrétiens. Son oraiſon a encore un autre avantage : elle eſt pleine de faits. Venons à l'endroit par où l'on peut la comparer aux autres.

» On ſçait qu'il eſt un âge où les » enfans des Rois ne s'apperçoivent » que trop du crédit que leur rang » leur donne, & qui s'accommode » peu de la dépendance. Le déſir de » commander ne leur fait oublier » que trop tôt qu'ils doivent obéïr ; » & parceque la Couronne les at- » tend, ils ne ſçavent pas toûjours » attendre le tems que le Ciel leur a » marqué pour porter la Couron- » ne. Tel fut l'écüeil dont Abſalon » ne ſçut pas ſe défendre ; mais » quoique plus aimé mille fois que » ne le furent les Abſalons, quel » autre uſage fit jamais Monſeigneur » le Dauphin de la confiance que » les peuples eurent en lui, que de » les attacher toûjours plus à la ſa- » crée perſonne du Roi ? Quel eſprit » chagrin dont il n'addoucit, dont » il ne prévint les mécontentemens,

„ par la veneration & la tendresse
„ qu'il avoit pour ce Grand Monar-
„ que ? Toute la Cour, toute la Fran-
„ ce sçavoit qu'il craignoit de le
„ perdre, comme l'auroit fait le plus
„ fidelle & le plus désinteressé de
„ ses sujets, ou le plus interessé de
„ ses Courtisans. On sçait, & il s'en
„ expliqua cent fois lui-même, qu'il
„ ne songeoit pas seulement au plai-
„ sir de regner, parce qu'il n'y pou-
„ voit parvenir que par la perte
„ d'un pere, dont la tendresse & la
„ conservation faisoit tout son bon-
„ heur; bonheur dont il étoit si pé-
„ netré, qu'après avoir signé le
„ transport de ses droits sur la Cou-
„ ronne d'Espagne, s'exprimant se-
„ lon l'abondance de son cœur, il
„ dit ces belles, ces admirables
„ paroles, qu'il faudroit graver en
„ caracteres d'or sur son tombeau.
„ *Je ne desire rien tant, que de pouvoir*
„ *dire toute ma vie, le Roi mon pere, le*
„ *Roi mon fils.*

Juin 1712.

ARTICLE LXXXIII.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denis, le 18. Juin 1711. Par Messire Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers. A Paris, chez Raymond Mazieres ruë St. Jacques à la Providence, 1711. *in 4°. pages* 48.

MOnsieur l'Eveque d'Angers, choisi pour la principale & la plus solemnelle des Oraisons funebres, s'est servi d'un passage du chapitre III. des Proverbes pour faire le caractere de Monseigneur. *Beatus homo qui invenit sapientiam & affluit prudentia; viæ ejus, viæ pulchræ, & omnes semitæ illius pacificæ.* C'est à la sagesse de Monseigneur, c'est à sa prudence, que le Prélat rapporte les rares qualitez qui lui ont attiré les respects de l'Europe & gagné tous les cœurs. *Par elle, digne de son rang, il l'a soutenu avec grandeur; si-*

delle à ses devoirs il les a remplis avec douceur.

Le caractere que Mr. d'Angers fait de la valeur du Prince est beau & instructif. „Ce n'étoit pas une „ valeur brusque & impétueuse, qui „ semble se défier d'elle même, & „ qui ne se précipite dans le danger, „ que pour n'avoir pas le tems de le „ reconnoître : ce n'étoit pas une „ valeur bruyante & incertaine, qui „ s'applaudit sans cesse, & qui ne se „ soutient pas toujours : ce n'étoit „ pas une valeur lente & tardive, qui „ s'anime dans l'occasion, mais qui „ se fait traîner au peril : ce n'étoit „ pas une valeur imprudente & in- „ discrette, qui se flate que la victoi- „ re doit obéïr à la vivacité. Prompt, „ ou retenu, suivant les differentes „ conjonctures, le Prince dont je „ parle accorda les mouvemens de „ sa vaillance avec ceux de sa sagesse; „ & jamais il ne fit honneur à l'ar- „ deur qui convient au brave soldat, „ aux dépens du sang froid qui for- „ me le grand Capitaine.

Le caractere de la bonté de Monseigneur n'est pas moins beau.

„ Cette bonté ſi univerſelle ne fut
„ pas l'ouvrage d'une gênante poli-
„ tique, Monſeigneur n'étoit pas du
„ nombre de ceux qui cherchent à
„ ſurprendre des ſuffrages ſans les
„ meriter ; qui ne ſont bienfaiſans
„ que par orgueïl & que par inter-
„ valles ; qui gagnent quelque cho-
„ ſe à ſe laiſſer entrevoir, qui per-
„ dent tout quand on les approfon-
„ dit; qui ſe dédommagent dans l'in-
„ terieur de leur famille, de la con-
„ trainte qu'ils ont fait en public à
„ leur mauvaiſe humeur.

N'oublions pas l'endroit promis pour faciliter la comparaiſon des Orateurs.

„ O jours triſtement remarqua-
„ bles ! Momens que pour nôtre re-
„ pos nous devrions, mais que nous
„ ne pouvons oublier ; tems d'in-
„ quietude & de frayeur, où nous
„ vîmes la vie du plus grand Roi du
„ monde pericliter & prête à s'écha-
„ per; quels objets affligeans préſen-
„ tez vous à mes yeux ? Des ſoupirs,
„ des larmes, des craintes s'offrent à
„ moi de toutes parts... Mais je m'ar-
„ rête, Meſſieurs, en un même jour

„ c'eſt rouvrir trop de playes ; & je „ m'apperçois que j'aigris vôtre nouvelle douleur par le récit de nos „ anciennes allarmes.

„ Ce fut alors que Monſeigneur „ ſuivit ſans ménagement les mouvemens d'une juſte tendreſſe ; le „ ſoleil eſt témoin de ſon affliction ; „ la nuit entretient ſes ennuis & ſa „ triſteſſe ; il s'interrompt dans ſes „ occupations, il ſe déplaît dans ſes „ amuſemens ; ce qu'il voit, ce qu'il „ apprehende, le rend inſenſible à „ tout le reſte. Le Roi lui même, le „ Roi toujours égal, toujours tranquille, eſſuye les pleurs qu'il fait „ répandre ; il conſole le tendre fils „ qu'il afflige : quoique le ſeul qui „ ſouffre, il eſt le ſeul qui ne s'inquiete pas. Spectacle rare, Meſſieurs, & digne d'admiration ! Le „ Prince qui court riſque de perdre „ une Couronne, la voit fuir ſans „ trembler ; celui de qui elle s'approche, ne l'enviſage qu'avec „ crainte.

ARTICLE LXXXIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puissant & excellent Prince, Louis Dauphin de France, fils unique du Roi, prononcée à Montauban dans l'Eglise Cathedrale le 18. Juin 1711. Par le Pere Jean-André Senaud de la Compagnie de Jesus.* A Montauban, chez François Descaussat. 1711. *In 4°. pages* 34.

LE texte de cette oraison funebre est le même que celui que le Pere Bontous a choisi. *Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit Rex David vocem suam & flevit super tumulum Abner : flevit autem & omnis populus*, au second livre des Rois chapitre 3. L'Orateur commence par une description étenduë de la douleur qu'a causé la mort du Prince, & il se propose ensuite de la justifier & de nous consoler.

„ Un Prince, dit-il, dont „ les qualitez royales assûroient à la „ France, pour le tems auquel il se„ roit monté sur le Trône, un re„ nouvellement de tout ce qu'il y a

„ de plus grand, & de plus heureux
„ dans le regne ſous lequel nous vi-
„ vons ; voilà, & la grandeur de nô-
„ tre perte, & le juſte ſujet de nôtre
„ douleur. Un Prince dont les vertus
„ Chrétiennes donnent lieu de croire
„ qu'il eſt en poſſeſſion de la Cou-
„ ronne immortelle qu'elles lui ont
„ merité ; voilà, & le ſolide fonde-
„ ment de nôtre eſperance, & le juſ-
„ te motif de nôtre conſolation.

La diviſion reſſemble un peu à celle du Pere du Cerceau ; le genre d'éloquence que l'Orateur a ſuivi reſſemble encore plus à celui que le P. du Cerceau a choiſi. Dans leurs diſcours tout eſt lié, tout ſe tient, les ornemens ſont rejettez s'ils ne peuvent ſe tourner en preuve : enfin dans ces pieces le tout enſemble plaît, & il eſt difficile d'en rien détacher. Le Pere Senaud n'a point parlé de la maladie du Roi, & ce qu'il dit de l'attachement de Monſeigneur pour le Roi en tiendra la place.

„ Les Ecrivains ſacrez nous pei-
„ gnent un Abſalon ſollicitant la fide-
„ lité des ſujets par mille criminels

„artifices,& s'inſinuant dans les cœurs
„pour les détacher inſenſiblement
„du Trône. Les Hiſtoriens pro-
„phanes nous repréſentent un fils
„ambitieux , verſant des larmes ja-
„louſes ſur les conquêtes de ſon pe-
„re. Quelle gloire pour nôtre Prin-
„ce, d'avoir mis ſa plus douce joye
„à préparer les couronnes qui de-
„voient faire le plus bel ornement
„des triomphes que ſon Auguſte
„pere meritoit dans le champ de
„Mars ; & de n'avoir voulu s'attirer
„les cœurs , & les reſpects des peu-
„ples, que pour les porter aux pieds
„du Souverain , & leur apprendre
„par ſon exemple l'obéïſſance qui
„lui eſt dûë !

„Avant lui il ne s'étoit trouvé
„que trop de Princes , qui oubliant
„les devoirs ſacrez que les loix di-
„vines & humaines impoſent égale-
„ment à tous les hommes à l'égard
„de l'Oint du Seigneur , avoient
„porté parmi les peuples le mépris
„de l'obéïſſance dûë à celui qui,
„ſelon l'expreſſion de l'Ecriture,
„eſt par excellence le Miniſtre de
„Dieu ſur la terre. Quels malheurs

„ leur indocilité n'attira-t'elle pas à
„ l'Etat? Perdons en à jamais la me-
„ moire, *Qu'un tourbillon tenebreux, en-*
„ *veloppant ces jours mauvais, les faſſe*
„ *diſparoître.* La Providence toûjours
„ attentive à maintenir le lien de dé-
„ pendance qui doit attacher les ſu-
„ jets à leur Souverain, avoit deſti-
„ né le Prince que nous pleurons à
„ effacer les impreſſions dangereuſes
„ qu'avoient pû faire ſur les eſprits
„ les déſordres paſſez. En pourra-t'on
„ douter, ſi rapprochant les évene-
„ mens, on veut juger des choſes
„ par leurs effets & par leurs princi-
„ pes? Car pourquoi, Seigneur,
„ vous qui ne faites jamais rien en
„ vain, & qui aviez exclu le Trône
„ des deſtinées de ce Prince, pour-
„ quoi aviez vous pris ſoin de réünir
„ en ſa perſonne toutes les qualitez
„ qui font les grands Rois? Sinon pour
„ donner plus de force à l'exemple
„ éclatant de ſa ſoumiſſion, & vous
„ ſervir de lui pour apprendre à tous
„ les hommes, qu'à quelque degré
„ de gloire que la naiſſance, ou les
„ ſervices puiſſent les avoir élevez, le
„ premier fondement de tout leur
 „ me-

„ rite, doit être une parfaite obéïssan-
„ ce au Souverain, & que hors de là
„ leurs plus grandes actions ne sont
„ que de plus grands crimes.

ARTICLE LXXXV.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Paris le 3. de Juillet 1711. *Par le P. de la Rue de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Etienne Papillon ruë St. Jacques à l'image St. Maur. *In* 4°. *pages* 41.

C'est la douceur de Monseigneur qui a paru au Pere de la Rue former son caractere, & dans cette vûë il a choisi pour texte cette belle maxime, que l'Esprit saint enseigne dans le chapitre troisiéme de l'Ecclesiastique. *Fili, in mansuetudine opera tua perfice, & super hominum gloriam diligeris.* Le Pere de la Rue juge que pour appuyer cette maxime d'un grand exemple, exemple necessaire dans un siécle où l'ambition désole tout l'univers, Dieu avoit for-

mé le cœur de Monſeigneur aux vertus pacifiques aujourd'hui ſi rares.

,, Maintenant, dit ce grand Orateur, ,, dans l'Europe entiere il n'y a point ,, d'azyle pour la paix, elle n'eſt plus ,, connuë que dans les païs barbares, ,, & les peuples Chrétiens qui portent ,, dans leur nom l'onction de la charité, ſemblent en avoir fait un ſignal ,, de haine & de revolte, un cri de ,, bataille & de ſang. Tous le fer, la ,, flame à la main, ont oublié le Dieu ,, de paix qu'ils ſe vantent de ſervir, ,, pour donner à tout l'univers un ,, ſpectacle de leur diſcorde; & comme s'ils manquoient de bras pour ,, ſe déchirer, ils tâchent d'aſſocier ,, les infidelles à leurs haines.

,, On diroit qu'au gré de l'ambition le monde ait trop peu de ,, couronnes, & que ſur chaque ,, Trône un Roi ne ſuffiſe pas. On ,, ne veut plus ſuivre pour y monter les droits de la ſucceſſion, ni ,, du ſang: on n'écoute pas même la ,, voix des peuples. Il n'eſt plus à ,, leur choix d'adopter pour ſouverains ceux qui leur ſont offerts

„ par la nature & par les loix, on „ veut qu'ils les attendent du sort, „ de la violences des armes, du ca- „ price des étrangers, & même de „ leurs ennemis.

„ En quel autre siécle a-t'on vû „ de pareilles revolutions ? Et c'est „ pour en inspirer l'horreur, pour „ ôter tout prétexte aux emporte- „ mens de l'ambition, de l'envie & „ de l'injustice, que la Providence „ avoit établi parmi nous à la vuë „ de tout l'Univers, un modele pu- „ blic de moderation, de droiture, „ d'humanité, dans la personne de „ ce Prince, à qui nous souhaitons „ par tant d'ardentes prieres l'ac- „ complissement des promesses du „ Dieu de la douceur & de la paix.

„ Vous nous l'avez ôtez, Sei- „ gneur, mais vous nous l'aviez „ donné. Graces immortelles à vous „ rendre. Vous nous l'avez laissé, „ même assez de tems, pour adorer „ en lui les merveilles de vôtre „ bonté, & pour convaincre tous les „ Grands, qu'il est des chemins „ plus sûrs à l'admiration publique „ & à l'immortalité, que ceux que

„ l'ambition fait prendre à la plû-
„ part des Heros.

„ Car à quoi mettent-ils leur
„ gloire ? A dominer, à se faire
„ redouter ; à s'élever, s'il se peut,
„ au dessus des têtes couronnées.
„ Voilà les objets ordinaires de
„ leurs efforts. Nous avons vû, Mes-
„ sieurs, à la confusion de ces hom-
„ mes vains, un Prince, ambitieux ?
„ Non ; mais genereux & magnani-
„ me, mettre sa gloire & son bon-
„ heur, non pas à dominer, mais à
„ obéïr ; non pas à s'élever sur les
„ têtes couronnées, mais à ceder
„ les Couronnes ; non pas à se
„ faire redouter, mais à se montrer
„ bienfaisant. Et par ces trois effets
„ de douceur & de bonté, qui l'ont
„ rendu vainqueur des plus fieres
„ passions, & qui feront le partage
„ de ce discours, n'a-t'il pas enlevé
„ non seulement l'admiration, mais
„ l'affection de tout le monde ? A
„ qui s'est-il rendu plus cher ? Ou au
„ Roi son auguste pere, par sa res-
„ pectueuse & constante soumission,
„ ou aux Princes ses enfans, par l'a-
„ bandonnement de ses droits pro-

„ pres & naturels ſur tant de nobles „ Couronnes ; ou aux peuples enfin, „ par la part qu'il leur donnoit à la „ tendreſſe de ſon cœur ?

Voici un de ces grands traits qui diſtinguent le Pere de la Rue.

„ En même tems, & preſque au „ même jour (que le Dauphin nâ- „ quit) Dieu fit un don pareil à „ l'Eſpagne, en accordant aux vœux „ de Philippe I V. un heritier, con- „ nu depuis ſous le nom de Charles „ I I. vanité des projets humains, „ auſſi éloignez des deſſeins de Dieu, „ que la terre l'eſt du ciel ! La po- „ litique de l'Autriche avoit crû „ mettre un obſtacle invincible à „ l'accroiſſement de la grandeur de „ la France, en attachant le ma- „ riage de l'Infante à la dure condi- „ tion d'un renoncement ſolennel „ à tous ſes droits ſur la ſucceſſion „ de ſes ayeux ; & Dieu faiſoit naî- „ tre auſſi-tôt un Prince plein d'é- „ quité, qui devoit reparer par un „ ſage teſtament le tort fait à ſa ſœur „ par un contract odieux. On vit „ entrer dans le monde en cinq „ jours, celui par qui tant de Cou-

„ronnes accumulées par Charles-
„Quint, devoient ſortir de ſa fa-
„mille; & celui par qui ce grand
„amas de Couronnes devoit entrer
„dans la famille de Louïs. Le mon-
„de les voyoit naître, & Dieu les
„voyoit mourir. Tous ces évene-
„mens nous étoient alors cachez
„ſous le voile de l'avenir. Le voile
„eſt rompu, Seigneur, avec quels
„éclats de tonnerre, & quels mou-
„vemens de l'Univers! Mais tout
„n'eſt pas découvert. Seigneur, em-
„ployez la paix, pour nous décou-
„vrir le reſte.

Ajoutons ce qu'il dit des ſentimens du Prince dans la maladie du Roi.

„Laiſſons aux ſiécles paſſez admi-
„rer les pleurs d'Alexandre, à la
„vüë des ſtatuës & des conquêtes
„de Philippe. Voici un fils qui ne
„connoît point de trophées dignes
„de lui, point de lauriers, ni d'hon-
„neurs, que ceux de ſon pere;
„point de ſoupirs, de regrets, ni de
„pleurs, que pour les perils de ſon
„pere. Combien en verſa-t'il dans
„les deux triſtes maladies qui firent

„ trembler tous ſes ſujets? Tous les „ mouvemens de nos cœurs ſe réü- „ nirent dans le ſien. Il ſentit un „ poids plus peſant que celui de l'al- „ larme publique, & tandis que „ toute la France craignoit de per- „ dre ſon Roi, celui que le ciel ſem- „ bloit lui deſtiner pour ſucceſſeur, „ craignoit encore plus de l'être.

ARTICLE LXXXVI.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puiſſant & excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Egliſe du grand Couvent des Cordeliers de Paris le 18. *d'Août* 1711. *Par le P. Poiſſon Cordelier.* A Paris, chez Jean-Baptiſte Coignard ruë Saint Jacques 1711. *in* 4°. *pages* 60.

LE Pere Poiſſon a crû que Monſeigneur n'avoit pas eû beſoin de regner pour faire connoître ſes vertus royales, & que Dieu en lui refuſant de regner, lui avoit accordé toute la gloire de la Royauté. *Dominus dedit illi gloriam regni, au*

chap. 29. du premier livre des Paralipomenes. La division est une preuve de la proposition contenuë dans le texte.

„ La valeur, la sagesse, la bonté, „ qui donnent la gloire de la Royau- „ té devant les hommes ; l'attache- „ ment à ses devoirs, la charité, la „ foi, la pieté, qui la procurent de- „ vant Dieu, rappelleront, dit l'O- „ rateur, nôtre Prince dans le sou- „ venir de toutes les races futures. „ Si les yeux ne le trouvent pas dans „ nos Annales, tous les cœurs l'y „ placeront : s'il n'est point dans la „ tradition de nos Rois, pour n'ê- „ tre pas monté sur le Trône, il sera „ comparé aux Clovis, aux Charle- „ magnes, presque à Louïs le Grand, „ pour l'avoir merité. Et pour me „ recueïllir en peu de mots, soit que „ les lumieres de la raison nous gui- „ dent, soit que les jugemens de la „ foi nous fixent, Monseigneur le „ Dauphin a eû toute la gloire de „ la Royauté.

Le langage de l'Ecriture est familier au P. Poisson, son stile est souvent un tissu d'expressions &

d'exemples empruntez des Auteurs ſacrez.

Il parle de lui-même dans l'endroit que nous allons rapporter.

„ Que vais-je dire, ô ciel! Puis-je „ rappeller le tems où le Roi étoit „ environné des ombres de la mort, „ où il ne poſſedoit plus ſon ame que „ ſur le bord des levres, où ſes mains „ défaillantes ne pouvoient plus ſoutenir le ſceptre, où ſes yeux ſe „ fermoient ſur ſon Diadême, où „ les Courtiſans qui voyoient expirer leur fortune & leur maître „ pouſſoient tant de ſoupirs, formoient tant de vœux, où le Royaume commençoit à ſe couvrir de ſa „ triſteſſe & de ſon deuil, où cet art „ qui ſe flate de conſerver la ſanté „ & de ſuſpendre la mort, ne pouvoit raſſurer les Grands & le peuple, où les Provinces qui retentiſſoient du ſourd murmure de cette perte étoient arroſées de pleurs. „ Monſeigneur fut encore plus allarmé à la vûë du Trône qu'il alloit „ remplir, qu'il n'a été genereux en „ cedant les Couronnes que l'Eſpa-

„ gne eſt venuë depuis mettre à ſes
„ pieds. Il répandit ſon ame devant
„ Dieu, ſes entrailles s'émûrent; les
„ inquiétudes cruelles, les craintes
„ s'éleverent dans ſon cœur, un fleuve
„ d'amertume y couloit ſans ceſſe,
„ il portoit partout ſes frayeurs; &
„ le Seigneur ne pouvoit nous con-
„ ſerver le fils, qu'en ajoûtant de
„ nouvelles années à la vie du pere.

Voici encore un endroit qui ne ſera pas indifferent au Lecteur. Il pourra comparer le François du P. Poiſſon au Latin du P. Porée.

„ Le Dauphin fut bien different
„ de ces Princes (les fils de Senna-
„ cherib) dont parle l'Ecriture, qui
„ ayant honoré leur pere dans les
„ victoires & dans les triomphes,
„ lui ôterent la couronne & la vie
„ aprés la déroute de ſes armées.
„ Que la mer ne ſoit plus couverte
„ des flottes de Louïs le Grand, que
„ l'Europe ne ſoit plus inondée de
„ ſes troupes, que nous ſoyons, tan-
„ tôt vaincus dans les batailles, tan-
„ tôt réduits dans nos villes aſſie-
„ gées: ce n'eſt pas la victoire que
„ Monſeigneur aime dans le Roi,

„ c'eſt la vertu ; ce n'eſt pas la gran-
„ deur & la fortune, c'eſt la nature.
„ Toûjours reſpectueux, toûjours
„ tendre, après avoir reveré le Mo-
„ narque, il cherit le pere, & ne
„ pouvant plus admirer le vain-
„ queur, il s'attache au Grand hom-
„ me. Dans les ſuccès l'éclat du pere
„ diminuoit la gloire de la ſoumiſ-
„ ſion du fils ; dans les diſgraces l'o-
„ béïſſance du fils releve la gran-
„ deur du pere.

„ N'attendez pas, Meſſieurs, que
„ j'inſiſte pour l'honneur du Dau-
„ phin, ſur cet attachement à l'é-
„ preuve des revolutions ; le ſoleil
„ n'eſt éclipſé que pour la terre, il
„ eſt toûjours également lumineux
„ au deſſus des aſtres qui ſe placent
„ entre lui & nous. La gloire de
„ Loüis le Grand ne paroît obſcur-
„ cie qu'aux inſenſez, qui bornent
„ la gloire des Rois à être toûjours
„ heureux dans la guerre. Joſüé n'é-
„ toit-il plus Heros, lorſque ſes
„ troupes prirent la fuite devant les
„ Amorrhéens, & furent enfoncées
„ par les peuples de Haï ? David,
„ lorſque le premier de ſes Gene-

„ raux fut battu devant Rabbath „ par les Ammonites ? Jonathas „ Machabée, lorſqu'il fut vaincu „ par les troupes de Demetrius ? „ Annibal, lorſqu'il fut défait par „ Scipion, & Pompée par Céſar ? Le „ Dieu des batailles n'en juge pas „ ainſi. *Les évenemens de la guerre* „ *ſont journaliers*, dit l'Ecriture *, *&* „ *tantôt l'un, tantôt l'autre perit par* „ *l'épée*. Le vrai Heros eſt au deſſus „ des ſuccès, il s'ajuſte à tous les „ évenemens, & ſûr de ſon ame, il ne „ la laiſſe échaper, ni dans la dérou- „ te, ni dans le triomphe. Monſei- „ gneur trouvoit le Roi toûjours „ également grand, également glo- „ rieux, & s'il ne l'aima jamais plus „ que dans les derniers tems, c'eſt „ que jamais il ne l'avoit connu plus „ aimable.

ARTICLE LXXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Egliſe Cathe-

* 2. Reg. 11, 25.

drale de Séez, le dix-neuviéme Août 1711. *Par le Pere Cathalan de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Raymond Mazieres ruë Saint Jacques, à la Providence, 1711. *in 4°. pages 38.*

LEs crimes qui ont obligé Dieu de nous ôter dans sa colere le Prince que sa bonté nous avoit donné, ont saisi l'attention du P. Cathalan & animé son zele. Il commence par des reproches fondez sur les paroles d'Ezechiel chap. 7. *Rex lugebit, Princeps induetur mœrore, & manus populi terræ conturbabuntur, & scietis quia ego Dominus.* L'indignation contre la France coupable fait bientôt place à la compassion pour la France affligée, & à l'admiration des vertus qui nous rendent sensible la perte de Monseigneur. ,, Il eut, dit le ,, Pere Cathalan, les vertus d'un ,, sujet & d'un souverain. *Dans le ,, rang le plus élevé il eut toute la dépen- ,, dance d'un sujet qui est né pour obéïr. ,, Dans la plus soumise dépendance, il ,, eut tout le merite d'un Prince qui est ,, né pour commander.*

Un ſtile ingénieux, mais coulant, ſoutenu & toûjours égal, diſtingue nôtre Orateur. On en jugera par l'endroit de comparaiſon.

„ Quelles furent ſes frayeurs, „ lorſqu'un accident cruel menaça „ la vie du Monarque? Les douces „ idées de la cupidité déroberent- „ elles quelque choſe aux inquietu- „ des de ſon amour? Lui fallut-il „ combattre ces projets d'ambition, „ qui ſurprennent quelquefois le „ cœur, en flatant l'eſprit par l'eſ- „ perance? Il mêla publiquement „ ſes vœux aux ſupplications du peu- „ ple, & il ne ſe diſtingua de nous, „ que par les allarmes d'une douleur „ plus ſenſible & plus animée. Un „ Trône ouvert par une perte ſi fu- „ neſte, n'attira pas un ſeul de ſes „ regards; une Couronne qu'il ne „ pouvoit avoir qu'à ce prix, lui pa- „ rut le plus grand des maux. Il ſou- „ haita de donner ſes jours pour „ prolonger ceux de ſon pere; & il „ craignit de regner, parce qu'il crai- „ gnit que ſon pere ne ceſſât de vi- „ vre. Le Seigneur, par qui les „ Rois regnent, touché de nos

„ pleurs, nous exauça : il nous ai-
„ moit alors.

Le plaisir que nous sentons en relisant cette piece, nous fait passer les bornes : certains endroits nous frapent trop pour les omettre. Après avoir dépeint avec les plus vives couleurs la soumission du Dauphin pour le Roi, » Je ne
„ sçai, dit le Pere Cathalan, quelles
„ idées vous vous formez de cette
„ dépendance du Dauphin dans une
„ vie unie & tranquille : mais elle
„ est aux yeux de la religion, comme
„ aux yeux de la nature, le plus
„ beau des spectacles. Aimeriez
„ vous mieux de ces passions impé-
„ rieuses & turbulentes qui remuent
„ les Etats, & qui les divisent ? Pré-
„ fereriez vous ces vices heureux,
„ que le monde aveugle érige quel-
„ quefois en vertus ? Mais la poste-
„ rité toûjours équitable dans le ju-
„ gement qu'elle porte des Princes,
„ la posterité la plus reculée, respec-
„ tera la mémoire d'un Prince ma-
„ gnanime, qui ne s'entêta point des
„ chimeres d'une inquiette & dan-
„ gereuse vanité ; qui sçut resser-

,, rer ses désirs, & qui toûjours fi-
,, delle à ses devoirs, ne s'en écarta
,, jamais ; qui selon les occasions,
,, procura, tantôt la gloire de la Fran-
,, ce, & tantôt se contenta de la sou-
,, haiter ; d'un Prince qui sembloit
,, dire par sa conduite, *J'aurai peut-*
,, *être un jour des sujets ; ils seront sou-*
,, *mis à ma puissance, & je tâcherai de*
,, *la leur rendre aimable. Aujourd'hui*
,, *j'ai un Roi & un pere ; mon devoir c'est*
,, *d'aimer mon pere, & d'obéir à mon*
,, *Roi.* Il y a là, Messieurs, il y a là
,, une solide élevation, où des es-
,, prits présomptueux & vains ne
,, sçauroient atteindre, & qui ne
,, peut être goûtée que par de gran-
,, des ames. Quand on est grand,
,, plûtôt par naissance & par merite,
,, que par fortune & par hazard, on
,, ne craint point en s'abaissant de
,, s'avilir : on sent qu'on est toûjours
,, assez grand sans dominer.

Il faudroit transcrire tout ce que l'Orateur dit de la bonté & de la religion de Monseigneur, sujets que les autres Orateurs sembloient avoir épuisez ; mais personne n'a si bien découvert le fonds de sagesse qui le rendoit digne du Trône.

„ Sage dans ſes deſſeins, il les ac-
„ commoda toûjours à la conjonc-
„ ture & à la ſituation preſente des
„ tems. Pouvant tout entrepren-
„ dre, ou tout obtenir, il ne fit rien
„ qu'avec précaution, il ne deman-
„ da rien qu'avec reſerve; & ſou-
„ vent il aima mieux contraindre
„ ſes goûts les plus innocens, que
„ de les laiſſer même entrevoir. Sa-
„ ge dans ſes paroles, comme dans
„ ſon ſilence, il ſçut, & parler, &
„ ſe taire à propos. Capable de ſe-
„ cret, & incapable cependant de
„ diſſimulation & de déguiſement,
„ dit-il jamais rien qu'il dût être
„ fâché d'avoir dit? Sage dans les
„ affaires & dans les conſeils d'Etat,
„ où la confiance & l'eſtime du Roi
„ ſon pere l'appelloient, avec quel-
„ le juſteſſe & quelle préciſion y
„ prononçoit-il? Revenu des con-
„ ſeils, il ne fit jamais valoir les
„ conſeils qu'il avoit ouverts. Il pa-
„ roiſſoit ignorer ce qui lui avoit été
„ confié, & il ne cherchoit point
„ par étude à donner le change, &
„ à ſe couvrir; d'autant plus impéne-
„ trable, qu'il ne laiſſoit pas même

„ deviner à ceux qui l'approchoient, „ qu'il voulût rien leur cacher. Sage „ dans les audiances publiques, où „ les Ambassadeurs que la reputa- „ tion de la France attiroit de tous „ les Royaumes, pour demander la „ protection du Roi, ou pour ad- „ mirer sa grandeur, admirerent „ également, & la majestueuse acti- „ vité du pere, & la noble retenuë „ du fils. Sage dans la licence de la „ guerre, il maintenoit toûjours l'or- „ dre d'une exacte & réguliere dis- „ cipline. Il prévint tous les dére- „ glemens que l'insolence des trou- „ pes pouvoit commettre, il ne laissa „ point sur leur passage ces traces „ funestes de désolation, qui sou- „ vent font gemir les vainqueurs „ des avantages de la victoire. For- „ ma-t'il de ces entreprises temerai- „ res qui ne peuvent être justifiées „ que par la fortune ? Il ceda à la „ necessité des obstacles, quand il „ vit qu'il en coûteroit trop pour „ les surmonter; & il aima mieux „ consentir par prudence à ne pas „ vaincre, que de briller, ou de „ vaincre contre les regles. Sage

„ dans le repos de la Cour, il ſçut
„ toûjours conſerver toute la décen-
„ ce de ſon rang; & juſques dans ſes
„ plaiſirs, il y avoit je ne ſçai quoi
„ de ſérieux, qui marquoit la no-
„ bleſſe de ſes ſentimens. Sage dans
„ toutes ſes démarches, qui ne pa-
„ rurent jamais inſpirées par le ca-
„ price, ni par l'humeur, la raiſon
„ ſeule le conduiſit, & lui ſervit
„ de guide. Aſſez ſage pour faire
„ ſouhaiter malignement à nos en-
„ nemis qu'il le fût moins, &
„ pour faire dire fauſſement aux
„ politiques, qu'il affectoit de le
„ paroître: mais non, il étoit par la
„ diſpoſition naturelle de ſon ame,
„ ce qu'un autre auroit tâché de ſe
„ montrer par fineſſe & par profon-
„ deur de conduite. Simple & ſans
„ artifice, il ſe montra toûjours tel
„ qu'il étoit, parcequ'il n'étoit na-
„ turellement que ce qu'il devoit
„ être. Un Prince de ce caractere,
„ Meſſieurs, meritoit-il de regner?

ARTICLE LXXXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE *Monſeigneur Loüis Dauphin de France, prononcée dans l'Egliſe nationale de Saint Loüis le* 18. *de Septembre* 1711. *en preſence du ſacré College, par le P. Daubenton de la Compagnie de Jeſus.* A Rome, chez Paul Komarek, 1712. *in* 8°. *pages* 75.

ON a vû dans les nouvelles du mois de Decembre à quelle occaſion le Pere Daubenton a prononcé cet éloge ; la douceur du Prince a fait choiſir pour texte le caractere que l'Ecriture fait de Moyſe. *Erat vir mitiſſimus ſuper omnes homines..... dilectus Deo & hominibus.*

Quelle conſolation pour moi, dit l'Orateur, dans le triſte miniſtere dont je ſuis chargé, de trouver parmi vous une prévention ſi generale, ſi juſtement établie en faveur de ce grand Prince, & de pouvoir en même tems préſumer pour l'honneur de la ſainte parole, que la bonté qui a fait ſon caractere, l'a ren-

du aussi agréable aux yeux de Dieu qu'à ceux des hommes. Loin de nôtre Heros tout ce qui ne sert qu'à inspirer de la crainte, il fut de ces ames privilegiées qui ne semblent nées que pour gagner les cœurs. *La bonté de son cœur à l'égard des hommes lui a attiré leur amour :* ce sera le sujet de la premiere partie de ce discours. *La bonté de son cœur à l'égard de Dieu lui a attiré ses faveurs :* ce sera le sujet de la seconde. L'un & l'autre lui a merité, comme au Chef du peuple de Dieu, le glorieux tître du meilleur & du plus doux de tous les Princes. Il fut aimé des hommes, il fut chéri de Dieu.

Ce bel arrangement qui produit infailliblement la clarté & la persuasion, joint au choix judicieux des preuves les plus naturelles, à des reflexions solides, à des pensées nobles, mais toûjours vrayes, voilà le caractere de l'éloquence du Pere Daubenton. Rome en l'applaudissant a montré que l'Italie même condamne le faux goût de quelques-uns de ses Orateurs, dont l'imagination ne brille qu'aux dépens de la

raiſon, & pour qui la beauté ſimple de la verité n'a point de charmes. Il faut avoüer que depuis le P. Segneri ces Orateurs ſont plus rares & moins courus, & que Rome ſous Clement XI. ſemble revenuë au goût du ſiécle d'Auguſte. Deux endroits feront connoître le ſtile du P. Daubenton, l'un expoſe les ſentimens de Monſeigneur pour le Roi.

» L'impatience de regner, qui a » étouffé en tant de Princes les ſen- » timens de la nature ; cette paſ- » ſion fatale à tant d'Etats, ne fut » connuë au Dauphin, que par les » funeſtes exemples que l'Hiſtoire » nous en fournit. Bien plus, dans » les momens affreux, où le ciel pour » nous éprouver, ou pour nous pu- » nir, ſembloit menacer une tête » auſſi chere que celle du Roi, ne » le vit-on pas conſterné du danger » qui lui préſentoit la plus belle » Couronne du monde, ſouhaiter, » comme le moindre ſujet, ſans au- » cun retour ſur ſes interêts, de ra- » cheter la vie du Prince au prix » de la ſienne? Oüi, il put dire alors

» de la vie du Roi, ce que Salomon
» disoit de la sagesse, qu'il l'avoit
» préferée aux Royaumes & aux
» Trônes. *Præposui illam Regnis &*
» *sedibus.*

» Qu'il est difficile, quand on est
» né pour la premiere place, de se
» contenir dans la seconde, & de
» ne pas croire au dessous de soi
» toute autre place que le Trône!
» Je me sens comme enlevé par le
» transport de mon admiration;
» qu'un jeune Prince de vingt-six
» ans, destiné au premier Trône du
» monde, se voye sur le point d'y
» monter, par la situation naturelle
» où il se trouve, sans intrigue, sans
» violence, sans crime, & qu'il y
» soit insensible, qu'il ait même hor-
» reur d'y penser; que ses vœux les
» plus ardens soient, qu'au préju-
» dice de son élevation le Roi regne
» jusqu'à l'extreme vieillesse; que la
» seule idée de lui survivre le jette
» dans une tristesse démesurée; que
» les moindres perils du Roi soient
» des playes mortelles pour lui, jus-
» qu'à dire souvent, que toutes les
» Couronnes du monde ne pour-

„ roient le consoler de la perte d'un „ si bon pere. Les annales de tous les „ tems nous fourniroient-elles un „ seul exemple d'un désinteresse- „ ment si noble, d'un amour filial si „ genereux & si pur?

L'autre endroit que nous allons transcrire renferme de si beaux exemples de la pieté de Monseigneur, qu'on ne peut les rendre trop publics. Le P. Daubenton les a rassemblez avec beaucoup d'art.

„ Mais ce zele de la religion fut-„ il sterile en bonnes œuvres? Re-„ marquez, Chrétiens, qu'il s'agit „ ici d'un Prince qui pouvoit s'af-„ franchir de cent devoirs gê-„ nans, dont il n'avoit de compte „ à rendre qu'à Dieu seul. Cepen-„ dant, qui fut plus ponctuel que „ lui à payer à Dieu chaque jour „ le tribut de ses loüanges? Quelle „ assiduité à lui faire soir & matin „ sa cour, en donnant réguliere-„ ment un certain tems à la priere! „ Quelle attention aux saints Mys-„ téres, dont, ni affaire, ni incom-„ modité, ni marche d'armée, ne „ lui permit jamais de s'absenter!

„ Que ſa modeſtie alors aux pieds
„ des autels répondoit bien de la
„ ſincerité de ſa Religion! Jamais
„ s'abſtint-il aux fêtes ſolennelles
„ de participer à la divine Eucha-
„ riſtie? Et avec quel ſoin s'éprou-
„ voit-il, ſelon l'ordre de St. Paul,
„ pour n'en approcher pas indigne-
„ ment? Quel compte rigoureux ſe
„ dèmandoit-il de ſes actions? Avec
„ quelle amertume en repaſſoit-il
„ le détail dans ſon eſprit? Rien
„ n'échapoit, ni à ſa vûë, ni à ſes
„ regrets. Avec quelle auſterité
„ pratiquoit-il les jeûnes & les abſti-
„ nences de l'Egliſe? Sur leſquel-
„ les, écoutez ceci, Chrétiens de
„ tout état, il ne ſe relâcha jamais
„ juſqu'au milieu des fatigues d'u-
„ ne campagne, ſe privant même
„ des addouciſſemens que tout au-
„ tre ſe ſeroit crû permis, & que la
„ flaterie jugeoit neceſſaires. Auſte-
„ rité d'autant plus meritoire, que
„ rien ne lui manquoit de ce que
„ peut fournir une Cour délicieuſe.
„ Voyez dans un ſeul exemple juſ-
„ qu'où alloit ſa ſcrupuleuſe exacti-
„ tude à garder les loix de l'Egliſe.

„Lorſqu'il commandoit nos armées „en Alemagne, un jour conſacré „par l'abſtinence, après une longue „& pénible marche, la prévoyance „de ſes Officiers s'étant trouvée „courte, faute de maigre on lui „ſervit gras. Il eut horreur de „rompre l'abſtinence, dont il fut „toûjours très-religieux obſerva„teur. On eut beau lui remon„trer, qu'ayant fatigué tout le jour „dans des chemins difficiles, & „ſous un ſoleil brûlant, il pouvoit, „& même devoit ſe relâcher de „cette ſeverité, & ménager plus „qu'il ne faiſoit une ſanté auſſi pré„tieuſe que la ſienne: indigné, com„me Eleazar, de ces ménagemens, „qui ſous le frivole prétexte de „ſanté font violer les loix les plus „ſaintes, il rejetta les viandes dé„fenduës, & ſe contenta de quel„ques legumes. *Non deſtinavit ad„mittere illicita propter vitæ amorem.* „Qu'un jeune Prince nourri dans „les délices de la Cour ait préferé, „parmi la licence des armes, l'exac„te obſervance du précepte de l'E„gliſe au plaiſir de ſatisfaire ſon

„ goût, quel fonds de religion!
„ Avec quelle charité, ou plûtôt
„ avec quelle profuſion, répandoit-
„ il ſes dons dans le ſein des pau-
„ vres, juſqu'à exciter les murmures
„ des confidens de ſes aumônes, à
„ qui il paroiſſoit prodigue! Faut-il
„ s'étonner après cela, qu'un Prince
„ ſi fidelle à Dieu en ait été ſi cheri
„ *Dilectus Deo*?

ARTICLE LXXXIX.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-puiſſant & très-excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Egliſe de Notre-Dame, au ſervice que les Etats de Languedoc aſſemblez à Montpellier ont fait faire le 16. Janvier 1712. Par Meſſire Jacques Maboul Evêque d'Alet.* A Montpellier, chez Jean Martel. *in 4°. pages 26.*

ON auroit trop perdu ſi Mr. d'Alet n'étoit pas entré dans ce concert des plus fameux Orateurs de France. Les Etats de Languedoc ont employé ſon éloquence

pour exprimer leurs regrets. Plein de leur douleur, il n'a ſongé qu'à l'expoſer dès ſon texte, *Planxerunt eum omnis Iſraël planctu magno.* Cette affliction generale paroît avec raiſon à l'illuſtre Orateur une preuve inconteſtable des belles qualitez de Monſeigneur.

» Quel plus glorieux éloge le St. » Eſprit pouvoit-il donner à un » Heros, qui faiſoit les délices & » l'eſperance de ſa nation, que » de dire que tout Iſraël le pleura ? » Comme il eſt rare qu'un Prince ſe » faſſe aimer de tous pendant ſa vie, » il n'eſt pas moins rare qu'il ſoit » pleuré de tous à ſa mort. Que des » Courtiſans flateurs, que des favo» ris ambitieux le regrettent ; c'eſt » un foible hommage à ſa vertu. » Voyant mourir avec lui leurs plus » ſolides eſperances, ils pleurent » moins la perte du Prince, que la » perte de leur fortune, & leur dou» leur intereſſée ne peut contribuer » à ſa gloire.

» Mais qu'une nation entiere, que » tant d'hommes, ſi differens dans » leurs préjugez & dans leur goût,

„ diviſez par tant d'interêts, ſe réü-
„ niſſent dans le ſentiment unanime
„ d'une même douleur, à la mort
„ d'un Prince que la Providence
„ leur enleve; c'eſt un témoignage
„ d'autant plus ſûr & plus éclatant
„ de ſon merite, qu'il eſt exempt de
„ tout ſoupçon de flaterie, ou d'in-
„ terêt, & que formé preſque ſans
„ nous dans nos cœurs, il ne peut
„ avoir pour fondement que les
„ plus ſublimes vertus. Auſſi re-
„ marquons nous, que parmi tant
„ d'hommes illuſtres que l'Ecriture
„ a loüez, il n'y en a que très-peu
„ dont elle ait dit que tout Iſraël
„ les pleura.

» J'ai donc crû, Meſſieurs, ne
„ pouvoir vous donner d'abord une
„ plus haute idée du Prince dont
„ vous m'avez confié l'éloge, que
„ de vous repréſenter cette conſ-
„ ternation generale qui ſe répan-
„ dit, non ſeulement dans ce Royau-
„ me, mais dans les païs même étran-
„ gers, à la triſte nouvelle de la
„ mort inopinée de Monſeigneur.

» Cette conſternation ne fut point
„ l'effet d'une politique qui pleure

„ par bienséance, & qui, plus atten-
„ tive à plaire aux vivans, qu'à ho-
„ norer les morts, cherche à se
„ faire un merite des apparences de
„ la douleur : ce ne fut point de ces
„ tristesses passageres, que produit
„ presque toujours l'image de la
„ mort des Grands, par l'idée qu'el-
„ le renouvelle du néant des gran-
„ deurs humaines : l'amour seul fit
„ couler nos larmes, chacun crut
„ avoir perdu ce qu'il avoit de plus
„ cher : chacun regretta ce qu'il esti-
„ moit le plus ; & s'il m'étoit per-
„ mis de recueïllir ici toutes les
„ loüanges que forma sans étude &
„ sans art une si juste & si éloquen-
„ te douleur, je pourrois me flater,
„ non seulement de remplir, mais
„ de surpasser même vôtre attente.

„ C'est donc du fonds de cette
„ douleur que je vais tirer tout l'é-
„ loge du grand Prince dont les ob-
„ seques vous assemblent, & je me
„ contenterai de vous repeter sou-
„ vent avec mon texte, que tout
„ Israël le pleura ; *Planxerunt eum*
„ *omnis Israël planctu magno. Il fut*
„ *pleuré de la Cour, dont il faisoit l'ad-*

„ *miration ; il fut pleuré des peuples,*
„ *dont il faisoit les délices.*

La preuve que Mr. d'Alet tire de l'admiration de la Cour, est exposée au commencement de la premiere partie de la maniere la plus délicate.

„ La Cour, l'auguste assembla-
„ ge de tout ce qu'il y a de plus
„ grand par la naissance, de plus éle-
„ vé par le rang, de plus honoré
„ par les emplois, l'est aussi de ce
„ qu'il y a de plus distingué par
„ l'esprit, de plus rafiné par la po-
„ litique, de plus consommé par
„ l'experience. Comme ses lumie-
„ res sont vives & penetrantes, son
„ goût sûr & exquis, son discerne-
„ ment juste & délicat, il n'est pas
„ aisé de surprendre son admira-
„ tion. Elle démêle sans peine le
„ faux merite d'avec le vrai, & elle
„ en est un juge d'autant plus severe,
„ que forcée presque toûjours à dis-
„ simuler, elle en pardonne moins.
„ Les Princes, qui par la hauteur de
„ leur rang y sont le plus en specta-
„ cle, sont aussi les plus exposez à
„ ses jugemens & à sa censure. Com-

„ me elle les environne de toutes „ parts, elle a ſans ceſſe les yeux ou„ verts ſur eux, elle les étudie de „ près, elle les approfondit, elle les „ pénetre, & rien ne lui échapant „ de leurs vertus, ou de leurs vices, „ elle proportionne ſes ſentimens à „ l'idée qu'elle en a conçûë. Les reſ„ pects profonds, les devoirs aſſi„ dus, l'empreſſement de plaire, les „ complaiſances, les loüanges mê„ me, ſont un tribut neceſſaire, mais „ équivoque, qu'elle rend à tous „ également; & qui étant dû à leur „ dignité, ne leur coûte rien à ac„ querir: mais une veritable eſtime, „ une affection pure & ſincere, ce „ ſont des ſentimens libres dont „ elle eſt rarement prodigue, & „ qu'elle leur fait toujours acheter „ au prix des plus éminentes ver„ tus. Par quel moyen plus ſûr „ pouvois-je donc vous découvrir „ tout le merite du Prince que nous „ regretons, que de le peſer dans „ la balance redoutable d'une Cour „ ſi éclairée?

Il n'a pas touché moins délicatement, ni moins noblement, la ma-

deration de Monſeigneur, & ſon attachement pour le Roi.

La tendreſſe du Roi ne peut conſentir d'expoſer plus long-tems aux hazards de la guerre une tête ſi prétieuſe : les victoires les plus complettes lui paroîtroient trop cheres à ce prix, & l'interêt de l'Etat lui demande la conſervation d'un Prince qui en faiſoit les plus ſolides eſperances.

» C'eſt ici, Meſſieurs, que va pa-
» roître tout le Heros ; car c'eſt en
» vain que les préjugez populaires
» ont conſacré ce nom à ces hom-
» mes alterez de ſang, qui, incapa-
» bles de repos, ont toûjours les
» armes à la main ; qui ne connoiſ-
» ſent d'autre gloire que de porter
» partout la terreur & l'effroi ; &
» qui, tranſportez d'un déſir im-
» moderé de vaincre les hommes, ne
» ſçavent point ſe vaincre eux mê-
» mes. Je ne connois point l'Heroïſ-
» me à ce caractere, je n'y décou-
» vre qu'une paſſion fougueuſe, que
» la crainte, ou la flaterie, ont dé-
» guiſée en vertu.

» Le vrai Heros guidé par la ſa-

» gesse ne connoît de vraye gloire » que dans une juste moderation ; » toujours prêt à prendre les armes » pour le salut de la patrie, toujours » prêt à les quitter lorsque la patrie » le demande, il met tout son me- » rite dans son devoir. Tels on vit » ces hommes illustres, tant vantez » parmi les Grecs & les Romains, » passer sans peine du commande- » ment de l'armée, aux paisibles amu- » semens de l'agriculture.

» Tel aussi va vous paroître le „ Dauphin, rendu au loisir de la „ Cour, tranquille, sans passion, „ sans désirs ; toujours prêt à secon- „ der les desseins du Roi ; content „ de les voir executer par d'autres, „ n'ayant d'autre ambition que de „ lui plaire ; mettant tout son bon- „ heur dans la dépendance, toute sa „ gloire dans la soumission ; (vertu „ rare, & peutêtre inoüie parmi les „ Princes de son rang !) Car, est-il „ une situation plus délicate & plus „ environnée d'écueils, que celle » d'un jeune Prince, qui, né pour „ commander, & qui en ayant tous „ les talens, se voit assujetti à une

„ longue obéïssance ? Quels efforts
„ n'a-t'il point à se faire, pour gar-
„ der le juste milieu, & arrêter ses
„ désirs aux pieds du Trône où il
„ doit monter ? Mais ce qui seroit
„ peutêtre impossible à tout autre, ne
„ l'est pas à la vertu du Dauphin ; la
„ tendresse qu'il a pour le Roi, &
„ qui est (si je l'ose ainsi nommer)
„ sa seule passion, ne lui permet pas
„ même de penser que la premiere
„ Couronne du monde lui est reser-
„ vée ; plus heureux d'obéïr au
„ Roi, que de regner sans lui, l'Em-
„ pire de l'Univers, au prix d'un
„ seul de ses jours, ne lui pourroit
„ plaire.

ARTICLE XC.

CELEBERRIMORUM VIRORUM varia Anti-henotica, C'est à dire, *Diverses piéces composées par des Auteurs très-celebres contre l'Union.* 1707. *sans nom d'Imprimeur.* In 4°.

ON sçait combien de mouvemens les Calvinistes se sont donnez, & combien de tentatives

ils ont faites pour obtenir des Lutheriens une union, non ſeulement par rapport aux interêts civils, & pour nuire conjointement aux Catholiques, à quoi ils ont toujours trouvé les eſprits très-diſpoſez ; mais en un corps de religion, & pour former enſemble une même Egliſe. C'eſt ce qui s'appelle *Syncrétiſme* par les Proteſtans. La premiere voïe qu'ils eſſayerent fut, que chacun des deux partis ſe relâchant en quelque choſe de ſes opinions particulieres, ils convinſſent des mêmes articles : alors il n'y auroit eû, ni Lutheriens, ni Calviniſtes ; mais un composé des deux ſectes. La ſeconde a été que demeurant chacun ce qu'ils ſont, & retenant leurs propres ſentimens, ils ſe regardaſſent néanmoins comme membres d'une même Egliſe, unis dans la créance des articles fondamentaux, & diviſez ſeulement par des opinions & des pratiques indifferentes pour le ſalut ; & c'eſt proprement le Syncrétiſme & la Tolerance.

Les Lutheriens ont conſtamment

refusé aux Calvinistes d'avoir pour eux une telle condescendance, & ils les traitent de gens qui errent dans les articles fondamentaux & absolument necessaires au salut. Ce recueïl contient treize écrits sur ce sujet, plus forts & plus violens les uns que les autres.

Le premier est de Jean Affelman Théologien de Rostoch, & porte pour tître. *Syllogismus Anti-Calvinisticus, quo evincitur, non esse eumdem Orthodoxorum & Calvinianorum Deum.* » Syl-
» logisme contre les Calvinistes, par
» lequel il est démontré qu'ils n'ont
» pas le même Dieu que les Ortho-
» doxes. Car, dit Affelman, un Dieu Auteur & cause du peché, qui peche, & peche plus que l'homme, qui est un hypocrite & un trompeur malin, qui n'a ni équité ni justice, qui en effet est le Diable & pire que le Diable même, n'est pas certainement le Dieu des Orthodoxes. Or tel est le Dieu des Calvinistes. Donc ceux-ci n'ont pas le même Dieu que les Orthodoxes.

Les Calvinistes, poursuit Affelman, nieront la mineure, ou la se-

conde proposition de ce syllogisme. Mais si elle suit évidemment de leurs principes, tout homme sensé doit avouër qu'ils sont convaincus d'impieté, & de ne donner que cette horrible idée de Dieu. Car enfin, & sa remarque est bonne, tout Auteur est responsable des conséquences qui suivent évidemment de ses principes. Ainsi les Prophetes, JESUS-CHRIST même, les Apôtres, les Peres, ont repoussé les erreurs par la voïe du raisonnement. Il ne s'agit donc que de voir quels sont les principes des Calvinistes. Ils enseignent que Dieu opere tout, que par un decret absolu & efficace il ordonne le peché, qu'afin de faire connoître sa justice & sa misericorde, il a voulu que le premier homme pechât. D'où il s'ensuit évidemment que Dieu est auteur du peché, conséquence où toutes les autres qu'on reproche ici aux Calvinistes sont renfermées. Calvin a vû cette conséquence impie, & ne l'a pas détournée, quand il a dit. „ J'a„ voüe qu'un tel decret fait horreur.
„ On ne peut pas pourtant nier,„

„que Dieu avant que de créer „l'homme ne prévît ce qui arrive- „roit, & qu'il ne le prévît, parce- „qu'il l'avoit ainsi ordonné par son „decret.

Le second écrit est un avis des Théologiens de Strasbourg, de se défier des termes captieux des Calvinistes, qui ne cherchent qu'à faire illusion; & qui tandis qu'ils s'en tiendront au decret absolu & efficace, soit qu'ils le placent, ou avant, ou après le peché d'Adam, soit qu'ils parlent d'une grace universelle, reviennent toujours au même point d'impieté, de faire Dieu Auteur du peché & d'anéantir le libre arbitre. C'est où aboutissent enfin les décisions plâtrées du Synode de Dordrecht, de même que le détours de Cameron, d'Amyrault, & des autres Universalistes Calvinistes, qui ne reconnoissent point d'autre grace universelle que l'Evangile & les Sacremens proposez à tous, & non pas une grace appliquée à chacun.

François Baudoüin Théologien de Witemberg assûre dans le troisiéme écrit, que les Calvinistes sont

deſtituez de la vraye foi en JESUS-CHRIST. Les Lutheriens ſe ſont imaginé une ſi parfaite communication d'idiomes entre les deux natures, que les proprietez de l'une ont réellement paſſé à l'autre ; enſorte que JESUS-CHRIST en tant qu'homme poſſede l'infinité de puiſſance, de ſcience, d'immenſité, & qu'entant que Dieu il a ſouffert : au contraire les Calviniſtes veulent que JESUS-CHRIST ſouffrant en tant qu'homme, n'a ſatisfait qu'entant que Dieu. Cette conteſtation leur donne lieu de s'accuſer reciproquement d'Eutychianiſme & de Neſtorianiſme ; & ce Théologien Lutherien en infere, que les Calviniſtes manquent de la vraye foi en JESUS-CHRIST.

Dans le quatriéme Baltazar Bebe Théologien de Straſbourg dit, qu'il y a tout à craindre de la part des Calviniſtes à cauſe de leurs violences. Et dans le cinquiéme Jean-Conrard Dannahawer, auſſi Théologien de Straſbourg, montre l'inutilité & l'inconvenient du Syncrétiſme, parceque la diverſité des ſen-

timens entretiendra toujours la désunion dans les esprits, & que d'ailleurs ce seroit ouvrir la porte à la Tolerance universelle & au libertinage.

Les Docteurs Calvinistes ne meritent pas même le nom de Chrétiens, ce sont de faux Prophetes, & ils renversent absolument le fondement total de la foi, disent les Ministres de Dantzic, Albert Grawer & Pierre Habercorn, Théologiens de Iene & de Giessen.

Le discours suivant est une déclamation des plus violentes, prononcée par Matthius Hoe de Hoeneck à la fin de son cours de Théologie, contre le Pape & les Calvinistes. L'Auteur n'a pas manqué, selon la coûtume des Protestans, de faire l'honneur aux Jesuites de répandre sur eux une partie de la bile qu'il vomissoit contre le Pape.

Le dixiéme écrit est une décision raisonnée de Baltazar Meisner Théologien de Wittemberg, pour prouver qu'il est impossible aux Orthodoxes de s'unir d'une amitié, ou morale, ou spirituelle, avec les Here-

tiques. Il ne ſçauroit, dit-il, ſe former d'amitié morale avec des gens qui n'ont point de veritables vertus, avec des hypocrites, des menteurs, des ſéducteurs, dont la fréquentation eſt dangereuſe au ſalut. L'Ecriture nous ordonne de les avertir de leur égarement, & enſuite de les éviter : les exemples anciens nous apprennent là-deſſus nôtre devoir, les Juifs avoient en horreur les Samaritains, & les Apôtres ont déteſté les Heretiques.

A plus forte raiſon, pourſuit-il, n'y aura-t'il point d'amitié ſpirituelle & de fraternité, dont le lien eſt la foi, & ceux-là ne ſont point freres, qui n'ont pas l'Egliſe pour mere.

De ces conſiderations generales le Sieur Meiſner vient aux Calviniſtes, qui marquent tant d'empreſſement de s'unir aux Lutheriens. Il dit que tout ce qui peut & doit leur être accordé, ſe réduit à une union politique ; & que d'ailleurs il ne faut pas ceſſer de combattre contre eux pour des articles fondamentaux de la foi & neceſſaires au

salut. Ils dépriment la gloire que le Verbe a communiquée à l'humanité de JESUS-CHRIST, ils anéantissent l'efficace des Sacremens, ils soumettent l'intelligence de l'Ecriture à la raison humaine, ils ôtent la confiance du salut, & jettent dans le désespoir. Il ne leur reste donc au plus que le Mystere de la Trinité ; & si à leur avis c'en est assez pour prétendre à une union, les Anabaptistes, les Eutychiens & les Nestoriens, seront pareillement en droit de demander d'y être admis. Avec ces erreurs capitales ils ne peuvent être considerez comme enfans de l'Eglise ; au contraire ils lui font une guerre continuelle, y employant la ruse, l'imposture, la violence : ils ne traitent pas moins les Lutheriens que de Flacciens, d'Eutychiens, de Nestoriens, d'Ariens, de Sabelliens, de Mangeurs de chair humaine & de Capharnaïtes, de Marcionistes, de Monothelites, d'Idolâtres, de séducteurs & de perturbateurs de la paix. Le Sieur Meisner conclut que les Lutheriens doivent répondre aux Calvinistes comme fi-

rent les Juifs aux Samaritains. *Il ne convient pas que nous travaillions enſemble à édifier la maiſon de nôtre Dieu, nous la bâtirons nous ſeuls.*

La haine irreconciliable des Calviniſtes contre l'Egliſe fait la matiere de l'onziéme écrit, qui eſt de Severin Scultat Hongrois.

Le douziéme eſt de Jean George Sigwart Théologien de Tubingen, qui dit que Parée en propoſant le Syncrétiſme n'a eû en vûë que de faire couler le Calviniſme dans l'Egliſe Lutherienne, & il ſe ſert des mêmes raiſons qu'on a déja rapportées, pour exciter les Lutheriens à s'y oppoſer.

Enfin le dernier écrit eſt une rapſodie des anciennes & des nouvelles ſectes, compilée par Enrald Suenon Théologien d'Aboe, qui prétend qu'elles ont toutes aſpiré au Syncrétiſme, & il dit que Caſſander, Grotius, Calixte, & les autres conciliateurs de religion, ne meritent pas d'être mieux écoutez.

Tous ces écrits fourniſſent deux reflexions, qui ne ſont pas d'une médiocre utilité. La premiere. De l'a-

veu des Lutheriens il n'y a qu'une Eglise, hors de laquelle il n'y a nulle esperance de salut ; & cette Eglise jalouse de son unité, ne souffre point le mélange des sectes qui la contredisent dans ses dogmes. Il ne leur reste donc qu'à examiner de bonne foi, si parmi eux ils trouvent les caracteres de cette Eglise, si un parti formé & entretenu par le schisme, merite le nom d'Eglise.

La seconde reflexion. De l'aveu encore des Lutheriens, les dogmes necessaires au salut ne dépendent point du caprice des particuliers, & il n'est pas permis à chacun de borner sa créance où il lui plaît. A qui donc appartiendra-t'il de juger avec autorité des dogmes necessaires au salut, & de prescrire ce qu'il faut croire, sinon à l'Eglise ?

ARTICLE XCI.

ANECDOTA GRÆCA &c. *Anecdotes Grecques*, c'est à dire, *Quelques ouvrages en Grec qui n'avoient point encore paru, tirez des manuscrits & mis en Latin avec*

des notes & des dissertations, par Louis-Antoine Muratori Bibliothecaire du Serenissime Duc de Modene. A Padouë, de l'imprimerie du Seminaire, chez Jean Manfré, 1709. *In 4o. pages 365.*

ENtre deux tomes d'Anecdotes Latines que Mr. Muratori à déja publiées, & quelques autres qui ſuivront quand la guerre ceſſera d'interrompre le cours de la Litterature, il a inſeré ces Anedoctes Grecques, qui conſiſtent en un recuëil de quelques pieces de vers de Saint Gregoire de Nazianze, quelques lettres de Firmus Evêque de Céſarée en Cappadoce, quatre lettres de Julien l'Apoſtat, & une lettre ſuppoſée au Pape Jule I.

Les Bibliotheques d'Italie ne manquent point de manuſcrits, dont les étrangers ont ſçû profiter, tandis que les Italiens ſe contentoient ſeulement de les communiquer, ſans ſe donner le ſoin de les publier eux mêmes. Mr. Muratori ſe plaint donc dans ſa préface d'une telle indolence des Sçavans de ſon païs. „ Quoi donc, dit-il, „ & qu'il me ſoit permis de m'expliquer, „ attendons nous que des hommes plus ſenſez & plus habiles viennent des Provinces éloignées, afin qu'ils nous faſſent un „ preſent de nos propres tréſors ? Ils ſont „ certainement dignes de loüange, de „ ne point épargner leur peine, de s'expoſer à des voyages pour l'avancement

„ des Lettres. Et il vaut mieux, vû la né-„gligence des Sçavans d'Italie en ce point, „ les rendre maîtres de nos richesses, „ que de n'en faire nul usage & de „ dormir dessus. Il faut pourtant avoüer que l'Italie s'est reveillée de cet assoupissement, témoins Messieurs Zaccagni & Muratori.

Celui-ci continuant sa préface, marque sa reconnoissance envers le Cardinal Cornaro Evêque de Padouë, qui voyant demeurer cet ouvrage faute de caracteres Grecs, en a fait fondre exprès, & l'a fait imprimer dans son Séminaire.

Pieces de vers de Saint Gregoire de Nazianze.

Elles sont au nombre de 228. la plûpart tirées d'un manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne à Milan, lequel paroît avoir plus de sept cens ans, & manque de quelques feuilles, au grand regret de Mr. Muratori. Les autres viennent de deux manuscrits de la Bibliotheque du Roi, & d'un manuscrit de la Bibliotheque du Grand Duc de Toscane. L'Editeur en a l'obligation à Mr. Boivin, & à Mr. Salvini, qui les lui ont envoyé avec des variantes.

Le plus grand nombre est en forme d'épitaphes, dont Saint Gregoire de Nazianze a voulu honorer la mémoire de toutes les personnes de sa famille, qui à la

verité le meritoient par leur sainteté. Il ne s'est pas contenté d'une seule épitaphe pour chaque personne, il a multiplié celles-là, onze pour son pere, cinquante pour sa mere, seize pour son frere Césaire, trois pour sa sœur Gargonie : ce qui est un témoignage de la fécondité de son esprit & de la bonté de son cœur. Il y en a aussi pour diverses autres personnes. La premiere est à l'honneur de Proheresius fameux Sophiste Chrétien, sous lequel Saint Gregoire de Nazianze avoit appris l'éloquence à Athenes. Outre ces épitaphes il y a des épigrammes sur differens sujets, de très-fortes contre ceux qui fouïlloient dans les tombeaux, & violoient l'azyle de la sépulture, contre les Clercs & les Moines qui logeoient avec des filles consacrées à Dieu.

Mr. Muratori ajoute de sçavantes notes, ce sont des corrections, des variantes, des éclaircissemens sur les points d'histoire & de discipline : il démêle quelques pieces supposées qui se sont fourrées parmi les veritables.

Voici quelques exemples de ses notes. Saint Gregoire de Nazianze a déploré en neuf épitaphes ou épigrammes, la mort d'un jeune homme accompli nommé Euphemius, qui à l'âge de vingt-ans, & au moment qu'il s'alloit marier fut enlevé. Une de ces épigrammes, qui est la 22e. du recueïl, finit par ce vers.

Αἶ, αἶ. Τῶν ἀγαθῶν γὰρ φθόνος, ἀκόρητος!

 ,, Qu'il

„ Qu'il eſt triſte que la mort envieuſe
„ ſe hâte ainſi d'enlever ce qui a le plus
„ de merite ! Sur quoi Mr. Muratori remarque que cette façon de parler, quoiqu'uſitée par les Peres, eſt profane en ſoi & contraire à la Providence, qu'elle vient de l'ancienne & impie opinion d'un Dieu malfaiſant & envieux de nôtre bonheur. Le pere d'Euphemius & un de ſes freres portoient le nom d'Amphilochius : mais l'un & l'autre ſont diſtinguez du celebre Amphilochius Evêque de Cogny, d'Iconium, comme Mr. Muratori le montre dans une note ſur l'épigramme vingt-neuviéme.

Sur la 58e. où Saint Gregoire de Nazianze louë ſon frere Saint Ceſaire d'une parfaite connoiſſance de toutes les Sciences humaines, ſans rien dire de la Théologie, Mr. Muratori entre dans le ſentiment de Bollandus, de Mrs. Dupin & Cave, qui croyent que les dialogues imprimez ſous le nom de Saint Céſaire ne ſont pas veritablement de lui ; & cependant il juge probable le ſentiment contraire ſoutenu par Lambeccius, puiſque Saint Gregoire dit que ſon frere a combattu pour la verité, & eû des entretiens avec pluſieurs perſonnes, non ſeulement juſtes & raiſonnez, mais pieux & vifs ; or c'eſt le caractere de ces dialogues. Baronius a dit que Saint Céſaire mourut à Nazianze ſa patrie, Bollandus a dit qu'il eſt incertain où il mourut : l'é-

pigramme 60e. apprend que ce fut en Bithynie, d'où son corps fut porté à Nazianze.

Baronius, & après lui le P. Papebrok, ont écrit que Sainte Gargonie fut mariée à Vitalien. L'épigramme 70e. fait connoître qu'Alypius fut son mari.

Dans l'épigramme 82e. Saint Gregoire appelle Sainte Nonne sa mere 'μύστι, *consacrée à Dieu*, c'est-à-dire, selon la remarque de Mr. Muratori, qu'elle se rangea parmi les Diaconesses quand son mari fut élevé à l'Episcopat.

Si Mr. Muratori a été surpris que Beverege sur le Canon 5e. des Apôtres ait mis Saint Gregoire de Nazianze au nombre des Evêques qui ont été mariez, on l'est encore davantage de le voir adopter ce paradoxe. Toute sa preuve est, que Theosebie dans le titre de l'épigramme 132e. est appellée sœur de Basile le Grand, & dans le corps de l'épigramme fille de l'illustre Emmelium, ou Emmelie, & femme de Gregoire le Grand; d'où il conclut que Saint Gregoire de Nysse étant fils d'Emmelie & frere de Saint Basile, il n'a pû épouser sa sœur, & que Gregoire le Grand, dont elle a été la femme, n'est pas un autre que celui de Nazianze. Mais sans rapporter ici que dans le poëme si détaillé de sa vie il n'y a pas un trait qui ait rapport à un mariage, & qu'au contraire il regarde en soi comme un bonheur de n'y avoir point été engagé; ὤ μὴ

γάμος δ' ἐπέδησε : il ſuffit de l'entendre dire dans l'épigramme 121e. de ce recueïl, παρθενίη μὲ φίλοις προσπλύξατ' ὀνείροις. & dans la 125e. ἔκ με βρέφευς ἐκάλεσε θεὸς νυχίοισιν ὀνείροις. *La virginité m'a embraſſé en ſonge, dès l'enfance Dieu m'a appellé en ſonge.* C'eſt ainſi que dans le poëme ſur les miſeres, il rapporte que la chaſteté & la temperance lui apparurent en ſonge, lui inſpirerent l'amour de la vertu, & qu'il ſe dévoüa particuliérement à la premiere. Au reſte Theoſebie, épouſe de Saint Gregoire de Nyſſe avant ſon Epiſcopat, porte juſtement le tître de fille d'Emmelie, étant belle-fille de celle-là, & belle-ſœur de celui-ci.

Il y a eû de la conteſtation touchant Saint Baſile, pere de Saint Baſile le Grand, ſçavoir, s'il a été Evêque ? Poſſevin & le P. Labbe l'ont aſſûré, Mr. Cave l'a nié. Mais il eſt décidé pour l'Epiſcopat par l'épigramme 130e. en l'honneur d'Emmelie, qui y eſt nommée la mere de trois illuſtres Evêques, & la femme d'un Evêque.

Trois Diſſertations.

La premiere, addreſſée au P. de Montfaucon, traite d'un déſordre ſcandaleux, contre lequel les Conciles ont fait pluſieurs Canons, les Peres fortement déclamé, les Empereurs porté des loix. Sous le nom ſpécieux de charité & d'aſſiſtance mutuelle, de frere &

de sœur, un Clerc ou un Moine prenoit avec lui une fille, ou une veuve, consacrée à Dieu. Mr. Muratori remonte jusqu'au tems d'Hermas, pour trouver l'origine d'une familiarité si dangereuse ; & il dit que Tertullien * en fait aussi mention. Cette indigne conduite n'étoit pas certainement celle des Moines vivans en Communauté, ou dans le desert, mais de gens qui couroient le monde, où ils étoient méprisez.

Les Agapes, si usitées dans les premiers tems du Christianisme, font le sujet de la seconde dissertation, addressée à Mr. Boivin. C'étoient des repas préparez & ordonnez par la charité, dont ils prenoient le nom. C'est une chose connuë, qu'à l'imitation de la Cene de Jesus-Christ, les Chrétiens assemblez pour la celebration de l'Eucharistie mangeoient ensemble. Cette coûtume abolie il s'en introduisit une autre, de faire des festins le jour de la fête des Martyrs, & ils furent aussi nommez Agapes, la joye se mêlant ainsi à la dévotion. Une Religion toujours severe, & écartant tous les plaisirs, manquoit d'attraits pour les Gentils & éloignoit leur conversion : il fut donc jugé convenable d'user d'indulgence, & d'accorder quelque divertissement temperé par la pieté ; ce qui

* *L. de Jejun. c. ult. & l. de exhort. castitat. c. 12.*

réüssit à S. Gregoire Thaumaturge. S. Chrysostome prêchant à une solemnité de. S. Julien Martyr, disoit au peuple. „ Voulez-vous „ aussi manger ? Vous le pouvez faire au„ près de l'Eglise du Saint Martyr sous le „ figuier ou sous la treille, & vous donner „ quelque récréation sans interesser vos „ consciences. Le Martyr que vous aurez „ proche de vous, & comme à vôtre table, „ vous tiendra dans le devoir. Comme un „ maître ou un bon pere que vous vous pro„ poserez par les yeux de la foi, il arrêtera la „ dissolution du ris, il retranchera tout ce „ qui iroit contre la bienséance, & ne vous „ permettra rien d'indécent. Saint Gregoire le Grand [a] permet la même chose aux Anglois nouvellement convertis.

Cependant ce qui n'avoit été accordé que par condescendance, & étoit sujet à de grands inconveniens, à cause que les regles de la temperance n'y étoient pas toujours observées, fut retranché peu à peu; d'autant plus qu'il y paroissoit quelque ressemblance avec la superstition des Payens, qui en certains jours portoient des vivres sur les tombeaux, & y mangeoient, dans la pensée de faire plaisir aux morts. Quoique Saint Ambroise se fût des premiers déclaré contre cette coûtume, il en étoit pourtant resté quelque chose à Milan jusqu'au tems de Saint Charles [b], qui défendit de man-

[a] *L. 9. epist. 71.* [b] *Conc. Provinc. primum parte 3.*

ger dans les Eglises à l'occasion des fêtes de Confrairies.

Mr. Muratori addresse sa troisiéme dissertation à Mr. Fontanini. Il montre par diverses autoritez des Peres Grecs, que l'usage a été en Orient d'enterrer les Fidelles dans les Eglises des Martyrs, la confiance en leurs merites faisant souhaiter de reposer auprès de leurs Reliques. D'autres au contraire, comme Saint Ephrem, par humilité se jugeant indignes de l'honneur d'une telle sépulture, n'en vouloient qu'une commune dans le cimetiere.

Les loix Romaines, souvent renouvellées, défendoient absolument d'enterrer, ou brûler les corps dans la ville. Il y en a une de Theodose pour la ville de Constantinople l'an 381. & elle est conçûë en ces termes *. „ Que tous les corps qui „ sont sur terre renfermez dans des urnes, „ ou des bieres soient portez hors de la „ ville .... Et enfin que personne ne pré„ tende par une vaine subtilité éluder nôtre „ Ordonnance, comme s'il étoit loisible „ d'enterrer les corps dans les Eglises des „ Apôtres & des Martyrs ; qu'ils sçachent „ qu'il ne leur est pas plus permis qu'en „ aucun autre endroit de la ville. Mr. Muratori, après avoir bien consideré le texte de la loi, juge qu'elle ne défend la sépulture dans les Eglises, que pour l'enceinte de

* *Cod. Theodos. de sepulchr. violat.*

la ſeule ville de Conſtantinople, la laiſſant libre dans les Fauxbourgs & par tout ailleurs. Gretſer, dit-il, Sponde, Gonzalés & le Pere Thomaſſin, ont donné trop d'étenduë à cette loi, en l'entendant generalement de tout l'Empire. Deux raiſons que Theodoſe en apporte ſont remarquables. *Ut mortuorum corpora extra urbem delata humanitatis inſtar exhibeant, & relinquant incolarum domicilio ſanctitatem.* ,, Afin que les corps portez hors de la ,, ville faſſent ſouvenir les hommes qu'ils ,, ſont mortels, & qu'ils laiſſent aux mai- ,, ſons des habitans l'eſpace libre & ſans ,, conſécration. Les ſepulchres & les cimetieres poſez le long des chemins ramenoient les paſſans au ſouvenir de leur condition mortelle, & d'ailleurs, comme les lieux deſtinez à la ſépulture étoient reputez ſaints & conſacrez, ils auroient embarraſſé la ville. Mr. Muratori conjecture qu'il faudroit lire *ſanitatem*, au lieu de *ſanctitatem*: ce qui ſignifieroit, que Theodoſe auroit voulu prévenir la corruption de l'air.

Loyaſa ſur le Concile de Brague rapporte un decret du Pape Pelage II. contre l'uſage d'enterrer dans les Egliſes. Mr. Muratori le croit ſuppoſé, puiſque Saint Gregoire le Grand ſucceſſeur de Pelage II. ne déſapprouve pas le même uſage. Et enſuite il montre qu'il a été commun à Rome & dans l'Italie, en Orient, en Afrique & en

France ; quelquefois restreint à certaines personnes, comme aux Prêtres, & à des Laïques d'une vertu distinguée ; quelquefois défendu absolument.

Lettres de Firmus Evêque de Cesarée.

Firmus fût un des Prélats unis à Saint Cyrille contre Nestorius, & un des Evêques députez par le Concile d'Ephese vers l'Empereur Theodose II. Le P. Lupus & Mr. Baluze ont fait imprimer une lettre que Jean d'Antioche lui écrivit, mais Mr. Muratori est le premier à donner quelque chose de Firmus : ce sont quarante cinq lettres, élegantes, courtes, & qui ne traitent de nulle affaire, ni Ecclésiastique, ni civile, elles consistent en de purs complimens & en des recommandations. L'Editeur les a tirées d'un ancien manuscrit de la Bibliotheque Ambrosienne. Ses notes ne vont gueres qu'à chercher avec quelles personnes Firmus a été en commerce de lettres. Par exemple, il y en a deux à Lausus, & Mr. Muratori croit que c'est le même à qui Pallade a dédié son histoire de la vie des Solitaires : il y en a deux autres à un Evêque nommé Acace, & Mr. Muratori croit que c'est Acace de Melitine, non pas Acace de Berée, ou quelqu'autre du même nom, qui en ce tems là fût commun à plusieurs Evêques.

Lettres de Julien l'Apostat.

Le P. Petau & Mr. Spanheim ont eû connoissance d'une partie de la premiere de ces lettres , & lui ont donné place dans le recueïl qu'ils ont fait des ouvrages de l'Empereur Julien. Il demande à la ville d'Alexandrie un Obélisque que Constantius avoit eû dessein de faire transporter à Constantinople. Comme cet Obélisque étoit renversé, Julien dit, „ Qu'ayant appris „ que des Therapeutes dorment dessus , ce „ lui est une forte raison de le faire enlever „ à cause d'une telle superstition ; d'autant „ plus que ceux qui voyent une telle supers- „ tition, sont portez à penser mal des Dieux. Qui sont ces Therapeutes , & par quelle superstition vouloient-ils dormir sur l'Obélisque ? Mr. Muratori dans sa note ne décide rien ; & il demeure aussi sans prononcer sur le Christianisme, ou le Judaïsme des Therapeutes dont parle Philon.

La deuxiéme lettre de Julien est pour réprimer les acclamations dans les temples. La troisiéme à un mauvais Peintre qui l'avoit mal représenté dans un portrait. La quatriéme à Arsaces , qu'il nomme Satrape d'Armenie, & auquel il commande avec hauteur de joindre ses troupes aux siennes pour la guerre de Perse. En lui faisant même des reproches injurieux, il fait de soi même un surperbe éloge , se glorifie de

ſon apoſtaſie, & outrage Conſtantius. La découverte de cette lettre eſt d'autant plus à eſtimer, que Sozomene en fait mention.

Lettre attribuée au Pape Jule I. avec une diſſertation ſur la même lettre.

Cette lettre eſt entierement conforme à l'hereſie de Dioſcore, dont les Cophtes, les Jacobites & les Arméniens ſont encore infectez. Reconnoître deux natures en JESUS-CHRIST, c'eſt, ſelon l'Auteur de la lettre, ſe déclarer ſectateur de Paul de Samoſate; c'eſt diviſer le fils de Dieu deſcendu du Ciel, du fils de l'homme né de la Vierge, & ſe voir obligé de porter toutes ſes adorations à celui-là, & de les refuſer à celui-ci. Comme de l'ame & du corps il ne réſulte en nous qu'une ſeule nature, ainſi, dit-il, en JESUS-CHRIST la divinité & la chair ſont unies en une ſeule nature. Il conclut en diſant que pourvû qu'on avouë l'union de la divinité & de la chair, confeſſant que le fils de Dieu eſt fils de l'homme, & que le fils de l'homme eſt fils de Dieu, le reſte n'eſt que queſtion de nom; mais il veut qu'on s'en tienne à une ſeule nature.

Gennadius dit de cette lettre, ſoit qu'il l'ait vûë, ou qu'il ne l'ait pas vûë, que d'abord elle ſembla bonne à reprimer Neſtorius; mais qu'elle ſe trouva nuiſible, quand Eutiches ſurvint & commença à ré-

pandre son heresie. On ne sçait pas néanmoins que les Catholiques l'ayent approuvée en aucun tems, & s'en soient jamais servi : car le fragment d'une lettre du Pape Jule I. cité en la premiere action du Concile d'Ephese, n'est pas pris de celle-ci écrite à Denys, mais d'une autre à Docius, que Facundus appelle Prosdocius. Quand les Acephales prétendirent tirer avantage de la lettre qui est en question, les Catholiques l'accuserent de supposition, comme nous l'apprennent Leontius [a], Hypatius Evêque d'Ephese [b], le Prêtre Anastase [c], Eulogius Patriarche d'Alexandrie [d]. Leontius rejette la supposition sur Apollinaire, & Mr. Muratori croit en donner de bonnes preuves, par les rapports qu'il remarque de plusieurs points de cette lettre avec les erreurs de cet heretique, que Saint Gregoire de Nysse combat dans un traité fait contre lui, & que Mr. Zacagni a depuis peu mis au jour. La principale convenance consiste en ce que l'Auteur de la lettre ne parle que du corps & de la chair de Jesus-Christ, jamais de son entendement & de sa volonté.

a *De lectis act.8.* b *In coll. Const. cum Severianis.* c *In Eclog.* d *Apud Phot. cod.* 230.

ARTICLE XCII.

ORATIO HABITA A SANCTISSIMO Domino Clemente XI. Pontif. Max. ad Cardinales, Romæ, feriâ quartâ, die 6. Martii 1712.

VENERABILES FRATRES.

Non adhuc exaruerant lacrymæ, quibus Gallia Delphinum suum, Christianissimi Regis filium, immaturâ morte sublatum, elapso anno defleverat, cum aliâ, & sanè asperiori accepta clade, quasi rescissâ gravissimi vulneris cicatrice, non tam novum suscipere dolorem, quàm pristinum vehementiùs continuare nuperrimè coacta fuit. Erepto sibi, erepto Ecclesiæ, erepto orthodoxæ Religioni alio Delphino, extincti non ita pridem decessoris sui primogenito, Regis nepote inclyto, nec modò magnæ spei, sed magnæ jam & maturæ virtutis Principe, unanimi bonorum omnium voce laudatissimo.

Accessit ad tanti cumulum mœroris, quod eodem elatâ funere lectissimâ ejus conjuge, nonnisi ante sex dies demortuâ, datoque per hæc nobis grandi humanæ caducitatis exemplo, luctuosum præbuerunt ambo spectaculum acerbissimæ calamitatis.

Dum itaque allatum ad nos hac de re tristissimum nuntium, non sine maximâ paterni cordis nostri amaritudine, vobis hodiè communicamus, non utique ambigimus quin

animos æquè vestros ingenti dolore affecerit funestissima hæc, non quidem unius gentis aut Regni, sed veriùs universæ Christianæ Reipublicæ jactura, quam in amisso religiosissimo Principe, prudentiâ, pietate, doctrinâ, animi magnitudine, potissimùm verò singulari in Ecclesiam cultu, filialique in hanc sanctam sedem observantiâ summoperè commendato, impensissimè lugemus.

Non minùs propterea ratione ducimur, quam debito Christianæ charitatis urgemur, ut sacrificiis, orationibus & obsecrationibus, illius animæ cui mors terrenum abstulit regnum, cœleste comparare satagamus. Id porrò & privatim nos agere hactenùs non prætermisimus, & vos unà nobiscum prosequi enixè optamus; hoc ipsum suo tempore publicis in Pontificio nostro sacello exequiis statâ die vobis indicendâ solemni ritu præstituri.

Illum interim per quem Reges regnant suppliciter rogemus, ut ad publici doloris levamen, tamdiù integra vivacique senectute, sospitem & incolumem servet Christianissimum Regem, quandiù Regius puer novus Delphinus ab eo educandus defuncti patris virtutes exæquaverit, annos excesserit. Quæ sanè res propè est una, quæ non minùs nostras, quam Galliæ lacrymas posset abstergere, ac nobis tandem persuadere, ut spe filii pari disciplinâ instituendi extincti parentis desiderium leniamus.

DISCOURS PRONONCÉ PAR Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. le Mercredy 16e. Mars 1712.

VENERABLES FRERES.

LA France pleuroit encore son Dauphin fils du Roi très-Chrétien, enlevé de ce monde à la fleur de son âge il n'y a pas un an, lors qu'une seconde & plus sensible playe a comme r'ouvert la premiere, & n'en a pas tant renouvellé, que continué & accrû la douleur. Coup fatal, playe également funeste à la France, à l'Eglise & à toute la Religion, à qui vient d'être encore tout recemment ravi un autre Dauphin, fils aîné du dernier mort, illustre petit-fils du Roi, & Prince non seulement d'une grande esperance, mais d'une vertu digne déja par sa maturité des applaudissemens & des éloges que tous les gens de bien lui ont donnez.

Pour comble d'affliction la mort d'une épouse distinguée n'ayant précedé que de six jours celle de son époux, ils ont servi tous deux d'exemple illustre de la fragilité des grandeurs humaines, & donné dans une même pompe funebre le spectacle le plus touchant & le plus triste qui se verra peut-être jamais.

Ainsi, à present que dans une sensible amertume de nôtre cœur paternel nous vous

faisons part de cette affligeante nouvelle, nous ne doutons pas qu'elle ne fasse une vive impression sur vous, & qu'elle n'y excite une douleur égale à la perte que fait, non pas un Royaume seulement, ou une nation particuliere, mais tout le monde Chrétien, par la mort d'un Prince singulierement recommandable par sa religion, sa pieté, sa sagesse, sa capacité, sa grandeur d'ame; & plus encore par son fidelle attachement à l'Eglise, son respect tendre & filial pour nôtre Saint Siege.

C'est donc autant par un retour de justice, que de charité Chrétienne, que nous devons offrir nos sacrifices & nos vœux, afin de faire regner dans le ciel, celui que la mort vient d'empêcher de regner sur la terre. Nous nous sommes déja acquittez en particulier de ce devoir, & nous souhaitons fortement que vous vous en acquittiez de même, avant que nous le fassions tous ensemble par un service public & solennel qui se fera dans nôtre chapelle Pontificale, au jour qu'on aura marqué pour cela, & dont j'aurai soin que vous soyez avertis.

Prions cependant humblement celui qui fait regner les Rois, que pour le soulagement de la douleur publique, il conserve le Roi très-Chrétien dans une saine & longue vieillesse, jusqu'à ce que le jeune Dauphin, élevé encore par un si grand maître, ait égalé les vertus, & surpassé les années de son pere. Car la seule chose capable d'essuyer nos larmes

avec celles de la France, & de nous consoler enfin de la perte que nous faisons, c'est l'esperance de trouver quelque jour, & de voir revivre le pere, dans un fils formé de la même main & sur le même modele que lui.

ARTICLE XCIII.

CASAUBONIANA, SIVE ISAACI Causauboni varia &c. C'est-à-dire, *Diverses pensées ou reflexions d'Isaac Casaubon, touchant quelques Auteurs & quelques livres, quelques endroits de l'Ecriture, la critique, l'histoire Ecclésiastique; avec des remarques qui n'ont pas encore paru sur les Annales Ecclésiastiques de Baronius. Le tout tiré de la bibliotheque de Bodlei par Jean-Christople Wolfius Professeur extraordinaire de Philosophie dans l'Université de Witemberg, qui a ajouté deux lettres de Casaubon, & des notes sur ses reflexions, & une préface sur les livres en Ana.* A Hambourg, aux frais de Chrétien Libezeit, & de l'Imprimerie de Philippe-Louïs Stromer 1710. *In* 8°. *pages* 54 *pour la préface*, *&* 368 *pour le reste du livre.*

SI ce qui paroît ici est tout ce qui reste de meilleur dans plusieurs volumes des recueïls de Casaubon, il faut dire qu'ils peuvent demeurer où ils sont, sans que l'utilité publique en souffre. Que ces recueïls

ſoient un tréſor, comme Mr. Wolfius les appelle, c'eſt à peu près, comme la lampe de terre d'Epictete fut autant eſtimée qu'un tréſor.

On a lû & relû ces *Caſauboniana* pour en tirer quelque choſe de profitable à nos Lecteurs, & on n'a preſque pû ſe déterminer à rien. On a ſeulement à dire que Caſaubon porte ſon jugement ſur peu de livres, partie anciens, partie nouveaux, & ſeulement en termes generaux. Les Heretiques, Oecolampade, Melanchton, Camerarius, Beze, Vitaker, Raynold, ſont à ſon gré des Ecrivains ſolides, ſçavans, reſpirans la pieté. Dans les ouvrages des Catholiques, tels que Baronius, Sixte de Siene, Poſſevin, Gretſer, Stapleton, ce ſont pures inepties, ſottiſes, impietez, & ils ſont eux mêmes des furieux & des ſcelerats.

Comme en la compoſition de ces Memoires on peut ſe propoſer pour exemple la bibliotheque de Photius, on ne doit pas omettre ce qu'en dit Caſaubon. „ Je ſuis „ ſurpris, dit-il, qu'un ſi habile homme ait „ négligé l'ordre. Car outre qu'il ne diſtin„ gue pas les Auteurs, & qu'il les confond „ en un ſeul; qu'il mêle ceux qui ont trai„ té d'Arts très-differens & de diverſes „ Sciences, & qu'entre les Hiſtoriens il „ n'obſerve point la ſuite des tems, qu'y „ a-t'il de plus étrange, que de le voir cou„ per & mettre en des endroits ſéparez les „ parties d'un même Auteur, comme d'Ar-

„ rien, de Philopon, & de quelques autres.
„ Il semble qu'à mesure que les livres lui
„ tomboient sous la main, il les dévoroit,
„ & en faisoit ses extraits, où il s'étudie
„ de rapporter des choses en des termes
„ propres & avec élegance. Il a encore coû-
„ tume d'ajouter ce qu'il pense de la manie-
„ re d'écrire & du caractere particulier
„ des Auteurs ; c'est principalement en
„ quoi il est estimable, n'y ayant pas
„ peu de profit à faire, en comparant son
„ jugement sur les Auteurs, avec celui de
„ Denys d'Halicarnasse & des autres. Ce n'est pas néanmoins sur le chapitre de la critique qu'il est tout à fait permis d'imiter Photius : ce seroit à la verité bien meriter de nos Lecteurs à qui l'on annonce les livres ; mais pour les Auteurs,

Concedatur in illos,
Quarum Flaminia tegitur cinis atque Latina.

Mr. Wolfius s'est donné la peine de tirer de ces trésors de Casaubon diverses sortes de tours de souplesse dont les Anciens ont fait mention, comme de marcher contre les murailles, danser sur la corde, sauter sur les toits, & choses semblables. Il en a encore tiré les noms propres du cris des animaux, & du chant des oiseaux.

Après cela vient un choix de plusieurs remarques de Casaubon sur Bellarmin, qui ne valent pas la peine d'être relevées,

non plus que d'autres ſur les douze tomes des Annales de Baronius. Il en a de Grammaticales ſur Polybe, quelques-unes ſur le texte Grec de l'Ecriture, & enfin ſur l'affinité de la langue Punique avec l'Hebreu.

Caſaubon touche legerement quelques points de controverſe, de la Primauté de Saint Pierre, de l'Euchariſtie, du culte des Images, du célibat des Evêques. Lui qui ſe déclare ſi hautement ennemi de l'autorité du Pape, eſt pourtant forcé de reconnoître celle de Saint Pierre; & il s'en exprime ainſi. „ Saint Cyprien & Saint Jerôme di-„ ſent ſouvent que l'Egliſe eſt fondée ſur „ Saint Pierre. Baronius rapporte les pa-„ roles de preſque tous les Peres, qui s'ex-„ pliquent de la même maniere; & certai-„ nement un conſentement ſi univerſel, & „ les promeſſes de JESUS CHRIST ſi ſou-„ vent reïterées à Saint Pierre en particu-„ lier, font voir que Saint Pierre a reçu „ quelque prérogative d'honneur au deſſus „ des autres Apôtres. Or cette prérogative d'honneur quelle eſt-elle, ſi non qu'il eſt la pierre ſur laquelle l'Egliſe eſt fondée?

Touchant l'Euchariſtie il dit. „ Il eſt „ notoire, que les défenſeurs de la doctri-„ ne de nos Egliſes, ſe laiſſent emporter „ par un eſprit de contention à parler peu „ dignement du très-ſacré Myſtere. Il n'en „ eſt pas de même des Peres. Saint Chry-„ ſoſtome l'appelle *Myſtere très terrible* „ *& venerable*: il dit que *dans le Calice*

„ *est le même sang qui a coulé du côté* ; &
„ voyez ce qu'il ajoute au même endroit,
„ & que je crois être veritable. Saint
„ Chrysostome dit encore, non seulement
„ après la consecration, mais après la par-
„ ticipation : *Vous avez pris le pain de*
„ *vie & vous faites des actions de mort.*
„ Il l'appelle Jesus Christ même ; ex-
„ pression que je ne crois pas devoir être
„ reprise ni rejettée. Et encore : *Vos levres*
„ *se sont ouvertes pour donner entrée à Je-*
„ *sus-Christ.* Et puis : *Vous avez reçu Je-*
„ *sus-Christ.* Casaubon fait appercevoir, qu'il sentoit que cette difference de langage entre les Peres & les Protestans convainquoit ceux-ci de s'être éloignez du sentiment des premiers. Lesquels a-t'il suivis ?

La préface de Mr. Wolfius lui fera plus d'honneur que sa collection des *Casauboniana.* Elle est écrite, & destinée à faire l'histoire des livres dont le titre finit en *Ana.* Si cette terminaison est nouvelle, la chose est ancienne ; & que sont-ce les beaux livres de Xenophon intitulez des dits & des faits mémorables de Socrate, & les dialogues de Platon, sinon des *Socratiana* ? Il en est de même des apophtegmes des Philosophes & des Sages, recueillis par Diogene de Laërce & par Plutarque, des sentences de Pythagore & d'Epictete. Par la même raison les ouvrages d'Athenée, de Stobée, & de cent au-

tres Auteurs, augmenteront le nombre des *Ana*; auxquels Mr. Wolfius ajoute aussi les memoires de Marc-Antonin avec tous les faiseurs de reflexions.

Les bons mots de Ciceron faisoient trois livres. „ Qui que ce soit, dit Quintilien, „ qui les ait ramassez, soit Sextus son fils, „ ou Tiron son affranchi, ou un autre, il „ seroit à souhaiter pour l'honneur de „ Ciceron, que le principal soin eut été „ de les choisir, & non pas de les multi-„ plier.

Les Hebreux ont aussi des recueïls de sentences de leurs Anciens & de leurs Docteurs, & la Gemare n'est presque autre chose. Les Orientaux ont les leurs. Mr. Galland en a donné un en François, & la bibliotheque orientale d'Herbelot en est remplie.

Luther tient ici sa place avec ses beaux discours de table, qui de l'aveu de Mr. Wolfius ont fait tort à sa reputation dans l'esprit des Catholiques; il faut dire dans l'esprit de ceux qui ont de la raison & quelque pudeur.

Enfin les *Scaligeriana* parurent les premiers, avec ce titre en *Ana* tant imité dans la suite. François Vertunien, & Jean Vassant, tous deux attachez à la personne de Scaliger, recueïlloient ce qu'ils lui entendoient dire, & le mettoient par écrit. Vassant n'étoit entré dans la familiarité de Scaliger qu'après Vertunien, mais ses

papiers furent publiez les premiers : il en avoit fait present à Mr. Pithou, dont il étoit parent, & Vossius en eut une copie, sur laquelle Wicfort les fit imprimer à la Haye en 1666. Mr. Sigone Docteur en Droit à Poitiers, ayant recouvré les papiers de Vertunien qui avoir exercé la Medecine en la même ville, pensa à les faire paroître, & chargea Taneguy le Febvre du soin de l'édition qui se fit à Groningue en 1669. avec le tître de *Prima Scaligeriana*. A la vûë de ces *Scaligeriana* bien des gens s'imaginerent qu'ils n'avoient été ainsi répandus dans le monde, qu'à dessein de décrier Scaliger : au moins il n'y eut personne qui n'en jugeât, comme Quintilien avoit fait du recueïl des bons mots de Ciceron.

Vinrent ensuite les *Perroniana*, & une foule d'autres, jusqu'aux *Arlequiniana*, les plus fades de tous les *Ana*. Les *Menagiana* passent pour les mieux choisis.

A s'en tenir à la premiere notion des *Ana*, ils doivent être recueïllis des entretiens ; & cela même suffit presque à les décrier, puisque tous les maux qu'on reproche à la langue, doivent s'y rencontrer, legereté, précipitation, manque d'exactitude, inutilitez, médisance, & souvent calomnie. La plume est plus circonspecte ; & par conséquent les lettres sont d'autant préferables à tous ces *Ana*, que ce qui est pensé, l'est à ce qui est comme jetté au hazard & sans reflexion.

Les *Chevræana* sont d'une autre espece, & des traitez composez ; & ces *Casauboniana* sont des remarques écrites & laissées par Casaubon.

Mr. Wolfius, dans les notes qu'il a ajoutées, fait voir une grande connoissance des livres & une grande lecture. On se contentera d'en rapporter un seul endroit, qui regarde particulierement Casaubon. En parlant de la reputation que se fit Casaubon par sa traduction de Polybe, il dit *page* 273. „ Quelques - uns pensoient qu'il „ eût mieux fait de ne point toucher aux „ questions Théologiques, & sur tout de „ ne s'engager pas à écrire contre Baro- „ nius ; mais de s'appliquer à éclaircir Po- „ lybe & les autres Auteurs profanes. C'est „ ainsi qu'en écrit Robert Scheildere dans „ le fragment d'une lettre que Colomiez „ a inseré dans ses lettres choisies. *Certai-* „ *nement Casaubon auroit travaillé plus* „ *heureusement pour sa propre reputation* „ *& pour l'avantage des Lettres, s'il avoit* „ *employé son tems à éclaircir Polybe.* Sca- „ liger dans les *Scaligeriana* en parle de „ même : *Casaubon peut écrire sur Poly-* „ *be, beaucoup mieux que répondre à Ba-* „ *ronius.*

ARTICLE XCIV.

DISSERTATION SUR QUELQUES medailles satyriques de Gallien, découvertes depuis peu par le Pere de Grainville Jesuite.

IL est vrai, Monsieur, que j'ai trouvé dans le trésor de Moulins quelques medailles qui favorisent fort le sentiment que d'habilles gens ont publié, que la fameuse medaille GALLIENÆ AUGUSTÆ est une plaisanterie contre l'Empereur Gallien. Je vous les communiquerai sans façon, puisque vous le souhaitez, & d'autant plus volontiers, que la plûpart n'ont point encore vû le jour, ou du moins ne se trouvent point dans aucun recueïl de medailles. Mais pour les recevoir plus agréablement, je voudrois bien que vous ne fûssiez point si fort prévenu de cette pensée, qu'il n'y a rien que de sérieux dans les medailles Romaines, & que jamais il ne s'y est glissé de raillerie.

Car après tout, Monsieur, les Romains n'ont pas tant épargné leurs Empereurs, non seulement dans leurs écrits particuliers, mais aussi dans des actions publiques. On sçait ce que les soldats de Jules César chanterent dans son triomphe : on ne pardonna pas à Auguste son mariage avec une femme enceinte de six

 mois,

mois, ni à Vespasien son avarice, ni à Julien l'Apostat sa longue barbe. Gallien voulut triompher pour les victoires d'Odenat, n'y eut-il pas de mauvais plaisans qui allerent parmi les prétendus captifs de Perse qu'on menoit en triomphe leur regarder sous le nez, pour voir, disoient-ils, si Valerien n'étoit point parmi eux, comme pour reprocher à Gallien que pendant qu'il produisoit de faux captifs, il laissoit honteusement son pere dans un veritable esclavage. Souvenez-vous encore de ce Senateur, qui en plein Senat osa insulter finement Caracalla de ce qu'il avoit tué son frere Geta ; car Caracalla ayant eû quelques avantages sur des peuples barbares, la plûpart des Senateurs conspirerent à lui donner le surnom de Germanique, de Sarmatique, de Parthique, d'Arabique ; & C. Pertinax ajouta qu'il falloit encore appeller ce Prince Getique. Il est certain que ce Senateur vouloit reprocher à l'Empereur qu'il avoit tué cruellement Geta, plûtôt que de lui faire honneur de la défaite des Getes, ou des Gots. Or si on n'eut point apperçû la malice de Pertinax, & qu'on eut frapé des medailles avec cette inscription, *Antoninus, Germanicus, Sarmathicus, Parthicus, Arabicus, Geticus &c.* ces medailles n'auroient pas été toutes sérieuses, & elles auroient renfermé une raillerie sanglante.

Qui nous a dit qu'il n'y en a pas plusieurs de cette espece ?

Pour vous dire naïvement ma pensée, je ne sçai si nous ne prenons pas quelquefois un peu trop bonnement ces grands noms que nous lisons sur les medailles de quelques Empereurs, qui les avoient mal meritez. Nous croyons que ce sont des flateries, & ce pourroit bien être des reproches, ou de fines railleries. Commode est nommé Germanique, lui qui n'osa poursuivre les victoires que son pere avoit remportées sur les Germains, mais qui revint précipitamment à Rome se plonger dans les délices. Bien des gens ne virent sa lâcheté qu'avec indignation ; n'étoit-ce pas là une grande disposition d'esprit à lui donner le surnom de Germanique, pour lui faire un reproche, plûtôt que pour le flater ? N'en pourroit-on pas autant penser de Domitien & de quelques autres ? Mais que dire de tant de medailles de *Balbinus* & de *Puppienus*, dont la legende est AMOR MVTVVS AVGG. CARITAS MVTVA AVGG. CONCORDIA AVGG. FIDES MVTVA AVGG ? Si ces Princes avoient regné dans une grande union, il n'y auroit pas de doute qu'on ne loüât leur bonne intelligence : mais l'histoire nous apprenant qu'ils ne furent jamais bien d'accord, que Balbin méprisoit le peu de naissance de Puppien, & que Puppien, qui étoit un grand Capitaine,

méprisoit le peu de courage de Balbin; enfin que leur jalousie alla jusqu'à être cause de leur mort: que penser autre chose, si ce n'est que ces inscriptions sont des avertissemens, & des reproches qu'on leur fait honnêtement de leur désunion? Si j'appercevois sur ces medailles la Déesse de la bonne intelligence, comme elle se voit en quelques autres, je pourrois croire qu'on l'invoque, & qu'on lui fait des vœux pour l'union de ces Princes: mais ne voyant dans leurs revers que deux mains l'une dans l'autre, tout ce que je puis croire, c'est qu'on les exhorte à vivre bien ensemble, & qu'on leur met devant les yeux le peu d'amitié qu'ils ont l'un pour l'autre. Car enfin on a toujours fait justice aux Princes qui sont exposez aux yeux de leurs peuples; on a connu leurs foiblesses, comme leurs belles qualitez, & si en leur presence on a dissimulé, on les a censurez secrettement. On a exprimé ensuite ses sentimens dans des monumens publics, où on leur a donné des loüanges qu'ils avoient peu meritées, mais afin qu'ils les meritassent, & qu'ils fissent ce qu'on publioit qu'ils avoient fait. C'étoit des avis tournez en complimens, & ce que quelques-uns par une lâche complaisance faisoient passer pour éloges, d'autres plus critiques & plus naturels en faisoient une piquante raillerie. N'est-ce pas ce que l'histoire nous laisse

entrevoir, dans la maniere dont on accorda à Caracalla les grands tîtres de Germanique, de Sarmatique, de Parthique &c.

C'eſt ainſi que bien des gens expliquent cette medaille ſi commune de l'Empereur Claude, dont le revers repréſente la Déeſſe de la Conſtance avec ces paroles, CONSTANTIÆ AVGVSTÆ. Ce pauvre Prince ſi foible & ſi changeant pouvoit ſe figurer qu'on loüoit ſa fermeté & ſa conſtance; ſes flateurs pouvoient l'entretenir dans cette imagination, mais comme il n'avoit rien d'aſſûré, ni dans le viſage, ou dans la tête, ni dans la voix, ni dans le maintien, ni dans l'eſprit, peu de perſonnes y étoient trompées, & on s'appercevoit auſſi-tôt que c'étoit une contreverité & une veritable plaiſanterie. C'eſt ainſi que j'interpreterois volontiers la medaille d'Elagabale, où d'un côté l'on a gravé la tête de ce Prince, & de l'autre on a mis une Venus, pour lui reprocher plus clairement l'infamie de ſa conduite. C'eſt ainſi encore que l'on accorde à Commode la glorieuſe qualité de Pere du Senat. Ce cruel Empereur s'en faiſoit un grand honneur; mais voulez vous voir en quel ſens elle doit être priſe? Conſultez ce que le Senat penſa de lui après ſa mort, c'eſt en ce tems-là qu'on parle ſerieuſement: dans les applaudiſſemens qu'on donne à Pertinax, on appelle Commode meur-

trier, bourreau, parricide du Senat. *Qui occidit Senatum, carnifex Senatûs, parricida Senatûs.* C'est à dire, que Commode n'étoit pere du Senat que par ironie.

Et cela est encore plus visible dans les medailles où Commode s'est dépeint en Hercule. Ce Prince, parcequ'il avoit de l'adresse à tuer des bêtes sauvages dans les jeux publics, s'étoit mis dans la tête que l'ame d'Hercule avoit passé dans son corps; & sur ses medailles, aussi bien que dans d'autres monumens, il vouloit être traité d'Hercule Romain. Mais comment l'entendoit-on? Herodien rapporte, que quand cet Empereur paroissoit en public déguisé en Hercule, tout le monde en faisoit des risées. N'en faisoit-on pas autant, quand dans ses medailles on lui voyoit une peau de lion sur la tête, & une massuë à la main, comme étant un nouvel Hercule?

Pardon, Monsieur, si je vous arrête si long-tems avant que de vous présenter les medailles de Gallien. Je vous prie seulement de vous souvenir, que jamais Empereur n'a été si mal traité dans l'histoire; vous en serez moins surpris s'il n'a pas été assez respecté dans ses medailles. En voici une de ce caractere, je vous la décris d'autant plus exactement, que je ne sçache pas qu'elle ait encore vû le jour.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. IVNO REGINA Junon debout tenant de la main droite une patere, & de la main gauche une haste.

Il est assez surprenant qu'on ait mis Junon au revers de Gallien; on avoit bien joint cette Déesse avec quelques Princesses pour leur faire honneur, & reconnoître qu'elles étoient sur la terre ce que cette Reine des Dieux étoit dans le Ciel; mais on n'avoit point encore mis aucun Empereur en parallele avec Junon: l'on auroit crû faire déshonneur à un Prince de le comparer avec une Déesse vaine, fiere, superbe, sans autorité, sans action, sans courage. Et c'est là justement ce qu'on reprochoit à Gallien. N'est-il pas donc très-naturel de croire que ce fut dans cet esprit qu'on lui frapa cette medaille?

Gallien étoit encore méprisé de tout le monde pour sa vie molle, effeminée & voluptueuse. Pour l'en reprendre par une contreverité charitable, on lui attribuë dans une de mes medailles une vertu qui ne convient qu'aux plus saintes Princesses; c'est la Déesse de la pudeur.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné de rayons.

R. PVDICITIA une Déesse debout tirant sur son visage le voile de sa tête; & tenant de la main gauche une haste en travers.

Je ne vous remets point devant les

yeux une medaille que j'ai sujet de croire unique, où l'on traite Gallien de Venus victorieuse, VENVS VICTR. comme pour lui dire, qu'avec toutes ses victoires veritables, ou prétenduës, il n'étoit qu'une Venus, un lâche, un débauché; je l'ai rapportée ailleurs.

Des Sçavans ont crû que le revers de Salonine AVG IN PACE étoit une raillerie de même goût que PAX VBIQVE de Gallien, je dois respecter leur sentiment; & pour le favoriser, je puis vous présenter cette medaille qui n'est point dans le trésor de Mezabarba.

SALONINA AVG. tête de Salonine.

R. PAX AVG. une femme debout élevant de la main droite une branche d'olivier, & tenant de la main gauche une haste en travers.

Que veut dire ce type? Ce n'est pas l'affaire d'une femme que la paix, on ne voit point que les Princesses Romaines s'en soient mêlées; quelques-unes se sont fait honneur d'avoir été reçuës dans les camps: MATER CASTRORVM se lit dans leurs medailles; mais pas une ne s'est donné la gloire d'avoir fait la paix. Qu'est-ce donc que cette paix de Salonine, sinon le dès-honneur de Gallien? On attribuë à l'une ce que l'autre devoit avoir fait; on instruit l'un par l'autre &c.

On peut joindre à ces medailles ces deux autres revers, qui pour n'être pas si

rares, n'en sont pas moins dèshonorables à Gallien, PAX FVNDATA, PAX AETERNA. A-t'on pû publier sans raillerie que Gallien avoit établi solidement la paix dans l'Empire, & qu'elle seroit éternelle? J'ai encore sur ce sujet une medaille bien plus rare à vous communiquer; vous aurez la bonté de me dire si vous l'avez vûë ailleurs. La voici.

GALLIENVS AVG. Gallien couronné.

R. PAX PVBLICA. Une Déesse dans une espece de Trône, elle tient de la main droite une branche d'olivier, & de la gauche une haste un peu en travers.

Cette legende n'approche-t'elle pas fort de PAX VBIQVE, qui est au revers de *Galliena Augusta*? Rien n'est plus semblable à une paix generale, qu'une paix publique; l'un & l'autre est un cruel reproche des guerres & des revoltes qui bouleverserent tout l'Empire sous le regne de Gallien.

Voilà bien des medailles qu'il est difficile d'envisager de près sans y appercevoir de la malice, parce qu'elles font toutes une allusion secrette aux défauts particuliers de Gallien, & qu'elles représentent sa tête avec des vertus contraires à ses vices; si l'on n'en avoit trouvé qu'une ou deux, on pourroit croire que ce seroit par hazard, ou par méprise qu'elles auroient échapé aux Monetaires; mais on ne peut guere appuyer sur cette pensée;

quand on voit tant de revers differens ; d'autant plus que ces medailles ſont la plûpart très-rares, & même uniques : ce qui ne convient pas aux medailles qu'on a frapées à l'honneur de ce Prince, qui ſont preſque toutes très-communes.

Voulez-vous bien que je finiſſe par une inſcription qui vient fort à nôtre ſujet. La voilà telle que Gruter la rapporte. GALLIENO CLEMENTISSIMO PRINCIPI CVIVS INVICTA VIRTVS SOLA PIETATE SVPERATVR &c.

Pour vous parler franchement, ces loüanges exceſſives me ſont un peu ſuſpectes, on ne dit point de Galien tant de choſes extraordinaires quand on veut dire la verité. Je ſuis fort trompé, ſi dans cette inſcription il n'y a pas plus de raillerie que de ſincerité. Car 1°. Je lui paſſerois volontiers ſon CLEMENTISSIMO, ſi je voyois dans l'hiſtoire, ou dans les medailles, que Gallien eut eû quelque bonté pour ſes peuples : mais je ne vois dans ſa vie que des actions d'une ſeverité outrée & d'une dureté cruelle. Il fait brûler tout vifs des gens qui avoient badiné, ſur ce que ſon pere étoit priſonnier parmi les Perſes : il fait tuer trois mille ſoldats, & une autre fois quatre mille, parce qu'ils n'avoient pas eû aſſez de complaiſance pour lui. Eſt-ce là être très-clement ? Je ne reconnois en lui beaucoup de clemence qu'à l'égard de ſes Generaux, qui

se revolterent contre lui de tous côtez ; il leur abandonna honteusement la qualité d'Empereur ; & les Provinces dont ils se faisoient les maîtres. Il ne fut clément qu'en cette maniere.

Ensuite on loue infiniment la valeur & la pieté de Gallien ; & rien ne s'accorde mieux avec ce que nous lisons dans ses medailles ; car jamais on n'en frapa tant pour vanter la generosité d'aucun autre Empereur. Mezabarba nous fournit au moins une vingtaine de revers differens, où la bravoure de Gallien est relevée par ces paroles ; VIRTUS AVG. On en peut voir encore d'autres dans le riche cabinet du R. P. Chamillart : j'en ai déja décrit quelques-unes qui n'avoient point encore paru, & en voici deux autres assez singulieres qu'on n'a point rapportées.

IMP. C. P. LIC. GALLIENVS P. F. AVG. tête.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout appuyant contre terre une pique qu'il tient de la main gauche : un Officier s'approchant lui présente une petite victoire, au dessus est une couronne de laurier avec un petit globe au milieu.

GALLIENVS P. F. AVG. tête de Gallien.

R. VIRTVS AVGG. Gallien debout tenant des deux mains une pique qu'il présente à l'ennemi ; à son côté est un étendart.

Que d'acclamations differentes sur la valeur de Gallien! En feroit-on davantage pour Cesar & pour Hercule? Il me semble qu'il y a trop d'affectation dans ces revers, pour qu'il y ait beaucoup de sincerité; je m'imagine que s'il y en a de sérieux, il y en a aussi qui ne le sont gueres. Car enfin Gallien étoit naturellement timide, lâche, mou, effeminé. S'il donna quelque marque de generosité, ce ne fut que par boutade, par necessité, par je ne sçai quelle impetuosité, dit Pollion, dans le tems que Valerien fut sur le Trône; mais ayant eû la lâcheté de laisser son pere dans l'esclavage, il ne fut plus sensible à l'honneur, & ne pensa qu'aux délices, à la mollesse & à la débauche. N'est-ce point ce qu'on lui reproche dans plusieurs de ces medailles, en lui représentant ce qu'il devoit faire, & ce qu'il ne faisoit pas? Puisqu'on l'y dépeint armé de pied en cap, allant à la guerre la pique à la main au milieu des étendarts, attaquant l'ennemi, le repoussant, le terrassant, le foulant aux pieds.

N'est-ce pas encore de cette maniere qu'il faut entendre l'INVICTA VIRTVS de son inscription? Car comment Gallien a-t'il été invincible, lui qui a été vaincu tant de fois? Comment a-t'il été si vaillant, lui qui au lieu de soutenir la gloire de l'Empire, & de marcher contre des rebelles qui lui enlevoient des Royaumes

entiers, ſe contentoit d'en faire des railleries ?] N'y a-t'il pas apparence qu'on a voulu auſſi railler à ſes dépens, & dans l'inſcription, & dans quelques-unes de ſes medailles ?

Et ne doit-on pas penſer la même choſe de ce que l'inſcription rapporte de ſa pieté ? Il eſt vrai que la dévotion de Gallien paroît extraordinaire dans ſes medailles : il n'y a preſque point de Dieu, ou de Déeſſe, à qui il ne faſſe des vœux, il va chercher juſqu'en Egypte Serapis & Neptune au fond de la mer, NEPTVNO CONS. AVG. Trouvera-t'on aucun Empereur qui en ait jamais fait autant ? Mais après tout ſa conduite étoit ſi dereglée, il étoit ſi plongé dans les plaiſirs & dans la débauche, qu'il n'eſt pas poſſible qu'il eût une veritable pieté. Il n'avoit de dévotion que pour Bacchus, qu'il invoquoit comme Pere, LIBERO *Patri* CONS. AVG. & que pour la Déeſſe du plaiſir, qu'il reconnoît pour ſa ſouveraine : ce qu'aucun autre Prince n'avoit fait. VENERI VICTRICI. Honteuſe dévotion, dévotion malheureuſe.

Cependant l'inſcription porte que la pieté de Gallien l'emportoit ſur ſa valeur, *virtus pietate ſuperata eſt*. Cela eſt-il bien honorable pour un Prince qui avoit tant d'ennemis ſur les bras ? Sa premiere qualité ne devoit-elle pas être une conſtance generoſité ? Sa premiere dévotion ne

devoit-elle pas être de vaincre les tyrans, d'exposer sa vie pour le bien de l'Etat, plûtôt que d'en demander scrupuleusement la conservation à tant de Dieux & de Déesses ? Enfin s'amuser comme faisoit Gallien à des hecatombes, lorsqu'il falloit aller l'épée à la main punir des revoltez, c'étoit une dévotion fort mal entenduë, c'étoit une fausse pieté ; & loüer Gallien de cette pieté, & préférer sa dévotion à sa valeur, c'est se mocquer de lui, c'est dire qu'il avoit encore moins de valeur que de pieté, & qu'il n'avoit, ni veritable pieté, ni veritable valeur. Je vous en fais le Juge, Monsieur, & suis &c.

ARTICLE XCV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

LE second tome de l'histoire Ecclésiastique du siécle passé paroît. Ce sont plûtôt des memoires, qu'une histoire suivie, & les Historiens qui écriront sans passion ne feront pas grand usage de ces memoires.

D. Joh. Wolfgang Jæger historia Ecclesiastica cum parallelismo profana, in quâ Conclavia Pontificum Romanorum fideliter aperiuntur, & secta omnes recensentur ab anno 1600. *usque ad annum* 1710. *Tom. II. fol. Hamburgi, sumptibus Samuel Heyl & Gottfried Liebzeit.*

DE TUBINGE.

On a réimprimé ici l'excellent traité de Barthelemy Ricci sur la maniere d'imiter les bons Auteurs.

Bartholomæi Riccii de imitatione ad Alfonsum Atestium Principem, suum in litteris Alumnum, Herculis II. Ferrarensium Principis filium, in 8°. Tubingæ, apud Joh. Georg. Cottam.

D'HERBORNE.

Mr. Pungeler a publié ses observations sur les endroits de l'Ecriture où il est parlé de Babel.

Abrahami Pungelerii de Babele dissertationes. Herbornæ, apud Joh. Nic. Andreæ, in 12.

DE LIPSIC.

La nouvelle édition *de l'œconomie du corps animal* par Mr. Bohnius est augmentée de plusieurs dissertations. L'Auteur encouragé par l'approbation generale que son livre a obtenuë, a crû pouvoir l'appeller *un cours d'Anatomie & de Phisiologie*, & les Lecteurs ne trouveront pas que ce titre impose.

Johannis Bohnii circulus Anatomico-Phisiologicus, seu œconomia corporis anima-

lis ; editio nova, cui accesserunt dissertationes Phisiologicæ. In 4°.

DE FRANCFORT.

La nouvelle édition du Dictionnaire Latin-Grec-Aleman de Reyherus, revû & augmenté par Mr. Junker, doit tenir sa place parmi les meilleurs ouvrages de ce genre, il n'est point de Dictionnaire parfait, le trésor de Robert Etienne, même de la meilleure édition, a ses défauts, des omissions, de fausses citations. Ne se formera-t'il point quelque societé sçavante, qui choisissant pour le fonds de son ouvrage le trésor de Robert-Etienne, celui de Faber augmenté par Cellarius de la derniere édition, celui de Reyher dont je vous parle, les dictionnaires Latin-Anglois de Littleton, de Thomas *à sacra quercu*, le Dictionnaire Latin-François imprimé chez Boudot, c'est à dire, les Dictionnaires les plus amples & les plus parfaits que nous ayions, s'aidant de tant d'éditions correctes, des Auteurs, & des tables des éditions à la Dauphine, nous donne enfin un Dictionnaire accompli ?

Andreæ Reyheri Lexicon Latinæ linguæ emendatum & auctum, in quo methodo nativâ omnium vocabulorum cum accentu suo notatorum, etymologiæ, diversæ acceptiones, genera, flexiones & appellationes, Germanicæ pariter ac Græcæ, similiter locutio-

nes, formulæ, sententiæ, facultatum scientiarumque termini, in novellis etiam incurrentes, nec non adagia, cum usu paticularum, tam Oratoribus quam Philosophis, Mathematicis, Medicis, Jurisconsultis & Theologis familiariora, & maximè ad rectiùs intelligendos atque explicandos quoscumque Autores classicos nimium quantum facientia, continentur; studio & curâ M. Christiani Junckeri Rector. Isenacensis. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus Jo. Herb. Klosii, in folio.

Mr. Reineccius nous a donné en même tems deux éditions de l'Ecriture sainte, une en quatre langues, Hebreu, Grec, Latin, Aleman, avec un recueïl de variantes, & des remarques critiques. L'autre est une nouvelle édition de la version Grecque prise du manuscrit Alexandrin, ou plûtôt, de l'édition dont Mr. Grabe a donné deux tomes. L'édition de Mr. Reineccius a cela d'avantageux, que les differences du fameux manuscrit du Vatican sont marquées exactement au bas des pages.

Biblia quadrilinguia i. e. Hebraïca, Græca, Latina & Germanica, diversis lectionibus & annotationibus criticis & exegeticis instructa, accurante M. Christiano Reineccio. SS. Theologiæ Baccalaureo, fol. sumptibus hæred. Lanckisianorum.

Biblia Græca versionis LXX. *Interpr. juxtà ed. J. E. Grabii ex codice Alexan-*

drino, notatis insimul sub quavis paginâ ea ex codice Vaticano discrepantiis, operâ M. Christiani Reineccii. SS. Th. Bacc. in 4°. apud eosdem.

L'ouvrage de Mr. Skreta sur la peste & les fievres pestilentielles, n'est pas une simple méthode de guerir ces funestes maladies, l'Auteur s'est proposé d'enseigner, & l'art de les guérir, & l'art de s'en préserver.

Henrici Sckreta de peste & febribus pestilentialibus præservandis ac curandis, 8°. apud Joh. Christoph. Zimmerman.

DE STUTGARDE.

Mr. Lentilius premier Medecin du Duc de Virtemberg a formé le dessein d'une Medecine toute fondée sur la pratique : il voudroit donner au Public tous les ans un Journal des maladies qu'il aura traitées ; & voici l'ordre qu'il observe dans le premier tome qui paroît. Il marque quelle étoit chaque jour la disposition du Ciel & la temperature de l'air ; il décrit avec soin le temperament, les mœurs, la profession, les occupations, l'âge, le sexe, des malades qu'il a vûs ce jour là, il n'en cache que le nom. Il décrit encore, s'il se peut, avec plus de soin le commencement, les causes, le progrès, les symptômes, & toutes les circonstances de la maladie ; il indique en suite les remedes qu'il a prescrits, &

leurs effets, bons ou mauvais. Si tous les Medecins nous donnoient avec la même bonne foi & la même exactitude l'histoire de leur pratique, rien ne seroit plus propre à perfectionner la Medecine.

Rosini Lentilii, Arihatri Ducalis Wiertembergici, S. R. I. Academ. Leopold. Imperial. natur. Curios. Collega, D. Oribasii, Eteodromus Medico practicus anni 1709. *Stuttgardia, sumptibus Augusti Mezleri excudebat Paulus Treu an.* 1711. 4° *Alphab.* 7.

DE COLOGNE.

On a imprimé ici des *memoires touchant Mr. de Thou, où l'on voit ce qui s'est passé de plus particulier pendant son ambassade, par de L. B.*

D'ITALIE, DE PADOUE.

Le Docteur Piancentini est entré dans la dispute de Mrs. Schelammer & Ramazzini, sur les barometres dont vous avez rendu compte au Public. Il a fait imprimer deux lettres. Il examine dans la premiere l'hypothese de Mr. Schelammer : dans la seconde, il résout le probleme de Mr. de Leibnitz, & propose ses conjectures sur quelques difficultez qui regardent les barometres.

De barometro dissertationes dua Jacobi Placentini Doctoris Tarvisini.

On a donné une nouvelle édition du traité d'André Bacci sur les bains d'eaux minerales chaudes. Cette édition est augmentée d'un huitiéme livre sur la maniere de connoître les qualitez & la force des eaux minerales.

Andreæ Baccii de thermis libri septem; accessit liber octavus de nova methodo thermarum explorandarum, de que minera & viribus fontium medicatorum, quorum pleraque in hoc opere desiderabantur, ex variis Authoribus partim editis, partim ineditis.

DE VENISE.

Mr. Vallisnieri a donné le premier tome d'un recueil de ses observations de Physique & d'Anatomie, dont la plus grande partie a déja parû dans la galerie de Minerve, espece de Journal.

Prima raccolta di osser vazioni esper ienze del Signor Antonio Vallisnieri, in Venezia.

On a fait à Venise une quatriéme édition des experiences que l'Academie Florentine appellée *del Cimento* fit il y a plusieurs années sous les auspices du Cardinal de Medicis : elle est *in* 4o. Les trois autres, deux de Florence, & une de Naples, sont *in folio.*

L'exactitude des experiences & la justesse des reflexions ne font pas tout le merite de ce livre : il est écrit avec une pureté & une élegance qui n'est pas ordinaire à ces sortes d'ouvrages.

Saggi di naturali esperienze fatte gia in Firenzo nell Accademia del Cimento.

D'ANGLETERRE.

Mr. Jacques de Bia a fait imprimer *une histoire de la religion des Moscovites.* Il convient que leur créance ne s'accorde pas avec la doctrine des Eglises Protestantes.

Mr. Strype continuë de nous donner l'histoire des Archevêques de Cantorbery depuis le schisme. Celle de Grindalt Presbyterien caché & de Parker viennent de paroître.

DE HOLLANDE, DE FRANCKER.

Mr. Andala, Cartésien estimé, & veritablement estimable par la clarté de son stile & de sa méthode, nous a donné dans le même volume une paraphrase des principes de Descartes, un abregé de Theologie naturelle, & sept dissertations sur les plus importantes questions de la Philosophie Cartésienne.

Syntagma Theologico-Physico-Metaphysicum, complectens compendium Theologiæ naturalis, paraphrasim in principia Philosophica Renati Descartes, & dissertationum Philosophicarum heptada. Auctore Ricardo Andala Philosophiæ Doctore & Professore. Franckeræ, apud Vibium Bleck, in 4°. 1711.

DE LEYDE.

La harangue de Mr. Albinus ſur le progrès de la Medecine dans le ſiécle paſſé, & ſon état preſent, merite vôtre curioſité : c'eſt moins une harangue qu'une hiſtoire de la Medecine moderne. Sans faire trop valoir les découvertes où nous ſommes parvenus, il en explique l'utilité ; il indique celles qui reſtent à faire, & leurs difficultez. Bien éloigné de croire que ſont Art eſt dans ſa perfection, le ſincere Medecin ne regarde l'état preſent de la Medecine que comme ſon enfance. On connoît les moyens de la perfectionner, on a commencé de s'en ſervir : en croire davantage c'eſt s'abuſer ; en dire davantage, c'eſt impoſer aux autres. Remarquez que c'eſt de la Medecine ſyſtematique que l'Auteur parle : la Medecine pratique dépend des hommes, & non pas des ſiécles, le bon ſens, l'attention de celui qui l'exerce, la conduit à ſa perfection, dans quel tems & dans quels lieux qu'il vive.

Bernardi Albini oratio de incrementis & ſtatu artis Medicæ ſaculi decimi ſeptimi, dicta ad diem 5. idus februarii 1711. A Leyde, chez Samuël Vichtmans *in* 4o. 1711.

DE PARIS.

Les avantures d'Euphormion, hiſtoire ſatirique imprimée *à Anvers*, ſi on en croit le *Juin* 1712.

titre, & qui se vend ici chez *Guerin*, n'est pas une traduction *de l'Euphormion de Barclay*. L'Auteur a changé, augmenté, retranché, selon son goût. Il écrit plus naturellement que Barclay. Sa satire est vive; mais il a évité les calomnies de Barclay. Mr. Godeau, connu par le talent qu'il a de faire parler à nos Poëtes François le langage d'Horace, vient de traduire *l'ode de Mr. Roy sur le siécle.*

L'experience dont le P. Aubert vous a fait part dans sa lettre inserée dans vos Memoires d'Avril, embarrasseroit assûrément les Anatomistes; mais est-elle bien sûre? Le Pere Aubert a-t'il pris garde s'il n'y avoit point de trou à l'œuf, par où l'on eût fait entrer le crin, sans qu'il eût fait dans le corps de la poule le chemin impraticable que ce Pere lui fait faire? J'ai en main un œuf que j'aurois crû propre à confirmer l'experience du Pere Aubert, si on ne m'avoit pas averti de la supercherie.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1712.

ART. LXXI. *Lettres pour & contre sur la fameuse question, si les Solitaires appellez Therapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étoient Chrétiens.* Page 929

ART. LXXII. אור מאור Lux de luce, libri tres &c. *La lumiere tirée de la lumiere, en trois livres &c. Par F. Henri de Bukentop Recollet.* p. 946

ART. LXXIII. *Le chemin des gens d'esprit, dialogue enjoüé & sérieux entre Mr. Dupetit & Mr. Augrand, par le Sieur René Mauny.* p. 960

ART. LXXIV. *La vie de Sainte Therese, par Mr. de Villefore.* p. 962

ART. LXXV. Suevia Ecclesiastica &c. *La Suaube Ecclésiastique, ou les Communautez tant séculieres que régulieres &c. Par le R. Dom François Pierre Prêtre & Chanoine Régulier du Chapitre de Wattenhusen.* p. 982

*Diverses oraisons funebres de Monseigneur Loüis Dauphin, fils de Loüis le Grand, tant Latines que Françoises, qui comprennent depuis l'*ART. LXXVI. p. 990 *jusqu'à l'article suivant.*

ART. XC. Celeberrimorum virorum varia anti-henotica. *Diverses pieces composées par des Auteurs très-celebres contre l'union.* p. 1055

ART. XCI. Anecdota Græca &c. *Anecdotes Grecques de Louïs Antoine Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene.* page. 1065

ART. XCII. Oratio habita &c. *Discours prononcé par nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. en presence des Cardinaux.* page. 1080

ART. XCIII. Casauboniana &c. *Diverses pensées d'Isaac Casaubon tirées de la Bibliotheque de Bodley, par Jean Chrystophle Wolfius Professeur de Philosophie dans l'Université de Vitemberg.* p. 1084

ART. XCIV. *Dissertation sur quelques medailles satiriques de Gallien découvertes depuis peu par le Pere de Grainville Jesuite.* p. 1092

ART. XCV. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Hambourg. p. 1105
De Tubinge. p. 1106
D'Herborne. ibid.
De Lipsic. ibid.
De Francfort. p. 1107
De Stutgarde. p. 1109
De Cologne. p. 1110
D'Italie, de Padouë. ibid.
De Venise. p. 1111
D'Angleterre. p. 1112
De Hollande, de Francker. ibid.
De Leyde. p. 1113
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0649